



IDA20

**Rapport des Administrateurs
de l'Association internationale de développement
au Conseil des Gouverneurs**

**Augmentation des ressources de l'IDA :
Vingtième reconstitution**

**Reconstruire en mieux après la crise : pour un avenir vert,
résilient et inclusif**

Approuvé par les Administrateurs de l'IDA

le 17 février 2022

Le présent document est une traduction du rapport en version anglaise approuvé par le Conseil des Administrateurs le 17 février 2022 et intitulé (*Additions to IDA Resources: Twentieth Replenishment - Building Back Better from the Crisis: Toward a Green, Resilient and Inclusive Future*). En cas de divergence d'interprétation entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise prévaudra.

SIGLES ET ABREVIATIONS

Exercice budgétaire (ex.) = 1^{er} juillet — 30 juin

Tous les montants en dollars sont en dollars des États-Unis, sauf indication contraire

APD	Aide publique au développement	CVD	Cadre de viabilité de la dette
AVAT	Fonds africain pour l'acquisition de vaccins	DPF	Financement à l'appui des politiques de développement
AVD	Analyse de viabilité de la dette	DSSI	Initiative de suspension du service de la dette
BAfD	Banque africaine de développement	DTS	Droits de tirage spéciaux
BAfD	Banque asiatique de développement	FAfD	Fonds africain de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	FAsD	Fonds asiatique de développement
Cat-DDO	Option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes	FCS	Pays fragile ou touché par un conflit
CCDR	Rapports nationaux sur le climat et le développement	FCV	Fragilité, conflit et violence
CDN	Contributions déterminées au niveau national	FFI	Flux financiers illicites
CEIP-1	Projet de renforcement des digues côtières	FMI	Fonds monétaire international
CERC	Composante d'intervention d'urgence conditionnelle	GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
CES	Cadre environnemental et social	GPSA	Partenariat mondial pour la responsabilité sociale
COVAX	Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19	GRID	Développement vert, résilient et inclusif
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019	GW	Gigawatt
CPF	Cadre de partenariat-pays	HCI	Indice de capital humain
CPGA	Analyse des lacunes dans la préparation aux crises	HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales	IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
CPL	Prêt concessionnel de partenaire	IDA	Association internationale de développement
CRW	Mécanisme de réponse aux crises	IDS	<i>International Debt Statistics</i> (base de données)
		IEG	Groupe indépendant d'évaluation

IFC	Société financière internationale	PIB	Produit intérieur brut
JET	Emploi et transformation économique	PME	Petites et moyennes entreprises
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements	PPA	Critères de performance et de politiques publiques
MPA	Approche-programme à phases multiples pour la santé mondiale	PPTE	Pays pauvre très endetté
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises	PSW	Guichet de promotion du secteur privé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	RMR	Régime d'atténuation des risques
ODD	Objectif de développement durable	RMS	Système d'évaluation des résultats
OFF	Flux de capitaux publics	RNB	Revenu national brut
OIT	Organisation internationale du travail	SCD	Diagnostic-pays systématique
OMD	Objectif de développement pour le Millénaire	SDFP	Politique de financement durable du développement
OMS	Organisation mondiale de la santé	SML	Prêts à plus courte échéance
ONU	Organisation des Nations Unies	SPANPB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
OSC	Organisation de la société civile	SSA	Afrique subsaharienne
PBA	Allocation basée sur la performance	SUW	Guichet de financement complémentaire
PCO	Programme de plaidoyer auprès des créanciers	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PEI	Petites économies insulaires	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
PEID	Petits États insulaires en développement	WASH	Eau, assainissement et hygiène
PFR	Pays à faible revenu	WBG	Groupe de la Banque mondiale
		WHR	Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	i
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	vi
INTRODUCTION	1
SECTION I : RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET PAYSAGE DU FINANCEMENT	2
A. PROGRES VERS LA REALISATION DU DOUBLE OBJECTIF.....	2
B. PROGRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
C. PAYSAGE MONDIAL DE L' AIDE FINANCIERE	9
SECTION II : PRODUIRE DES RÉSULTATS DURABLES DANS LES PAYS LES PLUS DÉMUNIS	13
A. AVANTAGE COMPARATIF DE L'IDA	14
B. COORDINATION DE L' AIDE ET EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT.....	18
C. PRIORISATION ET EVALUATION DES RESULTATS.....	22
SECTION III : RECONSTRUIRE EN MIEUX APRÈS LA CRISE — POUR UN AVENIR VERT, RÉSILIENT ET INCLUSIF	24
A. THEME CENTRAL D'IDA-20.....	25
B. QUESTIONS TRANSVERSALES	27
I. PREPARATION AUX CRISES	27
II. GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS	34
III. DETTE.....	39
IV. TECHNOLOGIE	44
C. THEMES PARTICULIERS	46
I. CAPITAL HUMAIN.....	46
II. CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	56
III. FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE.....	65
IV. PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT	71
V. EMPLOI ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE	76
SECTION IV : VOLUMES ET MODALITÉS DE L' AIDE DE L'IDA DANS LE CADRE D'IDA-20	82
A. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DE L'IDA.....	84
I. ALLOCATIONS INDIVIDUELLES	84
II. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS.....	86
III. RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS.....	90

B. FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS DE L'IDA.....	90
C. CONDITIONS DE FINANCEMENT	91
D. FINANCEMENTS EN MONNAIE NATIONALE.....	95
SECTION V : GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L' IDA	96
A. POUVOIR D'ENGAGEMENT.....	96
B. CONTRIBUTION ET TRANSFERTS DE LA BIRD.....	97
C. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES.....	101
D. PROCÉDURES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS	102
SECTION VI : FINANCEMENT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET DE LA RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS.....	105
A. L'INITIATIVE PPTE	105
B. L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE.....	106
C. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS	107
SECTION VII : RECOMMANDATION	108

TABLEAU DES FIGURES, ENCADRÉS ET TABLEAUX

Figures

Figure 1.1. Moyennes simples de prospérité partagée, et croissance des revenus moyens et médians, vers 2013-2018	2
Figure 1. 2. Évolution du nombre de pauvres à travers le monde, compte tenu de l'impact attendu de la pandémie de COVID-19	4
Figure 1. 3. Besoins de financement extérieur pendant IDA-20	10
Figure 1. 4. Composition de l'aide de donateurs publics aux pays IDA classés « feu rouge »	12
Figure 2. 1. Décaissements de l'IDA en faveur de pays FCS et RMR ainsi que de petits États...15	
Figure 2. 2. Reconstitution des ressources de l'IDA au fil du temps.....	17
Figure 2. 3. Les engagements du PSW de l'IDA pendant l'exercice 21 ont permis de mobiliser d'importants financements privés.....	18
Figure 2. 4. Nouveaux indicateurs du RMS d'IDA-20	23
Figure 3. 1. Thème central d'IDA-20.....	26
Figure 3. 2. Améliorations apportées à la panoplie d'outils de l'IDA dès le début d'IDA-20.....	32
Figure 3. 3. Engagements de l'IDA dans certains pôles mondiaux d'expertise	47
Figure 3. 4. Cadre JET d'IDA-20	77
Figure 4. 1. Nouvelles conditions d'IDA-20 comparées aux produits d'autres BMD offerts aux pays IDA	93
Figure 4. 2. Aperçu des conditions de financement d'IDA-20.....	94
Figure B3.3. 1. Recettes fiscales et logarithme du PIB par habitant pour les pays IDA	36
Figure B3.3. 2. Recettes fiscales directes et indirectes	36

Encadrés

Encadré 2. 1. Une réponse sans précédent à une crise d'une ampleur insoupçonnée.....	16
Encadré 2. 2. Renforcer l'harmonisation de l'action des bailleurs de fonds, l'alignement sur les priorités des pays et l'accent mis sur les résultats.....	19
Encadré 3. 1. Inclusion des couches défavorisées ou vulnérables pendant IDA-20.....	27
Encadré 3. 2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	29
Encadré 3. 3. La fiscalité dans les pays IDA.....	36
Encadré 3. 4. Enseignements tirés de la mise en œuvre de la Politique de financement durable du développement	41
Encadré 3. 5. Cybersécurité et confidentialité des données	46
Encadré 3. 6. Promouvoir un développement intégrant le handicap	48
Encadré 3. 7. Partenariats pour le déploiement des vaccins anti-COVID-19 dans les pays IDA ..	54
Encadré 3. 8. Alignement des nouvelles opérations sur l'accord de Paris : une grande innovation d'IDA-20.....	59
Encadré 3. 9. Prévenir les conflits au Mozambique.....	67
Encadré 3. 10. Banque mondiale - HCR : partenariat renforcé face au problème des déplacements involontaires.....	69
Encadré 3. 11. S'intéresser aux migrations économiques	79

Tableaux

Tableau 4. 1. Utilisation des ressources d'IDA-20.....	84
--	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Système d'évaluation des résultats.....	119
Annexe 2. Engagements stratégiques pour IDA-20.....	143
Annexe 3. Mécanisme d'allocation des ressources selon des critères de performance	151
Annex 4. Modalités de mise en œuvre de l'enveloppe pour la fragilité, le conflit et la violence	156
Annexe 5. Modalités de mise en œuvre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil	163
Annexe 6. Modalités de mise en œuvre du Guichet régional.....	166
Annexe 7. Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de réponse aux crises	171
Annexe 8. Modalités de mise en œuvre du Guichet de promotion du secteur privé	182
Annexe 9. Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de financement complémentaire.....	186
Annexe 10. Politique de financement durable du développement.....	189
Annexe 11. Améliorations apportées à la panoplie d'outils de de crise de l'IDA en vue d'encourager la préparation aux crises	196
Annexe 12. Prêts concessionnels des partenaires	204
Annexe 13. Documents fournis pour les réunions de négociation d'IDA-20	210
Annexe 14. Résultats attendus de l'examen à mi-parcours d'IDA-20.....	212
Annexe 15. Projet de résolution relative à IDA-20.....	213
Annexe 16. Contributions des partenaires de l'IDA en dollars des États-Unis.....	239
Annexe 17. Cadre des droits de vote de l'IDA.....	242

ANNEXES - TABLEAU DES FIGURES, ENCADRÉS ET TABLEAUX

Figures

Figure A1. 1. Les niveaux du RMS de l'IDA couvrent la chaîne de résultats	119
Figure A4. 1. Enveloppe FCV pour IDA-20 par allocation	156
Figure A10. 1. Cadre du mécanisme de mise en réserve des ressources indépendamment du cycle de reconstitution.....	193
Figure A11. 1. Améliorations apportées à la panoplie d'outils de l'IDA dès le début d'IDA-20	198
Figure A12. 1. Exemple illustratif de la façon de combler la différence entre le taux d'intérêt nominal maximal et le taux d'intérêt nominal d'un CPL s'il est supérieur	208

Encadrés

Encadré A3. 1. Critères utilisés dans les CPIA	151
Encadré A4. 1. Caractéristiques communes des allocations composant l'enveloppe FCV	157
Tableau A11. 1. Engagements stratégiques d'IDA-20 liés à la préparation aux crises	197

Tableaux

Tableau A1. 1. Système d'évaluation des résultats d'IDA-20	124
Tableau A1. 2. Indicateurs annotés du RMS d'IDA-20 par niveau.....	131
Tableau A11. 1. Engagements stratégiques d'IDA-20 liés à la préparation aux crises	197
Tableau A12. 1. Taux d'actualisation pour IDA-20	206
Tableau A12. 2. Taux d'intérêt nominal maximal pour IDA-20 et élément de libéralité correspondant.....	206
Tableau A12. 3. Paiements au titre de don additionnel requis pour un rachat de 100 points de base afin de respecter le taux d'intérêt nominal maximal.....	207
Tableau A16. 1. Contributions à la vingtième reconstitution.....	239
Tableau A16. 2. Contributions sous forme de prêts concessionnels à la vingtième reconstitution	241

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

i. **La communauté internationale se mobilise en signe de solidarité avec les pays les plus pauvres pour les aider à faire face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui sévit actuellement, à se remettre des revers subis sur le plan du développement, et à se reconstruire en mieux par la suite.** La crise de COVID-19 a des conséquences désastreuses sur le développement, exacerbe les risques préexistants, et continue de poser de nouveaux défis aux pays les plus pauvres du monde. La Vingtième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) réaffirme l'engagement de la communauté internationale à aider les pays IDA à relever les défis découlant de la crise et à se remettre sur la voie des Objectifs de développement durable (ODD) et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale qui consiste à mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée d'une manière durable. Les Délégués à l'IDA et les Représentants des Emprunteurs (ci-après désignés les « Participants ») sont convenus en février 2021 d'accroître considérablement l'aide financière accordée aux pays IDA pendant les exercices 22 et 23 pour atténuer les pressions que subissent ces pays, en concentrant durant l'exercice 22 les fonds de la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-19) prévus pour l'exercice 23 et en ramenant la période de mise en œuvre d'IDA-19 de trois à deux ans. Cette décision signifiait que le cycle de refinancement d'IDA-20 était avancé d'une année pour couvrir la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025. Le raccourcissement du cycle d'IDA-19 d'une année a en outre permis le report de 11 milliards de dollars à IDA-20. Le présent rapport passe en revue les orientations fournies par les Participants sur le cadre de politiques, de financements et de résultats qui sous-tend IDA-20.

ii. **L'effet conjugué de la COVID-19, de l'accroissement des conflits et de la recrudescence des risques climatiques exacerbe l'extrême pauvreté, freine la croissance et remet en cause les perspectives d'un avenir résilient et inclusif dans les pays IDA.** Pour la première fois en une génération, la pauvreté augmente partout dans le monde du fait de la pandémie de COVID-19, avec des conséquences probablement à long terme. Jusqu'à présent, le rythme de sortie de la crise de COVID-19 n'est pas le même partout : alors que les économies avancées rebondissent, bon nombre des pays les plus pauvres restent à la traîne. Selon les prévisions, la croissance dans les pays à faible revenu en 2021 devrait être la plus faible des 20 dernières années sauf 2020, en partie du fait du rythme inégal des vaccinations. La crise profonde et prolongée de la COVID-19 remet considérablement en cause les acquis durement obtenus sur le plan du développement et l'accumulation du capital humain, avec des répercussions durables. La pandémie a aussi des conséquences disproportionnées sur les femmes, les enfants d'âge scolaire, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs non qualifiés, ainsi que sur des groupes vulnérables tels que les déplacés de force et les personnes handicapées, ce qui creuse davantage les inégalités. Dans le même temps, l'insécurité alimentaire ainsi que les risques posés par le changement climatique et les situations de fragilité, conflit et violence (FCV) ne cessent de s'intensifier.

iii. **Les pays IDA auront besoin d'une aide financière substantielle pour faire face, se relever, se reconstruire et réaliser leurs objectifs de développement à long terme.** La crise de la COVID-19 pousse les pays IDA à s'endetter davantage, affaiblit leur capacité à assurer le service et les remboursements de la dette publique croissante et met à nu les vulnérabilités liées à cette dernière. Les besoins de financement y ont considérablement augmenté de manière générale du

fait de la crise, et devraient rester élevés à court terme. Couplée au niveau élevé des dépenses nécessaires au développement, l'augmentation des vulnérabilités liées à la dette suscite un besoin accru de financements concessionnels pour soutenir les efforts de riposte à la COVID-19 et de reprise postpandémie, alors que ceux-ci sont limités. À ce problème s'ajoutent la fragmentation croissante des flux d'aide et la prolifération des bailleurs de fonds, ce qui accroît les coûts de transaction pour les pays bénéficiaires. Cette situation renforce l'importance d'une coordination accrue de l'action des bailleurs de fonds et d'une collaboration efficace entre ces derniers pour tirer profit de leurs complémentarités et de leurs avantages comparatifs sur la base de stratégies nationales de développement élaborées par les pays eux-mêmes en vue de la réalisation des ODD.

iv. **L'IDA est particulièrement bien placée pour aider les pays les plus pauvres à répondre à la crise de la COVID-19 et à produire des résultats durables sur le développement à mesure qu'ils se reconstruisent en mieux.** Guidée par les ambitieux engagements stratégiques pris au fil de ses cycles successifs de refinancement, l'IDA continue de s'adapter à l'évolution des besoins à l'échelle mondiale en tenant résolument compte de la situation dans les pays et de la nécessité de traduire les nouvelles idées et les nouveaux programmes d'action en des résultats meilleurs et durables. Grâce à sa forte représentation à l'échelle mondiale et à son action de longue date dans les pays les plus pauvres, l'IDA est nettement plus équipée pour aider les pays qui bénéficient de ses concours à répondre à la crise et à retrouver le chemin qui mène à la réalisation de leurs objectifs de développement à long terme. Son modèle fondé sur les besoins des pays et son système d'allocations basées sur la performance (PBA) garantissent que l'aide financière qu'elle fournit soit adaptée aux besoins, aux performances et aux plans de développement de chaque pays emprunteur, et qu'elle soit structurée de manière à permettre aux pouvoirs publics de gérer rationnellement leurs ressources financières en étroite collaboration avec d'autres acteurs du développement. Cette démarche est sous-tendue par de fortes incitations visant à réduire les risques de surendettement en établissant une corrélation entre les allocations individuelles et le financement du développement durable, et elle est renforcée davantage par des guichets spéciaux de financement concessionnel qui visent prioritairement les domaines essentiels pour la réalisation du programme d'action d'IDA-20.

v. **Par rapport aux autres banques multilatérales de développement, le modèle de financement hybride de l'IDA est particulièrement avantageux, car il permet de mobiliser plus de trois dollars de pouvoir d'engagement pour chaque dollar fourni au titre des contributions des Partenaires.** Grâce à son modèle de financement hybride et innovant, l'IDA peut compléter les contributions de ses Partenaires en contractant sur le marché financier des emprunts à des taux d'intérêt bas, grâce à son triple A. C'est ainsi qu'elle a pu renforcer substantiellement ses capacités financières pour mieux répondre aux besoins de ses clients. En effet, plus de 70 % des fonds mobilisés dans le cadre d'IDA-19 provenaient de sources autres que les contributions des Partenaires, contre 65 % pour IDA-18 et entre 40 % et 50 % pour les six reconstitutions précédant l'introduction du modèle hybride pendant IDA-18.

vi. **Le thème central d'IDA-20, « Reconstruire en mieux après la crise : pour un avenir vert, résilient et inclusif », rend compte de la nécessité d'aider les pays clients à relever leurs défis les plus pressants et à poursuivre leur cheminement vers un développement plus vert, plus résilient et plus inclusif.** Au regard du thème central d'IDA-20 et en droite ligne de

l'approche de Développement vert, résilient et inclusif (GRID)ⁱ du Groupe de la Banque mondiale, l'IDA relève son niveau d'ambition en mettant résolument l'accent sur les actions suivantes : *fournir un appui ciblé*, en intensifiant les efforts visant à atteindre les couches les plus démunies et les plus vulnérables, notamment dans les FCS ; *renforcer la résilience*, en fournissant les moyens d'amortir les chocs futurs, y compris par le renforcement de la préparation aux crises ; *accélérer le développement vert et climato-résilient*, en revoyant à la hausse les ambitions en ce qui concerne le changement climatique et les solutions fondées sur la nature et la biodiversité ; et *investir dans la ressource humaine* en s'attaquant aux inégalités et en stimulant les investissements dans le capital humain.

vii. **IDA-20 s'appuie sur les bases solides établies et les bons résultats enregistrés pendant IDA-19 et les cycles de refinancement précédents, et introduit plusieurs améliorations destinées à relever le niveau d'ambition de l'IDA et à s'adapter aux défis de l'heure.** La réponse sans précédent apportée à la crise de la COVID-19 démontre une fois de plus la pertinence, la flexibilité et la solidité du cadre de politiques et de financement de l'IDA. Ce cadre permet à l'IDA de maintenir globalement le cap sur les priorités à long terme tout en s'employant à répondre aux besoins pressants des pays. Cela consiste notamment à jouer un rôle de premier plan dans le déploiement des vaccins et le renforcement des systèmes de santé dans les pays à faible revenu. Le cadre actuel de l'IDA fournit des bases solides pour intensifier l'aide accordée aux pays clients, mais le contexte particulier d'IDA-20 appelle à mettre davantage l'accent sur certains domaines d'action. Il demande d'innover sur le train de mesures en incluant le *Capital humain* parmi les thèmes particuliers d'IDA-20 et en faisant de la *Préparation aux crises* une nouvelle question transversale. Il demande aussi de relever le niveau d'ambition sous les thèmes particuliers *Changement climatique*, *Parité hommes-femmes et développement*, *FCV* et *Emploi et transformation économique*, ainsi qu'en ce qui concerne les questions transversales *Dette* et *Technologie*. De même, en accordant une plus grande place au renforcement de la *gouvernance et des institutions* dans tous les thèmes particuliers et en mettant davantage l'accent sur l'inclusion, l'IDA pourra intensifier et élargir les initiatives en cours, tout en s'adaptant et en innovant pour répondre aux besoins de relèvement de la COVID-19 de manière à assurer une croissance et un développement inclusifs et durables. Guidés par des engagements stratégiques hautement ambitieux, les thèmes particuliers et les questions transversales forment un train de mesures solide pour traiter en priorité une sélection de problématiques pendant IDA-20, en repoussant les limites et en mesurant les résultats.

viii. **IDA-20 va renforcer considérablement les mesures visant à inciter les pays à améliorer leur dispositif de préparation aux crises pour faire preuve d'une plus grande résilience.** Les pays IDA pâtissent de nombreuses crises qui surviennent plus fréquemment et ont des effets conjugués, dont certains sont susceptibles de déborder des frontières nationales. De plus en plus, les maladies peuvent se propager, et le risque est plus grand qu'elles ne dégénèrent en des épidémies ou des pandémies. De même, on s'attend à ce que les catastrophes naturelles soient plus fréquentes et plus sévères à l'avenir, et que des centaines de millions de personnes en souffrent chaque année. Dans certains pays, les catastrophes naturelles, les invasions de criquets pèlerins et

ⁱ Voir aussi World Bank Group. 2021. *From COVID-19 Crisis Response to Resilient Recovery: Saving Lives and Livelihoods while Supporting Green, Resilient and Inclusive Development (GRID)*. Washington, DC : World Bank Group.

les flambées épidémiques ont amplifié les vulnérabilités et poussent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle vers des niveaux sans précédent. En s'appuyant sur bon nombre d'engagements stratégiques, l'IDA va aider les pays à remédier à ce défi complexe et cumulé en adoptant une démarche intégrée et multiforme qui utilise systématiquement des travaux d'analyse, des instruments financiers et des systèmes de suivi et d'information comme moyens de préparation aux crises.

ix. **Dans le prolongement d'IDA-19, l'IDA continuera de diriger les efforts de déploiement des vaccins contre la COVID-19 dans ses pays clients en partenariat avec d'autres acteurs clés, et introduira pendant IDA-20 des mesures d'incitation additionnelles pour encourager la vaccination et renforcer la préparation aux pandémies.** La Banque mondiale continuera à travailler de concert avec d'autres acteurs clés, parmi lesquels le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX), le Fonds africain pour l'acquisition de vaccins (AVAT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le GAVI, l'Alliance du vaccin et le Fonds mondial, en vue de soutenir le déploiement de vaccins dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Grâce à des engagements stratégiques ambitieux, l'IDA va intensifier les efforts en vue de renforcer les systèmes de santé et la préparation aux pandémies et de stimuler la production de vaccins dans ses pays clients. Étant donné que les décisions en matière de vaccination relèvent de chaque pays, les concours financiers de l'IDA aux campagnes nationales de vaccination continueront d'être inclus dans les allocations individuelles. En outre, pendant IDA-20, les pays seront davantage encouragés à mettre en œuvre des programmes de vaccination. Il s'agira entre autres de renforcer l'enveloppe de l'allocation individuelle destinée au financement des vaccins, traitements et diagnostics en favorisant l'accès au Guichet régional renforcé et aux prêts à plus courte échéance du Guichet de financement complémentaire, et de soutenir des mécanismes d'achat mondiaux et régionaux tels que COVAX et AVAT.

x. **Le ferme engagement de l'IDA à induire un changement positif pour les 1,3 milliard de personnes vivant dans ses pays clients transparait dans le Système d'évaluation des résultats (RMS) redynamisé et recentré sur les résultats ainsi que dans les mesures institutionnelles connexes.** L'IDA a toujours joué un rôle pionnier dans le suivi des résultats et les indicateurs du RMS d'IDA-20 permettent d'en faire un état plus exhaustif et plus détaillé, en couvrant un plus grand nombre de sujets d'importance particulière. Le RMS conserve sa structure à trois niveaux et comporte de nouvelles caractéristiques qui renforcent davantage l'accent mis par l'IDA sur les résultats, notamment : a) une corrélation verticale entre différents niveaux d'indicateurs afin de relier plus étroitement les contributions de l'IDA aux résultats à l'échelon des pays, b) des indicateurs qui rendent pleinement compte des priorités stratégiques de l'IDA sous les cinq thèmes particuliers et les quatre questions transversales, c) le suivi des progrès accomplis à long terme dans les pays IDA en conservant des indicateurs des cycles précédents de l'IDA, et d) un meilleur alignement avec les ODD. De plus, la Banque mondiale a récemment élaboré une feuille de route pour donner une plus grande place aux résultats, notamment dans le cadre de nouvelles lignes directrices sur les interventions dans les pays et les résultats obtenus, qui vont aider à structurer et surveiller la contribution de l'IDA aux axes essentiels du développement par des investissements multisectoriels et le dialogue sur l'action à mener au niveau des pays.

xi. **Soutenu par le modèle de financement hybride de l'IDA, IDA-20 réunit l'enveloppe la plus ambitieuse de l'Association jusqu'à présent, ce qui a été rendu possible par l'appui ferme et constant des donateurs et par les mesures supplémentaires d'optimisation du bilan prises par l'Association.** Combinée aux concours d'autres parties prenantes, l'enveloppe financière d'IDA-20 permettra aux pays IDA de disposer des ressources dont ils ont besoin pour faire face à la pandémie de COVID-19 et, au sortir de la crise, se reconstruire en mieux et d'une manière plus respectueuse de l'environnement. Plusieurs mesures d'optimisation du bilan sont introduites dans le cadre de financement pour IDA-20 afin d'élargir la portée des contributions des donateurs au profit des pays IDA. Alors que les échéances des emprunts contractés par l'IDA sur les marchés ne cessent d'être rallongées avec prudence, ces mesures optimisent davantage l'utilisation du capital de l'Association.

xii. **Droits de vote.** Les Administrateurs de l'IDA ont achevé l'examen du cadre des droits de vote et présenté leurs recommandations aux Gouverneurs de l'Association lors des Assemblées annuelles 2021. Les Gouverneurs de l'IDA ont approuvé les recommandations formulées, qui seront appliquées durant IDA-20.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

xiii. **Les Participants se sont accordés sur un ensemble de recommandations stratégiques et financières visant à aider les pays IDA à réaliser le double objectif du Groupe de la Banque mondiale.** Ils ont noté que le train de mesures et l'enveloppe financière adoptés aideront les pays à se remettre des revers infligés par la COVID-19 au développement et à rattraper le retard enregistré sur le programme d'action pour 2030 et l'objectif d'un avenir vert, résilient et inclusif. L'annexe 1 fait un récapitulatif des indicateurs de résultats de l'IDA et l'annexe 2 présente l'ensemble des engagements stratégiques pour IDA-20. Les principales conclusions et recommandations sont résumées ci-dessous.

xiv. **Capital humain.** Les engagements pris visent à aider les pays IDA à faire face aux problèmes immédiats que pose la pandémie de COVID-19 tout en intensifiant parallèlement les investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale, afin d'assurer une reprise verte, résiliente et inclusive.

- a. Pour renforcer la sécurité sanitaire et promouvoir des systèmes de santé inclusifs et la couverture sanitaire universelle, les Participants ont demandé que l'IDA aide tous ses pays clients à i) endiguer la pandémie de COVID-19 par la vaccination, la prévention, les tests, les traitements et les soins, et ii) renforcer la préparation aux épidémies par des actions de prévention, de détection et de riposte, entre autres.
- b. Pour promouvoir le développement des enfants, les Participants ont demandé que l'IDA restaure et élargisse l'accès à des services à la petite enfance de qualité, services maternels et nutritionnels compris, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 de ceux ayant les indices de capital humain (ICH) les plus faiblesⁱⁱ.
- c. Pour combler les lacunes exacerbées par la crise de COVID-19, les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 40 pays IDA, dont 10 en situation de fragilité et de conflit (FCS), à accéder à des services sociaux essentiels, de qualité et inclusifs en mettant l'accent sur : i) des systèmes de protection sociale ciblant particulièrement les travailleurs du secteur informel vulnérables et mal desservis ou ii) le retour des élèves à l'école et le recouvrement rapide des pertes d'apprentissage, en s'intéressant particulièrement aux difficultés que rencontrent les filles, ou iii) la vaccination des enfants.
- d. Pour opposer une réponse inclusive et efficace aux chocs et aux crises ; particulièrement chez les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, les Participants ont demandé que l'IDA aide à renforcer la résilience dans 20 pays IDA au moins en mettant en place des systèmes de protection sociale adaptative, en ayant notamment recours aux technologies numériques.
- e. Pour combler les importants déficits d'apprentissage et améliorer les résultats en la matière, les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 20 pays IDA, dont 10 affichant les ICH les plus faibles, à réduire la pauvreté des apprentissages i) en mesurant

ⁱⁱ Les pays aux ICH les plus faibles sont les 30 pays IDA affichant les indices de capital humain les plus bas.

l'apprentissage, par sexe, et ii) en mettant en œuvre les principales mesures relatives à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (par exemple, enseignement efficace de la lecture et de l'écriture, plans de cours structurés, supports de lecture suffisants pour tous les enfants).

- f. Pour promouvoir des sociétés inclusives, les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 18 pays IDA à répondre aux besoins des personnes handicapées en appliquant les principes de non-discrimination, d'inclusion et d'accès universel conformément au Cadre environnemental et social, par le biais de projets dans les domaines suivants : éducation, santé, protection sociale, eau, urbanisation, développement numérique et transport.
 - g. Pour renforcer la sécurité sanitaire en améliorant la préparation aux pandémies et leur prévention dans le cadre à la fois de la santé humaine, de la santé animale et de la santé de l'environnement, notamment les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 20 pays IDA à intégrer l'approche « Un monde, une santé ».
 - h. Pour renforcer les finances publiques en vue d'investissements dans le capital humain, les Participants ont demandé à l'IDA de soutenir les opérations dans au moins 20 pays IDA, dont 8 faisant partie de ceux qui affichent les ICH les plus faibles, par des réformes structurelles ou administratives visant à assurer i) la disponibilité des ressources ou ii) la gestion efficace des dépenses ou iii) la priorité aux résultats des investissements dans le capital humain.
- xv. **Changement climatique.** Les engagements pris visent à aider les pays IDA à répondre aux besoins à court et à long terme en matière d'adaptation, à réaliser les objectifs de décarbonisation et à préserver la biodiversité, le capital naturel et les services écosystémiques, tout en stimulant la croissance et en assurant une reprise verte.
- a. Les Participants ont demandé que la part des avantages connexes sur l'ensemble des engagements de l'IDA augmente, pour atteindre 35 % en moyenne, durant les exercices 23 à 25, la moitié au moins concernant les mesures d'adaptation. S'agissant des opérations au titre du Guichet de promotion du secteur privé (PSW), les avantages climatiques connexes seront accrus à 35 % des engagements de la Société financière internationale (IFC) ou de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) pour leur propre compte au titre desdites opérations, en moyenne.
 - b. Les Participants ont demandé qu'à compter de l'exercice 24, toutes les nouvelles opérations de l'IDA soient alignées sur l'Accord de Paris, et que d'ici la fin d'IDA-20, toutes les nouvelles opérations du secteur réel au titre du PSW soient également alignées sur cet Accord. Un appui sera fourni à au moins 30 pays pour élaborer des rapports nationaux sur le climat et le développement, et à au moins 50 autres pour préparer, actualiser ou mettre en œuvre des Contributions déterminées au niveau national ou des stratégies d'action climatique à long terme.

- c. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 50 pays IDA (dont au moins 20 en situation de fragilité et de conflit) à élaborer des politiques climatiques inclusives et à accroître les investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce dernier dans au moins un des principaux systèmes dans lesquels la transition doit être engagée (agriculture, aliments, eau et terres ; villes ; transports ; ou industrie manufacturière, par exemple), notamment des investissements climatiques conduits par la communauté dans au moins 15 pays.
 - d. Les Participants ont demandé que l'IDA facilite l'élaboration de politiques et stratégies de développement du secteur de l'énergie décarboné dans au moins 20 pays IDA (dont au moins 8 FCS) et le développement de systèmes de stockage par batteries dans 15 pays au moins (y compris au moins 10 FCS), et qu'elle apporte un soutien direct ou indirect et accompagne la formulation des politiques en vue de la production d'au moins 10 gigawatts d'énergies renouvelables (dont un gigawatt au moins dans des FCS). Ce soutien vise l'énergie renouvelable en réseau, hors réseau et décentralisée.
 - e. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 20 pays IDA (dont au moins 5 FCS) à réviser leurs cadres de réglementation financière afin de gérer les risques climatiques et environnementaux, et qu'elle mobilise des capitaux privés en faveur d'une économie sobre en carbone et résiliente.
 - f. Les Participants ont demandé que l'IDA mette en œuvre des solutions puisant dans la nature, notamment la restauration et l'aménagement du paysage terrestre, du paysage marin et des bassins versants ou la régénération et la gestion durable des forêts, dans au moins 20 pays, afin de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques.
 - g. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 25 pays IDA à assurer la gestion intégrée et durable des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins, notamment en luttant contre la pollution plastique des océans.
 - h. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 25 pays IDA (dont au moins 10 FCS) aux prises avec des catastrophes naturelles ou des crises alimentaires à améliorer leur capacité de préparation et de riposte aux crises par le renforcement des cadres institutionnels et des dispositifs de planification ou de l'infrastructure physique pertinents. Ce soutien devrait englober l'amélioration des services de production des données et informations sur le climat (comme l'hydrométéorologie et des systèmes d'alerte rapide) dans au moins 10 pays.
- xvi. **Fragilité, conflit et violence.** Les engagements pris visent à améliorer la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de FCV, notamment par des interventions contextuelles dans les pays, ainsi que celles visant les cibles intermédiaires relatives aux FCS-IDA introduites dans d'autres thèmes particuliers.
- a. Les Participants ont demandé que l'IDA renforce la mise en œuvre de la stratégie FCV du Groupe de la Banque mondiale en veillant à ce que tous les documents des interventions dans les FCS-IDA montrent comment le programme du Groupe de la Banque mondiale, en

collaboration avec les partenaires concernés, contribue à combattre les facteurs de FCV et à mettre en évidence les sources de résilience, sur la base des diagnostics des FCV et des analyses du portefeuille tenant compte des FCV réalisés dans le cadre des évaluations des risques et de la résilience ou d'autres évaluations des FCVⁱⁱⁱ. La question des FCV continuera d'être intégrée aux diagnostics du secteur privé que la Banque mondiale et la Société financière internationale réalisent conjointement dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit.

- b. Les Participants ont demandé que l'IDA travaille avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires pour s'assurer que, d'ici à la fin d'IDA-20, au moins 60 % des pays admissibles au Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR) auront mené des réformes stratégiques importantes en relation avec l'objet du Guichet, tel que défini dans le Cadre d'examen de la politique sur les réfugiés.
- c. Les Participants ont demandé que l'IDA aide 40 % des pays IDA en situation de fragilité et de conflit (ayant des portefeuilles en cours d'exécution) à mettre en place ou renforcer les fonctions étatiques de base qui favorisent la fourniture de services publics efficaces, inclusifs et réactifs, à améliorer la transparence et la responsabilité et à promouvoir la résilience et la confiance, notamment en travaillant en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux.
- d. Les Participants ont demandé que l'IDA mette en œuvre des initiatives régionales dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale pour contribuer à éliminer les facteurs transnationaux des FCV, promouvoir la résilience transnationale et renforcer la préparation aux crises régionales et l'atténuation des risques liés à ces crises en collaborant avec les principaux partenaires concernés. IFC s'engagera à utiliser sa présence locale pour multiplier les activités en amont et les services-conseils dans ces zones, ce qui augmentera les possibilités d'investissement du secteur privé.

xvii. **Parité hommes-femmes et développement.** Les engagements pris visent à renforcer la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre, accroître le niveau d'ambition dans les domaines où les disparités entre les hommes et les femmes sont exacerbées par la crise de COVID-19, et faire en sorte que l'égalité des genres soit une composante essentielle des interventions de l'IDA à l'appui d'une reprise verte, résiliente et plus inclusive.

- a. Les Participants ont demandé que l'IDA favorise l'autonomisation des femmes, en restaurant et en élargissant l'accès à des services de santé sexuelle, reproductive, adolescente et maternelle de qualité et d'un coût abordable, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 affichant l'ICH le plus faible.
- b. Les Participants ont demandé que l'IDA introduise des éléments spécifiques de l'inclusion économique productive (par exemple, coopératives/associations de producteurs, finance numérique/épargne et prestation de services, soutien à l'entrepreneuriat, services d'aide

ⁱⁱⁱ Les documents sur les interventions dans les pays désignent les cadres de partenariat-pays (CPF), les notes sur l'action menée dans les pays (CEN) et les examens des progrès et des enseignements (PLR).

sociale, cadres réglementaires, et appui au développement du marché) en faveur des femmes dans au moins 35 projets de l'IDA dans les domaines de la protection sociale ou de l'emploi, de l'agriculture, du développement urbain ou du développement communautaire.

- c. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à élargir l'accès à des services de garde d'enfant de qualité et d'un coût abordable, particulièrement pour les parents à faible revenu.
 - d. Les Participants ont demandé qu'au moins 35 % des projets d'infrastructures (transport, énergie et eau) durant IDA-20 comportent des interventions visant à créer, au profit des femmes, des possibilités d'emplois moyennement et hautement qualifiés dans ces secteurs.
 - e. Les Participants ont demandé que durant IDA-20, au moins 30 opérations à l'appui du développement numérique, de l'inclusion financière et de l'agriculture accroissent l'accès et l'utilisation des technologies numériques par les femmes dans le but de combler les écarts entre les sexes à cet égard.
 - f. Les Participants ont demandé qu'au moins 70 % des opérations au titre d'IDA-20 en lien avec des activités foncières dans les domaines i) de l'administration foncière, ii) de la reconstruction et de la reprise résiliente après une catastrophe, et iii) du développement urbain comportent des actions spécifiques visant à renforcer les droits fonciers des femmes.
 - g. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 10 pays IDA à renforcer leurs cadres stratégiques nationaux de prévention de la violence sexiste et de lutte contre ce fléau ; et dans au moins 15 pays IDA, dont 5 en situation de fragilité et de conflit, promouvoir les services concernant la violence sexiste dans les systèmes de santé, et appliquer des protocoles de prévention et d'intervention en matière de violence sexiste dans le cadre d'établissements d'enseignement inclusifs et offrant de bonnes conditions de sécurité.
 - h. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 10 pays IDA à rendre leurs politiques fiscales et systèmes budgétaires plus inclusifs et sensibles à la question du genre, par exemple en menant des réformes budgétaires, en expurgeant la législation fiscale de toutes les dispositions discriminatoires et en contrôlant l'efficacité de la dépense publique, y compris, le cas échéant, au moyen d'une analyse de l'incidence fiscale des politiques sur l'égalité.
- xviii. **Emploi et transformation économique (JET).** Les engagements pris visent à aider les pays IDA à répondre à la fois aux besoins immédiats en réduisant au minimum les pertes d'emploi et en atténuant les risques, tout en leur donnant les moyens de saisir les possibilités à plus long terme dans un monde bouleversé par la COVID-19.
- a. Les participants ont demandé que l'IDA aide à renforcer la résilience, le degré d'inclusion et la profondeur du système financier dans 15 pays IDA, dont 5 FCS, sur la base du

Programme d'évaluation du secteur financier ou d'analyses similaires du secteur financier, en vue de soutenir une reprise robuste et inclusive.

- b. Dans le cadre des opérations au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA faisant intervenir IFC, les Participants ont demandé que cette dernière augmente la proportion des engagements qu'elle a consacrés aux FCS d'IDA-17 et aux PFR d'IDA-17^{iv}, pour qu'elle atteigne en moyenne entre 12 et 17 % de ses engagements pour son propre compte durant le cycle d'IDA-20, le but étant de parvenir à un engagement annuel pour compte propre de 14 à 17 % au dernier exercice d'IDA-20. En droite ligne de cet objectif, des plateformes et des approches-programmes ciblées de pays admis à bénéficier des ressources du PSW de l'IDA recevront un appui pour élaborer et promouvoir des initiatives transposables à grande échelle dans différents secteurs de ces pays, y compris des opérations d'appui aux petites et moyennes entreprises, pour le financement du commerce, et pour des investissements axés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation.
- c. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 20 pays IDA, dont 10 affichant un score de 3,0, voire moins, à la Composante 16 de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) relative à la transparence, la responsabilité et la corruption, à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre d'investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la résilience, au climat et à l'environnement, aux pratiques réglementaires, à la transparence et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations renforçant la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays. À cet effet, des programmes d'évaluation du secteur des infrastructures et des évaluations autonomes de la gouvernance étayant l'amélioration de la prestation de services d'infrastructure de qualité seront mis en œuvre.
- d. Les Participants ont demandé à l'IDA de soutenir des interventions visant à pallier les défaillances du marché et lever les contraintes dans des filières à fort potentiel dans lesquelles le secteur privé peut stimuler une transformation économique durable et inclusive et créer de meilleurs emplois, ou dans des filières employant un nombre disproportionné de femmes et de jeunes dans 20 pays IDA, dont 5 FCS. Ces interventions pourraient relever des activités en amont, étant guidées par les données et diagnostics du développement du secteur privé, comme ceux qu'IFC et la Banque mondiale réalisent conjointement dans les pays, et choisies en accord avec les autorités nationales.
- e. Les Participants ont demandé que l'IDA soutienne l'amélioration de la productivité agricole, notamment par la promotion d'une agriculture à l'épreuve du climat, ainsi que le renforcement de chaînes de valeur agro-industrielles viables présentant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois de meilleure qualité, dans une perspective de modernisation du secteur et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 15 pays IDA, dont 5 FCS, d'une manière inclusive, en favorisant la formation afin de permettre aux ouvriers agricoles d'accéder à ces emplois de meilleure qualité, et en encourageant les possibilités offertes par le secteur privé.

^{iv} Voir la note de bas de page 133.

- f. Pour remédier au manque de connectivité, les Participants ont demandé que l'IDA aide 17 pays IDA, notamment ceux qui bénéficient des concours d'IFC au titre du PSW de l'IDA, dont 6 pays sans littoral, 4 petits États et 9 FCS, à développer l'infrastructure numérique et à accroître l'accès à l'Internet large bande et l'utilisation de celui-ci d'une manière inclusive, sécurisée et abordable.
 - g. Les Participants ont demandé que l'IDA soutienne des programmes dans 15 pays IDA qui visent à renforcer le redressement et la transformation du secteur privé et sont bien ciblés, prennent en compte les petites et moyennes entreprises (PME) et favorisent l'adoption de technologies numériques, en assurant le suivi de manière à en déterminer les effets distributifs et l'efficacité. Pour apporter son concours à cet objectif, IFC intensifiera son appui aux projets d'infrastructure numérique, compte tenu des considérations liées à la cybersécurité et à des questions connexes, et ses opérations de capital-risque dans des pays IDA et FCS.
 - h. Les Participants ont demandé que l'IDA aide 34 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours à i) renforcer leurs institutions et se donner les moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, y compris des données ventilées par sexe et par type de handicap, le cas échéant ; et ii) accroître la résilience des systèmes statistiques, notamment par des investissements dans la technologie numérique et les capacités de surveillance à haute fréquence.
- xix. **Préparation aux crises.** L'engagement pris vise à aider les pays à renforcer leur résilience dans un monde où les crises surviennent plus fréquemment et ont des effets conjugués. Il complète l'approche intégrée de préparation aux crises qui est transversale à tous les thèmes particuliers d'IDA-20.
- a. Les Participants ont demandé que les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fournissent un appui technique et financier au renforcement des moyens de préparation aux crises. Un tel appui sera déterminé sur la base d'évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises telles que l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises ou d'autres outils de diagnostic pertinents.
- xx. **Gouvernance et institutions.** Les engagements pris visent à intensifier l'appui à la mise en place d'une administration publique capable, inclusive et responsable.
- a. Les Participants ont demandé que l'IDA aide 50 pays IDA à publier des rapports exhaustifs sur la dette contractée ou garantie par l'État ou sur les risques budgétaires.
 - b. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources intérieures au moyen de politiques fiscales équitables (justes et progressives) — tel que vérifié à l'aide d'une analyse de l'incidence

fiscale ou d'autres méthodes — en vue d'atteindre un ratio impôts/PIB d'au moins 15 % à moyen terme^v.

- c. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à adopter des politiques, réglementations ou solutions GovTech accessibles à tous, pour favoriser la fourniture de services publics numériques en toute sécurité.
- d. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins cinq pays à procéder à des évaluations approfondies des flux financiers illicites (FFI) et à préparer des plans d'action connexes. Ils ont également demandé à l'IDA d'aider au moins 20 pays IDA à prendre des mesures pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent ou l'évasion fiscale, afin de réduire les flux financiers illicites, notamment par le renforcement des mécanismes de responsabilité publique, un accès accru à l'information sur la propriété effective et la sensibilisation à cette question, et/ou l'adoption d'un système d'échange automatique de données pour réduire l'évasion fiscale.

xxi. Ajustement des volumes et conditions de l'aide de l'IDA.

- a. Les Participants sont convenus des changements suivants qui auront une incidence sur les volumes et conditions de l'aide pendant IDA-20 :
 - i) Introduction de nouvelles conditions. La première consiste en des crédits d'une durée de 50 ans réservés aux pays exclusivement IDA classés « feu orange » (sauf les petits États)^{vi} dans le cadre de leurs allocations individuelles, qui seront sans intérêt ni commission de service et assortis d'un différé d'amortissement de 10 ans. Les autres consistent en l'introduction de prêts concessionnels à plus courte échéance (SML) pour les pays exclusivement IDA qui présentent un risque de surendettement faible ou modéré, ainsi que pour les pays ni BIRD ni IDA et ceux à financement mixte (hormis les petits États à risque élevé ou en situation de surendettement). Les prêts de courte durée sont introduits à deux niveaux de l'architecture financière de l'IDA : i) comme une petite partie de l'allocation individuelle et ii) sous le Guichet de financement complémentaire (SUW) : ils seront accordés pour une période de 12 ans, avec un différé d'amortissement de 6 ans et sans intérêt ni commission de service. Avant d'autoriser un pays exclusivement IDA classé « feu orange » à accéder aux SML à la fois au titre du système d'allocations basées sur la performance (PBA) et du SUW, des analyses de viabilité de la dette seront effectuées pour déterminer l'incidence d'une

^v Les politiques fiscales comprennent les politiques sur l'administration de l'impôt, notamment celles qui visent à améliorer le civisme fiscal et à introduire de nouvelles mesures à cette fin. Le concept de mobilisation équitable des ressources intérieures comporte deux dimensions : 1) l'équité (les contribuables ayant un revenu ou un patrimoine similaire devraient être traités de la même manière) ; et 2) la progressivité (la contribution est fonction de la capacité à payer des contribuables).

^{vi} L'évaluation du risque de surendettement des pays découle des analyses prospectives de viabilité de la dette effectuées sur la base du Cadre de viabilité de la dette (CVD) que la Banque mondiale et le FMI ont défini ensemble pour les pays à faible revenu. Elle suit un système de feux de signalisation selon lequel un « feu rouge » désigne une situation ou un risque élevé de surendettement, un « feu orange », un risque moyen de surendettement et un « feu vert », un faible risque de surendettement.

telle décision sur le niveau d'endettement de ce pays. La Direction présentera un compte rendu de l'utilisation des SML à l'examen à mi-parcours d'IDA-20.

- ii) Poursuite de la mise en œuvre de la Politique de financement durable du développement (SDFP) en subordonnant les allocations individuelles de l'IDA à la mise en œuvre satisfaisante de critères de performance et de politiques publiques concrets visant à accroître la transparence des données sur la dette, renforcer la viabilité des finances publiques et améliorer la gestion de la dette. Lorsqu'un pays ne satisfait pas à ses critères de performance et de politiques publiques, son allocation individuelle est mise en réserve l'année suivante, et une année supplémentaire lui est accordée pour récupérer les montants mis en réserve en mettant en œuvre les critères de performance et de politiques publiques convenus, au risque de perdre irrévocablement lesdits montants. Les montants mis en réserve en vertu de la SDFP seraient d'abord déduits des allocations pour les SML.
- b. Les Participants sont convenus : i) de renforcer l'enveloppe FCV pendant IDA-20 ; ii) de retenir ses principales caractéristiques, notamment l'identification durant le cycle de reconstitution, le traitement des demandes en fonction des conditions d'admissibilité et des examens annuels, le financement aligné sur le système PBA, et l'intégration dans l'ensemble du portefeuille du pays ; et iii) de maintenir les trois types d'allocations, à savoir l'Allocation pour la prévention et la résilience, l'Allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit et l'Allocation pour le redressement.
 - c. Les Participants sont convenus : i) de porter la dotation du Guichet régional à 7,9 milliards de dollars ; ii) de faciliter l'accès aux financements du Guichet régional en autorisant des opérations binationales dans toutes les régions, du moment qu'elles démontrent d'importantes retombées externes^{vii} ; et iii) d'utiliser les mécanismes existants du Guichet régional comme un levier pour fournir des ressources additionnelles aux pays IDA pour l'achat et le déploiement de vaccins, traitements et diagnostics liés à la COVID-19.
 - d. Les Participants sont convenus : i) de maintenir le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil ainsi que ses politiques en vigueur pendant IDA-20, avec une dotation de 2,4 milliards de dollars ; et ii) d'imposer des conditions plus souples aux pays classés « feu orange » en leur donnant accès à des crédits d'une durée de 50 ans dans le cadre du Guichet.
 - e. Les Participants sont convenus : i) de donner plus d'amplitude au Mécanisme de réponse aux crises (CRW) en le dotant d'une allocation globale de 3,3 milliards de dollars ; ii) dans le cadre de ce mécanisme, de retenir et renforcer le dispositif de financement précoce en le dotant d'une allocation de 1 milliard de dollars ; et iii) de relever le plafond des

^{vii} Jusqu'à présent, trois pays sont tenus de participer, mais ce chiffre est ramené à deux si l'un des pays est en situation de fragilité et de conflit. En vertu de la politique, le Guichet régional peut aussi financer des opérations mises en œuvre dans un seul pays lorsqu'on s'attend clairement à ce qu'elles apportent des transformations profondes à l'échelle régionale ou contribuent aux biens publics mondiaux, à condition de saisir le Conseil tôt. Cette possibilité est utilisée de manière judicieuse et devrait être maintenue pendant IDA-20.

financements précoces au titre des Composantes d'intervention d'urgence conditionnelle préaffectées à 25 millions de dollars par pays.

- f. Les Participants sont convenus : i) de maintenir le Guichet de financement complémentaire (SUW) ordinaire qui sera doté d'une allocation de 6,3 milliards de dollars ; et ii) de fournir des ressources concessionnelles additionnelles au titre du SUW sous la forme de prêts à plus courte échéance dotés d'une allocation de 7,8 milliards de dollars, afin d'augmenter l'échelle des investissements pour reconstruire en mieux et d'une manière écologiquement rationnelle dans les pays admissibles – c'est-à-dire les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement faible ou modéré, ainsi que les pays ni BIRD ni IDA et les pays à financement mixte (sauf les petits États à risque élevé ou en situation de surendettement). Les prêts à plus courte échéance au titre du Guichet de financement complémentaire seront offerts aux conditions définies au paragraphe a i) ci-dessus).
- g. Les Participants sont convenus : i) d'accroître la taille du Guichet de promotion du secteur privé (PSW) en le dotant d'une allocation de 2,5 milliards de dollars dont l'utilisation doit être passée en revue pendant l'examen à mi-parcours d'IDA-20 ; ii) de faire en sorte que IFC et la MIGA rendent publiques les données sur l'impact systématique et la mobilisation des ressources pour les projets bénéficiant de financements du PSW afin de compléter les informations disponibles sur le projet ; et iii) sous réserve de l'approbation d'opérations de placement individuelles par le Conseil des Administrateurs de l'IDA, d'utiliser jusqu'à 100 millions de dollars de ressources du Mécanisme de financements mixtes du PSW pour aider des incubateurs et accélérateurs de micro, petites et moyennes entreprises. Agissant comme un « fonds de fonds », le Guichet de promotion du secteur privé fera des placements en partenariat avec IFC et atténuera les risques pour des tiers, au besoin, pour attirer des investisseurs, viabiliser les fonds d'investissement et assurer un retour sur investissement suffisant pour les incubateurs ou gestionnaires de fonds en phase de démarrage. Dans le cadre de cette initiative, le PSW établira un fonds de capital de lancement à forte tolérance au risque avec une dotation pouvant atteindre 15 millions de dollars. Le PSW fournira l'intégralité des ressources de ce fonds, qui sera admis à investir, sans apport d'IFC, jusqu'à 1 million de dollars à chaque fois dans des gestionnaires de fonds en phase de démarrage, afin de les aider à faire leurs preuves pour pouvoir mobiliser des capitaux privés à l'avenir.
- h. Les Participants sont convenus de faire preuve de flexibilité en prévoyant une marge d'ajustement de la dotation de chaque guichet de l'ordre de 10 % pendant IDA-20, compte tenu de la demande pendant cette période, sous la supervision étroite de la Direction, et ont demandé à être tenus informés régulièrement de la situation.
- i. Les Participants sont convenus de n'affecter aucune ressource mise en réserve pour soutenir la reprise éventuelle des opérations dans les pays IDA sans aucune intervention en cours. En revanche, si des progrès importants étaient enregistrés durant la période d'engagement d'IDA-20 dans un des pays accumulant des arriérés, la Direction convierait les Participants à une discussion sur la réaffectation des ressources.
- j. Les Participants sont convenus d'introduire un financement en monnaie nationale intégralement couvert pendant IDA-20, la phase d'essai devant être achevée d'ici à

l'examen à mi-parcours d'IDA-20. L'IDA fournira des financements en monnaie nationale à ses emprunteurs en introduisant l'option de conversion monétaire dans ses conditions de financement concessionnel et en couvrant ses risques par l'émission d'obligations en monnaie nationale ou le recours à des swaps de devises avec des contreparties du marché, sous réserve de la disponibilité sur le marché. Le financement en monnaie nationale par le mécanisme de la conversion monétaire est déjà autorisé pour les opérations de financement non concessionnel de l'IDA.

xxii. Reconstitution des ressources de l'IDA.

- a. Les Participants ont recommandé que des contributions d'un montant de 23,5 milliards de dollars (contre-valeur de 16,5 milliards de DTS) soient versées afin de porter à 93 milliards de dollars (contre-valeur de 65,1 milliards de DTS) le montant de la reconstitution durant la période couverte par IDA-20, y compris les 11 milliards de dollars (contre-valeur de 7,7 milliards de DTS) reportés d'IDA-19 en raison du raccourcissement de cette période.
- b. Les Participants ont reconnu que des contributions substantielles sous forme de dons resteront un élément essentiel du cadre financier de l'IDA, ce qui permettra à l'Association d'offrir des conditions préférentielles même en maintenant son effet de levier de manière durable.
- c. Les Participants ont souligné l'importance de soumettre leurs Instruments d'engagement le plus tôt possible pour assurer la mise en œuvre d'IDA-20 dans les délais prescrits.
- d. Les Participants ont recommandé que les coûts supportés par l'IDA du fait des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés durant la période couverte par IDA-20 soient financés par les contributions des Partenaires au titre d'IDA-20.
- e. Les Participants ont reconnu l'importance pour les Partenaires de continuer à honorer leurs engagements de financement en faveur d'une reconstitution distincte pour l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale destinée à soutenir le volume total du pouvoir d'engagement d'IDA-20.
- f. Les Participants ont approuvé le maintien des Prêts concessionnels de partenaire (CPL) pendant IDA-20. Ils ont souscrit au cadre des CPL d'IDA-20 qui conserve le cadre des CPL d'IDA-19 en y apportant les modifications suivantes : i) ajout de l'échéance de 50 ans assortie d'un différé d'amortissement de 10 ans comme nouvelle condition des CPL ; et ii) calcul des taux d'actualisation des CPL en tenant compte de valeurs moyennes en vue de réduire les répercussions de la volatilité des marchés.
- g. Concernant le déficit structurel, les Participants sont convenus qu'une structure de rapport à deux volets — rendant compte à la fois des contributions brute et nette des bailleurs de fonds aux charges de l'IDA — est une démarche prospective, pragmatique et équilibrée, répondant parfaitement aux préoccupations que les Participants ont exprimées au sujet du

mode de communication actuel de leur contribution aux charges et de l'incidence du déficit structurel croissant.

- h. Les Participants ont souligné l'importance des transferts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au profit de l'IDA qui traduisent la solidarité entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale, et du maintien de l'approche des transferts de la BIRD basée sur des formules, en indiquant que ces transferts devraient faire l'objet d'approbations annuelles par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après examen des besoins en ressources de la BIRD à mettre en réserve.

INTRODUCTION

1. **La crise de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a bouleversé le monde entier, engendré des pertes considérables du point de vue du développement, exacerbé les risques préexistants, et continue de poser de nouveaux défis aux pays les plus pauvres.** Combinés à l'intensification des risques liés aux conflits et au climat, les effets de la COVID-19 ont effacé une part considérable des améliorations réalisées pour le bien-être général, et les pays admis à bénéficier des financements de l'Association internationale de développement (IDA) ont rapidement reculé sur la voie des objectifs de développement durable (ODD) et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale. Dans un contexte caractérisé par un net déclin des économies et par l'augmentation de la pauvreté, les pays IDA sont confrontés à des besoins financiers importants et à une reprise incertaine et prolongée.

2. **L'IDA a apporté une contribution rapide, ciblée, agile et d'une ampleur inégalée aux efforts mondiaux de lutte contre la COVID-19, mais il lui faut faire plus pour remédier aux perturbations et aux défis du développement qui sont exacerbés par cette crise qui perdure.** Depuis le démarrage de la crise, le Groupe de la Banque mondiale occupe la tête de file des banques multilatérales de développement (BMD) qui apportent leur concours aux pays IDA pour aider à sauver des vies, préserver les moyens de subsistance et poser les bases d'une reprise durable sans toutefois perdre de vue les résultats de niveau supérieur. Et pourtant, pendant des années encore, les pays IDA continueront de dépendre largement de l'aide pour faire face à la COVID-19 et poursuivre leur programme de développement à long terme.

3. **La communauté internationale intensifie les actions en faveur des pays IDA pour les aider à répondre à la crise de COVID-19 qui sévit actuellement, se remettre des revers subis sur le plan du développement, se reconstruire en mieux et mettre à nouveau le cap sur les objectifs de développement prioritaires à long terme.** Les Délégués à l'IDA et les Représentants des Emprunteurs (les « Participants ») sont convenus en février 2021 de raccourcir le cycle d'IDA-19 à deux ans et de mobiliser de manière anticipée les financements alloués au titre d'IDA-19 de l'exercice 23 à l'exercice 22 afin d'alléger les pressions sur les pays IDA et de réunir le niveau exceptionnel d'appuis nécessaires pour les aider à surmonter les difficultés sanitaires, sociales et économiques générées par la pandémie de COVID-19. Cela impliquait également d'avancer exceptionnellement la Vingtième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-20) d'un an, une décision arrêtée après des mois de discussions ciblées destinées à trouver la meilleure solution pour relever le niveau de l'aide et mettre des ressources supplémentaires à la disposition des pays en ces temps de crise. Dans la Déclaration¹ signée à Abidjan le 15 juillet 2021, 23 Chefs d'États africains ont appelé les Partenaires de l'IDA à soutenir une vingtième reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA en mettant l'accent sur les grandes priorités que constituent l'amélioration du capital humain, la création d'emplois grâce à des politiques de développement du secteur privé et la reprise économique, tout en poursuivant les efforts de mobilisation des recettes fiscales, d'accroissement de la transparence et de renforcement de la gouvernance.

4. **Le présent rapport passe en revue les orientations fournies par les Participants sur le cadre de politiques, de financements et de résultats qui sous-tend l'aide fournie par l'IDA à**

¹ <https://www.worldbank.org/en/news/statement/2021/07/15/abidjan-s-declaration-african-heads-of-state-calls-for-an-ambitious-replenishment-of-the-resources-of-the-international>.

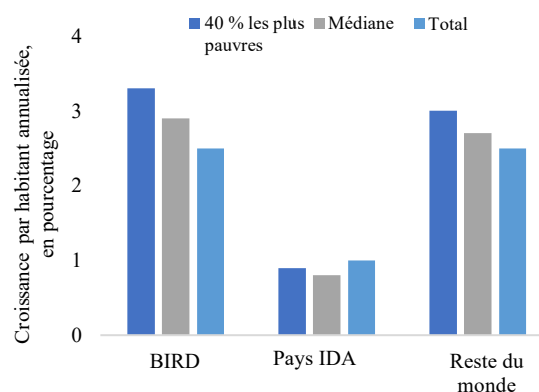
ses pays clients pendant la période d'IDA-20 (laquelle va du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025)². Il compte sept parties : La *section I* rend compte des progrès accomplis vers le double objectif et les ODD et décrit sommairement le paysage du financement ; la *section II* traite de la valeur ajoutée de l'IDA, notamment des principales caractéristiques de son mode de fonctionnement et de financement ainsi que son cadre de résultats ; la *section III* présente les orientations stratégiques, les questions transversales prioritaires, les thèmes particuliers et les principaux engagements pour IDA-20 ; la *section IV* donne un aperçu des volumes et conditions de financement pour IDA-20 ; la *section V* décrit les modalités de gestion des ressources pour IDA-20 ; la *section VI* se penche sur le financement de l'allègement de la dette et de l'apurement des arriérés ; et la *section VII* recommande l'adoption du projet de résolution pour IDA-20 joint à l'annexe 14.

SECTION I : RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET PAYSAGE DU FINANCEMENT

A. PROGRES VERS LA REALISATION DU DOUBLE OBJECTIF

5. Le rythme remarquable de réduction de la pauvreté atteint durant les 25 dernières années avait déjà ralenti avant la crise de COVID-19, particulièrement dans les pays IDA considérés comme en situation de fragilité et de conflit (FCS). Après être resté constant pendant près de 25 ans, le rythme de diminution des taux mondiaux de pauvreté a commencé à ralentir en 2015. Comme on peut le lire dans la publication de la Banque mondiale intitulée « *Reversals of Fortune* », ce ralentissement s'est manifesté par une concentration accrue de la pauvreté mondiale en Afrique subsaharienne, ainsi que par l'accroissement de la pauvreté dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord du fait des conflits³. Près de 6 pauvres sur 10 à travers le monde vivent en Afrique subsaharienne, où les taux de pauvreté reculent très lentement et le nombre absolu de pauvres a augmenté entre 1990 et 2017⁴. Dans les pays FCS-IDA, le nombre

Figure 1.1. Moyennes simples de prospérité partagée, et croissance des revenus moyens et médians, vers 2013-2018



Source : Base de données mondiale sur la prospérité partagée (vers 2013-2018), Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/global-database-of-shared-prosperity>.

² Les Participants ont donné des directives concernant le train de mesures et l'enveloppe financière pour IDA-20 pendant les réunions de reconstitution tenues les 14 et 15 avril 2021, du 28 au 30 juin 2021 et du 20 au 22 octobre 2021. Les réunions techniques avec les Participants et les rencontres avec des représentants de la société civile ont permis de peaufiner davantage ce cadre d'action. Les Participants ont également partagé plusieurs documents de travail contenant des propositions de priorités et recommandations essentielles pour IDA-20.

³ La pauvreté mondiale a reculé d'environ 1 point de pourcentage par an entre 1990 et 2015, mais ce taux a régressé à 0,5 point de pourcentage entre 2015 et 2017. Voir World Bank. 2020. *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune*. Washington, DC: World Bank.

⁴ Ibid.

absolu de pauvres est passé de 251 millions en 2015 à 279 millions en 2019⁵, et le taux moyen de pauvreté a atteint 39,1 %, contre 19,7 % dans les pays non-FCS (selon des estimations à très court terme). Onze des 20 pays IDA au bas du classement de l'Indice du capital humain (ICH) sont des FCS. Dans les FCS-IDA, la pauvreté touche de façon disproportionnée les femmes, les filles et les personnes et communautés les plus vulnérables, notamment les déplacés de force.

6. Les acquis en termes de prospérité partagée dans les pays IDA étaient décevants avant la pandémie, signe de difficultés persistantes pour assurer une croissance sans exclus. Dans les pays IDA où on peut mesurer le niveau de prospérité partagée, la croissance moyenne annualisée des revenus des 40 % les plus pauvres de la population était de 0,9 % pendant la période 2013-2018 (figure 1.1), ce qui est nettement inférieur aux 3,3 % des pays bénéficiaires des crédits de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et toujours en dessous des 1,7 % de croissance annualisée enregistrée dans les pays IDA pendant la période 2011-2016⁶. Il est à noter que la prime de prospérité partagée pour les pays IDA dont les données sont disponibles, calculée comme la différence entre le taux de croissance des revenus des 40 % les plus pauvres et le taux de croissance de la population moyenne, était négative pour la période 2013-2018, contre 31 % à peine pour les pays BIRD. Ces chiffres illustrent les difficultés sans précédent rencontrées par les pays IDA, dont le changement climatique, les conflits, un programme de réformes structurelles inachevé, les inégalités, les lacunes en matière de gouvernance et les faiblesses institutionnelles, ainsi qu'une productivité agricole stagnante et une faible transition des emplois hors du secteur agricole, lesquelles constituent un frein à une croissance inclusive. Le raccourcissement du Dix-neuvième cycle de refinancement de l'IDA (IDA-19) et l'anticipation d'IDA-20 offrent l'occasion de canaliser les ressources additionnelles et contractuelles nécessaires vers l'atténuation de cette récession qui perdure.

7. La pandémie a déclenché une crise sanitaire sans précédent qui, en plus d'avoir un coût terrible en vies humaines, a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Deuxième Guerre mondiale. La COVID-19 a entraîné l'effondrement massif de la croissance à mesure que les économies du monde entier adoptaient des mesures de confinement extrêmement restrictives pour contenir la propagation du virus. La production économique mondiale s'est contractée de 3,5 % en 2020, plus des deux tiers des pays IDA enregistrant une croissance négative. Cette forte contraction de la production a eu des répercussions considérables sur le revenu par habitant. En réduisant la croissance des revenus moyens, la COVID-19 a déjà fait reculer substantiellement le niveau de prospérité partagée, une situation qui va perdurer jusqu'à ce que le virus soit maîtrisé et la croissance reprenne⁷. Les conséquences négatives de la pandémie sont déjà

⁵ Des estimations de la pauvreté mondiale sont disponibles jusqu'en 2017, la dernière année pour laquelle les données d'enquêtes auprès des ménages couvrent une population mondiale suffisante. Les estimations pour 2018-2020 sont des prévisions à très court terme, qui sont basées sur des informations relatives aux taux de croissance issus des comptes nationaux après 2017 et sur d'autres hypothèses concernant la relation entre ces taux et ceux issus des agrégats du bien-être ressortant de l'enquête qui sont mesurés en termes de consommation ou de revenu. Pour en savoir plus, voir World Bank. 2020. *Poverty and Shared Prosperity 2020 : Reversals of Fortune*, Washington, DC : The World Bank.

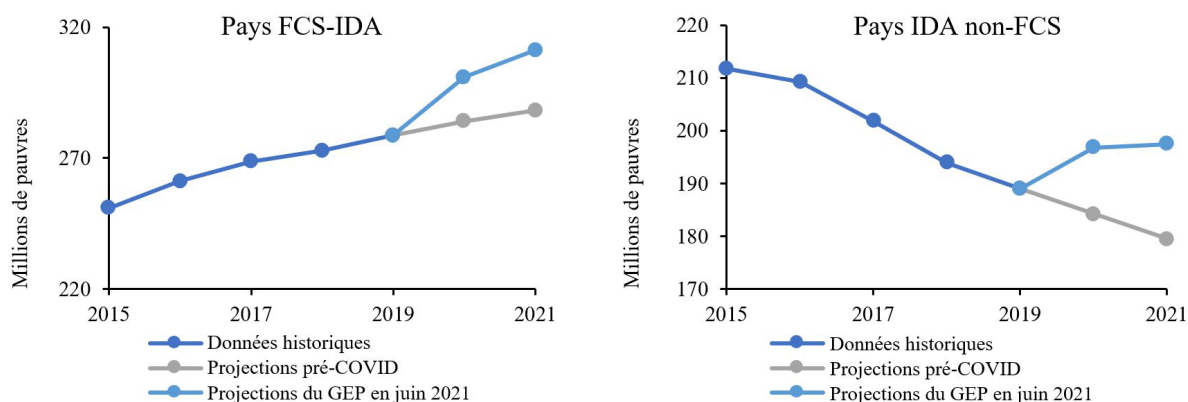
⁶ Des estimations de la prospérité partagée pour la période 2013-2018 sont disponibles pour 88 pays au total, dont 15 pays IDA, 29 pays BIRD et 34 pays du « reste du monde ».

⁷ Les estimations du revenu national brut (RNB) par habitant des pays IDA par la Banque mondiale (suivant la méthode Atlas) semblent indiquer une réduction moyenne de 3 % des niveaux de revenu en 2020, avec des baisses plus marquées dans les petits États.

exacerbées par les vulnérabilités sous-jacentes de ces économies, notamment l'insuffisance des capacités institutionnelles, la faiblesse des systèmes de santé et la prévalence du secteur informel, particulièrement en ce qui concerne l'emploi. De plus, compte tenu de leur marge de manœuvre budgétaire limitée et des coûts élevés du service de la dette, elles disposent de moins de ressources propres pour faire face à la crise, ce qui restreint la portée des mesures conjoncturelles prises à cette fin. L'ampleur et la durée de la pandémie restent incertaines, l'incidence sanitaire, sociale et économique de vagues additionnelles d'infection étant particulièrement préoccupante.

8. **En raison de la COVID-19, la pauvreté mondiale a progressé pour la première fois en une génération, engendrant des souffrances profondes dans les pays IDA, à la fois FCS et autres.** L'année 2020 marque le premier renversement de la tendance en matière de réduction de la pauvreté en plus de deux décennies, 97 millions de personnes ayant sombré dans la pauvreté à cause de la COVID-19, selon des estimations (figure 1.2)⁸. Trente-et-un pour cent de ces personnes résident dans des pays admis à bénéficier de l'aide de l'IDA, dont 56 sont en situation de fragilité et de conflit. Selon les prévisions, ce pourcentage devrait augmenter pour atteindre 42 % en 2021, la reprise étant plus lente dans les pays IDA que partout ailleurs. La pandémie devrait entraîner une hausse de 1,7 % du taux de pauvreté internationale dans les pays IDA en 2020, ce qui est supérieur aux 1,1 % d'augmentation attendue dans les pays BIRD. En Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté international augmentera d'au moins 0,8 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'avant la pandémie. Le niveau de prospérité partagée diminuera aussi de manière drastique dans toutes les économies, alors qu'on estime qu'il n'y aura pratiquement pas d'accroissement des revenus au sein des 40 % les plus pauvres de la population pendant la période 2019-2021.

Figure 1. 2. Évolution du nombre de pauvres à travers le monde, compte tenu de l'impact attendu de la pandémie de COVID-19



Notes : Les estimations pour 2018 et 2019 sont basées sur des prévisions à court terme ; GEP désigne le rapport sur Perspectives économiques mondiales.

Source : Les calculs sont basés sur les données du billet accessible à l'adresse suivante : <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-turning-corner-pandemic-2021>

⁸ World Bank. 2021. *Global Economic Prospects, June 2021*. Washington, DC : World Bank.

9. **La croissance mondiale devrait rester largement inégale, ce qui dénote d'importantes incertitudes autour de l'évolution future de la pandémie et de l'éventualité de tensions budgétaires liées au poids considérable de la dette.** La pandémie en cours continue d'influer sur l'activité économique, alors que de sévères vagues d'infection et des progrès limités dans le déploiement des vaccins plombent toujours la croissance dans de nombreux pays IDA. L'érosion du capital humain et les lourdes pertes en vies humaines associées à la pandémie resteront des déterminants significatifs. En 2021, la croissance dans les pays IDA sera la plus faible en plus de deux décennies — à peine 1,3 % pour les FCS — et restera probablement morose par rapport aux niveaux d'avant la COVID-19. Dans ce sous-groupe, la croissance devrait être entravée par l'alourdissement de la dette, l'incertitude autour de l'action des pouvoirs publics, l'agitation sociale et l'insécurité grandissante — qui feront plus que compromettre l'amélioration du contexte extérieur. De plus, des analyses réalisées par les services de la Banque mondiale indiquent que la croissance économique dans les pays IDA sera inférieure à celle des économies avancées d'au moins 2 points de pourcentage par an en moyenne entre 2021 et 2023, ce qui devrait creuser davantage l'écart déjà considérable entre les pays riches et les pays pauvres. Pour ramener l'extrême pauvreté à 3 % d'ici 2030, tous les pays ont besoin de croître à des taux compris entre 8 et 8,5 % par an (selon le scénario retenu) jusqu'à la fin de la décennie⁹.

10. **L'incidence de la pandémie sur la pauvreté va perdurer et mettre davantage en péril la réalisation de l'objectif mondial d'éradication de l'extrême pauvreté à l'horizon 2030.** Selon les projections, le taux de pauvreté devrait augmenter de 2,3 points de pourcentage dans les pays IDA en 2021, par rapport aux prévisions d'avant la COVID-19, ce qui dépasse de loin les 0,9 point de pourcentage d'augmentation prévus pour les autres pays. Compte tenu des effets de la COVID-19, les dernières prévisions de l'évolution de la pauvreté jusqu'en 2030 portent à croire que 7,2 % de la population mondiale vivront en dessous du seuil international de pauvreté d'ici 2030, contre 6,7 % avant la COVID-19, ce qui représente 47 millions de personnes supplémentaires. Dans les pays admis à emprunter à l'IDA, le taux de pauvreté prévu pour 2030 est de 25,1 %, compte tenu de l'incidence de la COVID-19, soit 1,7 point de pourcentage ou 36 millions de personnes de plus que ce qui était envisagé avant la COVID-19.

B. PROGRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

11. **La crise de la COVID-19 a des conséquences catastrophiques sur la capacité des pays IDA à réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁰.** La COVID-19 remet considérablement en cause des acquis importants en matière de développement. Les pays IDA sont relativement plus touchés par cette pandémie, qui a des retombées à grande échelle, comme l'intensification de l'insécurité alimentaire et l'accroissement des risques de fragilité, conflit et violence (FCV). Les chances que les pays IDA réalisent les ODD d'ici 2030 deviennent de plus en plus illusoire. À mesure que la crise et les efforts de préservation de la vie et des moyens de subsistance se poursuivent, un appui accru sera capital non seulement pour accélérer la

⁹ Il convient de noter que faute de données exhaustives pour de nombreux pays, les estimations mondiales pour 2020 et 2021 ainsi que les projections à plus long terme jusqu'à 2030 prennent pour hypothèse que les inégalités n'évoluent pas. Si la pandémie et la reprise devaient entraîner un accroissement des inégalités, comme semblent l'indiquer certaines des données récentes tirées d'enquêtes téléphoniques à haute fréquence, on estime que la pauvreté mondiale augmenterait davantage en raison de la pandémie de COVID-19.

¹⁰ United Nations. 2021. *The Sustainable Development Goals Report 2021*. New York: United Nations.

reprise au sortir de la pandémie, mais aussi pour renforcer la préparation aux crises et chocs à venir en vue de promouvoir des lendemains plus résilients, plus verts et plus inclusifs pour tous.

12. La pandémie inflige des pertes considérables aux pays IDA et menace d'annuler une décennie de progrès en matière de capital humain. Faute d'investissements conséquents à la mesure de ce défi, la crise de la COVID-19 pourrait annuler une décennie de progrès en matière de capital humain, tels que mesurés par l'ICH, et son impact négatif sur le capital humain ainsi qu'en termes de pertes de productivité futures deviendrait permanent¹¹. Cet impact sera probablement important dans les FCS-IDA, qui constituent 11 des 20 pays IDA les plus mal classés sur la base de l'ICH¹². La COVID-19 met les systèmes de santé des pays IDA à rude épreuve alors qu'ils s'efforcent de répondre aux besoins de prévention, de dépistage et de traitement de la COVID-19 et de fournir des services de santé essentiels et courants. Les dépenses de santé, notamment celles associées à la COVID-19, drainent les économies et les actifs limités des ménages dans les pays IDA. Les taux de vaccination des enfants restent faibles, la charge mondiale de la tuberculose s'est alourdie en 2020, les pires effets de cette maladie étant projetés pour 2021 et 2022, l'incidence du paludisme en Afrique subsaharienne a considérablement augmenté à cause des perturbations liées à la COVID-19, et on estime que la mortalité maternelle et infantile progressera respectivement de 12 % et 18 % dans les pays IDA¹³. L'accès aux services de garde d'enfants et aux établissements d'hébergement de personnes âgées devient plus limité, et la couverture moyenne des régimes d'assistance sociale est de plus en plus insuffisante, beaucoup de ménages étant obligés de puiser dans leurs fonds d'urgence ou de vendre leurs biens¹⁴. En même temps, les restrictions d'accès aux établissements d'enseignement présentent aussi des risques substantiels pour le capital humain et la productivité future. D'après des estimations publiées récemment, les fermetures d'écoles liées à la COVID-19 ont généré des pertes de l'ordre de 0,5 à 0,9 année de scolarité de qualité et accru les taux de déperdition scolaire, l'UNESCO projetant que 11 millions de filles pourraient ne pas retourner à l'école. La génération actuelle d'enfants dans les pays IDA risque de perdre jusqu'à 900 milliards de dollars de revenus sur l'ensemble de leur future vie active. Des données montrent que l'augmentation des niveaux d'instruction des filles peut améliorer considérablement leur propre santé et les acquis en termes de développement humain pour leurs enfants¹⁵.

13. Avec la COVID-19, la crise actuelle de l'emploi n'a fait que s'accroître. Les difficultés liées à l'emploi sont énormes : même avant la crise, les pays IDA avaient cruellement besoin de créer des emplois pour simplement suivre le nombre de jeunes qui intégraient le marché du travail. On estime qu'à l'heure actuelle, les pertes d'heures de travail à travers le monde représentent l'équivalent de 225 millions d'emplois à temps plein¹⁶. Les petites et moyennes entreprises (PME)

¹¹ World Bank. 2020. *The Human Capital Index 2020 Update: Human Capital in the Time of COVID-19*. Washington, DC: World Bank.

¹² Ibid.

¹³ Hogan, A., et al. 2020. *Potential impact of the COVID-19 pandemic on HIV, tuberculosis, and malaria in low-income and middle-income countries: a modelling study*. The Lancet Global Health 8.9 (2020): e1132-e1141.

¹⁴ <https://blogs.worldbank.org/voices/how-covid-19-affects-households-poorest-countries-insights-phone-surveys>

¹⁵ Azevedo, J. P., A. Hasan, D. Goldemberg, S. A. Iqbal et K. Geven. 2021. *Simulating the Potential Impacts of COVID-19 School Closures on Schooling and Learning Outcomes: A Set of Global Estimates*. The World Bank Research Observer, World Bank Group, vol. 36(1), pages 1-40.

¹⁶ Organisation internationale du travail. 2021. *Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail*. 7^e édition. Genève : Organisation internationale du travail.

et les entreprises informelles ont été les plus durement touchées par les mesures de confinement et avaient moins accès aux programmes d'appui des États : beaucoup risquent d'ailleurs d'accumuler des retards de paiement^{17,18}. L'impact varie selon les pays, les petits États insulaires en développement (PEID) tributaires du tourisme affichant les baisses les plus substantielles. Soixante-dix pour cent des emplois ayant été supprimés, beaucoup d'actifs ont été évincés du monde de l'emploi, des femmes pour la plupart¹⁹. Certes, les ménages souffrent des pertes de revenu, mais ce sont les jeunes, les femmes, les travailleurs indépendants et les travailleurs occasionnels ayant un faible niveau d'éducation qui subissent le plus les conséquences des arrêts de travail et des pertes de revenu²⁰.

14. Les difficultés des pays IDA sont davantage exacerbées par les effets du changement climatique. Le changement climatique continue de plomber les résultats en matière de développement, avec une incidence disproportionnée sur les pays IDA les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les PEID et les FCS. De plus, au sein des pays IDA, le changement climatique a souvent des répercussions sur les communautés les plus démunies et les plus vulnérables, notamment celles dont les moyens de subsistance dépendent des ressources agricoles ou côtières. Les petits agriculteurs produisent une part considérable de la nourriture consommée par leurs communautés et régions, et pourtant ils sont eux-mêmes confrontés à l'insécurité alimentaire et sont les plus exposés au changement climatique, ce qui freine davantage la production végétale et animale et aggrave la pauvreté rurale. Les pays IDA génèrent à peine 4 % environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais sont touchés de manière disproportionnée par le changement climatique. Pendant la décennie écoulée, ils ont essuyé près de huit fois plus de catastrophes naturelles que dans les années 80, qui ont eu des conséquences trois fois plus néfastes sur leurs économies²¹. D'après les estimations, si rien n'est fait, le changement climatique poussera 132 millions de personnes dans la pauvreté au cours des 10 prochaines années²². Les risques à la fois de déplacements internes et de migrations internationales devraient augmenter avec l'accroissement de la fréquence et l'intensité des tempêtes, l'intensification des sécheresses et de la désertification, l'élévation du niveau des océans et la diminution de la productivité agricole²³.

15. Combinées à la COVID-19 et au changement climatique, les conséquences de plus en plus néfastes des conflits exacerbent les difficultés et l'insécurité, d'où l'importance de la

¹⁷ Apedo-Amah, Marie Christine ; Avdiu, Besart ; Cirera, Xavier ; Cruz, Marcio ; Davies, Elwyn ; Grover, Arti ; Iacovone, Leonardo ; Kilinc, Umut ; Medvedev, Denis ; Maduko, Franklin Okechukwu ; Poupakis, Stavros ; Torres, Jessica ; Tran, Trang Thu. 2020. *Unmasking the Impact of COVID-19 on Businesses: Firm Level Evidence from Across the World*. Policy Research Working Paper; No. 9434. Washington, DC: World Bank.

¹⁸ World Bank. 2021. *Supporting Firms in Restructuring and Recovery*. EFI Insight-Finance, Competitiveness and Innovation. Washington, DC: World Bank

¹⁹ Organisation internationale du travail. 2021. *Observatoire de l'OIT : COVID-19 et le monde du travail. 7^e édition*. Genève : Organisation internationale du travail.

²⁰ Bundervoet, T., Davalos, M. et Garcia, N.. 2021. *The short-term impacts of COVID-19 on households in developing countries: an overview based on a harmonized dataset of high-frequency surveys*. Policy Research Working Paper No. 9582, Washington, DC: World Bank.

²¹ The International Disaster Database (EM-DAT)

²² Jafino, Bramka Arga, et al. 2020. *Revised estimates of the impact of climate change on extreme poverty by 2030*. Washington, DC: World Bank Group.

²³ Kanta K. Rigaud et al. 2018. *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*. Washington, DC: World Bank.

préparation aux crises. Les chocs économiques et des facteurs environnementaux tels que la dégradation des ressources aggravent l'insécurité alimentaire, favorisent les inégalités et nourrissent le mécontentement. Les besoins humanitaires ont fortement augmenté et le nombre de personnes en proie à l'insécurité alimentaire et à la faim devrait croître de manière exponentielle, 34 millions de personnes dans 17 pays²⁴ — des FCS-IDA pour la plupart — étant menacées de famine en 2021²⁵, une situation qui devrait se détériorer davantage en 2022. Ces difficultés soulignent la nécessité de soutenir des investissements dans la préparation aux crises afin d'aider les pays IDA à prendre des mesures d'un bon rapport coût efficacité pour répondre sans délai aux futurs chocs. Elles rappellent aussi le besoin d'investir dans des systèmes essentiels pour la prestation de services publics.

16. Les disparités entre hommes et femmes se creusent, défaisant des années de gains acquis à grand-peine sur le front du développement. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois du secteur informel qui sont plus menacés de disparition. Par rapport aux hommes, elles occupent souvent les types d'emplois les plus vulnérables, comme personnel de maison ou travailleur à domicile. La crise de la COVID-19 a mis en relief à la fois le rôle important des régimes de protection sociale pour gérer et atténuer les crises, mais aussi les disparités d'accès, particulièrement au détriment des femmes. Avant la pandémie, les femmes consacraient en moyenne 3,2 fois plus de temps que les hommes à des tâches de soins non rémunérées²⁶, et la COVID-19 exacerbe la demande de garde d'enfants et de soins pour les personnes âgées et les malades qui relèvent souvent de leur responsabilité²⁷. En outre, dans les pays IDA, 4 adolescentes sur 10 étaient déjà déscolarisées avant le déclenchement de la pandémie. Pendant les fermetures d'écoles dues à la pandémie, les filles ont dû assumer une part disproportionnée de tâches ménagères et ont été exposées à des risques accrus d'exploitation et de mariages et grossesses précoces qui peuvent entraver leur retour à l'école. Des informations probantes émanant de nombreux pays et de nombreuses sources de données indiquent une hausse des violences conjugales et d'autres formes de violences sexistes durant la pandémie, particulièrement pendant les confinements imposés dans bon nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire²⁸.

17. L'accès à l'énergie reste extrêmement important dans les pays IDA, mais continue de poser problème. L'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes à coût abordable est fondamental pour la réalisation des ODD, ainsi que pour assurer la croissance économique et la prospérité, le développement du capital humain et la fourniture de services publics. Les pays IDA ont les plus faibles taux d'accès à l'énergie pour les ménages, les établissements scolaires, les hôpitaux et les entreprises, ainsi que des coûts d'approvisionnement

²⁴ GIEC. 2019. *Changement climatique et terres émergées : Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.*

²⁵ WFP et FAO. 2021. *Hunger Hotspots. FAO-WFP early warnings on acute food insecurity: March to July 2021 Outlook.* Rome. Global Humanitarian Overview 2021, OCHA.

²⁶ Charmes, J. 2019. *The Unpaid Care Work and the Labour Market. An analysis of time use data based on the latest World Compilation of Time-use Surveys.* Geneva : International Labour Organization.

²⁷ UN Women. 2020. *Surveys show that COVID-19 has gendered effects in Asia and the Pacific. Gender and Covid-19.* April 29, 2020.

²⁸ Center for Global Development. 2020. *COVID-19 and Violence against Women and Children – A Third Research Round Up for the 16 Days of Activism* (December 2020) <https://www.cgdev.org/sites/default/files/covid-and-violence-against-women-and-children-three.pdf>

élevés représentant plus du double de ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans certains cas. De plus, le manque de moyens de cuisson non polluants cause plus de 4,3 millions de décès prématurés chaque année — principalement chez les femmes et les filles. L'amélioration de l'accès à l'énergie reste un besoin urgent alors que les pays sont confrontés à la COVID-19 et travaillent à une reprise résiliente.

18. La crise de la COVID-19 exacerbe aussi les inégalités et les vulnérabilités, particulièrement dans les groupes déjà pauvres et marginalisés. La pandémie a des effets qui creusent davantage les disparités préexistantes, notamment au sein de couches déjà vulnérables telles que les personnes handicapées, les travailleurs du secteur informel, les déplacés internes et les réfugiés. Les personnes atteintes de maladies non transmissibles sont plus susceptibles de développer des formes graves de COVID-19 et sont parmi les plus touchées par la pandémie. Les personnes handicapées sont confrontées à des défis supplémentaires liés à la COVID-19, comme l'accès aux systèmes de santé, les technologies d'aide à l'apprentissage, les aménagements en milieu professionnel et les restrictions à la mobilité²⁹. Les minorités sexuelles et les minorités de genre ont aussi du mal à accéder aux organisations locales offrant des services essentiels, sont de plus en plus isolées ou sont les plus représentées parmi les sans-abris ; ce qui explique leur incapacité à pratiquer efficacement la distanciation sociale³⁰.

19. Alors que la crise de COVID-19 met en relief le rôle clé que peut jouer la technologie pour soutenir la résilience nationale, elle attire également l'attention sur le fossé numérique grandissant. La COVID-19 est un catalyseur des services publics numériques ou des solutions GovTech, particulièrement pour assurer la continuité des opérations, la prestation des services et le fonctionnement des institutions. Entre temps, l'accès à l'infrastructure et la connectivité numériques reste grandement limité dans les pays IDA, qui sont très à la traîne des autres pays à ce titre, ce qui a des répercussions sur leur productivité et sur la création d'emplois. Les taux de pénétration de l'Internet sont de l'ordre de 20 % dans les pays IDA, contre 63 % partout ailleurs. Cependant, les risques pour la cybersécurité augmentent rapidement avec la numérisation et sont aggravés dans les pays IDA par le manque de cadres juridiques appropriés sur la gouvernance et la protection des données. Les disparités d'accès aux technologies sont aussi ressenties dans le secteur de l'éducation, où l'utilisation variée de la technologie pour l'apprentissage à distance a révélé l'existence d'un fossé numérique qui pourrait accroître le retard de groupes vulnérables. Les initiatives visant à combler le fossé numérique ont besoin d'être complétées par des investissements à l'appui de l'amélioration de l'accès à l'électricité.

C. PAYSAGE MONDIAL DE L'AIDE FINANCIERE

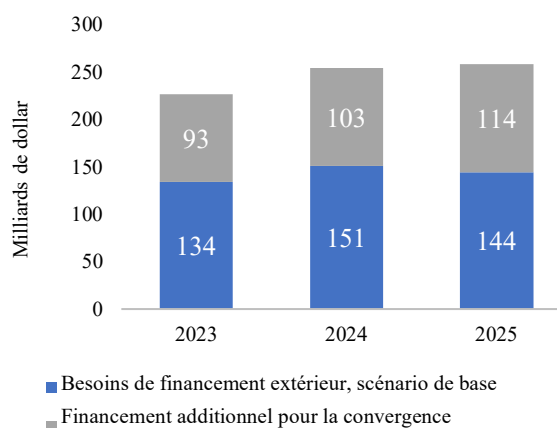
20. Compte tenu des pressions grandissantes résultant de la conjugaison des crises, les besoins de financement généraux et extérieurs des pays IDA grimpent en flèche. Le ralentissement de l'économie mondiale ayant entraîné l'augmentation des déficits courants et de l'amortissement de la dette, on estime que les besoins de financement généraux et extérieurs dans les pays à faible revenu (PFR) sur la période d'IDA-20 (ex. 23-25) s'élèveront à 429 milliards de

²⁹ World Bank. 2021. *Draft issues paper on persons with disabilities in the COVID-19 pandemic*. Washington, DC : The World Bank.

³⁰ World Bank. 2021. *Issues paper on the intersection of SOGI and COVID-19*. Washington, DC : The World Bank.

dollars³¹. On estime par ailleurs que les PFR auraient besoin de 310 milliards de dollars supplémentaires pour retrouver le chemin de la convergence avec les économies avancées³². En conséquence, les besoins de financement des pays IDA sont globalement estimés autour de 739 milliards de dollars pendant cette période (figure 1.3)³³. Dans un scénario défavorable caractérisé par une reprise plus lente que prévu ou la survenue d'autres chocs, 66 milliards de dollars supplémentaires seraient nécessaires pour revenir à la convergence. Une approche multiforme est nécessaire pour répondre à ces besoins et combler l'écart de financement en vue d'assurer un développement durable à long terme, notamment en augmentant les concours de la communauté internationale — bien qu'elle soit elle-même en proie à un surcroît de tensions financières.

Figure 1. 2. Besoins de financement extérieur pendant IDA-20



Source : World Bank (mai 2021), IMF (avril 2021). Les estimations de financements additionnels nécessaires pour assurer la convergence sont établies pour les PFR, qui constituent un sous-ensemble de pays IDA, et n'incluent pas le Nigéria et le Pakistan.

21. Les besoins de financement élevés dans les pays IDA ne sont pas accompagnés par une augmentation proportionnée de l'aide publique au développement (APD). Selon certaines indications, les flux de capitaux publics en faveur des pays en développement connaissent une légère baisse ou stagnent, au mieux, depuis le début de la pandémie, en raison des restrictions budgétaires dans les pays donateurs³⁴. Cette situation pose un sérieux problème aux pays IDA alors que leurs besoins de dépenses augmentent et leurs recettes budgétaires diminuent du fait de la COVID-19. En effet, la marge de manœuvre et l'espace budgétaire limités de ces pays font en sorte qu'il leur est difficile de mettre en œuvre de vastes programmes de relance budgétaire pour répondre à la crise, ce qui rappelle cruellement les difficultés financières qu'ils rencontrent par rapport aux économies avancées.

22. En même temps, alors que les pays IDA s'emploient à répondre à leurs besoins accrus de financements extérieurs, tout resserrement imprévu des conditions financières extérieures pourrait mettre un frein à leurs efforts de reprise, particulièrement pour ceux dont les vulnérabilités liées à la dette sont exacerbées. Les conditions financières mondiales restent

³¹ World Bank. 2021 *IDA20 Ask Paper: Demand, Architecture, and Scenarios*. Washington, D.C.: World Bank Group.

³² International Monetary Fund. 2021. *Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Countries*. Policy Paper No. 2021/020. Washington, DC : IMF.

³³ Voir les Perspectives de l'économie mondiale (2021) du FMI. Les projections sont basées sur les déficits du compte courant et l'amortissement de la dette extérieure dans les pays à faible revenu. Les besoins de financement réels des pays IDA sont probablement plus élevés que le révèle l'estimation concernant les PFR, car plusieurs pays IDA (74 pays au total) ne font pas partie du groupe des PFR (69 pays), dont certains gros emprunteurs tels que le Nigéria et le Pakistan, qui empruntent cumulativement plus de 2,5 milliards de dollars par an à l'IDA.

³⁴ United Nations Inter-Agency Task Force on Financing for Development. 2021. *Financing for Sustainable Development Report*. New York, NY : United Nations, 2021).

généralement favorables pour la plupart des pays, par rapport à la même période au lendemain de la crise financière mondiale³⁵. Cependant, certains marchés émergents et certaines économies en développement, particulièrement surendettés, sont confrontés à un renchérissement substantiel des coûts d'emprunt³⁶. Si les récentes pressions inflationnistes persistent, d'autres banques centrales de marchés émergents peuvent être forcées de durcir leur politique monétaire et rendre encore plus difficile l'accès aux financements à des conditions raisonnables sur les marchés financiers internationaux³⁷. Par ailleurs, il semble que les investisseurs fondent leurs évaluations sur des taux nettement plus élevés dans les années à venir. En conséquence, pendant cette période, les marchés de capitaux pourraient ne pas être aussi accessibles qu'avant la COVID-19.

23. Les pays IDA connaissent aussi des difficultés en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, qui sont exacerbées par l'évasion fiscale, la corruption et les flux financiers illicites. Dans beaucoup de pays IDA, les recettes sont inférieures aux besoins de l'État en raison d'une assiette fiscale étroite, d'un secteur informel important et de difficultés à réformer les régimes fiscaux. De surcroît, bien avant le déclenchement de la COVID-19, ces pays étaient confrontés au problème persistant de la corruption, associé au déficit de responsabilité et de transparence dans le secteur public. Les autorités nationales ayant assoupli les contrôles administratifs déjà faibles pour accélérer la mise en œuvre des mesures de réponse à la pandémie, les risques d'évasion fiscale et de corruption transfrontalière ont davantage augmenté³⁸. Tous ces défis imposent une pression supplémentaire sur leur espace budgétaire limité. Par ailleurs, tandis que l'IDA soutient les efforts déployés par les pays pour accroître leurs ressources intérieures, il est probable que l'impact de ces efforts ne se manifeste qu'à moyen terme.

24. L'accroissement des besoins de financement exige une réorientation de l'architecture mondiale de l'aide, avec un accent particulier sur la montée des vulnérabilités liées à la dette, qui accentue l'importance des financements concessionnels, notamment sous forme de dons. La part de l'APD sous forme de dons dans les flux de capitaux publics en faveur de pays à risque élevé ou en situation de surendettement (pays classés « feu rouge »)³⁹ a diminué pendant les dix

³⁵ World Bank. 2021. *Global Economic Prospects, June 2021*. Washington, DC: The World Bank.

³⁶ Ibid.

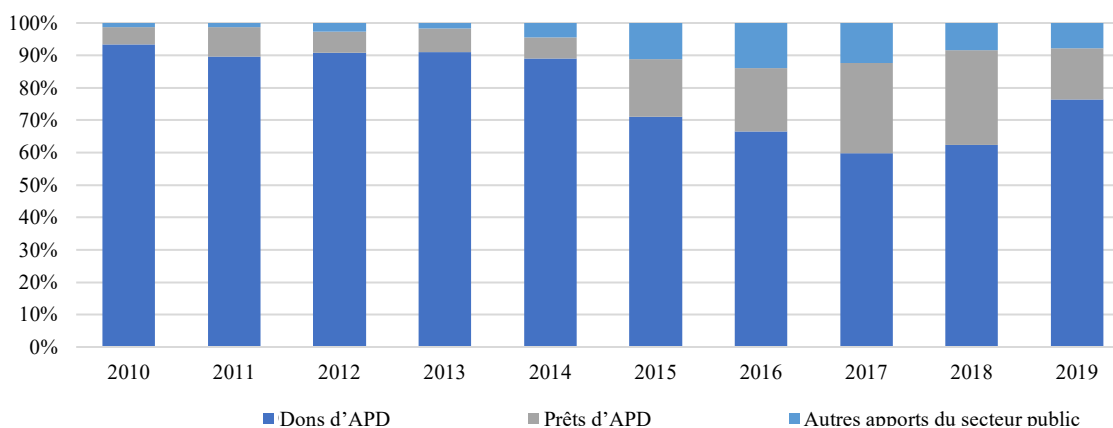
³⁷ International Monetary Fund. 2021. *World Economic Outlook Update, July 2021*. Washington, DC : IMF.

³⁸ FACTI Panel. 2021. *Financial Integrity for Sustainable Development*. New York : United Nations Department of Economic and Social Affairs.

³⁹ L'évaluation du risque de surendettement des pays découle des analyses prospectives de viabilité de la dette effectuées sur la base du Cadre de viabilité de la dette (DSF) que la Banque mondiale et le FMI ont défini ensemble pour les pays à faible revenu. Elle suit un système de feux de signalisation selon lequel un « feu rouge » désigne une situation ou un risque élevé de surendettement, un « feu orange », un risque moyen de surendettement et un « feu vert », un faible risque de surendettement.

années jusqu'en 2019, passant de 93 % à 62 % (figure 1.4)^{40,41}. Alors que 2019 marquait une inversion de cette tendance, un quart des flux de capitaux publics vers des pays classés « feu rouge » demeurent sous forme de prêts fournis à des conditions de concessionnalité diverses. En juin 2021, 54 % des pays IDA évalués selon le Cadre de viabilité de la dette des PFR (dont 56 % de FCS) étaient classés « feu rouge », par rapport à 50 % en 2019 et 26 % en 2013. De plus, les analyses de viabilité de la dette des pays en situation d'endettement insoutenable ou quasi insoutenable montrent de graves manquements par rapport aux indicateurs de liquidité, et certains emprunteurs ont des remboursements élevés escomptés à moyen terme. Cette situation souligne l'importance des financements concessionnels, particulièrement des dons, pour rétablir la viabilité de la dette dans les pays IDA. La poursuite de la mise en œuvre de la Politique de financement durable du développement (SDFP) sera fondamentale pour réduire les vulnérabilités, et la marge de manœuvre budgétaire accrue grâce à l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 ainsi que le traitement spécial de la dette au titre du Cadre commun du G20 procurent un peu de répit. Cela dit, beaucoup de pays IDA continueront d'avoir besoin de financements assortis de conditions très libérales pour se reconstruire en mieux et empêcher que leur situation d'endettement ne se détériore davantage.

Figure 1. 4. Composition de l'aide de donateurs publics aux pays IDA classés « feu rouge »



Source : Estimations des services de la Banque mondiale, sur la base du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

Note : Cette figure montre la proportion totale des flux de capitaux publics chaque année aux prix de 2019 pour les pays IDA classés « feu rouge » cette année-là.

⁴⁰ Estimations des services de la Banque mondiale sur la base du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Les flux de capitaux publics représentent la somme de l'APD (subdivisée en dons et prêts) et d'autres apports du secteur public. L'APD désigne des flux financiers qui ont un caractère concessionnel et pour principaux objectifs de promouvoir et cibler le développement et le bien-être économiques des pays en développement. La concessionnalité d'un prêt est déterminée par son élément de libéralité ou de don, qui est la différence entre la valeur nominale du prêt et la somme des paiements futurs actualisés du service de la dette à effectuer par l'emprunteur (valeur actuelle), exprimée en pourcentage de la valeur nominale. De manière générale, un prêt est concessionnel lorsque son élément de libéralité est de 35 % ou plus. Selon les statistiques de l'OCDE, différents pourcentages d'élément de libéralité sont utilisés pour différents types de pays pour mesurer les efforts des donateurs. Les autres apports du secteur public désignent des flux qui ne répondent pas aux critères de l'APD, tels que des opérations réalisées principalement à des fins de représentation ou de facilitation des exportations ou à des fins commerciales, ou des opérations du secteur public visant à promouvoir le développement, mais dont l'élément de libéralité est inférieur aux seuils requis.

⁴¹ La tendance à la baisse des dons dans les apports de capitaux publics en faveur des pays classés « feu rouge » observée depuis 2014 tient, même en excluant les pays à financement mixte et les pays ni BIRD ni IDA qui pourraient ne pas être admis à bénéficier des dons de certaines BMD comme l'IDA.

25. **Associée à la baisse des flux d'aide publique au développement, la fragmentation accrue de l'architecture mondiale de l'aide pousse les coûts à la hausse pour les pays bénéficiaires**⁴². Notamment, le nombre d'entités donatrices est passé de moins de 200 deux décennies plus tôt à près de 500 aujourd'hui⁴³. Parallèlement, la valeur moyenne des flux d'aide (c'est-à-dire la taille des prêts et dons) a progressivement diminué, passant de 2,2 millions de dollars en 2000 à 1,4 million de dollars aujourd'hui⁴⁴. La situation est encore plus grave pour l'APD sous forme de dons, qui a presque diminué de moitié pendant la même période, de 1,5 à 0,8 million de dollars.

26. **Les BMD sont bien placées pour améliorer la coordination de l'aide et remédier aux déficits de financement. Cependant, leurs entités de financement concessionnel qui dépendent de reconstitutions périodiques sont confrontées à la baisse des contributions des donateurs.** Les BMD jouent un rôle anticyclique essentiel en aidant les pays à surmonter des crises financières à l'aide d'outils tels que des mesures d'assainissement des finances publiques et d'autres réformes macroéconomiques, en vue de promouvoir le développement économique⁴⁵. Elles travaillent aussi de concert pour faire en sorte que leurs solutions de financement respectives s'intègrent dans une structure d'incitations et un cadre cohérents, et coordonnent leurs approches communes sur l'allocation des ressources, les critères de reclassement dans une catégorie supérieure, les initiatives régionales, l'appui aux FCS et la réponse aux crises. En dépit d'une telle coordination des financements, les nouvelles contributions de donateurs aux trois plus grandes institutions de financements concessionnels de BMD — IDA, Fonds africain de développement (FAfD) et Fonds asiatique de développement (FAsD) — ont baissé de 15 % en valeur nominale au cours des trois derniers cycles de refinancement⁴⁶.

SECTION II : PRODUIRE DES RÉSULTATS DURABLES DANS LES PAYS LES PLUS DÉMUNIS

27. **L'IDA est particulièrement bien placée pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à faire face aux effets de la COVID-19 et de la crise complexe qu'elle a générée, et à répondre aux priorités les plus pressantes pour leur développement à long terme.** En s'appuyant sur sa forte présence dans les pays et ses opérations de longue date à l'appui de ses clients, le modèle de l'IDA fondé sur les besoins des pays permet d'obtenir des résultats qui profitent à ceux qui en ont le plus besoin et a une incidence plus grande et mesurable sur le

⁴² Plus de 70 % des pays bénéficiaires reçoivent actuellement des fonds de plus de 50 donateurs distincts, qui chacun a ses propres priorités, fixe ses propres règles et définit ses propres modalités de rapports.

⁴³ Estimations des services de la Banque mondiale sur la base du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Une partie de l'augmentation substantielle observée peut être due au déficit de publication d'informations financières par le passé.

⁴⁴ Calculs des services de la Banque mondiale sur la base du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

⁴⁵ OECD. 2018. *Multilateral Development Finance: Toward a New Pact on Multilateralism to Achieve the 2030 Agenda Together*. Paris : OECD Publishing.

⁴⁶ Les contributions de donateurs aux fonds des BMD ont diminué de 5,6 milliards de dollars pendant la période considérée. Les contributions à IDA-16, FAfD-12 et FAsD-10 représentaient au total 36,4 milliards de dollars, tandis que les contributions à IDA-19, FAfD-15 et FAsD-13 totalisaient 30,8 milliards de dollars. Cette baisse nonobstant, les reconstitutions des ressources des BMD ont augmenté de 34 %, passant d'un montant combiné de 70 milliards de dollars à 94 milliards de dollars.

développement. L'IDA met en commun et mobilise des fonds pour atteindre un plus grand nombre de personnes et amplifier l'impact de ses ressources, connaissances et capacités sur le développement. Guidée par des engagements stratégiques ambitieux et des outils d'évaluation des résultats rigoureux, l'IDA continue de s'adapter à l'évolution des besoins à l'échelle mondiale en mobilisant plus de ressources et en mettant au point des solutions durables et plus efficaces pour remédier aux problèmes de développement les plus épineux. L'IDA demeure la plus grosse pourvoyeuse de financements concessionnels non affectés spécialement parmi les BMD, et continue de jouer un rôle de premier plan pour aider les pays les plus démunis à retrouver le chemin de la convergence. Au sein de la coalition mondiale de donateurs multilatéraux, bilatéraux et d'autres donateurs publics, l'IDA se tient prête à jouer sa partition afin de répondre aux besoins sans précédent.

A. AVANTAGE COMPARATIF DE L'IDA

28. **Le succès de l'IDA réside dans sa capacité à aider ses pays clients à obtenir les résultats qu'ils souhaitent en matière de développement.** Le modèle fondé sur les besoins des pays est capital pour faire en sorte que les objectifs les plus prioritaires des pays IDA en matière de développement soient pris en compte et que les mesures adoptées à cet égard aient un impact durable. Ce modèle garantit que les domaines prioritaires de l'aide de l'IDA au niveau des pays soient définis en tenant compte des besoins, des performances et des plans de développement de chaque pays emprunteur, et qu'ils soient structurés de manière à aider les autorités nationales à gérer les finances publiques d'une manière rationnelle. Il permet également de faire en sorte que les réponses aux défis importants, comme le changement climatique et les pandémies, soient définies sur la base des réalités particulières des pays. En droite ligne de l'approche d'intervention du Groupe de la Banque mondiale dans les pays, ce modèle met fortement l'accent sur l'adhésion des pays, l'alignement sur les priorités nationales et, surtout, des résultats durables en matière de développement.

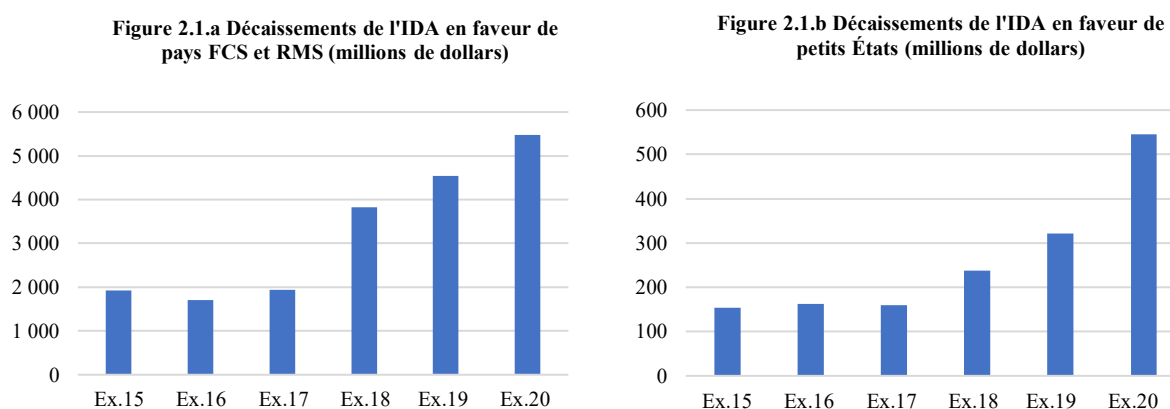
29. **Le modèle axé sur les pays repose sur une plus grande représentation à l'échelle mondiale, qui permet une connaissance approfondie des besoins des clients et des solutions qui marchent le mieux, et assure une mise en œuvre efficace.** Les effectifs de l'IDA dans ses pays clients et les FCS continuent d'augmenter conformément à l'engagement pris par l'Association d'entreprendre des interventions et un dialogue robustes dans les pays, mais aussi de soutenir la mise en œuvre et le suivi des résultats sur le terrain, comme l'ont demandé les Participants à la réunion d'examen à mi-parcours d'IDA-19 en avril 2021. La forte présence de l'IDA dans les pays a grandement contribué à l'excellente évolution de la mise en œuvre des opérations pendant IDA-19⁴⁷, et notamment à la réponse rapide de l'IDA à la pandémie de COVID-19, qui s'est appuyée sur des interventions en cours et était alignée sur les priorités à plus long terme des pays (voir l'encadré 2.1). Ainsi, si la pandémie a exacerbé les principales difficultés auxquelles les PFR et les FCS étaient déjà confrontées, la réponse rapide de l'IDA, qui se fonde résolument sur l'appui fourni au fil des cycles successifs de refinancement, est une composante essentielle des efforts consentis à l'échelle mondiale pour atténuer les conséquences de la pandémie. Au-delà de sa présence à l'intérieur des pays, l'IDA prend sans cesse des mesures pour soutenir davantage la mise en œuvre des opérations dans ses pays clients en renforçant leurs

⁴⁷ Voir aussi World Bank 2021. *IDA19 : Implementation Status and Proposed Reallocations*. Washington, DC : World Bank.

capacités, en rationalisant les procédures, en consolidant les politiques et systèmes opérationnels, en mettant davantage l'accent sur les résultats, et en tirant des enseignements de ses interventions au moyen d'auto-évaluations et des évaluations du Groupe indépendant d'évaluation (IEG) qui amélioreront la mise en œuvre pendant IDA-20.

30. **L'IDA met à disposition un volume substantiel de ressources non réservées qui lui permettent d'apporter une contribution positive au développement des 1,3 milliard de personnes vivant dans ses pays clients.** Les modalités de financement de l'IDA constituent un cadre robuste et efficace d'affectation des ressources à partir du système d'allocations basées sur la performance (PBA) au titre duquel les pays les plus pauvres peuvent recevoir des fonds non réservés. Durant les derniers cycles de refinancement, les volumes de financement de l'IDA ont considérablement augmenté, une part proportionnellement plus élevée étant destinée aux pays ayant les plus gros besoins, notamment les FCS-IDA et les pays admis au régime d'atténuation des risques (RMR) ainsi que les petits États (voir les figures 2.1a et 2.1b)⁴⁸.

Figure 2. 1. Décaissements de l'IDA en faveur de pays FCS et RMR ainsi que de petits États



2.1.a Décaissements de l'IDA en faveur de pays FCS et RMR (millions de dollars)

2.1.b Décaissements de l'IDA en faveur de petits États (millions de dollars)

Source: *Données de la Banque mondiale.*

⁴⁸ Les décaissements font référence aux décaissements bruts obtenus à partir du site Web *WBG Finances*. Ne sont pas pris en compte les décaissements au titre du PSW et, pendant l'exercice 17, 50 millions de dollars alloués au Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie. Les FCS sont les pays qui figurent sur la liste des Pays en situation de fragilité pour les exercices budgétaires correspondants, à l'exception de l'exercice 20, pour lequel la liste de l'exercice 19 est utilisée. Les pays RMR désignent les quatre pays IDA (Guinée, Népal, Niger et Tadjikistan) visés par le régime exceptionnel d'atténuation des risques au titre d'IDA-18. Les petits États sont les pays admis à recevoir des aides de l'IDA qui ont une population d'au plus 1,5 million d'habitants (21 pays IDA pour l'exercice 20).

Encadré 2. 1. Une réponse sans précédent à une crise d'une ampleur insoupçonnée

Depuis le début de la crise de COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale est à l'avant-garde des efforts entrepris par les banques multilatérales de développement pour aider les pays IDA à répondre à la pandémie. Appliquant l'ensemble des outils à sa disposition, l'IDA est montée en première ligne et a pris des mesures rapides et à grande échelle pour fournir une réponse conjoncturelle de grande envergure. Pour aider les pays à faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la crise, elle a débloqué 43 % des ressources d'IDA-19 pendant l'exercice 21. Cette action a été suivie d'un accord aux fins de débloquer de manière anticipée les ressources prévues pour l'exercice 23 pendant l'exercice 22, afin de maintenir le niveau des financements à 35 milliards de dollars pour les exercices 21 et 22. Ce montant atteste de l'ampleur de la réponse de l'IDA à la crise, de l'accroissement des besoins financiers et de la capacité d'absorption des pays IDA, ainsi que de la manière dont ces derniers ont utilisé les ressources de l'Association pour préserver les acquis obtenus de haute lutte en matière de développement.

Si la pandémie a exacerbé les principales difficultés auxquelles les pays IDA étaient déjà confrontés, la réponse rapide de l'Association, laquelle se fonde résolument sur l'appui fourni au fil de ses cycles successifs de refinancement, a permis d'atténuer les conséquences de la pandémie. En ces temps difficiles où les pays clients avaient besoin d'aide dans des domaines allant de la distribution de vaccins à l'apprentissage à distance, de réformes structurelles aux filets de sécurité, et de l'invasion de criquets à une grave insécurité alimentaire, l'IDA a fait la différence dans la vie de millions de personnes les plus vulnérables au monde. Elle a ainsi approuvé un financement de 6 milliards de dollars en faveur de l'approche-programme à phases multiples pour la santé mondiale (MPA), et 12 milliards de dollars supplémentaires pour les vaccins, et a annoncé en juin 2021 que cette enveloppe pourrait atteindre 20 milliards de dollars. Le financement additionnel de la MPA+ soutient la réponse sanitaire initiale à la COVID-19 en vue de prévenir l'infection, de réaliser des tests de dépistage et de soigner les personnes infectées ; il vise également à fournir un accès abordable et équitable aux vaccins pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. Au 30 septembre 2021, le montant total de la réponse à l'urgence sanitaire provoquée par la COVID-19 était de 12,9 milliards de dollars, dont 9,8 milliards de dollars au titre de la MPA et 3,1 milliards de dollars réaffectés à partir de projets existants dans le portefeuille de la santé qui avaient été restructurés. La vaccination bénéficie de 5,8 milliards de dollars sur les fonds alloués à la réponse globale à l'urgence sanitaire liée à la COVID-19, dont 3,2 milliards de dollars en faveur des pays IDA. Cette enveloppe va financer l'acquisition et le déploiement de vaccins dans 61 pays, y compris 46 bénéficiaires de l'IDA. Cet appui est fourni en étroite collaboration avec des partenaires clés, par le biais du Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins et du Fonds africain pour l'acquisition de vaccins^{a,b}. Dans le même temps, afin de permettre à l'IDA de continuer à répondre aux besoins financiers accrus de ses pays clients, les Participants à l'IDA sont convenus le 8 février 2021 d'avancer IDA-20 d'un an (à partir du début de l'exercice 23 au lieu de l'exercice 24), pour permettre la mobilisation anticipée de certaines ressources prévues pour l'exercice 23 durant l'exercice 22, et reporter les ressources restantes à IDA-20.

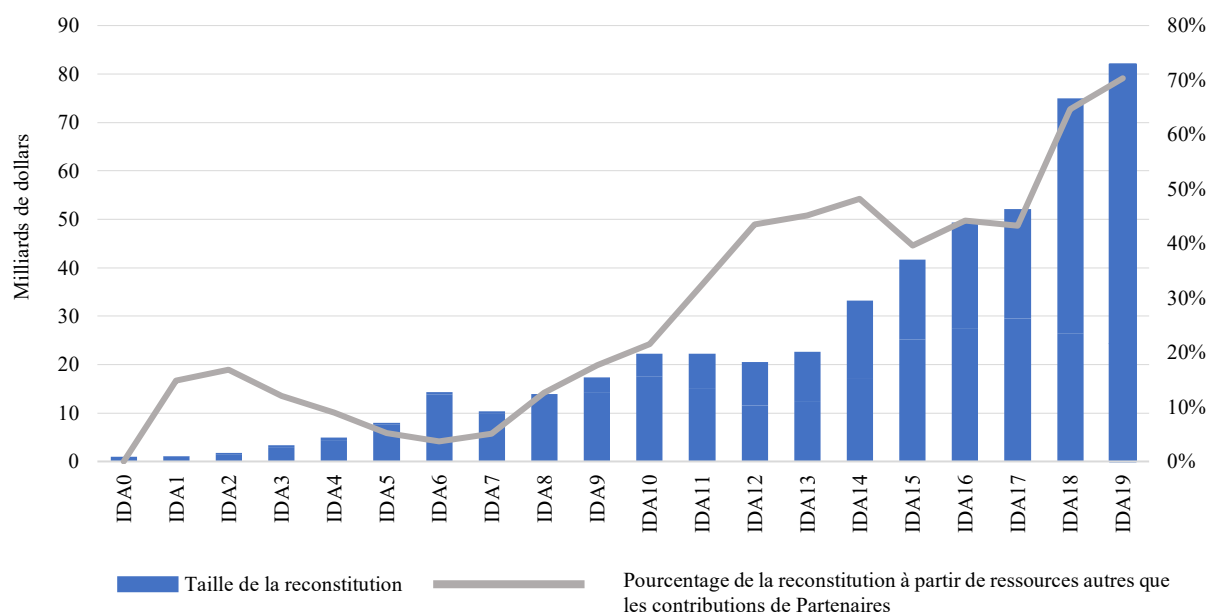
L'IDA poursuivra son action pendant IDA-20 afin d'optimiser les contributions des Partenaires, en aidant ses clients à répondre aux besoins exponentiels générés par la pandémie de COVID-19, sans pour autant perdre de vue son rôle de soutien aux objectifs de développement à plus long terme des pays. Une Vingtième reconstitution des ressources ambitieuse est rendue possible par les contributions de Partenaires et l'optimisation accrue du bilan de l'IDA, ainsi que par de nouveaux instruments au service des pays clients décrits de façon plus détaillée à la Section IV : Volumes et modalités de l'aide de l'IDA dans le cadre d'IDA-20.

^a En étroite collaboration avec la Banque mondiale, l'Union africaine a négocié avec Johnson & Johnson pour le compte des pays africains la production de 400 millions de doses de vaccins au profit du continent, dans le but de vacciner 40 % de la population d'ici fin 2021 et 60 % d'ici juin 2022. En début septembre 2021, 100 800 doses initiales avaient déjà été expédiées à la Côte d'Ivoire. Voir *comment la Côte d'Ivoire est devenue un modèle de gestion de la défiance*.

^b Un résumé détaillé de la réponse de l'IDA à la crise est fourni dans World Bank. 2021. *IDA19 : Implementation Status and Proposed Reallocations*. Washington, D.C. : World Bank Group.

31. **En outre, par rapport aux autres BMD qui disposent d'instruments de financement à des conditions libérales, le modèle de financement hybride de l'IDA est particulièrement avantageux, car il offre un levier pour accroître l'impact des contributions des Partenaires.** L'adoption de ce modèle de financement hybride innovant pendant la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-18), selon lequel les contributions des Partenaires sont complétées par des emprunts contractés sur les marchés financiers à des taux d'intérêt bas, grâce à la notation triple A de l'IDA, a permis d'accroître considérablement les capacités financières de l'Association et de répondre plus efficacement aux besoins des clients. Depuis IDA-18, pour chaque dollar fourni au titre des contributions des Partenaires, l'IDA a pu mobiliser trois dollars pour soutenir son pouvoir d'engagement, par rapport à un ratio de 2 pour 1 pendant IDA-17⁴⁹. L'efficacité de ce modèle repose sur la solidité du capital de l'IDA, sa mission particulière et son rôle au service du développement, son expérience avérée en matière de politiques de gestion financière prudente, le remboursement à temps des prêts en cours par les pays clients, et le soutien financier substantiel dont continuent de l'assurer ses membres contributeurs — autant de facteurs qui étayent son triple A et la confiance des marchés financiers. Tel qu'indiqué à la figure 2.2, plus de 70 % des fonds mobilisés dans le cadre d'IDA-19 provenaient de sources autres que les contributions des partenaires, contre 65 % pour IDA-18 et entre 40 % et 50 % pour les six reconstitutions avant l'introduction du modèle hybride pendant IDA-18.

Figure 2. 2. Reconstitution des ressources de l'IDA au fil du temps



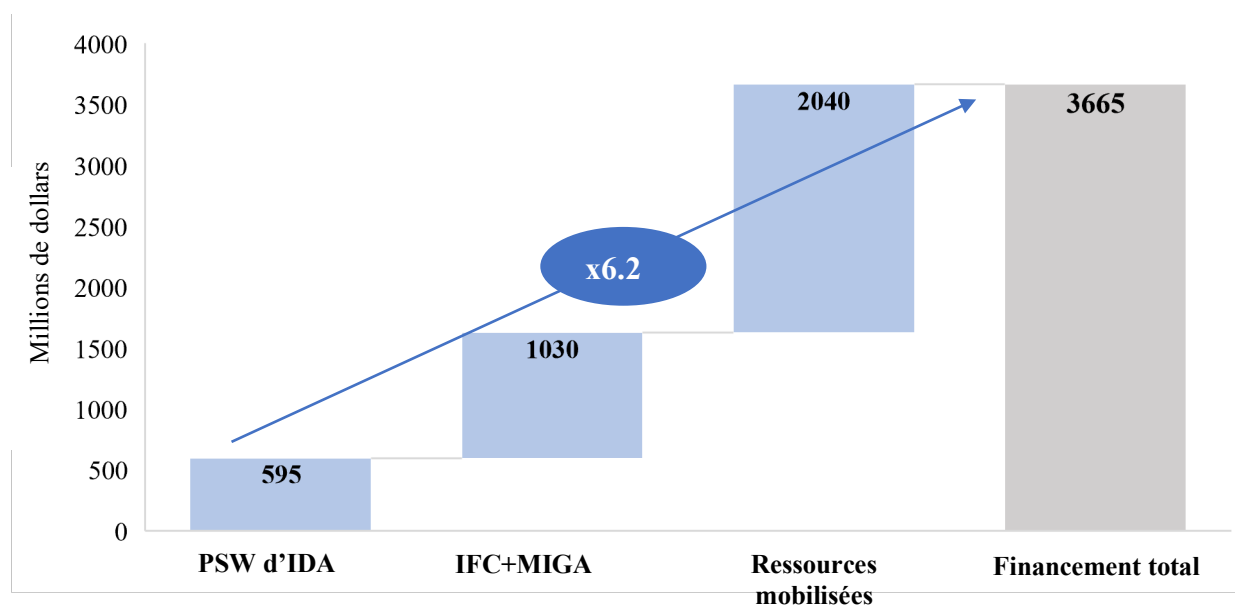
Source : Données de la Banque mondiale.

32. **En plus de ses propres ressources, l'IDA utilise le poids et l'expérience du Groupe de la Banque mondiale comme un levier pour venir en aide à ses pays clients.** Durant les 15 dernières années, l'IDA collaboré étroitement avec ses partenaires au sein du Groupe de la

⁴⁹ World Bank. 2021. *IDA20 Financing Framework*. Washington, DC: World Bank Group.

Banque mondiale pour tripler le volume total des financements du Groupe destinés aux pays IDA. C'est ainsi que sa collaboration avec ses institutions sœurs que sont la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) a permis d'accroître considérablement le rôle du secteur privé dans ses pays clients, qui devient encore plus important au moment où les pouvoirs publics s'emploient à stimuler la reprise économique et créer des emplois au sortir de la crise de COVID-19. La création du Guichet de promotion du secteur privé (PSW) dans le cadre d'IDA-18 a permis à l'IDA d'utiliser ses fonds comme un levier pour attirer près de six fois plus de ressources supplémentaires sous forme d'investissements privés au profit de projets du Groupe de la Banque mondiale dans certains des marchés les plus difficiles au monde (voir la figure 2.3). Les services de conseil en amont d'IFC ont grandement contribué à faciliter la constitution d'une importante réserve de projets à fort potentiel d'impact, qui pour certains bénéficient de l'appui du PSW. Ces efforts de mobilisation ont eu un effet d'entraînement considérable, en stimulant la confiance des investisseurs, en ouvrant des possibilités d'investissement dans certains des marchés les plus difficiles et en attirant davantage de financements extérieurs. Pendant IDA-20, le PSW continuera de consolider cette collaboration en atténuant les risques pour le secteur privé, particulièrement dans les FCS-IDA, pour faire écho au rôle de l'IDA en tant que catalyseur de financements privés dans les marchés les plus rudes au monde.

Figure 2. 3. Les engagements du PSW de l'IDA pendant l'exercice 21 ont permis de mobiliser d'importants financements privés



Source : Données de la Banque mondiale.

B. COORDINATION DE L'AIDE ET EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT

33. Les partenariats sont une composante centrale de l'engagement de l'IDA à lutter contre la fragmentation de l'aide, et la forte présence de l'institution dans les pays lui offre une plateforme solide qui contribue à mobiliser d'autres partenaires de développement afin de collaborer efficacement pour obtenir des résultats au niveau national. À l'échelle

mondiale, régionale et nationale, l'IDA travaille avec les pays et les institutions à répondre aux besoins de ses clients d'une manière coordonnée et efficace. Pour ce faire, elle collabore avec des partenaires multilatéraux, bilatéraux et nationaux, notamment le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres BMD, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, la Commission européenne, des partenaires bilatéraux, des organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Tout particulièrement, l'IDA joue un rôle essentiel pour rassembler les acteurs de développement grâce à sa présence dans les pays, à ses compétences dans de nombreux secteurs, à sa capacité de prêt, à ses travaux d'analyse qui font office de biens publics, au dialogue qu'elle entretient avec les pouvoirs publics, à sa collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et aux connaissances qu'elle transfère aux régions ou pays. À travers les plateformes nationales, l'IDA joue un rôle de premier plan pour aider les pays à mieux coordonner les efforts des bailleurs de fonds afin d'accroître l'impact sur le développement au niveau national sur la base d'une compréhension claire de son avantage comparatif (voir l'encadré 2.2). L'IDA collabore aussi avec d'autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux par la voie d'accords de cofinancement qui, pendant IDA-18 et IDA-19 (exercice 21), ont aidé à mobiliser 5,9 milliards de dollars de cofinancements au profit des projets de l'Association. Par exemple, le seul partenariat avec l'Agence française de développement a permis de fournir 1,1 milliard de dollars de cofinancements à 15 projets de l'IDA pendant IDA-18 et la première année d'IDA-19.

Encadré 2. 3. Renforcer l'harmonisation de l'action des bailleurs de fonds, l'alignement sur les priorités des pays et l'accent mis sur les résultats

Depuis longtemps, la Banque mondiale participe activement à la coordination d'opérations dirigées par les pays. Pour renforcer davantage la collaboration à l'échelon des pays sous l'égide des autorités nationales, l'IDA participe de plus en plus aux plateformes nationales mises en place dans ses pays clients. C'est ainsi qu'à l'aide d'études diagnostiques et d'aides financières, elle contribue à élaborer des programmes de développement et des stratégies de financement efficaces au niveau des pays pour aider ces derniers à progresser vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Ce travail est fait en partenariat étroit avec d'autres acteurs du développement, notamment dans le cadre de plateformes nationales intégrées de financement qui coordonnent l'action des partenaires de développement opérant dans le pays (BMD, organismes des Nations unies, partenaires bilatéraux et autres) autour du programme des ODD.

Les plateformes nationales sont des mécanismes dirigés par les autorités nationales dont le but est de renforcer l'impact des programmes et projets publics sur le développement en améliorant la coordination de l'action des bailleurs de fonds et les efforts d'alignement sur des domaines de réforme importants. La Banque mondiale a soutenu et assuré le suivi de la mise en œuvre de plateformes nationales dans plusieurs pays IDA pendant IDA-19, à savoir l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Kenya, le Pakistan, l'Ouzbékistan et le Yémen. Surtout, la coordination à travers les plateformes nationales a contribué à faire avancer le programme relatif à l'Emploi et la transformation économique (JET) et à améliorer la mobilisation de financements privés. Au *Pakistan* par exemple, trois des quatre principaux domaines d'action prioritaires de la plateforme nationale en cours de création ont trait au programme JET et sont axés sur la production électrique de sources durables, les acquis de l'éducation et de l'apprentissage et l'inclusion financière numérique. Soutenu par un mécanisme de coordination sectorielle dirigé par le ministère de l'Énergie et axé sur la réduction des déficits financiers dans le secteur ainsi que du coût de l'énergie (y compris moyennant une participation accrue du secteur privé à la production), le programme sur l'électricité est plus avancé.

L'encadré continue à la page suivante

Encadré 2.2 (*suite*)

Si la pandémie de COVID-19 a modifié les priorités immédiates et réduit la fréquence des réunions des plateformes nationales dans de nombreux pays, ces plateformes servent aussi à la coordination de l'aide fournie aux États pour lutter contre la COVID-19. Au *Kenya*, l'un des principaux domaines d'action prioritaires de la plateforme nationale est de faciliter le partage d'informations en diffusant des messages à jour sur la COVID-19 et l'évolution de la campagne de vaccination. En *Ouzbékistan*, les autorités nationales ont demandé de créer un groupe d'études socioéconomiques en réponse à la pandémie, qui est coprésidé par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement, et réunit l'ensemble des organismes des Nations unies et des institutions financières internationales. En coopération avec le Comité gouvernemental de lutte contre la crise, le Groupe d'études établi en avril 2020 coordonne l'aide financière et les services-conseils liés aux mesures économiques et sociales à prendre par les autorités nationales pour lutter contre la crise et créer des emplois.

Dans le prolongement de son engagement renouvelé à faire en sorte que l'efficacité de l'aide soit mesurée par la capacité à contribuer au développement à long terme, l'IDA joue un rôle de chef de file en présidant le Groupe de travail des banques multilatérales de développement sur la gestion basée sur les résultats en matière de développement.

34. L'IDA collabore étroitement avec le FMI et d'autres BMD pour faire en sorte que son action soit en cohérence avec les politiques et programmes nationaux. L'IDA entretient depuis longtemps de solides relations de partenariat avec le FMI, particulièrement sur les questions du financement à l'appui des politiques de développement (en coordination avec d'autres BMD concernées)⁵⁰, le cadre de viabilité de la dette ainsi que la reprise coordonnée des opérations dans des pays en situation d'arriérés. Elle collabore également avec d'autres BMD, particulièrement sur les questions liées à la dette, sous les auspices du Programme de sensibilisation des créanciers (PCO) qui est un pilier de la Politique de financement durable du développement (SDFP). Le PCO facilite également le dialogue avec les créanciers, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Club de Paris et le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni. Elle collabore par ailleurs avec d'autres BMD sur les systèmes d'allocation des ressources, une collaboration qui s'étend aux approches communes de détermination des conditions d'accès des pays, des critères de reclassement et des modalités d'utilisation des allocations exceptionnelles pour des initiatives régionales, les FCS et la réponse aux crises.

35. L'IDA continue d'entretenir une collaboration stratégique et opérationnelle avec des organismes des Nations Unies, particulièrement alors qu'elle s'engage dans la sphère action humanitaire-développement-consolidation de la paix. La collaboration entre la Banque mondiale et les organismes onusiens s'organise autour de plusieurs modalités parmi lesquelles l'apport de financements directs et indirects et une coopération étroite sur les politiques, les opérations et les analyses. Par exemple, des exercices 16 à 21, l'IDA a octroyé 3,72 milliards de dollars de financements avec le soutien de partenaires des Nations Unies, dont 1,21 milliard et 2,5 milliards de dollars sous forme de financements indirects et directs, respectivement. À travers le mode de financement indirect, la Banque mondiale a négocié des accords-type avec

⁵⁰ Conformément aux recommandations concernant l'utilisation des prêts à l'appui de réformes approuvées par le G20.

12 organismes des Nations Unies^{51,52}. L'IDA fournit aussi directement des dons à certains organismes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre d'activités ou de projets menés dans des milieux difficiles. Dans les FCS-IDA, la Banque mondiale a intensifié les partenariats axés sur les missions, en s'appuyant sur les mandats, les capacités et les compétences complémentaires des organisations partenaires pour optimiser l'impact collectif. En ce moment, la Banque mondiale a des partenariats structurés avec des organismes des Nations Unies dans plus de 40 pays en crise, qui assurent la réalisation d'interventions communes et l'alignement sur les priorités des pays. En 2020, la Banque mondiale a également signé un accord-cadre opérationnel avec le Comité international de la Croix rouge en vue d'intensifier les efforts conjoints pour obtenir des résultats plus importants dans des pays FCV. Ces initiatives seront poursuivies et renforcées davantage pendant IDA-20.

36. Dans toutes ses interventions, l'IDA sert ses clients et ses partenaires de manière ouverte et responsable. L'IDA publie ses résultats et ses données opérationnelles et financières par souci de responsabilité à l'égard de ses donateurs, de ses clients et de leurs citoyens. Elle occupe le haut du classement au titre de l'Indice de transparence de l'aide, parmi les institutions d'aide au développement les plus transparentes⁵³. La participation citoyenne est aussi essentielle pour la réalisation des objectifs de développement, raison pour laquelle les opérations d'investissement de l'IDA doivent être étayées par des consultations avec la société civile. Fonds fiduciaire multibailleurs administré par la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA) est un forum important de consultation de la société civile. Il accorde des dons aux OSC pour renforcer leurs capacités et soutenir leur concertation avec les autorités nationales en vue de contribuer à répondre aux problèmes de développement et de gouvernance les plus urgents, particulièrement ceux liés à la prestation de services, et d'améliorer les résultats en matière de développement à l'aide de mécanismes de responsabilisation sociale tels que les dispositifs de dialogue citoyen⁵⁴. Depuis sa création en 2012, le GPSA a octroyé 51 dons d'un montant total de 33,5 millions de dollars, dont 73 % au profit de pays IDA. En outre, après la publication en 2014 du document sur la prise en compte systématique de la participation citoyenne intitulé «*Strategic Framework for Mainstreaming Citizen Engagement*», la participation et la capacité d'action des citoyens sont intégrés plus systématiquement aux politiques, projets et services-conseils du Groupe de la Banque mondiale afin d'améliorer les résultats en matière de développement et de bâtir des systèmes nationaux viables pour la mobilisation des citoyens et de la société civile. Le partenariat de la Banque mondiale avec le

⁵¹ Ce sont des accords-types négociés au préalable par la Banque mondiale et ses partenaires onusiens au profit des Emprunteurs afin d'associer des organismes des Nations Unies à l'action menée à l'échelon des pays, tel que prévu dans les Règles de passation des marchés à l'intention des emprunteurs de la Banque mondiale.

⁵² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale.

⁵³ Voir Aid Transparency Index 2020. <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2020/>.

⁵⁴ La structure de gouvernance du GPSA comprend un Comité de pilotage coprésidé par la Banque mondiale et des membres constituants désignés de manière rotative. Conformément au document du Conseil du GPSA, les OSC, les donateurs et les pays y sont représentés de manière équilibrée. Le Comité fournit des orientations sur la stratégie du GPSA et approuve les propositions de dons aux OSC.

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) est une autre indication du rôle essentiel que joue l'IDA dans l'architecture financière internationale⁵⁵. Depuis sa création en 2010, l'IDA a mis en œuvre la moitié des projets du GAFSP liés au secteur public, levant des fonds sous forme de dons pour expérimenter des innovations, les déployer à grande échelle et compléter des projets ou programmes financés sur ses ressources (ou par d'autres BMD) dans les domaines de l'agriculture et la sécurité alimentaire.

C. PRIORISATION ET EVALUATION DES RESULTATS

37. Depuis près de deux décennies, le Système d'évaluation des résultats (RMS) de l'IDA évalue dans quelle mesure l'aide et les engagements stratégiques de l'IDA donnent des résultats qui contribuent à améliorer les conditions de vie dans les pays les plus pauvres au monde. L'IDA est la première institution multilatérale de développement à mettre au point un cadre d'indicateurs quantitatifs pour assurer le suivi de résultats agrégés, marquant ainsi un tournant dans la manière dont des institutions de cette nature suivent leur contribution aux résultats à travers le monde. Partie intégrante de l'architecture de l'IDA, le RMS aide à produire des résultats mesurables et un impact à long terme à partir de nouvelles idées et de nouveaux programmes d'action.

38. Il existe une forte relation thématique et séquentielle entre les engagements stratégiques de l'IDA et les résultats mesurés par le biais du RMS. Les engagements stratégiques pris pendant différents cycles de refinancement se renforcent mutuellement au fil du temps, chaque cycle enregistrant plus d'avancées que le précédent. Alors qu'apparaissent de nouveaux défis et de nouvelles priorités, et que l'IDA est prête à transposer à plus grande échelle ou à redynamiser l'appui qu'elle fournit depuis longtemps à certains secteurs, ces engagements sont étroitement associés aux systèmes et procédures internes afin de renforcer les capacités à la fois de ses services et ses clients. Les engagements stratégiques importants pris par l'IDA sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre visent à contribuer toujours plus au développement. Le RMS participe à cette course aux résultats en intégrant des indicateurs qui suivent les effets des engagements de l'IDA sur tous les clients. Il soutient les engagements stratégiques en déterminant la portée souhaitable du changement systémique pendant chaque cycle et incite à amplifier ce changement.

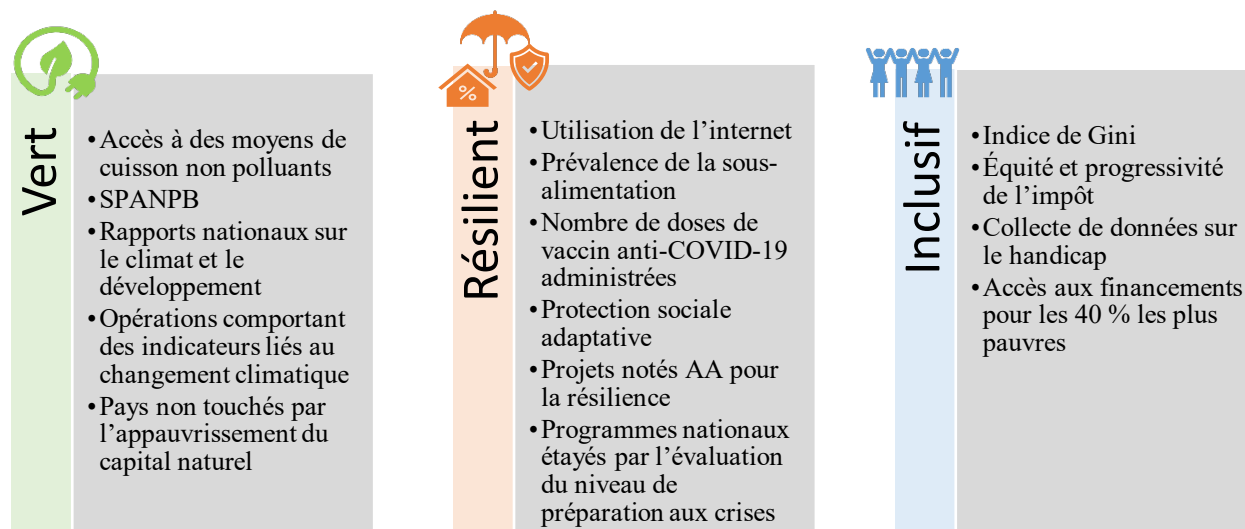
39. Des mesures supplémentaires sont prévues pendant IDA-20 pour renforcer davantage l'accent mis sur les résultats dans le cadre d'un RMS redynamisé. Le RMS, qui n'a cessé de s'améliorer au fil du temps, conserve sa structure à trois niveaux pendant IDA-20 et introduit de nouvelles caractéristiques qui renforcent davantage l'accent mis par l'IDA sur les résultats, notamment : a) une corrélation verticale entre différents niveaux d'indicateurs afin de relier plus étroitement les contributions de l'IDA aux résultats à l'échelon des pays, b) des indicateurs qui rendent pleinement compte des priorités stratégiques de l'IDA sous les cinq thèmes particuliers et les quatre questions transversales, c) le suivi des progrès accomplis à long terme dans les pays IDA en conservant des indicateurs des cycles précédents de l'IDA, et d) un meilleur alignement avec les ODD. Le RMS d'IDA-20 réorganise également les indicateurs de niveau 3 en

⁵⁵ La Banque mondiale assure les fonctions d'administrateur, héberge l'unité de coordination et fait partie des agences de mise en œuvre du GAFSP, un instrument de financement multilatéral innovant dédié à la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté par des investissements accrus dans des pays exclusivement IDA.

des procédures essentielles pour la gestion axée sur les résultats. Cette réorganisation permet de comprendre plus facilement comment les apports et activités de l'IDA (niveau 3) génèrent des produits ainsi que des résultats préliminaires et intermédiaires (niveau 2) qui posent les jalons de résultats de niveau supérieur (niveau 1). Ce lien plus étroit offre une base pour tirer des leçons de la mise en œuvre et identifier les lacunes en matière de connaissances opérationnelles, et renforcer ainsi l'orientation de l'IDA vers les résultats.

40. **Dispositif le plus ambitieux dans l'histoire de l'IDA, le RMS d'IDA-20 comporte de nouveaux indicateurs portant sur des sujets d'importance particulière en harmonie avec le programme du GRID, qui permettent également de générer des données plus détaillées.** Avec 15 nouveaux indicateurs, le RMS d'IDA-20 intègre pleinement les principaux aspects d'un avenir vert, résilient et inclusif aux trois niveaux de sa structure (voir le tableau 2.1). Les Participants ont approuvé ces indicateurs tout en reconnaissant la difficulté à définir des indicateurs quantifiables, sensibles à des variations normales de sources généralement reconnues, et susceptibles d'être agrégés à l'échelle des pays IDA, en raison du manque de données. Ils se sont réjouis de ce que le RMS facilite davantage la ventilation par sexe et par FCS dans la mesure du possible, tout en travaillant avec les pays clients à remédier au manque de données.

Figure 2. 4. Nouveaux indicateurs du RMS d'IDA-20



41. **Les indicateurs du RMS d'IDA-20 assurent la continuité du système pendant différents cycles d'IDA et sont alignés sur les domaines d'action prioritaire en vertu des cinq thèmes particuliers et des quatre questions transversales.** Les Participants se sont félicités des efforts entrepris pour établir un équilibre avec de nouveaux indicateurs afin de rendre compte des nouvelles priorités au regard de la nécessité d'assurer la continuité du suivi pour déterminer les tendances à long terme. Étant donné que les résultats de haut niveau prennent du temps pour se matérialiser, de nombreux indicateurs du RMS d'IDA-19 sont reconduits pendant IDA-20. Par ailleurs, en plus de rendre compte des performances pendant IDA-20, le RMS va aussi communiquer les résultats cumulés pendant les cycles d'IDA-19 et d'IDA-20 pour les indicateurs

qui auront été conservés⁵⁶. En maintenant un alignement étroit avec les thèmes particuliers d'IDA-20, le RMS est aussi conçu pour rendre compte des résultats de développement découlant des engagements stratégiques pris au fil des cycles consécutifs de l'IDA. Combiné à l'agrégation des résultats, cet alignement étroit permettra de suivre la continuité des efforts relatifs aux principaux thèmes et d'en démontrer l'évolution au fil du temps.

42. **L'IDA continue de renforcer et d'institutionnaliser son orientation vers les résultats, notamment dans le cadre de ses interventions dans les pays et de sa collaboration avec d'autres partenaires.** L'IDA met en œuvre une feuille de route détaillée pour renforcer le suivi des résultats. Cela suppose d'introduire des résultats de niveau supérieur dans les cadres de partenariat-pays, de renforcer le rôle des examens de fin d'exécution et des enseignements pour mieux étayer les CPF, et de faire en sorte que les diagnostics-pays systématiques définissent des résultats de développement à long terme — lesquels sont essentiels pour la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque mondiale — et identifient les obstacles et les possibilités à cette fin. Les ajustements apportés aux lignes directrices relatives aux opérations dans les pays permettront à l'IDA de montrer plus clairement comment les activités qu'elle finance contribuent à produire des résultats importants et à plus long terme dans le pays, de procéder plus régulièrement au suivi des enseignements tirés de la mise en œuvre, et de rendre compte des mécanismes indirects qui sous-tendent la réalisation de résultats durables. Les articles sur les résultats de l'IDA continueront d'exposer les multiples facteurs plus nuancés et plus riches qui déterminent l'efficacité de l'institution au niveau des pays, et qui sont à la base de sa réussite. En dehors de l'institution, la Banque mondiale met à profit son rôle de chef de file pour intensifier la coordination entre les BMD et les partenaires de développement en vue d'aider ses clients à mettre davantage l'accent sur le suivi-évaluation axé sur les résultats et sur l'impact des projets entrepris.

SECTION III : RECONSTRUIRE EN MIEUX APRÈS LA CRISE — POUR UN AVENIR VERT, RÉSILIENT ET INCLUSIF

43. **Anticipée d'une année, la Vingtième reconstitution des ressources de l'IDA reconnaît la nécessité d'aider à remédier aux grandes difficultés que rencontrent les pays IDA.** IDA-20 réaffirme l'engagement de la communauté internationale à intensifier ses concours pour permettre aux pays IDA de faire face à la crise actuelle provoquée par la COVID-19, se remettre des pertes subies en matière de développement et reprendre le chemin du Programme d'action pour 2030. Cela signifie de trouver des moyens de répondre aux besoins à court terme sans perdre de vue les priorités du développement à long terme. Et cela exige des pays qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités et saisissent les opportunités qu'offre un monde en mutation.

⁵⁶ Conformément à la méthode actuelle d'agrégation, les indicateurs de résultats de niveau 2 seront communiqués de manière cumulée et sur la base de l'exercice budgétaire. Pendant le cycle d'IDA-20, les résultats de niveau 2 rendront d'abord compte des progrès accomplis pendant l'exercice 23 (à savoir l'examen à mi-parcours d'IDA-20), puis les exercices 23 et 24, l'exercice 23, l'exercice 24 et l'exercice 25 (à la fin du cycle d'IDA-20). Les données du RMS d'IDA-19 concernant les exercices 21 et 22 seront également prises en compte pour les indicateurs d'IDA-19 qui seront reconduits afin de communiquer des résultats cumulés à plus long terme.

A. THEME CENTRAL D'IDA-20

44. Sous le thème central « *Reconstruire en mieux après la crise – pour un avenir vert, résilient et inclusif* », IDA-20 sera l'occasion d'aider les pays clients à retrouver la voie d'un développement plus vert, plus résilient et plus inclusif, conformément au cadre d'action du GRID⁵⁷. Pour réaliser cet objectif, pendant IDA-20, l'action de l'IDA s'articulera autour de trois grands axes :

- a. **Vert** : Accroître les financements climatiques et aider les pays à définir des solutions fondées sur la nature, assurer la transition de systèmes importants vers un développement sobre en carbone, créer des emplois verts et écologiser des secteurs entiers, y compris celui de la finance.
- b. **Résilient** : Aider les pays à améliorer leur préparation aux crises, renforcer la sécurité alimentaire, remédier aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence (FCV), atténuer les vulnérabilités liées à la dette, mobiliser les recettes intérieures, construire des infrastructures de qualité et saisir des opportunités économiques à long terme pour soutenir la croissance après la COVID-19.
- c. **Inclusif** : Aider les pays à répondre aux besoins des couches les plus démunies et les plus vulnérables, réduire les inégalités structurelles, et atténuer les risques croissants de FCV à l'aide de politiques et d'investissements qui contribuent à renforcer le capital humain, améliorer la prestation de services, résorber les disparités entre les femmes et les hommes, créer des emplois (verts et décents notamment) et réduire la fracture numérique grandissante.

45. Le cadre stratégique d'IDA-20 s'appuie sur les solides résultats obtenus pendant IDA-19 et intègre des aménagements destinés à rendre l'aide de l'IDA encore plus ambitieuse et en résonance avec les défis contemporains, dans le cadre d'une approche centrée sur la personne humaine et qui profite à tous. Les Participants ont favorablement accueilli le maintien des thèmes particuliers *Changement climatique, Genre et égalité des sexes, Emploi et transformation économique (JET)* ainsi que *Fragilité, conflit et violence*, ainsi que des questions transversales de la *dette* et la *technologie*, avec une ambition accrue dans chaque cas, une plus grande attention étant accordée aux problèmes pressants auxquels les pays IDA sont confrontés actuellement. Les Participants se sont également félicités de plusieurs innovations. Le *Capital humain* est un nouveau thème particulier adopté pour attirer particulièrement l'attention sur les efforts considérables requis pour reconstruire en mieux en renforçant les systèmes essentiels au développement du capital humain, à savoir la santé, l'éducation et les filets de sécurité, et en mettant l'accent sur l'inclusion, notamment des personnes handicapées (voir l'encadré 3.1). La *préparation aux crises* est retenue comme question transversale pour rendre compte de la nécessité pour les pays IDA de renforcer leur résilience dans un monde où des crises surviennent plus fréquemment et ont des effets conjugués. L'IDA a ainsi la possibilité d'intensifier et d'organiser de façon plus cohérente l'action considérable qu'elle mène depuis longtemps face à des crises

⁵⁷ Voir aussi World Bank Group. 2021. *From COVID-19 Crisis Response to Resilient Recovery: Saving Lives and Livelihoods while Supporting Green, Resilient and Inclusive Development (GRID)*. Washington, DC: World Bank Group.

telles que les pandémies, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire, et face aux chocs économiques et financiers. Le thème particulier *Gouvernance et institutions* est mué en question transversale pour illustrer sa contribution fondamentale à la poursuite des progrès dans tous les thèmes particuliers et le besoin d'en élargir la portée. Cette architecture stratégique permettra à l'IDA d'intensifier et d'accroître l'échelle des efforts en cours, tout en s'adaptant au contexte pendant IDA-20 et en aidant les pays IDA à se reconstruire en mieux d'une manière plus écologiquement rationnelle, plus inclusive et plus résiliente, dans le but de soutenir une croissance et un développement à long terme.

46. **Les engagements stratégiques de l'IDA sont une composante essentielle de la proposition de valeur de l'institution et soulignent l'importance des principaux domaines d'action qui, selon l'IDA et ses**

partenaires, devraient bénéficier d'une attention particulière. Les engagements stratégiques indiquent les domaines particuliers dans lesquels la Direction de l'IDA et les Participants conviennent de traiter en priorité de questions spécifiques et nouvelles, repousser les limites, mesurer les résultats, et associer à la fois les clients et d'autres partenaires de développement au processus. Ils aident à faire en sorte que l'IDA continue de jouer un rôle moteur au plan mondial pour traiter des priorités les plus importantes en matière de développement, et entreprendre les actions connexes qui sont déterminantes pour susciter un changement systémique et promouvoir des résultats à long terme au fil des cycles de refinancement successifs. Cependant, il importe de noter que les engagements stratégiques ne rendent pas compte de l'ensemble des actions menées par l'IDA pour répondre aux besoins des clients et faire face à leurs priorités en matière de développement. En effet, la majeure partie des concours de l'IDA est approuvée dans le cadre d'un processus de concertation avec le pays axé sur les objectifs de développement, pendant lequel le client et l'Association établissent de concert l'ordre de priorité d'un ensemble de services susceptibles de produire les meilleurs résultats possibles pour aider à mettre fin à la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable. La définition des engagements stratégiques pour chaque cycle de refinancement, ainsi que le relèvement du niveau d'ambition, se fait par conséquent en tenant également compte des réalités, des contraintes et des capacités d'absorption des clients, en droite ligne du modèle d'intervention de la Banque mondiale fondé sur les besoins des pays. Les engagements stratégiques pour IDA-20 sont exposés à l'annexe 2 et examinés dans les sections qui suivent.

Figure 3. 1. Thème central d'IDA-20



Encadré 3. 1. Inclusion des couches défavorisées ou vulnérables pendant IDA-20

Pendant les derniers cycles de refinancement de l'IDA, les opérations de l'institution ont été de plus en plus axées sur les besoins différenciés des groupes et individus défavorisés ou vulnérables, comme les personnes vivant dans une pauvreté extrême ou en situation de fragilité, les personnes déplacées, les minorités ethniques ou les personnes handicapées. Ces opérations ont également fait une place plus grande à d'autres groupes à risque, dont ceux menacés de discrimination en raison de leur âge, leur race, leur ethnie, leur religion ou leur orientation sexuelle. L'objectif est d'assurer un accès équitable aux avantages découlant des projets de développement.

Ce travail sur l'inclusion se poursuivra pendant IDA-20, avec l'appui de politiques et d'engagements institutionnels tels que le Cadre environnemental et social (CES) et les engagements stratégiques pour IDA-20, et en faisant fond sur des engagements institutionnels du Groupe de la Banque mondiale comme les Dix commandements pour un développement tenant compte de la question du handicap (voir l'encadré 3.6). Le Système d'évaluation des résultats pendant IDA-20 servira à assurer le suivi et à rendre compte des résultats.

Les initiatives de protection contre l'exclusion sont principalement fondées sur le CES, qui comporte des dispositions robustes concernant l'accès de tous aux opérations financées par la Banque, ainsi qu'un indicateur de suivi. Le CES exige aussi des clients de l'IDA qu'ils se penchent particulièrement sur la question de l'exclusion dans le cadre des évaluations sociales.

Le train de mesures pour IDA-20 fournit un excellent cadre pour soutenir et accélérer davantage l'inclusion dans des domaines clés. Il vise, entre autres, à promouvoir la santé et l'éducation pour tous, y compris en assurant un accès équitable aux vaccins et en établissant des bases solides pour l'apprentissage, et en aidant parallèlement les pays à se doter de systèmes de protection sociale adaptative qui répondent aux besoins des couches les plus vulnérables. Pendant IDA-20, les pays bénéficieront également d'un appui à l'élaboration de politiques climatiques inclusives qui prennent en compte différents points de vue, y compris ceux de populations vulnérables, conformément au Plan d'action sur le changement climatique pour 2021-2025. IDA-20 favorisera l'inclusion de personnes handicapées et de populations et personnes déplacées à travers des engagements stratégiques spécifiques. Pendant IDA-20, l'IDA s'emploiera également à promouvoir des systèmes financiers et des services publics plus inclusifs dans des pays en situation de fragilité et de conflit, et à stimuler la productivité agricole, les chaînes de valeur et la sécurité alimentaire – notamment pour les groupes défavorisés ou vulnérables.

B. QUESTIONS TRANSVERSALES

47. **IDA-20 renforcera l'action dans les domaines transversaux à la base du développement durable.** Les Participants ont favorablement accueilli les quatre questions transversales prioritaires — *Préparation aux crises, Dette, Gouvernance et institutions, et Technologie* — qui cristallisent l'attention pendant IDA-20 et sont sous-tendues par des mesures ciblées destinées à approfondir l'impact de l'IDA par le dialogue, l'aide financière et les opérations. Ces quatre questions transversales se renforcent mutuellement et sont déterminantes pour avancer vers plus d'inclusion, une résilience accrue aux chocs futurs et une reprise plus verte.

i. PRÉPARATION AUX CRISES

48. **Sous la question transversale *Préparation aux crises*, l'IDA intensifiera son action pendant IDA-20 pour aider les pays à renforcer leur résilience dans un monde sujet à des crises plus régulières aux effets conjugués.** L'IDA intensifiera considérablement l'appui à la préparation aux crises dans ses pays clients à travers une approche multiforme et une palette d'outils renforcée par des incitations plus convaincantes, un engagement stratégique dédié à cette question transversale et la prise en compte de la préparation aux crises dans tous les thèmes particuliers.

49. **Dans les pays IDA, les crises sont souvent étroitement liées et ont des conséquences qui se recourent et peuvent se répandre au-delà des frontières.** De plus en plus, les maladies sont susceptibles de se propager, et le risque est plus grand qu'elles ne dégèrent en des épidémies ou des pandémies⁵⁸. De même, on s'attend à ce que les catastrophes naturelles soient plus fréquentes et plus sévères à l'avenir, et que des centaines de millions de personnes en souffrent chaque année⁵⁹. Dans certains pays, les catastrophes naturelles, les invasions de criquets pèlerins et les flambées épidémiques ont amplifié les vulnérabilités et poussent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle vers des niveaux sans précédent (voir l'encadré 3.2). De plus, les pays IDA restent secoués par des crises économiques et financières. Faute d'investir comme il se doit dans la préparation aux crises, ces pays pourraient subir des revers inattendus chaque fois qu'ils seront confrontés à un choc, ce qui freinerait leur développement à long terme ainsi que les progrès à l'échelle régionale et mondiale.

50. **L'IDA compte bon nombre d'avantages comparatifs grâce auxquels elle peut aisément aider les pays à mieux se préparer aux crises.** Premièrement, *l'IDA reste mobilisée en intégrant les besoins immédiats dans les objectifs à plus long terme*, et en gardant en ligne de mire les besoins de développement à plus long terme et les réformes structurelles⁶⁰. Ainsi, elle fait en sorte que les questions de gestion des risques de crise et de résilience soient prises en compte dans les programmes de développement et les systèmes nationaux, tout en s'employant à combler les disparités entre les femmes et les hommes. Deuxièmement, *l'IDA aide les pays à investir dans des interventions axées sur des crises spécifiques* (par exemple le renforcement de l'infrastructure matérielle pour mieux supporter les effets des catastrophes naturelles et encourager le déploiement des vaccins contre la COVID-19) et des projets à l'épreuve des crises qui rehaussent le niveau de préparation à différents types de chocs (comme des systèmes de protection sociale adaptative). Troisièmement, *le modèle de l'IDA fondé sur les besoins des pays favorise des études diagnostiques et des solutions sur mesure ainsi que le transfert de connaissances à l'échelle mondiale*. Le vaste champ de compétences intersectorielles que possède l'IDA et son empreinte mondiale lui permettent de fournir un large éventail d'appuis sous la forme de services-conseil, d'évaluations des risques, de financements et d'aides à la conception de projets dans de nombreux secteurs. L'accès aux fonds non affectés de l'IDA permet aux clients de donner une place prioritaire à des projets de préparation aux crises qui tiennent compte du profil de risque des pays, et d'opposer une réponse flexible à l'échelle voulue lorsque surviennent des crises. De plus, grâce à sa forte présence partout dans le monde, l'IDA peut compléter les compétences de ses spécialistes d'envergure mondiale par des connaissances locales sur la préparation aux crises, particulièrement dans des FCS-IDA et des petits États qui ont besoin des solutions les mieux adaptées à leur contexte.

⁵⁸ <https://www.gavi.org/vaccineswork/5-reasons-why-pandemics-like-covid-19-are-becoming-more-likely>.

⁵⁹ <https://media.ifrc.org/ifrc/world-disaster-report-2020>.

⁶⁰ Par rapport aux acteurs humanitaires qui apportent des secours immédiats en temps de crises, la mission de l'IDA exige une action permanente dans les pays bien après la fin d'une situation d'urgence.

Encadré 3. 2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La COVID-19 a fortement accru le nombre de personnes en proie à l'insécurité alimentaire. La faim ne cesse de se répandre dans le monde depuis 2014 : dans les pays IDA, une personne sur six était sous-alimentée en 2019, contre 1 sur 10 à l'échelle mondiale. Le Programme alimentaire mondial estime que 221 millions de personnes dans 54 pays IDA souffrent d'insécurité alimentaire aigüe (IPC3), voire pire, ce qui correspond à une augmentation de 71 % par rapport aux chiffres de 2019, 41 millions de personnes dans 43 pays risquant de sombrer dans la famine. D'ici 2022, on estime que 13,6 millions d'enfants supplémentaires souffriront de malnutrition aigüe, et 3,6 millions d'enfants auront un retard de croissance^a. La situation est particulièrement grave dans les pays fragiles ou touchés par un conflit (FCS) qui sont confrontés en même temps à de multiples formes de vulnérabilité.

L'IDA s'intéresse à la sécurité alimentaire et nutritionnelle depuis des dizaines d'années. La Banque mondiale est l'une des plus importantes sources de financement du développement pour la lutte contre l'insécurité alimentaire : elle a débloqué à cette fin plus de 60 milliards de dollars de financement depuis les années 1980, dont deux tiers proviennent de l'IDA. Afin de lutter contre les facteurs d'insécurité alimentaire à court et à plus long terme, l'IDA a alloué 5,8 milliards de dollars dans le cadre de nouveaux engagements au profit du secteur agricole et de la protection sociale pendant les exercices 18 à 20. Pendant l'exercice 21, le montant des nouveaux engagements a augmenté à 10,6 milliards de dollars, 8,9 milliards de dollars supplémentaires étant prévus pour l'exercice 22. Le portefeuille de l'IDA relatif à la nutrition s'est considérablement étoffé, passant de 10 millions de dollars pendant l'exercice 12 à 700 millions de dollars pour l'exercice 21.

L'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est une composante centrale du programme GRID et restera une priorité pendant IDA-20, l'accent étant mis sur la lutte contre les facteurs d'insécurité alimentaire et le renforcement des systèmes alimentaires. L'IDA poursuivra le dialogue avec ses clients et ses partenaires de développement en vue de s'attaquer aux problèmes liés à l'insécurité alimentaire, en ayant notamment recours à des instruments de diagnostic-pays rapides et de suivi fondé sur des données. Dans le cadre du train de mesures pour IDA-20, l'IDA aidera les pays à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition provoquées par le renchérissement des denrées alimentaires, le bouleversement des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires (à cause des fermetures de marchés et des interruptions des échanges commerciaux et des services de transport et de logistique, etc.), les perturbations des services de santé et les pertes de revenu. Cet appui visera aussi à s'attaquer aux déterminants à plus long terme de l'insécurité alimentaire pour rendre l'agriculture plus inclusive, productive, résiliente, verte, durable et nutritive dans le cadre d'une stratégie globale consistant à :

- i) redéfinir les politiques agricoles et les programmes d'appui à l'agriculture en vue d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus inclusifs, productifs, résilients et durables et d'améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs et des ouvriers agricoles ;
- ii) promouvoir des systèmes de culture qui tiennent davantage compte de la nature et du climat et produire une panoplie d'aliments plus diversifiés et plus nutritifs ;
- iii) soutenir des chaînes d'approvisionnement résilientes ;
- iv) réduire les pertes d'après-récolte ;
- v) améliorer la sécurité et l'hygiène alimentaires dans les circuits de distribution des aliments ;
- vi) renforcer les liaisons entre les centres de production et de consommation.

En outre, l'IDA appuiera les investissements dans la recherche-développement qui visent à mettre au point et diffuser des technologies et pratiques respectueuses du climat et permettent d'accroître la teneur des aliments et des matières premières en micronutriments, et militera pour la réforme des politiques et réglementations en vue d'améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés intérieurs de produits alimentaires. De façon générale, au-delà de la préparation aux crises, investir dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la transformation des systèmes alimentaires et la lutte contre le retard de croissance et l'obésité peut aussi être déterminant pour reconstruire en mieux, notamment en renforçant la résilience, en écologisant l'économie et en stimulant la croissance.

^a <https://www.nature.com/articles/s43016-021-00319-4>

^b Les estimations sont à titre indicatif.

L'encadré continue à la page suivante

Encadré 3.2 (suite)

Pendant IDA-20, l'IDA renforcera la résilience des systèmes alimentaires et fournira rapidement une aide d'urgence en accélérant la mise à disposition de financements dans le cadre de projets existants pour répondre à des situations de crise. Les financements octroyés par l'IDA au titre des allocations individuelles et à partir d'autres sources telles que le dispositif de financement précoce du Mécanisme de réponse aux crises et le Guichet régional soutiendront des actions allant du renforcement de la résilience en amont aux interventions postérieures à la crise. Ces financements seront complétés par des Fonds fiduciaires pour soutenir les études analytiques, l'assistance technique et le renforcement des capacités. Dans le cadre d'un examen effectué récemment, le Groupe indépendant d'évaluation affirme que la Banque mondiale a fourni son concours aux pays clients, particulièrement aux pays à faible revenu et aux FCS bénéficiant des aides de l'IDA, pour améliorer l'accès à la nourriture et la nutrition pour leurs populations vulnérables^c. IDA-20 s'inspire des leçons apprises pour renforcer l'efficacité des interventions à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Les partenariats demeurent essentiels pour l'IDA^d. À l'échelon des pays, l'IDA collabore activement et coordonne ses activités avec d'autres partenaires de développement. La réponse de la Banque mondiale aux crises liées à la sécurité alimentaire est en parfaite harmonie avec les initiatives de ses partenaires, qu'elle complète, notamment dans le cadre de mécanismes internationaux de coordination. L'IDA travaille aussi en partenariat avec des acteurs clés du continuum action humanitaire-développement-consolidation de la paix dans des FCS-IDA, car les conflits et les crises peuvent aussi être des facteurs d'insécurité alimentaire. Concernant la nutrition, le Groupe de la Banque mondiale est un partenaire fondateur de l'initiative « Renforcer la nutrition » où il collabore étroitement avec des partenaires bilatéraux, des organisations de la société civile, des fondations et des organismes onusiens.

^c Independent Evaluation Group. 2021. *Food and Nutrition under COVID-19 Crisis: Lessons for Protecting the Vulnerable and Facilitating Recovery*. Washington, DC: World Bank Group.

^d On trouvera une liste complète des partenaires de l'IDA dans la récente publication de la Banque mondiale qui suit : World Bank. 2020. *Responding to the Emerging Food Security Crisis*. Washington, DC : IDA.

51. IDA-20 s'inscrit dans le prolongement de la vaste expérience acquise par l'IDA dans le domaine de la préparation aux crises pendant des dizaines d'années. *Premièrement*, l'expérience montre que des *investissements soutenus dans la préparation* sont fondamentaux pour assurer une réponse efficace lorsque des crises surviennent, et leurs avantages dépassent de loin les coûts encourus^{61,62}. Cela suppose de renforcer les principaux systèmes nationaux en fournissant une assistance technique, en appuyant les réformes et en finançant les investissements, tout en respectant les principes d'appropriation et de conduite des opérations par le pays. *Deuxièmement*, aider les pays à se faire une idée plus précise des crises qui les menacent, des effets potentiels de ces crises et des principales lacunes dans leur dispositif de préparation aux crises est essentiel pour encourager le dialogue autour du niveau de préparation et de la création de points d'entrée pour des réformes et des investissements ultérieurs. *Troisièmement*, tirant parti des résultats positifs obtenus dans la *prise en compte systématique de la préparation aux catastrophes naturelles*⁶³,

⁶¹ Pendant la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le Nigéria — qui disposait d'un mécanisme de réponse aux épidémies — a dû faire face à des coûts économiques de l'ordre de 186 millions de dollars. En revanche, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée ont essuyé 2,8 milliards de dollars de pertes, bien qu'étant de plus petits pays. <https://resolvetosavelives.org/assets/Resources/ROI-Why-Preparedness-is-a-Smart-Investment.pdf>.

⁶² Lire Ozawa, S. et al. 2016. *Return on investment from childhood immunization in low- and middle-income countries, 2011-20*. *Health Affairs*, Vol. 35/2. Et Chapagain, J. et A. Steer. 2020. *Preparing for the next crisis before it's too late*. 6 juillet 2020.

⁶³ L'IDA a renforcé ses engagements à l'égard du renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles, qui sont passés de moins de 1 % en 2009 à 15,1 % en 2020, dont 70 à 75 % sont financés au titre du système PBA. Le Bangladesh est un exemple frappant de la manière dont ce système est utilisé pour des projets de renforcement de la

l'IDA continuera d'utiliser ses allocations basées sur la performance (PBA) comme un mécanisme clé de financement de la préparation à d'autres types de chocs. *Quatrièmement, des instruments de financement prédéterminés* tels que les composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC)⁶⁴ et les financements à l'appui des politiques de développement (DPF) pour la gestion des risques de catastrophes assortis d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (Cat-DDO)⁶⁵ ont relativement contribué à encourager la préparation aux crises⁶⁶, comme l'illustre le recours accru à ces outils pour allouer rapidement des fonds en période de COVID-19. *Cinquièmement, une approche pangouvernementale* est nécessaire pour faire face aux crises ayant des retombées à grande échelle.

52. Les engagements stratégiques sont destinés à étayer le dialogue avec les pays bénéficiaires afin d'intégrer la préparation aux crises dans les opérations de base, en suivant une démarche globale appuyée par un dispositif renforcé de réponse aux crises comprenant des travaux d'analyse, des instruments financiers et des systèmes de suivi et de rapports. Pour promouvoir efficacement la préparation aux crises dans un monde en proie à des chocs de plus en plus multiformes et complexes, IDA-20 adopte une approche à plusieurs volets (voir la figure 3.2). L'action de l'IDA sera sous-tendue par de *solides travaux d'analyse* pour permettre à ses clients de mieux comprendre les risques de crises, renforcer l'appropriation du dispositif de préparation par les pays et renseigner l'élaboration des programmes subséquents de l'Association. Ces analyses sont fondamentales, car elles aident à approfondir le dialogue avec le pays et à identifier les principaux domaines qui présentent des lacunes ainsi que les points d'entrée pour des interventions prioritaires. À cette fin, tous les nouveaux diagnostics systématiques (SCD) réalisés pour les pays IDA seront fondés sur des évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, en fonction du profil de risque et des réalités du pays concerné. Parmi les types d'évaluation que l'on pourrait utiliser, on peut citer l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises prévue pour le pays ou d'autres études diagnostiques, selon le cas. L'IDA entend aussi déployer une panoplie *d'instruments plus perfectionnés* pour promouvoir davantage la préparation aux crises. Il s'agit notamment d'une approche plus systématique de recours aux CERC, d'un montant maximal plus élevé pour le financement précoce (ERF) de CERC prédéterminées dans le cadre du Mécanisme de réponse aux crises (CRW), du financement de projets d'investissement assorti d'une option de tirage différé (FPI-DDO), et d'incitations plus convaincantes à l'utilisation de Cat-DDO. Il y aura en outre un *système amélioré de suivi et de rapports* pour les opérations de l'IDA à l'appui de la préparation aux crises qui démontre dans quelle mesure l'IDA et ses clients appliquent des principes de gestion axée sur les résultats. L'annexe 11 donne plus de détails sur le

résilience au changement climatique et aux catastrophes, dans le cadre d'un dialogue soutenu sur les politiques, avec l'appui de financements et d'outils de partage du savoir de l'IDA, compte tenu particulièrement des risques de catastrophes récurrentes comme des cyclones et des inondations.

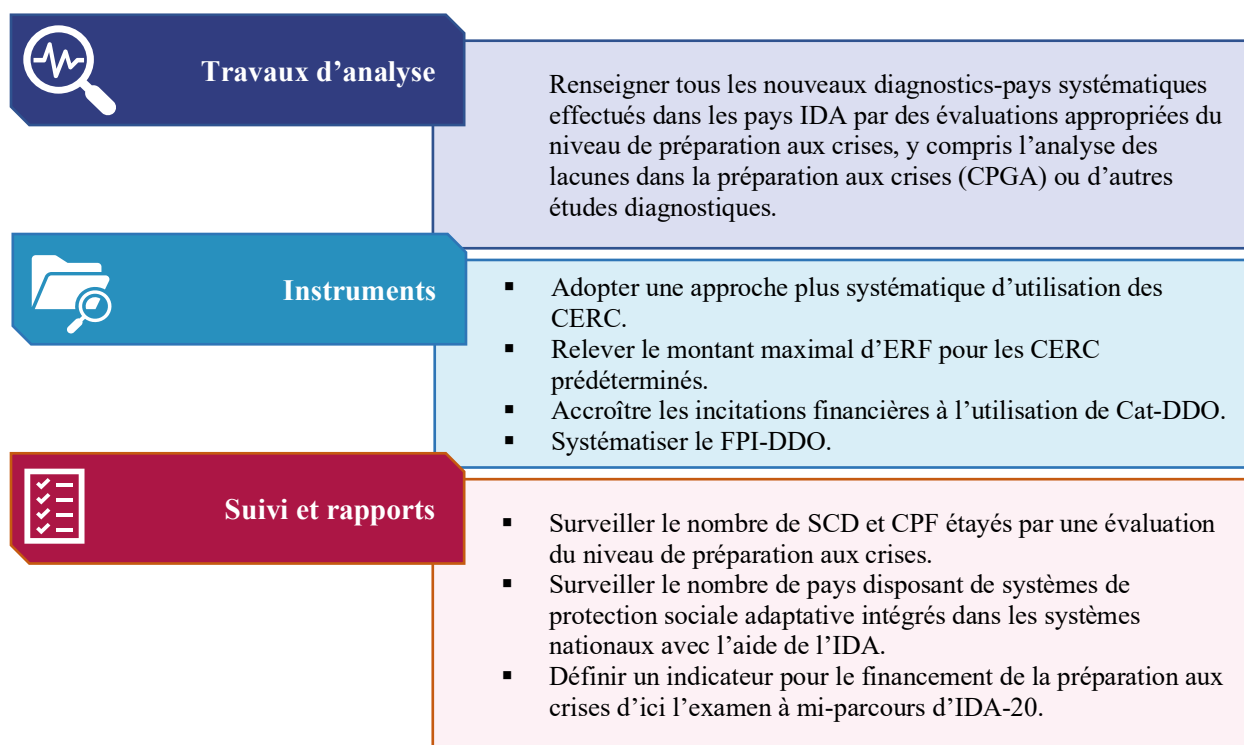
⁶⁴ Le nombre de CERC inclus dans des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) de l'IDA est passé d'à peine 1 pendant l'exercice 11 à 80 au cours de l'exercice 20. Les CERC ont joué un rôle capital pour fournir rapidement de l'aide pendant la pandémie de COVID-19, 51 CERC ayant été activés pendant les exercices 20 et 21.

⁶⁵ Quinze DPF de l'IDA assortis de Cat-DDO (675,8 millions de dollars) ont été approuvés pendant les exercices 18 à 21, dont 8 (237,3 millions de dollars) pendant l'exercice 20. Depuis l'exercice 20, 12 Cat-DDO (463,5 millions de dollars) ont été utilisés pour répondre à des situations d'urgence sanitaire telles que la COVID-19 et la rougeole, ainsi que pour des catastrophes naturelles. Quatre autres Cat-DDO sont en préparation, ce qui dénote une demande continue pour ce produit.

⁶⁶ On peut citer par exemple l'instrument Cat-DDO qui complète à hauteur de 50 % le montant d'un projet si celui-ci est financé par un pays à partir de son allocation individuelle.

cadre d'incitations devant aider les pays clients à renforcer leurs dispositifs de préparation aux crises pendant IDA-20.

Figure 3. 2. Améliorations apportées à la panoplie d'outils de l'IDA dès le début d'IDA-20



53. **Les partenariats productifs sont d'une importance cruciale pour des solutions de préparation aux crises efficaces et transposables à plus grande échelle pendant IDA-20.** Les partenariats sont au cœur du travail de l'IDA. Parmi les récentes initiatives connexes, on peut citer la collaboration autour des évaluations du niveau de préparation à la vaccination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les partenariats avec le Mécanisme pour un accès mondial équitable aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX) et GAVI, l'Alliance du vaccin, ainsi qu'un partenariat innovant avec le Fonds africain pour l'acquisition de vaccins (AVAT) afin d'accélérer l'accès aux vaccins et le déploiement de ces derniers pour 400 millions de personnes à travers l'Afrique. Des fonds fiduciaires multidonateurs tels que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, le Mécanisme de financement mondial, le Mécanisme mondial de financement des risques (GRiF) et le Programme conjoint Japon-Banque mondiale de gestion systématique des risques de catastrophe sont autant d'autres exemples. IDA-20 continuera de renforcer ces partenariats pour plus d'efficacité et une plus grande coordination de la préparation et la réponse aux crises.

54. **En plus de l'aide qu'elle apporte particulièrement à ses pays clients aux prises avec des catastrophes naturelles, l'IDA soutient la viabilité à long terme des dispositifs régionaux de mutualisation des risques à mesure que ceux-ci montent en puissance et prennent de**

l'ampleur. Jusqu'ici, les financements de l'IDA ont permis d'aider certains pays à payer des primes au Dispositif d'assurance contre les catastrophes naturelles dans les Caraïbes, au Programme d'assurance contre le risque de catastrophe dans le Pacifique et au Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe en Asie du Sud-Est, en tirant parti à la fois des allocations individuelles et régionales. L'effet catalytique de l'équivalent de 3 à 4 ans de financement garanti de primes peut aider à développer ou établir des produits innovants visant à répondre aux besoins des pays, dont pourraient bénéficier d'autres pays. Par ailleurs, les financements de l'IDA complètent les dispositifs de mutualisation des risques en leur fournissant un appui constant pour investir dans de meilleurs dispositifs de préparation aux crises et de réduction des risques. IDA-20 continuera de soutenir les dispositifs de mutualisation des risques et d'explorer les possibilités d'accroître la protection financière contre ces derniers. Il peut s'agir de renforcer la couverture en puisant davantage dans les allocations individuelles de l'IDA si une telle démarche est privilégiée dans les programmes nationaux. Une attention particulière sera accordée à des initiatives qui favorisent la réduction des risques en renforçant parallèlement la protection financière. Le GRiF peut aussi être utilisé pour renforcer la collaboration avec les dispositifs de mutualisation des risques, notamment en permettant à ses pays membres d'accéder à des solutions financières d'un bon rapport coût-efficacité.

55. Sur la base d'un engagement stratégique spécifique pour IDA-20, les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fourniront un appui technique et financier au renforcement des dispositifs de préparation aux crises. Cela peut consister en une assistance technique visant à renforcer la capacité de systèmes nationaux importants pour la préparation aux crises, et en une aide financière pour des réformes et investissements ciblés liés à la préparation aux crises. Cet appui sera fondé sur des évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, notamment la CPGA annoncée ou d'autres outils diagnostics pertinents, afin de se tenir prêt à faire face à des chocs et y répondre effectivement. Alors que les pays IDA sont confrontés à une panoplie de chocs allant de catastrophes naturelles à des pandémies et l'insécurité alimentaire, cet engagement stratégique a vocation à en couvrir différents types. Il facilite aussi les choix pour les pays et n'impose pas d'interventions particulières pour la préparation aux crises, car une telle décision dépendrait du profil de risque de chaque pays, de ses lacunes en matière de capacité et de ses priorités stratégiques.

Engagement stratégique sur la question transversale Préparation aux crises

- 1. Renforcer la préparation aux crises : Les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fournissent un appui technique et financier au renforcement des moyens de préparation aux crises. Un tel appui sera déterminé sur la base d'évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, telles que l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises (CPGA) ou d'autres outils de diagnostic pertinents.*

56. Cet engagement stratégique complète l'approche intégrée de préparation aux crises et les engagements connexes qui se retrouvent dans tous les thèmes particuliers d'IDA-20. Sous le thème particulier *Capital humain* d'IDA-20, l'IDA soutiendra les initiatives de renforcement des systèmes de santé, d'élargissement de la protection sociale adaptative et de développement de la résilience aux chocs engagées par ses pays clients, ainsi que les mesures de

préparation aux crises prises dans le cadre de projets multisectoriels axés sur l'approche « Un monde, une santé ». Sous le *thème particulier Changement climatique* d'IDA-20, l'IDA aidera à renforcer les cadres institutionnels et les dispositifs de planification ou l'infrastructure matérielle afin d'améliorer la capacité de préparation et de riposte aux crises dans ses pays clients. Il s'agira notamment d'œuvrer à l'amélioration des services de données et d'information sur le climat. Sous le *thème particulier JET* d'IDA-20, l'IDA aidera à renforcer la capacité des pays à entreprendre très tôt des travaux d'analyse et des actions pour assurer la supervision des opérations, prendre des mesures aux fins du règlement de la dette privée et assurer une résolution ordonnée des défaillances bancaires ; à gérer les risques liés au changement climatique et fournir des financements durables ; à élaborer des politiques ou stratégies de financement des opérations de gestion des risques de crise ; et à financer l'économie réelle. Sous le *thème particulier FCV*, l'appui à la préparation aux crises continuera d'occuper une place centrale dans le portefeuille des projets pour les FCS-IDA pendant IDA-20, l'engagement étant pris de renforcer la préparation aux crises régionales et l'atténuation des risques connexes avec les principaux partenaires concernés. Sous le *thème particulier Parité hommes-femmes et développement* d'IDA-20, l'IDA aidera les pays à adopter des programmes d'inclusion économique productive capables de doter les femmes engagées dans des secteurs touchés par le climat tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche de compétences et connaissances plus résilientes afin de les aider à s'adapter et à viabiliser leurs moyens de subsistance. Dans le même ordre d'idées, IDA-20 offrira aussi la possibilité d'œuvrer à l'élargissement des droits fonciers des femmes dans le cadre d'opérations de reconstruction et relèvement après catastrophe menées par la Banque mondiale, en soutenant les dispositifs de préparation aux crises le cas échéant.

ii. GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

57. **La crise provoquée par la COVID-19 a fait ressortir les faiblesses des principaux systèmes de gouvernance.** Dans les pays IDA, les autorités ont eu énormément de mal à appliquer rapidement des mesures de confinement, répondre à la flambée de demandes de services de santé, gérer des campagnes de vaccination à large échelle, offrir des services d'enseignement hors site ou à distance et accroître la couverture des programmes de protection sociale. Les difficultés tenaient à des capacités de planification, de réglementation et de mise en œuvre inégales ainsi qu'à des structures sous-optimales pour la coordination de l'action des pouvoirs publics aux niveaux national et infranational. La crise a aussi amplifié les problèmes de liquidité et freiné les efforts d'allocation optimale des ressources et d'efficacité dans la dépense, de viabilisation des finances publiques et d'amélioration de la responsabilité et la transparence des institutions.

58. **Sous la question transversale *Gouvernance et institutions* d'IDA-20, l'IDA intensifiera son appui à la mise en place d'une administration publique capable, inclusive et responsable.** Pendant IDA-20, la question transversale *Gouvernance et institutions* servira à la fois de catalyseur et de principe fondamental pour des investissements de l'IDA propices à une reprise verte, résiliente et inclusive. IDA-20 s'inscrit dans le prolongement des progrès importants accomplis pendant IDA-19 et offre la possibilité d'intensifier les actions permettant de renforcer la viabilité des finances publiques et d'accélérer la gouvernance numérique afin d'améliorer la prestation de services, de développer les capacités statistiques et de renforcer le cadre institutionnel. Cette action est également en droite ligne de celles menées au titre de la question transversale *Dette*, pour

laquelle l'IDA consolidera les progrès accomplis grâce à la Politique de financement durable du développement (SDFP) d'IDA-19.

59. La mobilisation des ressources intérieures reste un domaine d'action important pendant IDA-20. Les pays IDA devront générer suffisamment de ressources budgétaires pour financer des investissements dans le capital humain et l'infrastructure verte, au regard des conséquences actuelles de la crise (voir l'encadré 3.3), tout en encourageant une transformation durable de l'économie fondée sur un environnement compétitif pour les entreprises. En même temps, les régimes fiscaux doivent contribuer à niveler les règles du jeu pour promouvoir le civisme volontaire et l'intégration dans le secteur structuré. À cette fin, et conformément à l'approche plus vaste de mobilisation des ressources intérieures prônée par la Banque mondiale, IDA-20 aidera les pays à réformer leur fiscalité pour promouvoir plus d'équité et de progressivité, ainsi que la transparence et la rationalisation des services aux contribuables, en réduisant les possibilités de corruption. Tout particulièrement, pendant IDA-20, l'IDA renforcera son appui aux réformes et à la modernisation des systèmes administratifs afin d'élargir l'assiette fiscale, de favoriser la progressivité de l'impôt et de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales des entreprises, de manière à assurer la redistribution des revenus et des richesses et à créer des économies centrées sur l'humain et accessibles à tous, en vue de contribuer à un développement plus vert, plus résilient et plus inclusif et de promouvoir la réalisation des ODD. S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du programme pilote d'Innovation en matière de civisme fiscal du Groupe de la Banque mondiale, l'IDA va promouvoir le civisme fiscal à partir de mesures innovantes axées sur la facilitation, la répression et la création d'un climat de confiance⁶⁷. Une politique et une administration fiscales plus équitables et efficaces permettront aux pays IDA dont les recettes fiscales sont systématiquement faibles de générer des ressources pour financer leur réponse à la crise et leur relèvement tout en maîtrisant leur niveau d'endettement et en promouvant un environnement propice aux affaires qui crée des emplois et améliore les conditions de vie.

⁶⁷ Il s'agit de mesures prises spécifiquement dans les domaines suivants : promotion du civisme quasi volontaire en instaurant un climat de confiance, renforcement du contrat fiscal, alignement plus étroit des réformes administratives sur les réalités locales, et résolution des problèmes posés par les réformes du point de vue politique.

Encadré 3. 3. La fiscalité dans les pays IDA

La pandémie de COVID-19 exacerbe les problèmes préexistants de mobilisation des ressources intérieures dans les pays IDA. En hausse constante dans les pays IDA depuis des années, le rapport des recettes fiscales au produit intérieur brut (PIB) a entamé une courbe descendante en 2020 en raison de la crise économique provoquée par la COVID-19. Le coefficient moyen de pression fiscale dans ces pays était de 5,5 % du PIB en 2020, ce qui représente près de 5 points de pourcentage de moins que celui des pays BIRD et 8 points de moins que celui des économies avancées. Alors que le ratio moyen des recettes fiscales au PIB avait atteint 15 % en 2017 et 2019, le produit de l'impôt dans près de la moitié des pays IDA (49 %) reste inférieur à ce seuil, ce qui est insuffisant pour financer des fonctions publiques de base. En outre, une plus large part (70 %) des pays en situation de fragilité et de conflit n'atteint pas ce seuil de recettes fiscales.

Figure B3.3. 1. Recettes fiscales et logarithme du PIB par habitant pour les pays IDA

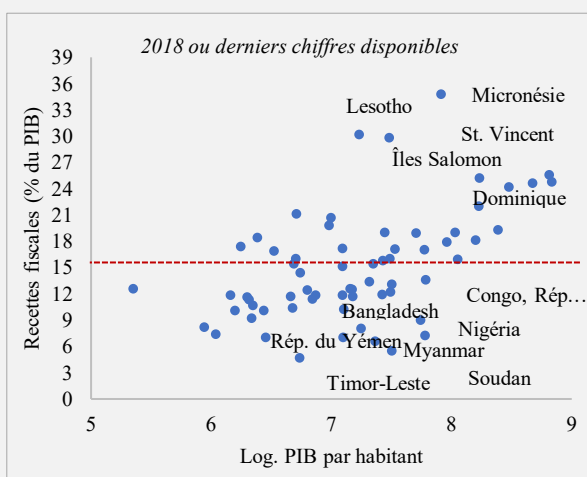
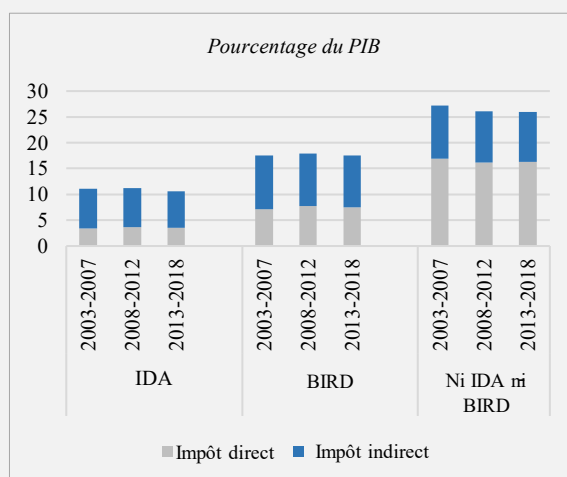


Figure B3.3. 2. Recettes fiscales directes et indirectes



Non seulement les recettes fiscales sont faibles dans les pays IDA, mais leur composition est aussi biaisée au profit de taxes indirectes, l'impôt direct ayant généré à peine 35 % de la totalité des recettes en 2018. Ce taux avoisine les 45 % dans les pays BIRD, tandis qu'il dépasse 60 % dans les économies avancées. Cela signifie que les pays IDA financent essentiellement leurs dépenses au moyen de taxes indirectes régressives, au lieu de taxes directes plus progressives. La composition des recettes fiscales fait écho aux politiques publiques et capacités institutionnelles et rend compte de la nature intrinsèque d'une économie qui génère des leviers fiscaux (à savoir des points commodes où l'État peut recouvrer l'impôt). Dans les pays dont l'économie est peu structurée (et qui comptent peu d'entreprises), les leviers fiscaux mis en place pour collecter l'impôt direct sont moins nombreux que ceux associés à l'impôt indirect. Par exemple, une part considérable des impôts directs dans les pays développés est collectée par le mécanisme de retenues à la source effectuées par les employeurs du secteur structuré, qui sont nettement moins nombreux dans les pays IDA. Ces lacunes nonobstant, il est nécessaire de remédier à la dépendance excessive des pays IDA à l'égard des impôts dégressifs.

Note : Les données pour 2019 et 2020 sont limitées, donc il est difficile de les comparer rigoureusement avec celles de 2018 ou des années antérieures.

60. **L'IDA redoublera d'efforts pour lutter contre les flux financiers illicites, notamment en s'attaquant à la corruption.** La lutte contre les flux financiers illicites a des implications importantes pour une reprise résiliente. Les transferts de capitaux opaques et souvent déstabilisateurs privent les pouvoirs publics de ressources indispensables pour financer leurs priorités en matière de développement. De même, les flux financiers illicites sapent la confiance et l'État de droit, renforcent les inégalités et ont d'autres conséquences négatives liées aux activités qui y donnent lieu, comme le fait de détourner des décisions gouvernementales par des actes de corruption ou l'accaparement des ressources de l'État. Pendant IDA-20, l'IDA va accompagner davantage les réformes entreprises par les pays pour lutter contre les flux financiers illicites en aidant à concevoir et mettre en œuvre des stratégies globales axées sur les risques et des plans d'atténuation desdits risques suivant une approche pangouvernementale. IDA-20 va aussi contribuer à renforcer les cadres de propriété effective et l'échange d'informations fiscales pour accroître la transparence, favoriser l'équité et promouvoir une fiscalité plus progressive. IDA-20 soutiendra en outre des mécanismes de responsabilité publique plus robustes, comme des systèmes de gestion des conflits d'intérêts, des déclarations de revenus et d'actifs et des institutions de contrôle. Investir dans ces domaines de réforme permettra de renforcer la capacité des pays à lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres sources de flux financiers illicites.

61. **La technologie et l'innovation joueront un rôle clé dans le renforcement des capacités des États pendant IDA-20.** IDA-20 consolidera les progrès accomplis pendant IDA-19 en matière d'accès universel aux solutions GovTch afin de continuer à utiliser la technologie comme un levier pour améliorer la prestation de services, les opérations fondamentales de l'État et l'interaction entre l'administration publique et les citoyens⁶⁸. La crise liée à la COVID-19 a accru le besoin de services sectoriels (santé, éducation et protection sociale) et administratifs accessibles, notamment pour les personnes handicapées. IDA-20 mettra davantage l'accent sur des technologies numériques et des solutions GovTech accessibles, sécurisées et inclusives. Les investissements dans ces domaines resteront indispensables pour renforcer la capacité financière, la prestation de services et la préparation et la réponse aux crises. Des solutions GovTech telles que des plateformes de stockage en ligne pour la prestation de services administratifs à distance peuvent assurer la continuité des opérations et la récupération des données en situation de catastrophe et de crise, et soutenir les interventions et les systèmes de communication en cas d'urgence.

62. **L'IDA s'emploiera à promouvoir une gouvernance plus inclusive en renforçant les plateformes de responsabilité sociale et de mobilisation citoyenne.** Pendant IDA-20, l'IDA mettra davantage l'accent sur la mobilisation citoyenne en soutenant une meilleure prise en compte des considérations de genre et d'inclusion sociale à tous les niveaux de la planification et l'élaboration du budget. Des politiques et systèmes budgétaires bien planifiés sont d'une importance centrale pour la réalisation d'objectifs stratégiques prioritaires tels que la gouvernance inclusive et l'égalité des sexes. IDA-20 aidera les pays à promouvoir une gouvernance et des institutions inclusives par le truchement de réformes qui incluent des principes d'équité dans la

⁶⁸ Pour être accessibles à tous, les services GovTech, ainsi que leurs modalités et leur contenu, doivent être conçus de manière à être accessibles, compris et utilisés par toute personne, quel que soit son handicap, son âge, les dispositifs d'assistance qu'elle utilise, le lieu dans lequel elle se trouve ou la manière dont elle se connecte à Internet. Cela s'applique au matériel informatique, tel que des kiosques électroniques et des interfaces à écran tactile, et aux logiciels, notamment des sites Web, des documents et formulaires électroniques, des portails électroniques et des outils multimédias.

gestion des ressources financières et l'investissement public. La budgétisation sexospécifique implique aussi le recours à des modèles économiques pour mieux comprendre l'incidence de la politique budgétaire sur de nombreuses parties prenantes et les résultats en matière d'égalité des sexes, et pour prendre des mesures en conséquence.

63. Les Participants ont favorablement accueilli les engagements stratégiques fondamentaux d'IDA-20 sur la question transversale *Gouvernance et institutions*.

*Engagements stratégiques sur la question transversale **Gouvernance et institutions***

1. *Accroître la transparence des données sur la dette et la viabilité des finances publiques : Aider 50 pays IDA à publier des rapports exhaustifs sur la dette contractée ou garantie par l'État ou des rapports sur les risques budgétaires.*
2. *Améliorer la mobilisation des ressources intérieures : Aider au moins 15 pays IDA à renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources intérieures au moyen de politiques fiscales équitables (justes et progressives) — tel que vérifié à l'aide d'analyses de l'incidence fiscale ou d'autres méthodes — en vue d'atteindre un ratio impôts/PIB d'au moins 15 % à moyen terme^a.*
3. *Favoriser la fourniture de services publics numériques : Aider au moins 15 pays IDA à adopter des politiques, réglementations ou solutions GovTech accessibles à tous, pour favoriser la fourniture de services publics numériques en toute sécurité.*
4. *Lutter contre les flux financiers illicites : Aider au moins cinq pays IDA à procéder à des évaluations détaillées des flux financiers illicites et à préparer des plans d'action connexes. Aider également au moins 20 pays IDA à prendre des mesures pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent ou l'évasion fiscale afin de réduire les flux financiers illicites, notamment par le renforcement des mécanismes de responsabilité publique, un accès accru à l'information sur la propriété effective et la sensibilisation à cette question, et/ou l'adoption d'un système d'échange automatique de données pour réduire l'évasion fiscale.*

Note :

a Les politiques fiscales comprennent les politiques sur l'administration de l'impôt, notamment celles qui visent à améliorer le civisme fiscal et à introduire de nouvelles mesures à cette fin. Le concept de mobilisation équitable des ressources intérieures comporte deux dimensions : 1) l'équité (les contribuables ayant un revenu ou un patrimoine similaire devraient être traités de la même manière) ; et 2) la progressivité (la contribution est fonction de la capacité à payer des contribuables).

64. Au-delà de ces engagements stratégiques, les engagements liés à la question transversale *Gouvernance et institutions* se retrouvent dans tous les thèmes particuliers d'IDA-20. Sous le thème particulier *Capital humain*, IDA-20 aidera les pays à mobiliser, affecter et dépenser les fonds publics d'une manière plus efficiente et efficace afin d'optimiser l'investissement dans la personne humaine. Sous le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*, l'IDA aidera les pays à rendre leurs politiques fiscales et leurs systèmes budgétaires plus inclusifs et sensibles à la question du genre, notamment en menant des réformes budgétaires, en expurgant la législation fiscale de toute disposition discriminatoire et en contrôlant l'efficacité de la dépense publique en vue de l'élaboration de politiques d'égalité. Sous le thème particulier *Fragilité, conflit et violence* d'IDA-20, l'IDA intensifiera son action pour renforcer les institutions de base dans les FCS-IDA, en portant une attention particulière à la

prestation de services efficaces et inclusifs dans le but de soutenir la résilience ainsi que les groupes ou individus vulnérables. Sous le thème particulier *Emploi et transformation économique*, l'IDA aidera ses pays clients à répertorier les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre d'investissements dans des infrastructures de qualité, et à renforcer leurs capacités institutionnelles en vue d'améliorer les données devant servir de base à la prise des décisions stratégiques.

iii. DETTE

65. **La crise générée par la COVID-19 augmente les besoins de financement des pays, donc les emprunts publics, tout en affaiblissant leurs résultats économiques et leur capacité à assurer le service et le remboursement de la dette publique.** Dans les pays IDA, les vulnérabilités liées à la dette étaient déjà grandissantes bien avant le déclenchement de la crise de la COVID-19, à cause de l'augmentation de la dette publique et de la dépendance accrue à des financements extérieurs non concessionnels⁶⁹. La crise a généré d'importants déficits budgétaires et courants, les besoins bruts de financements publics dans les pays IDA s'établissant en moyenne à 11 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, contre environ 7 % du PIB de 2015 à 2019. Les besoins de financement généraux et extérieurs devraient rester élevés pendant les années à venir, alors que les pays font face à la crise et se heurtent en même temps à un lourd service de la dette. La capacité des pays IDA à assurer le service et les remboursements d'une dette publique élevée devrait se rétablir lentement, le PIB, les recettes et les exportations demeurant inférieurs à leurs trajectoires d'avant la COVID-19.

66. **L'IDA joue un rôle clé dans une coalition mondiale visant à remédier aux vulnérabilités liées à la dette dans ses pays clients, en soutenant l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) et le Cadre commun de traitement de la dette, en collaboration avec le FMI.** Prorogée jusqu'en fin 2021, la DSSI a accordé un moratoire sur le service de la dette à 47 pays IDA entre avril 2020 et juin 2021, pour un montant total de 10,3 milliards de dollars, libérant ainsi les liquidités et l'espace budgétaire dont ces pays avaient grand besoin pour faire face à la crise provoquée par la COVID-19⁷⁰. Pendant cette période, l'IDA a engagé au total 48,4 milliards de dollars au profit des pays admis à bénéficier de l'Initiative, ce qui s'est traduit par 27,2 milliards de dollars de décaissements bruts et 22,7 milliards de transferts nets. Au-delà de la DSSI, le G20 a approuvé le Cadre commun en fin 2020 afin d'assurer un traitement de la dette sur mesure pour remédier aux défis particuliers associés à la dette souveraine des pays admissibles à la DSSI⁷¹. Ces initiatives complètent les concours que l'IDA apporte actuellement aux pays pour

⁶⁹ D'une moyenne de 40 % du PIB en 2010, la dette publique a augmenté à environ 54 % en 2019.

⁷⁰ Sur la base des données IDS du Groupe de la Banque mondiale, on estime que la prorogation de la DSSI de janvier à décembre 2021 permettra aux 47 pays participants de bénéficier de 12,6 milliards de dollars du même groupe de créanciers à titre de moratoire supplémentaire sur le service de la dette d'ici à fin juin 2021.

⁷¹ Le Cadre commun s'applique aux 73 pays admis à participer à la DSSI. Il vise à accorder des traitements de la dette à des pays à faible revenu présentant d'importantes vulnérabilités liées à leur dette, et dont les perspectives se dégradent. Le Cadre commun regroupe un large nombre de participants comprenant l'ensemble des créanciers du G20 et du Club de Paris, des créanciers bilatéraux et des créanciers privés. Il bénéficie du soutien de la Banque mondiale et du FMI, au même titre que la DSSI. La Banque mondiale et le FMI ont un rôle essentiel à jouer pour garantir que le traitement de la dette est fondé sur des analyses solides, tout en fournissant des ressources concessionnelles suffisantes aux pays participants pendant la phase de traitement. En fin juin 2021, trois pays (Éthiopie, Tchad et Zambie) avaient demandé à bénéficier d'un traitement au titre du Cadre commun.

s'attaquer à leurs vulnérabilités liées à la dette à l'aide d'une panoplie complète de mesures comprenant l'approche conjointe à plusieurs volets de la Banque mondiale et du FMI, l'ensemble d'engagements stratégiques interdépendants d'IDA-19 sur la transparence des données sur la dette, la mobilisation des ressources intérieures et la gouvernance des infrastructures, et les critères de performance et de politiques publiques qui sont mis en œuvre actuellement dans le cadre de la Politique de financement durable du développement (SDFP) de l'IDA. Durant sa première année d'exécution, la SDFP a aussi servi de cadre à la mise en œuvre de la DSSI en vue de surveiller les dépenses, d'accroître la transparence des données sur la dette publique et de promouvoir des emprunts prudents, mais aussi de contribuer activement aux efforts déployés en vertu du Cadre commun en vigueur. De plus, pour accroître la transparence, la Banque mondiale a publié une page Web sur la DSSI qui fait l'état des montants dus aux créanciers par chaque pays participant sur la base d'informations tirées de sa base de données *International Debt Statistics* (IDS).

67. La dette constituera une question transversale importante pendant IDA-20 pour poursuivre la réflexion autour des vulnérabilités liées à la dette publique d'une manière globale et intégrée, en renforçant la SDFP.⁷² Le lancement de la SDFP pendant IDA-19 a grandement contribué à relever le niveau du dialogue stratégique sur la dette et la prise en compte des questions connexes dans les programmes entrepris par l'IDA dans les pays et dans ses échanges avec ses clients sur les actions à mener. Les initiatives portant sur la transparence des données de la dette ont été renforcées en améliorant ou élargissant la portée des outils de publication et de communication des données⁷³, notamment par la publication récente d'un outil sur les risques budgétaires, de la carte thermique des données sur la dette (*debt reporting heatmap*) et de la carte thermique des titres de dette intérieure (*domestic debt securities heatmap*) pour suivre les améliorations apportées à la communication des données sur la dette publique. En même temps, la publication d'une version améliorée de la base de données IDS de la Banque mondiale a contribué à jeter plus de lumière sur les financements alloués aux pays IDA⁷⁴. Une transparence accrue de la dette du secteur public permet aux emprunteurs et aux prêteurs d'évaluer efficacement la viabilité de la dette et de prendre des décisions éclairées en matière d'emprunts et de prêts. Elle permet aussi de déterminer plus efficacement les prix des instruments de dette et de réduire les risques, ce qui pourrait stimuler l'investissement privé. Le FMI et la Banque mondiale s'emploient à élargir la couverture de leurs statistiques et rapports sur la dette par secteur et par instrument, y compris dans les analyses de viabilité de la dette (AVD)⁷⁵. En outre, ces deux institutions travaillent actuellement à l'utilisation de sûretés dans le financement par l'emprunt. Cette information est aussi disponible dans la base de données de la Banque mondiale sur la dette publique intitulée *Public Debt reporting Heatmap*, le cas échéant. Par ailleurs, la Banque mondiale

⁷² <https://ida.worldbank.org/debt/sustainable-development-finance-policy>

⁷³ L'utilisation de sûretés étant une pratique standard pour de nombreux types de financements du secteur privé, l'enregistrement systématique d'une opération de garantie est important pour la suite.

⁷⁴ La base de données IDS fournit d'autres informations sur l'encours et les flux de la dette par créancier pour chaque pays emprunteur. Ces informations ont servi de base à la publication d'une page Web pour la DSSI qui fait l'état des montants dus aux créanciers par chaque pays participant.

⁷⁵ Des efforts sont en cours pour : i) mettre à jour la base de données du FMI sur les bilans des administrations publiques (*Public Sector Balance Sheet database*) avec les données les plus récentes sur les actifs et passifs du secteur et des sous-secteurs publics, ii) élargir la couverture des pays inclus dans la base de données, iii) élargir et améliorer la couverture des sous-secteurs et des instruments de dette des administrations publiques pour les pays déjà inclus dans la base de données, et iv) accroître l'appui à la compilation des données relatives aux bilans des administrations publiques à travers le Fonds pour la stabilité du secteur financier.

révise actuellement le guide relatif au système de communication de rapports sur la dette en tenant compte des normes internationales de couverture et classification de la dette afin de recueillir éventuellement plus d'informations et de données sur l'utilisation de sûretés. La crise accentuant davantage les vulnérabilités liées à la dette, IDA-20 s'appuiera sur ces acquis pour soutenir les efforts des pays vers une trajectoire d'endettement viable.

68. Faisant fond sur les avancées considérables réalisées pendant IDA-19, l'IDA intensifiera ses concours pendant IDA-20 dans les domaines de la gestion de la dette, de la viabilité des finances publiques et de la transparence des données sur la dette, notamment dans le cadre de la SDFP. La SDFP traite des problèmes de soutenabilité de la dette, de transparence des données sur la dette et de viabilité des finances publiques d'une manière systématique sur le long terme, en se basant sur la concertation avec les autorités nationales, des travaux d'analyse, les aides financières et l'assistance technique. Partant des acquis de sa première année de mise en œuvre (voir l'encadré 3.4) et des résultats d'une évaluation préliminaire, l'IDA continuera de s'appuyer sur la SDFP pendant IDA-20 pour renforcer, encourager et approfondir les réformes visant à réduire les risques de surendettement et promouvoir la collaboration et le dialogue avec les créanciers en vue d'assurer un financement durable⁷⁶. La direction procédera également à un bilan complet de la mise en œuvre de la SDFP pendant l'examen à mi-parcours d'IDA-20.

Encadré 3. 4. Enseignements tirés de la mise en œuvre de la Politique de financement durable du développement

Dans le cadre de la Politique de financement durable du développement (SDFP), l'IDA a adopté une démarche plus systématique de dialogue sur les questions liées à la dette au niveau des pays, en intensifiant les échanges sur les vulnérabilités liées à la dette dans ses pays clients. Par rapport au passé, ce dialogue donne lieu à des échanges soutenus et approfondis avec les pays sur des vulnérabilités importantes du point de vue de la dette, les facteurs d'accumulation de la dette et la gestion de la dette de manière générale. Il est sous-tendu par des analyses rigoureuses et des interventions adaptées au contexte particulier du pays.

La SDFP contribue à freiner la montée des vulnérabilités liées à la dette dans de nombreux pays IDA. Pendant la phase d'élaboration de la politique, on a constaté qu'une forte attention était portée à l'atténuation des principales vulnérabilités liées à la dette, tout en s'adaptant avec souplesse aux réalités du pays, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des actions concrètes ont été entreprises pour aider à atténuer les risques de surendettement dans 55 pays IDA au courant de l'exercice 21. Les critères de performance et de politiques publiques (PPA) définis dans le cadre de la SDFP soutiennent les efforts déployés par l'IDA pour intégrer dans les systèmes nationaux des mesures de renforcement de la gestion de la dette, de promotion de la transparence des données sur la dette et de viabilisation des finances publiques. Sur les 55 pays tenus de définir des critères de performance et de politiques publiques pendant l'exercice 21, 93 % ont mis en œuvre leurs PPA de manière satisfaisante au cours de l'exercice.

En conséquence de la SDFP, 33 pays IDA qui préparaient régulièrement des PPA élaborent et publient des rapports annuels ou des bulletins trimestriels sur la dette. De même, six pays ont renforcé leur réglementation sur la gestion des investissements publics, et 10 ont commencé à réaliser des évaluations annuelles du risque budgétaire pour étayer leurs décisions en matière de politique budgétaire.

L'encadré continue à la page suivante

⁷⁶ Voir World Bank. 2021. *Sustainable Development Finance Policy (SDFP) of the International Development Association: early findings from the first year of implementation*. Washington, DC : World Bank, et Independent Evaluation Group. (à paraître) *IDA's Sustainable Development Finance Policy: An Early-Stage Evaluation*. Washington, DC : World Bank.

Encadré 3.4 (*suite*)

étayer leurs décisions en matière de politique budgétaire.

La SDFP soutient et complète d'autres activités de la Banque et d'autres initiatives institutionnelles liées à la dette. Dans la plupart des pays, la SDFP s'appuie sur des opérations de service-conseil et de financement prévues ou en cours, telles qu'une assistance technique ou un financement à l'appui de politiques de développement. Pendant sa première année d'application, la SDFP a également soutenu la mise en œuvre de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) qui vise à concentrer les ressources des pays dans la lutte contre la pandémie et à préserver la vie humaine et les moyens de subsistance. En droite ligne des objectifs de la DSSI, la SDFP a soutenu des actions visant à contrôler les dépenses, renforcer la transparence des données sur la dette publique et promouvoir la prudence dans les emprunts.

Le Programme de sensibilisation des créanciers (PCO) offre une plateforme pour explorer les possibilités d'une collaboration plus approfondie avec les BMD et les partenaires bilatéraux. En coordination avec le FMI, l'IDA participe à des discussions avec l'OCDE pendant lesquelles elle a présenté les principales caractéristiques de la SDFP et la manière dont des plafonds d'endettement sont fixés conjointement par les deux institutions. Elle a aussi des échanges réguliers avec d'autres banques multilatérales de développement (parmi lesquelles la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement). Elle discute par ailleurs avec des créanciers non traditionnels, notamment dans le cadre de l'atelier de haut niveau sur les pratiques de financement durable organisé conjointement avec le Centre de coopération multilatérale pour le financement du développement et le Forum des parties prenantes du Mécanisme de gestion de la dette auquel participent des représentants de la Banque européenne d'investissement, du Fonds arabe et du Fonds koweïtien, entre autres.

69. **L'appui à la gestion de la dette publique est intégré dans les opérations de la Banque mondiale et le dialogue avec les pays pour remédier aux vulnérabilités d'une manière globale.** La Banque mondiale fournit aux pays IDA une assistance technique substantielle sur la gestion de la dette, essentiellement dans le cadre de l'Approche à plusieurs volets mise en œuvre avec le FMI et financée en partie par un fonds fiduciaire multidonateurs, à savoir le Mécanisme de gestion de la dette. Les concours au titre de l'Approche à plusieurs volets portent sur des aspects institutionnels et opérationnels de la gestion de la dette, l'élaboration d'une stratégie d'endettement, le renforcement de la transparence des données sur la dette, la gestion des risques budgétaires et le développement des marchés intérieurs de la dette. Les FCS reçoivent plus de 20 % de l'assistance technique fournie, compte tenu de leurs faiblesses institutionnelles et de leurs problèmes de capacités. L'assistance technique de la Banque mondiale sur la dette est systématiquement coordonnée avec des partenaires de développement régionaux et soutenue par un dialogue constant sur les politiques publiques entre les équipes-pays de l'institution et leurs homologues au sein de l'administration, en se fondant sur les analyses de viabilité de la dette, les stratégies d'endettement à moyen terme, l'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette et les missions de développement du marché intérieur de la dette. Les questions d'endettement sont aussi prises en compte de plus en plus dans les opérations de la Banque mondiale et le dialogue systématique entre l'institution et les autorités nationales, en vertu de la SDFP et de l'Approche à plusieurs volets et dans le cadre d'une collaboration accrue entre les équipes techniques et les équipes-pays. Ce dialogue et ces échanges constants avec les autorités des pays IDA, notamment des FCS, continueront de s'approfondir pendant IDA-20.

70. **La SDFP encourage les pays à risque de surendettement à mieux gérer leur dette en subordonnant les allocations de base et le cadre pour l'affectation des dons à leurs critères de performance et de politiques publiques en matière de dette.** La SDFP encourage vivement les pays IDA à suivre une trajectoire d'endettement viable en subordonnant les allocations de base

à leur capacité à satisfaire aux critères de politiques publiques convenus sur une base annuelle. Lorsque ces critères ne sont pas satisfaits, une part de l'allocation du pays est mise en réserve, à savoir 20 % pour les pays à haut risque bénéficiaires de dons, et 10 % pour les pays à risque modéré ou classés dans la catégorie des pays ayant accès aux marchés sur la base de l'AVD. La mise en œuvre insatisfaisante des PPA pendant deux années consécutives entraîne la perte du montant mis en réserve. La Direction a également l'option de durcir les conditions de financement lorsqu'un pays échoue à plusieurs reprises à mettre en œuvre ses PPA de manière satisfaisante ou lorsque d'autres politiques et actions du pays entravent la satisfaction des PPA convenus. En particulier, le non-respect des PPA à maintes reprises, particulièrement ceux portant sur les plafonds d'endettement, peut donner lieu à la fois à la mise en réserve d'une partie de l'allocation de base et au durcissement des conditions de financement.

71. À travers la SDFP et la panoplie de ses instruments de financement, services-conseils et travaux d'analyse, l'IDA continue d'aider les pays à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette. Les DPF contribuent grandement à soutenir les réformes dans les pays IDA, particulièrement lorsqu'ils sont associés à des critères de performance et de politiques publiques qui améliorent la gestion des finances publiques et de la dette et favorisent le maintien d'un cadre macroéconomique approprié assorti de politiques d'endettement viable. Par rapport au passé, la SDFP permet à l'IDA d'entreprendre un dialogue plus approfondi autour des principales vulnérabilités liées à la dette et des facteurs d'endettement. Les discussions annuelles sur les PPA sont désormais une composante clé du dialogue au niveau national. De même, les plafonds d'endettement non concessionnel définis dans la SDFP permettent de veiller à ce que les pays IDA aient accès à des financements soutenables et abordables à des conditions très libérales, et d'éviter ainsi tout risque de surendettement. Ajoutés aux efforts plus vastes d'amélioration de la transparence des données sur la dette, ces plafonds envoient des signaux clairs aux prêteurs sur la capacité des emprunteurs à satisfaire à des obligations et conditions de financement extérieur dont les modalités et les volumes sont jugés satisfaisants.

72. Une grande priorité pendant IDA-20 consistera à approfondir le dialogue dans le cadre du Programme de sensibilisation des créanciers (PCO), notamment sur la base d'un meilleur partage des informations entre créanciers, d'objectifs concrets et de résultats escomptés pour le PCO. Pendant IDA-19, les activités menées dans le cadre du PCO ont consisté essentiellement au partage d'expériences sur la mise en œuvre du Programme de renforcement de la viabilité de la dette, à l'alignement de la mise en œuvre de politiques relatives aux emprunts non concessionnels avec d'autres BMD, et à l'approfondissement du dialogue avec les créanciers. À cette fin, l'IDA a animé le 28 septembre 2021 une table ronde de haut niveau sur le financement durable du développement à laquelle ont pris part des membres du Club de Paris, des créanciers non-membres du Club de Paris, des BMD et des représentants du secteur privé. Les Participants ont pris note de l'annonce d'une étude de la Banque mondiale sur la mise en œuvre du Cadre commun au regard des risques élevés de surendettement. Pour la suite, pendant IDA-20, la priorité consistera à travailler davantage à assurer l'échange systématique d'informations entre les créanciers sur les pratiques d'endettement viable au niveau des pays ; à promouvoir l'amélioration des politiques et méthodes d'allocation de prêts et de dons par les créanciers, y compris la transparence des finances publiques et de la dette ; à accroître le partage d'information sur les politiques et initiatives liées à la dette ; et à coordonner l'assistance technique sur la gestion de la dette à l'échelon des pays. Le PCO cherchera aussi à soutenir le partage de données sur la dette

entre créanciers, parmi lesquels les BMD, les membres du Club de Paris et les créanciers non-membres sur Club de Paris. De plus, la Direction fera régulièrement le point de cette situation au Conseil, en décrivant notamment les orientations stratégiques et les objectifs généraux du PCO, ainsi que les activités menées au niveau des pays après la mise en œuvre du programme, dans le cadre des rapports au Conseil sur la SDFP.

73. IDA-20 visera également à favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de rapports complets sur la dette contractée ou garantie par l'État et la publication de rapports sur les risques budgétaires afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des résultats ciblés. En raison du faible niveau des capacités initiales, l'accroissement de la transparence des données sur la dette et l'amélioration des évaluations de risques budgétaires exigent un programme d'assistance soutenue à long terme pour mettre en place des cadres juridiques et des dispositifs institutionnels efficaces. Sur la base des acquis obtenus pendant IDA-19, IDA-20 va poursuivre ce programme d'action à la fois sur les questions transversales *Dette et Gouvernance et institutions*, en déplaçant l'accent de la publication de rapports sur la dette vers l'amélioration de leur qualité et couverture. Ces rapports prendront en compte d'autres sous-secteurs, couvriront les entreprises publiques, et feront un état complet des risques budgétaires dans l'optique d'aider à atténuer les principaux risques et vulnérabilités en matière de dette. La SDFP jouera un rôle clé pour galvaniser ces actions et promouvoir des financements durables dans les pays IDA, tout en améliorant la qualité des rapports et la transparence des données sur la dette.

iv. TECHNOLOGIE

74. La crise provoquée par la COVID-19 souligne l'urgente nécessité de combler le fossé numérique et d'accélérer l'adoption de technologies transformatrices dans les pays IDA pour enclencher une reprise verte, inclusive et résiliente. L'accès à la connectivité numérique reste extrêmement limité dans les pays IDA. Alors que la couverture des services mobiles s'est élargie rapidement ailleurs dans le monde, les pays IDA sont nettement à la traîne, avec un taux de pénétration de l'Internet mobile de 32 % au 2^e trimestre de 2021, contre 66 % pour les autres pays. Les défis liés à l'accès, au manque de compétences et à l'accessibilité financière expliquent les faibles taux d'utilisation dans les pays IDA. En raison des incertitudes persistantes concernant l'ampleur et la durée de la crise, les technologies numériques resteront capitales pour soutenir la réponse et la résilience, grâce à l'utilisation de la télémédecine et de plateformes numériques pour l'administration de vaccins, aux filets de sécurité sociale, à l'enseignement et l'apprentissage à distance et aux systèmes de paiement mobiles, etc. Au-delà d'assurer la continuité des services pendant la crise, l'amélioration de la connectivité et la technologie numériques restera fondamentale pour stimuler la croissance économique, la productivité et la création d'emplois à long terme.

75. Sous la question transversale *Technologie* pendant IDA-20, l'IDA aidera à intégrer la technologie numérique dans les solutions de développement en vue de renforcer la résilience et soutenir la croissance à long terme dans les pays IDA. Pendant IDA-19, l'IDA avait soutenu un vaste portefeuille de projets d'appui à la transformation numérique dans ses pays clients, notamment dans le cadre de l'initiative de promotion de l'économie numérique en Afrique intitulée *Digital Economy for Africa*, dans le cadre de réformes importantes et d'investissements publics dans l'infrastructure, les services financiers et l'entrepreneuriat. IDA-20 va poursuivre ces efforts

et accélérer davantage la transformation numérique à partir d'une approche globale et écosystémique combinant des connaissances mondiales, des compétences intersectorielles et des financements pour aider les pays à bâtir l'infrastructure numérique de base et les applications spécifiques qui sont nécessaires pour développer des secteurs importants de l'économie. IDA-20 aidera aussi à atténuer les risques d'exclusion numérique et soutiendra la création de systèmes de données fiables et sûrs du point de vue de la cybersécurité.

76. La technologie servira de « tissu conjonctif » entre les thèmes particuliers d'IDA-20 et le portefeuille global de l'IDA. Sous le *thème particulier JET*, l'IDA ira au-delà de l'accès à la technologie pour approfondir les questions d'accessibilité financière, d'utilisation et d'inclusion pendant IDA-20. En s'attaquant aux lacunes mises en évidence pendant la crise, elle s'emploiera à encourager l'adoption à plus grande échelle et la mise à niveau des technologies numériques dans le secteur privé en vue de stimuler la reprise et la transformation. Sous le *thème particulier Capital humain*, l'IDA soutiendra des systèmes de protection sociale adaptative en favorisant un accès accru à des systèmes publics numériques d'identification et d'enregistrement de faits d'état civil pendant IDA-20. Elle œuvrera aussi à l'inclusion des personnes handicapées en assurant l'accès de tous aux services numériques qu'elle soutient, ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau, du développement urbain et du transport. Elle encouragera la résilience et la préparation aux crises dans les systèmes éducatifs en renforçant la continuité de l'apprentissage par la prise en compte de la technologie pour offrir un environnement d'apprentissage à distance et hybride ou mixte, l'amélioration du cadre d'apprentissage en dehors des établissements scolaires, et des investissements dans la construction à grande échelle d'établissements d'enseignement à l'épreuve du climat. Sous le *thème particulier Parité hommes-femmes et développement*, l'IDA fusionnera et approfondira deux engagements stratégiques d'IDA-19 en vue de relever le niveau d'ambition et de remédier aux disparités entre les sexes en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des technologies, à assurant une couverture plus vaste de secteurs tels que l'agriculture et la finance par des interventions combinées. Sous le *thème particulier FCV*, des solutions technologiques et numériques appuieront la mise en œuvre, le suivi et la supervision des projets dans des FCS-IDA, particulièrement dans des milieux où règne une très grande insécurité. Sous le *thème particulier Gouvernance et institutions*, IDA-20 aidera les pays à progresser dans le domaine des politiques, réglementations ou solutions GovTech afin de promouvoir les services publics numériques.

77. Alors que les pays IDA s'engagent dans la voie de la transformation numérique, ils sont confrontés à de nouvelles menaces à la cybersécurité et à la confidentialité des données. Les risques liés à la protection des données, au respect de la vie privée et à la cybersécurité augmentent rapidement à cause de la numérisation, et sont davantage exacerbés par l'absence de cadres juridiques et de dispositifs institutionnels appropriés dans de nombreux pays IDA (voir l'encadré 3.5). Pendant IDA-20, l'IDA va aider les pays à mettre en place et renforcer des systèmes de données fiables et sûrs du point de vue de la cybersécurité en intégrant l'évaluation des risques pour la cybersécurité dans toutes ses opérations et en renforçant les capacités de l'administration publique à gérer ces risques. L'IDA aidera les pays à mettre au point des cadres juridiques et réglementaires appropriés, à bâtir des systèmes et renforcer les capacités institutionnelles pour la cybersécurité et la protection des données, et à dispenser les formations et investir les moyens nécessaires pour renforcer la résilience aux cyberattaques.

Encadré 3. 5. Cybersécurité et confidentialité des données

Le programme d'action sur la cybersécurité dans les pays IDA est relativement nouveau et doté de peu de moyens et connaissances pour faire face aux risques naissants. Les pays IDA exploitent un éventail croissant de systèmes, de réseaux et d'infrastructures critiques dont beaucoup datent des premières années de la révolution numérique. Dans des secteurs tels que l'énergie, le transport, la finance et la santé, ces systèmes demeurent hautement vulnérables à des attaques cybernétiques aux conséquences potentiellement graves.

L'exposition aux risques augmente avec le nombre croissant de dispositifs et d'utilisateurs, la pénétration de la technologie numérique dans la vie quotidienne offrant plus de possibilités et créant plus de risques de cyberattaques. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2021 : Des données au service d'une vie meilleure*^a a souligné l'urgente nécessité pour tous les pays d'établir un nouveau contrat social pour encadrer le bon usage des données. Les bonnes pratiques émergent, et l'aide de l'IDA sera fondamentale pour faire en sorte que les pays bâtissent des écosystèmes de données fiables et sûres du point de vue de la cybersécurité, sur la base de la confiance.

L'accent mis sur les risques pour la cybersécurité, la confidentialité des données et la gouvernance dans le cadre d'IDA-20 — sous tous les thèmes particuliers et toutes les questions transversales — va considérablement soutenir ces efforts. Il s'agira d'intégrer systématiquement des diagnostics de cybersécurité dans le cycle de projet et de mettre au point des outils de renforcement des capacités (tels que des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation et des cours de perfectionnement pour le personnel). Les questions liées à l'infrastructure des données (notamment le nuage, la connectivité internationale et régionale), à la protection des données, aux structures de partage et de groupage de données, à la transformation numérique et à l'adoption du numérique par les ménages et les entreprises seront abordées dans le cadre de l'application des résultats du *Rapport sur le développement dans le monde 2021* aux opérations et de la mise au point d'écosystèmes de données fiables.

^a Groupe de la Banque mondiale 2021. *Rapport sur le développement dans le monde 2021 : Des données au service d'une vie meilleure*. Washington : Groupe de la Banque mondiale

C. THEMES PARTICULIERS

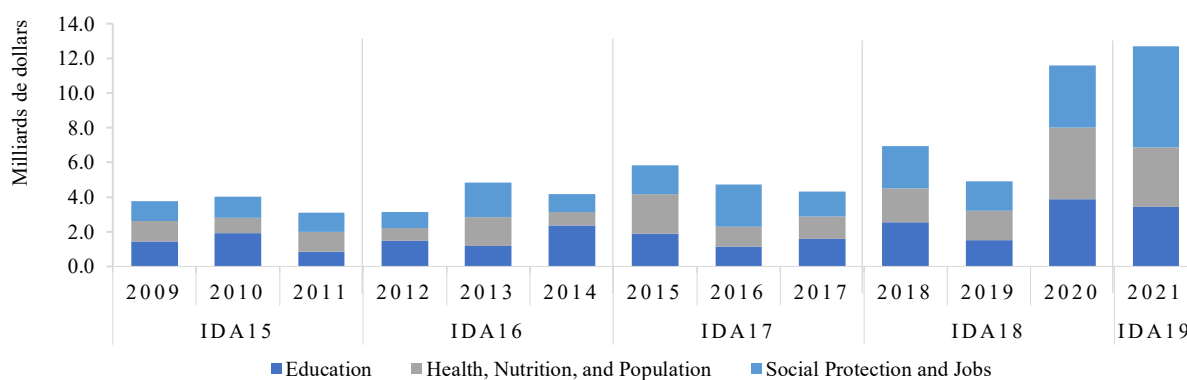
78. **Les thèmes particuliers de l'IDA désignent des questions essentielles devant permettre aux pays IDA de réaliser leurs priorités de développement immédiates et à long terme.** Les participants ont encouragé l'IDA à s'intéresser de façon systématique aux cinq thèmes particuliers suivants : *capital humain, changement climatique, fragilité, conflit et violence (FCV), parité hommes-femmes et développement, et emploi et transformation économique (JET)*. Ces thèmes particuliers offrent un cadre qui permet de hiérarchiser certaines questions, de repousser les limites et de mesurer les résultats obtenus. Les cinq thèmes s'appuient sur l'avantage comparatif de l'IDA et la capacité que l'Association a montrée lors des cycles de reconstitution des ressources précédents à impulser la transformation de la communauté mondiale et atteindre les populations les plus démunies et les plus vulnérables. Les innovations introduites dans les thèmes particuliers d'IDA-20 permettront de renforcer davantage les ambitions de l'Association et de mieux cibler ses actions pour un avenir vert, résilient et inclusif pour tous.

i. CAPITAL HUMAIN

79. **Pendant plusieurs dizaines d'années, l'IDA a particulièrement investi dans la nutrition, les soins de santé, une éducation de qualité, l'emploi et la protection sociale ainsi que les compétences, au profit des populations. Malheureusement, il en faut davantage pour juguler les pertes de capital humain et aider les pays à se relever de la crise de COVID-19.** Le thème particulier *Capital humain* de l'IDA s'inscrit dans le droit fil du soutien que la Banque

mondiale apporte de longue date aux pays dans leurs efforts pour créer du capital humain et, au fil des ans, l'IDA a considérablement accru son appui aux investissements des pays dans le capital humain (voir la figure 3.3). Le capital humain, qui était une question transversale d'IDA-19, a gagné en importance et les engagements en la matière ont aidé les pays à atténuer les conséquences de la COVID-19 et à accélérer la dynamique d'amélioration des résultats dans le domaine du capital humain, créée avant la crise. Au regard des conséquences extraordinaires de la crise de COVID-19, des investissements et des réformes supplémentaires considérables sont à présent indispensables pour renforcer les systèmes de prestation des services qui améliorent les résultats en matière de capital humain. En renforçant la mise en œuvre du Projet sur le capital humain et en faisant fond sur celui-ci ainsi que sur les plans régionaux correspondants, notamment pour l'Afrique et l'Asie du Sud, IDA-20 aidera les pays à résorber les déficits croissants dans les domaines de la santé et la nutrition de même que d'autres éléments clés du capital humain et posera les bases d'une reprise forte et durable, tout en renforçant la résilience face aux crises futures et en remédiant aux inégalités structurelles. La transformation numérique des systèmes de prestation des services de santé, d'éducation et de protection sociale dans les pays IDA s'avèrera aussi un facteur crucial de la reprise.

Figure 3. 2. Engagements de l'IDA dans certains pôles mondiaux d'expertise⁷⁷



Source : Données de la Banque mondiale

80. **Les participants ont favorablement accueilli l'ajout du *Capital humain* aux thèmes particuliers d'IDA-20.** Les progrès accomplis durant IDA-19 offrent une base solide qui permet de s'engager davantage dans les domaines prioritaires. L'approche à deux volets qu'appliquera IDA-20 consistera à aider les pays à juguler la pandémie et répondre aux besoins immédiats en matière de capital humain, en augmentant parallèlement les investissements devant favoriser une reprise verte, résiliente et inclusive. Investir en priorité dans le capital humain peut aider les pays IDA à tirer avantage du dividende démographique, notamment grâce à l'élargissement de l'accès aux soins de santé primaires et aux services de santé sexuelle, reproductive, adolescente, maternelle et néonatale ainsi qu'aux services de nutrition, au moyen de l'éducation par exemple ; aux investissements dans la petite enfance, par des interventions d'identification et de dépistage des handicaps ; et à l'appui à l'acquisition des compétences de base afin d'améliorer les acquis scolaires et la productivité future. Cette approche sera renforcée par le thème particulier *Parité hommes-femmes* dont l'engagement stratégique vise l'autonomisation des femmes grâce à l'accès

⁷⁷ Ces pôles mondiaux représentent l'essentiel des activités de la Banque mondiale dans le domaine du capital humain.

aux services de santé sexuelle, reproductive et maternelle, facteurs fondamentaux permettant aux femmes de gérer leurs vies et aux pays de promouvoir la transition démographique. L'engagement stratégique relatif à l'expansion des soins aux enfants au titre du thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* promouvra aussi les résultats en matière de capital humain, des services de garde d'enfants d'un coût abordable étant un facteur essentiel des résultats tant en ce qui concerne le développement de l'enfant que l'apprentissage des femmes et des filles et leur vie active.

81. Les participants se sont félicités qu'IDA-20 s'intéresse particulièrement à l'inclusion et s'attache à adapter l'appui apporté aux plus vulnérables, notamment aux personnes handicapées et à celles qui souffrent de discrimination à cause de leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Dans le cadre des objectifs généraux d'universalisation de l'accès aux services de base visant le capital humain, l'accent mis sur l'inclusion signifie qu'IDA-20 accordera une plus grande attention aux obstacles qui empêchent les personnes démunies, les personnes handicapées, les réfugiés, les déplacés internes et d'autres individus marginalisés, notamment les personnes victimes de discrimination à cause de leur orientation sexuelle et leur identité de genre, de réaliser pleinement leur potentiel.

82. IDA-20 s'emploiera à intégrer aux projets dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau, de l'urbanisation, du développement numérique et des transports, des interventions destinées à rendre les services de base accessibles aux personnes handicapées. Ces efforts s'appuieront sur le cadre institutionnel et les objectifs de la Banque mondiale en matière d'inclusion du handicap, tels qu'énoncés dans le Cadre environnemental et social (ESF), et les avancées en ce qui concerne les engagements stratégiques au titre d'IDA-19, les dix engagements du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'intégration du handicap dans le développement (*World Bank Group Commitments on Disability-Inclusive Development*) et le Cadre de responsabilité et d'inclusion du handicap (*Disability Inclusion and Accountability Framework*) (voir l'encadré 3.6).

Encadré 3. 6. Promouvoir un développement intégrant le handicap

En tant que l'une des principales organisations internationales prônant la prise en compte du handicap dans les actions de développement, la Banque mondiale encourage la pleine intégration des personnes handicapées dans la société conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées^a.

IDA-20 continuera de mener des actions visant à promouvoir la non-discrimination, l'inclusion et l'accès universel dans son acception la plus large afin de garantir que les personnes handicapées puissent accéder et participer aux infrastructures, produits, programmes ou services, et en bénéficier. Le concept d'accès universel, notamment la notion d'accessibilité, s'applique à la fois au milieu bâti (écoles, installations collectives d'eau et d'assainissement, terminaux de bus et aires de jeux publiques, par exemple), aux environnements virtuels (notamment interfaces villages intelligents/ville, apprentissage en ligne, portails gouvernementaux d'accès aux prestations sociales) ainsi qu'à la conception et à

^a Assemblée générale des Nations Unies. 2007. *Convention relative aux droits des personnes handicapées : résolution / adoptée par l'Assemblée générale*. 24 janvier 2007, A/RES/61/106

L'encadré continue à la page suivante

Encadré 3.6 (suite)

l'exécution des services (programmes de développement des compétences, transferts monétaires, par exemple).

Au cours des cinq dernières années, la Banque mondiale s'est de plus en plus employée à intégrer les personnes porteuses de handicap dans le développement. L'objectif étant, d'une part, de s'assurer qu'aucun groupe quel qu'il soit n'est privé des bienfaits des projets de développement à cause du manque d'accès ou par discrimination pure et simple et, d'autre part, de donner aux personnes les moyens de mener une vie aussi pleine, saine et productive que possible. Les activités visant à empêcher l'exclusion des personnes souffrant de handicap sont guidées par le Cadre environnemental et social (ESF), qui comprend des dispositions fortes au sujet de l'accès universel des opérations soutenues par la Banque ainsi qu'un indicateur de suivi^b. L'ESF oblige aussi les clients de l'IDA à considérer spécifiquement le handicap dans le cadre des évaluations sociales.

Au-delà des protections garanties, un ensemble de mesures a aussi été pris pour promouvoir des sociétés et des économies plus inclusives, et offrir plus de chances aux personnes souffrant de handicap. Par exemple, la Banque mondiale a publié des notes techniques et de procédure sectorielles destinées à guider les équipes dans la conception de projets tenant compte du handicap, et un comité de suivi des activités intersectorielles veille à l'apprentissage entre pairs, au partage des connaissances et au suivi des progrès. Ces actions permettent d'orienter la conception des opérations dans le cadre de l'accent mis sur l'intégration du handicap par IDA-19, renforcées par six engagements stratégiques sur le handicap.

Conformément aux engagements qu'elle a pris en faveur de l'intégration du handicap dans le développement lors du Sommet mondial sur le handicap de 2018c, la Banque mondiale s'emploie à garantir que d'ici à 2025, tous les projets/programmes financés par ses soins dans le domaine de l'éducation et du développement numérique de même que ceux finançant des infrastructures publiques dans le cadre de la reconstruction après une catastrophe tiennent compte du handicap. La Banque s'efforce aussi de s'assurer que 75 % des projets de protection sociale tiennent compte du handicap d'ici à 2025 et veille à ce que tous les nouveaux projets ferroviaires et de mobilité urbaine visant à promouvoir les services de transport public intègrent la notion d'accès universel afin de faciliter l'utilisation de ces services par les personnes handicapées. Le système d'évaluation des résultats d'IDA-20 continuera de suivre et rendre compte de la proportion d'opérations de financement de projets d'investissement appliquant le concept d'accès universel.

IDA-20 renforcera en outre l'appui à l'inclusion du handicap dans tous les groupes de pratique et thèmes particuliers. Un nouvel engagement stratégique autonome s'intéressera aux besoins des personnes handicapées en appliquant les principes d'accès universel aux projets dans tous les secteurs. Cet engagement stratégique promeut le concept d'accès universel introduit durant IDA-19 en se focalisant sur sa réalisation progressive, grâce notamment à l'accent qu'il met à faciliter le libre accès physique et numérique des personnes handicapées aux services essentiels. Les pays IDA bénéficieront en outre d'un appui dans le renforcement de leurs capacités statistiques en vue de la réalisation d'enquêtes auprès des ménages ventilées par sexe et par handicap. De surcroît, un indicateur sera introduit dans le système d'évaluation des résultats afin de suivre le nombre de pays IDA dont la capacité est renforcée pour pouvoir intégrer dans les systèmes nationaux de données des questions sur la situation de handicap tirées du Questionnaire court du Groupe de Washington de même que d'autres questions sur l'invalidité.

^b <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework>

^c <https://www.worldbank.org/en/topic/socialsustainability/brief/world-bank-group-commitments-on-disability-inclusion-development>

83. **Dans de trop nombreuses communautés, les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transexuelles et intersexuées (LGBTI) luttent toujours pour leur reconnaissance et des droits égaux.** La publication du rapport sur l'égalité des chances pour les minorités sexuelles et de genre intitulé *Equality of Opportunity for Sexual and Gender Minorities*⁷⁸ aidera l'IDA à définir et préparer sa contribution aux actions sur cette question ; l'Association en rendra compte aux Participants lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-20. Ce rapport récent est censé être le premier d'une série d'études mettant en lumière différentes lois nationales touchant les minorités sexuelles et de genre. La Banque asiatique de développement mène une étude analogue dans 24 pays de la région en collaboration avec la Banque mondiale.

84. **IDA-20 s'attachera principalement à investir dans les personnes et à développer leur capital humain à chaque étape du cycle de vie, en s'intéressant pour commencer à la petite enfance.** Des investissements cumulatifs et complémentaires le long du cycle de vie favorisent la productivité et renforcent la résilience face à l'adversité. Les insuffisances enregistrées aux principales étapes de la vie, et particulièrement durant les premières années de vie d'un enfant (comme l'absence de soins de santé maternelle et prénatale de qualité, une mauvaise alimentation ou stimulation durant la petite enfance, l'exposition au stress ou le manque d'accès aux compétences de base dans l'enseignement préscolaire), peuvent avoir des répercussions particulièrement préjudiciables, aggravantes et durables qui, à leur tour, entraîneront la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité⁷⁹.

85. **La distribution équitable et inclusive des vaccins anti-COVID-19 et le renforcement concomitant des systèmes de santé et de la préparation aux pandémies seront une priorité essentielle d'IDA-20.** L'une des priorités mondiales immédiates est d'accompagner l'acquisition et la distribution des vaccins contre la COVID-19 et de poursuivre les efforts de prévention, de dépistage, de traitement et de soins des malades de la COVID-19, tout en renforçant les services de santé essentiels, en améliorant la préparation aux pandémies et en aidant les pays à réaliser la couverture sanitaire universelle. Dans l'optique de la poursuite et de l'accroissement de l'appui apporté au renforcement des systèmes de santé durant IDA-19, les initiatives en la matière viseront principalement à améliorer les compétences de base des pays IDA conformément au Règlement sanitaire international⁸⁰ et à la Déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle⁸¹. Un accent particulier sera mis notamment sur les services de prévention et de promotion concernant les maladies transmissibles et non transmissibles, la nutrition, et la santé reproductive, néonatale et adolescente. L'appui de l'IDA visera en outre la santé mentale et l'aide psychosociale afin d'éliminer les pressions supplémentaires que la pandémie fait subir à de nombreux individus, ménages et communautés, notamment dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit.

86. **IDA-20 accompagnera la mise en œuvre de plans de vaccination nationaux inclusifs couvrant l'achat et le déploiement.** Le soutien qu'IDA-20 apportera à la vaccination s'appuiera

⁷⁸ Voir Cortez, Clifton ; Arzinos, John ; De la Medina Soto, Christian. 2021. *Equality of Opportunity for Sexual and Gender Minorities*. Washington : Banque mondiale

⁷⁹ La petite enfance désigne les 2 000 premiers jours de la vie d'une personne (ou la période précédant l'entrée à l'école primaire), les interventions nutritionnelles visant généralement en priorité les 1 000 premiers jours.

⁸⁰ Assemblée mondiale de la Santé. 2005. *Règlement sanitaire international, Deuxième édition*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

⁸¹ Déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. 2019. *Universal health coverage: moving together to build a healthier world*. New York : Nations Unies.

sur les progrès importants accomplis durant IDA-19, qui a vu la mise en œuvre d’initiatives comme le programme régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique de l’Ouest et du Centre⁸². Il s’agira notamment de tirer pleinement parti de la panoplie complète de mécanismes de financement de l’IDA, dont le Guichet régional pour offrir des incitations financières supplémentaires à investir dans les vaccins, les traitements et les diagnostics. Ce soutien sera déployé de manière à renforcer les systèmes de soins de santé, entre autres pour répondre aux problèmes persistants liés à la COVID-19 par la prévention, le dépistage, le traitement et les soins. Il consistera notamment à aider les pays clients à exécuter les programmes de vaccination grâce aux doses de vaccin offertes par les pays développés en collaboration avec le mécanisme COVAX. De surcroît, la Banque mondiale travaillera en étroite collaboration avec les mécanismes COVAX et AVAT pour offrir les garanties financières permettant la signature de contrats d’achats anticipés de vaccins avec les fabricants.

87. De plus, dans le cadre de l’engagement de l’IDA à renforcer la préparation aux pandémies et la prévention de celles-ci, IDA-20 promouvra aussi la sécurité sanitaire mondiale en prêtant assistance aux pays dans la mise en œuvre de l’approche Un monde, une santé, qui permet de s’attaquer aux interconnexions de la santé humaine, animale et des écosystèmes. Les pandémies et maladies transmissibles les plus récentes (comme Ebola, la grippe aviaire, le syndrome respiratoire aigu sévère, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient et la COVID-19) trouvant leur source dans le monde animal, l’approche Un monde, une santé est reconnue comme un facteur essentiel de la sécurité sanitaire mondiale. IDA-20 prévoit des programmes intersectoriels s’appuyant sur les principes du concept Un monde, une santé pour réduire les risques de zoonoses au moyen d’interventions visant à protéger la biodiversité, freiner la dégradation de l’environnement, améliorer la gestion de la santé animale, encourager des systèmes alimentaires sains, renforcer la surveillance intégrée, accroître la coordination pour prévenir l’apparition de nouvelles maladies infectieuses et s’y préparer, et combattre la résistance croissante aux antimicrobiens dans le traitement des infections. Ces efforts s’appuieront sur le cadre opérationnel Un monde, une santé du Groupe de la Banque mondiale⁸³.

88. Les participants se sont réjouis de l’attention supplémentaire qu’IDA-20 porte à la protection sociale adaptative pour renforcer davantage la préparation des pays à faire face aux crises futures. En faisant fond sur les progrès remarquables accomplis durant IDA19, et dans le droit fil du Cadre d’action pour des systèmes de protection sociale universelle adopté par la Conférence internationale du travail⁸⁴, IDA-20 promouvra une plus grande intégration de la protection sociale adaptative aux systèmes nationaux afin de réduire les risques liés à un éventail de chocs et d’offrir une plateforme de fourniture de divers autres services aux personnes et groupes difficiles à atteindre. Ces actions ont été d’une importance capitale dans la riposte à la crise de

⁸² Le programme REDISSE a été créé au lendemain de l’épidémie de maladie à virus Ebola qui a sévi en Afrique de l’Ouest en 2014-2016 et il compte désormais 16 pays d’Afrique du Centre et de l’Ouest. REDISSE investit directement dans les pays et certaines institutions régionales pour développer les compétences de base en matière de santé publique à l’échelle nationale, et à l’échelle régionale pour répondre aux besoins communs, harmoniser les politiques et les pratiques, partager les données épidémiologiques et créer des institutions de formation et des réseaux de laboratoires régionaux. Le programme a été le premier à répondre en Afrique aux demandes de financement des pays pour se préparer à faire face à la COVID-19.

⁸³ Groupe de la Banque mondiale. 2018. *One Health. Operational Framework for Strengthening Human, Animal, and Environmental Public Health Systems at their Interface*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

⁸⁴ Compte rendu des travaux, Conférence internationale du travail – 109^e Session, 2021 [wcms_804457.pdf \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/wcms_804457.pdf).

COVID-19 et démontrent l'avantage comparatif de l'IDA en matière d'appui aux pays pour le renforcement des systèmes aux fins d'inclusion et de résilience. En travaillant en partenariat avec les principaux acteurs concernés, comme l'Organisation internationale du travail, l'IDA contribuera par son appui à réaliser l'objectif général d'universalisation de l'accès à la protection sociale en s'employant à ce que tous ceux qui ont besoin de protection sociale y aient accès en temps utile⁸⁵. Dans ce contexte, l'Association continuera d'appliquer une « universalisation progressive » en privilégiant en premier lieu les plus pauvres et les plus vulnérables, qui représentent généralement le groupe le plus dans le besoin et le moins bien desservi, avant d'étendre la couverture aux autres. Les travailleurs du secteur informel en milieu urbain comme rural, privés de tout accès aussi bien aux programmes de filets sociaux qu'aux assurances sociales liées à l'emploi ont été particulièrement vulnérables aux conséquences économiques de la COVID-19. IDA-20 s'emploiera particulièrement à inclure ces groupes mal desservis dans les systèmes de protection sociale afin d'avancer progressivement vers la protection sociale universelle.

89. IDA-20 s'emploiera de façon intensive à relever et accélérer le processus d'apprentissage et à reconstruire les systèmes éducatifs mis à mal par les méfaits de la COVID-19. Devant les preuves de plus en plus nombreuses de la gravité des méfaits de la fermeture générale des écoles sur l'apprentissage, la priorité sera de ramener les filles et les garçons à l'école, d'accélérer la reprise des apprentissages, et d'intégrer la technologie sous-tendant l'enseignement à distance ou hybride afin de garantir la continuité de l'apprentissage et d'assurer la préparation face aux crises futures. L'acquisition des compétences de base, particulièrement en écriture et en lecture, dans l'enseignement préscolaire et le cycle primaire est un préalable à l'acquisition des aptitudes et compétences plus sophistiquées de plus en plus demandées par le monde évolutif du travail. Les données sur les effets de la pandémie sur l'éducation des filles sont encore maigres, mais les risques et les difficultés, concernant particulièrement le retour des adolescentes à l'école, demeurent. L'IDA continuera de s'intéresser spécialement à l'éducation des filles qui va au-delà de la fréquentation de l'école et des acquis scolaires : l'Association veillera à ce que les filles vivent des expériences sans danger, agréables et inclusives dans des systèmes éducatifs les préparant à réussir dans la vie et les incitant à apprendre tout au long de leur vie. Dans cette optique, les investissements prioritaires visent principalement à : a) lever les obstacles à la scolarisation des filles ; b) promouvoir des écoles sûres et inclusives pour les filles ; c) améliorer la qualité de l'éducation pour les filles et les garçons ; et d) développer les capacités permettant aux jeunes femmes de réussir dans la vie et sur le marché du travail.

90. Conformément à l'orientation sur le cycle de vie, le thème particulier *Capital humain* visera principalement à réduire la pauvreté des apprentissages tout en continuant à promouvoir les compétences et l'employabilité des jeunes, notamment par un accès plus large aux programmes d'enseignement secondaire et supérieur. IDA-20 continuera d'accompagner la transition des élèves vers l'enseignement secondaire et supérieur, en s'intéressant particulièrement aux entraves gênant spécifiquement les filles et les jeunes femmes, et d'améliorer la qualité et la pertinence de ces services d'éducation. Cette démarche est cruciale

⁸⁵ Conformément à la R202 - Recommandation (no 202) sur les socles de protection sociale, 2012, de l'Organisation internationale du travail et la Convention (no 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 qui préconise d'assurer progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale. Les deux dispositifs visent à garantir que durant le cycle de vie, toutes les personnes dans le besoin aient au minimum accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité des revenus de base.

pour répondre à la demande des compétences avancées qui sont développées dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur et les institutions de formation. Cet effort sera complété par les interventions relevant de l'*Emploi et la transformation économique* et les engagements pris au titre de la *Parité hommes-femmes et développement* pour aider à juguler les effets de la COVID-19 sur l'emploi des femmes et résorber progressivement les disparités sur le marché du travail, notamment en améliorant l'accès à des services de garde d'enfant peu chers et de qualité et en multipliant les programmes d'inclusion économique productive. IDA-20 poursuivra le renforcement des systèmes éducatifs en autonomisant et en accompagnant les enseignants, en renforçant les capacités des directeurs d'école et des responsables des politiques éducatives, en encourageant le financement efficient de l'éducation et en appliquant les technologies éducatives à tous les niveaux d'enseignement pour garantir à tous les élèves l'accès à l'instruction en tout temps et en tout lieu. Ces interventions viseront à favoriser des systèmes d'éducation et de formation de qualité qui dotent les enfants et les jeunes de compétences cognitives, socio-émotionnelles, techniques et numériques.

91. **Au regard de l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire, IDA-20 aidera les pays à mobiliser, affecter et dépenser les ressources publiques d'une manière plus efficiente et efficace afin d'optimiser les investissements dans les populations.** Les ressources disponibles devront être ajustées aux dépenses nécessaires en faveur du capital humain et l'occasion est offerte d'améliorer à la fois l'efficacité et l'efficacé du financement du capital humain, notamment en privilégiant la performance et en adoptant des politiques axées sur les résultats et des réformes administratives. En plus d'améliorer les capacités de mobilisation des recettes intérieures, dans le cadre de la question transversale *Gouvernance et institutions*, IDA-20 renforcera la gestion des ressources et de la dépense pour que les dépenses et investissements publics se traduisent par une forte croissance.

92. **Les Participants ont appelé à renforcer davantage les partenariats pour mener à bien la riposte à la crise et intensifier les efforts visant à reconstruire en mieux.** Comblen les lacunes en matière de capital humain aggravées par la COVID-19 demande une approche multisectorielle et la participation d'un large éventail d'acteurs. Les interventions en faveur du capital humain sont portées par de solides partenariats non seulement au sein du Groupe de la Banque mondiale (à l'instar du projet d'accroissement de la production et de la distribution des vaccins avec IFC), mais aussi avec d'autres institutions de développement, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Éducation sans délai, et d'autres, de même qu'avec l'Union africaine par le biais du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins (AVAT). En travaillant avec le Mécanisme de financement mondial, l'OMS, Gavi, l'Alliance des vaccins et d'autres organisations, et particulièrement en collaborant étroitement avec les mécanismes COVAX et AVAT au sujet des vaccins, l'IDA a pu apporter une riposte de vaste portée à la COVID-19, tout en assurant le leadership indispensable à l'Accélérateur de l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (voir l'encadré 3.7), notamment en co-dirigeant l'axe de travail Connecteur de systèmes de santé. Les partenariats solides avec des organisations multilatérales et bilatérales, comme la fondation Bill et Melinda Gates, l'UNICEF et plusieurs autres organismes bilatéraux, jouent un rôle central dans les accélérateurs mis en œuvre par la Banque mondiale pour rattraper les apprentissages perdus et accélérer les progrès dans les apprentissages de base. Ces partenariats seront renforcés davantage durant IDA-20.

Encadré 3. 7. Partenariats pour le déploiement des vaccins anti-COVID-19 dans les pays IDA

Alors que la pandémie de COVID-19 sévit parmi les populations et met à mal les systèmes de santé avec de nouveaux variants qui provoquent de nouvelles vagues de la maladie, le déploiement du vaccin reste inégal. Au 25 octobre 2021, seules 31,5 millions de doses de vaccins avaient été administrées dans les pays à faible revenu sur les 6,92 milliards de doses administrées à l'échelle mondiale. Dans ces pays, 3,1 % seulement de la population a reçu au moins une dose de vaccin, contre 71,1 % dans les pays à revenu élevé. Le coût pour les pays IDA du déploiement des vaccins actuellement disponibles, les coûts de la logistique de distribution des vaccins compris, minorés cependant des montants actuels du soutien du mécanisme COVAX, s'élève à environ 13 milliards de dollars^a. Cette disparité a une incidence sur la reprise économique, la réduction de la pauvreté et la santé mondiale.

L'une des principales priorités d'IDA-20 sera l'accélération de l'appui au déploiement des vaccins contre la COVID-19 et le renforcement de la préparation aux pandémies. IDA-20, qui relève d'une initiative plus large de renforcement des systèmes de santé dans les pays IDA, propose un ensemble de politiques ambitieuses destinées à endiguer la pandémie de COVID-19 en accélérant le déploiement des vaccins et en intensifiant la préparation aux pandémies futures, notamment par l'approche Un monde, une santé. Si les financements IDA en faveur de l'acquisition et du déploiement des vaccins dans les pays continueront d'être tirés principalement des allocations individuelles, IDA-20 offrira aux pays des incitations supplémentaires sous forme d'accès au Guichet régional renforcé et de recours à des prêts de plus courte durée au titre du Guichet de financement complémentaire pour leur riposte par la vaccination.

Les partenariats garderont une place centrale dans les interventions d'IDA au titre de la riposte immédiate à la COVID-19 et de l'appui à la préparation aux pandémies. La Banque mondiale collabore étroitement avec d'autres partenaires pour aider les pays à se mobiliser et à renforcer leur capacité d'acquisition et de déploiement des vaccins. Elle a produit des évaluations de l'état de préparation à la vaccination dans plus de 145 pays en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, Gavi, l'Alliance du vaccin et le Fonds mondial. La Banque s'associe aussi au mécanisme COVAX et au Fonds africain pour l'acquisition des vaccins (AVAT) de l'Union africaine pour accélérer l'achat et le déploiement des vaccins contre la COVID-19 au profit des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et particulièrement pour la Région africaine, très largement à la traîne en matière de vaccination comparé au reste du monde. La Banque aide les pays à se saisir des différentes possibilités nouvelles offertes pour acquérir et déployer ces vaccins. En outre, la Banque et l'OMS président conjointement le Groupe de travail des dirigeants multilatéraux sur la COVID-19, et collaborent avec le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Groupe de travail a pour objet de suivre, coordonner et accélérer la fourniture d'outils contre la COVID-19 aux pays en développement, et de mobiliser les acteurs concernés et les autorités nationales afin qu'ils lèvent les plus gros obstacles à cette dynamique. La Banque est aussi l'un des principaux chefs de file de l'Accélérateur de l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, notamment dans son rôle de co-dirigeante de l'axe de travail Connecteur de systèmes de santé.

IFC continuera d'intensifier la collaboration avec le secteur privé afin d'améliorer l'accès aux produits et services de soins de santé essentiels en remédiant aux principales lacunes de l'offre, d'encourager la fabrication des vaccins à l'échelle régionale et locale et de renforcer les capacités de services des systèmes de santé des pays IDA. Au travers de sa Plateforme sanitaire mondiale, IFC a engagé 2 milliards de dollars et mobilisé deux autres milliards de dollars au titre d'investissements privés pour contribuer à combler l'important déficit de l'offre de soins de santé que connaissent les pays en développement dans la lutte contre la COVID-19. IFC a déjà engagé 220 millions de dollars sur une réserve de projets d'une valeur de 1,3 milliard de dollars, où les projets en lien avec les vaccins représentent plus de 450 millions de dollars. Pour répondre à la pression extraordinaire que la COVID-19 exerce sur les systèmes de santé africains, IFC

L'encadré continue à la page suivante

Encadré 3.7 (suite)

a lancé une initiative de développement à grande échelle de la santé sur le continent baptisée « Scaling Health in Africa » dans le but i) de répondre au besoin immédiat de produits et services de soins de santé suscité par la crise de COVID-19 et ii) de renforcer la résilience des systèmes de santé à long terme. IFC contribue aussi aux programmes de riposte à la COVID-19 par une allocation d'un montant de 545 millions de dollars au titre d'IDA-18 et d'un montant supplémentaire de 80 millions de dollars issu du Guichet de promotion du secteur privé approuvé dans le cadre d'IDA-19 au titre du programme Base de la pyramide de la Plateforme sanitaire mondiale.

^a Cette estimation n'intègre pas les financements nécessaires au renforcement des systèmes ni au recrutement d'agents de santé/de vaccinateurs.

93. Les Participants se sont félicités du vaste et ambitieux programme d'action visant à endiguer la pandémie, réparer les pertes de capital humain, reconstruire des services sociaux essentiels de qualité et accélérer les avancées enregistrées dans le domaine du capital humain avant la COVID-19. Se fondant sur les progrès des principaux engagements d'IDA-19 en matière de capital humain, couplés aux investissements prioritaires supplémentaires dans le domaine, IDA-20 s'articulera autour des engagements stratégiques décrits ci-dessous.

Engagements stratégiques du thème particulier Capital humain

- 1. Accélérer le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et renforcer la préparation aux pandémies : aider tous les pays IDA à renforcer la sécurité sanitaire et promouvoir des systèmes de santé inclusifs ainsi que la couverture sanitaire universelle, notamment i) en endiguant la pandémie de COVID-19 par la vaccination, la prévention, les tests, les traitements et les soins, et ii) en renforçant la préparation aux épidémies, au moyen de la prévention, la détection et la riposte, entre autres.*
 - 2. Investir dans la petite enfance : promouvoir le développement des enfants, restaurer et élargir l'accès à des services à la petite enfance de qualité, services maternels et nutritionnels compris, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 de ceux ayant les indices de capital humain (ICH) les plus faibles^a.*
 - 3. Promouvoir des systèmes de prestation des services sociaux de base : combler les lacunes exacerbées par la crise de COVID-19, dans au moins 40 pays IDA, dont 10 sont en situation de fragilité et de conflit, promouvoir l'accès à des services sociaux essentiels, de qualité et inclusifs en mettant l'accent sur : i) des systèmes de protection sociale ciblant particulièrement les travailleurs du secteur informel vulnérables et mal desservis, ou ii) le retour des élèves à l'école et le recouvrement rapide des pertes d'apprentissage, en s'intéressant particulièrement aux difficultés que rencontrent les filles, ou iii) la vaccination des enfants.*
 - 4. Élargir la protection sociale adaptative et renforcer la résilience aux chocs : pour opposer une réponse inclusive et efficace aux chocs et aux crises, particulièrement chez les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, aider à renforcer la résilience dans 20 pays IDA au moins en mettant en place des systèmes de protection sociale adaptative, en ayant notamment recours aux technologies numériques.*
-

Engagements stratégiques du thème particulier *Capital humain (suite)*

5. **Combattre la pauvreté des apprentissages** : pour combler les importants déficits d'apprentissage et améliorer les résultats en la matière, aider au moins 20 pays IDA, dont 10 de ceux affichant les ICH les plus faibles, à réduire la pauvreté des apprentissages en i) mesurant l'apprentissage, par sexe et ii) mettant en œuvre les principales mesures relatives à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (par exemple, enseignement efficace de la lecture et l'écriture, plans de cours structurés, supports de lecture suffisants pour tous les enfants).
6. **Élargir l'accès des personnes handicapées aux services essentiels** : pour promouvoir des sociétés inclusives, aider au moins 18 pays IDA à répondre aux besoins des personnes handicapées en appliquant les principes de non-discrimination, d'inclusion, et d'accès universel conformément au Cadre environnemental et social, par le biais de projets dans les domaines suivants : éducation, santé, protection sociale, eau, urbanisation, développement numérique et transport.
7. **Encourager la prévention des pandémies futures et la préparation à y faire face** : pour renforcer la sécurité sanitaire en améliorant la préparation aux pandémies et leur prévention dans le cadre à la fois de la santé humaine, animale et de l'environnement, notamment les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, aider au moins 20 pays IDA à systématiser l'approche *Un monde, une santé*.
8. **Mobiliser des financements suffisants et efficaces en faveur du capital humain** : pour renforcer les finances publiques en vue d'investissements dans le capital humain, étayer les opérations de l'IDA dans au moins 20 pays IDA, dont 8 faisant partie de ceux qui affichent les ICH les plus faibles, par des réformes politiques ou administratives visant à assurer i) la disponibilité des ressources, ou ii) la gestion efficace des dépenses ou iii) la priorité aux résultats des investissements dans le capital humain.

^a Les pays aux ICH les plus faibles sont les 30 pays IDA affichant les indices de capital humain les plus bas.

ii. CHANGEMENT CLIMATIQUE

94. **Les pays IDA sont exposés de façon disproportionnée aux effets du changement climatique et le thème particulier *Changement climatique* d'IDA-20 propose une série d'interventions concrètes visant à systématiser cette question et à accroître la portée et l'impact des actions dans le domaine.** Au cours des quatre derniers cycles de reconstitution de ses ressources, l'IDA a beaucoup progressé dans la prise en compte systématique de la question du changement climatique et l'intensification de l'action climatique dans les pays bénéficiant de ses concours. De plus en plus, l'accent était mis sur des approches systémiques et des mesures concomitantes censées promouvoir des actions climatiques porteuses de transformation. Des enseignements importants ont aussi été tirés des différents secteurs et régions, et IDA-20 fait fond sur les solides acquis et les progrès remarquables accomplis à ce jour. Pour mieux systématiser l'action climatique et en accroître la portée et l'impact, les engagements stratégiques d'IDA-20 promouvront des interventions à grande échelle dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des effets du changement climatique, en privilégiant les pays les plus gros émetteurs de carbone et les plus vulnérables aux aléas du climat. Ces engagements dans leur ensemble permettront de répondre aux besoins d'adaptation à court et à long terme, de réaliser les

objectifs de décarbonisation et d'assurer la protection de la biodiversité, du capital naturel et des services écosystémiques, tout en stimulant la croissance, facilitant une reprise verte et préservant résolument l'harmonie entre les hommes et la nature.

95. **IDA-20, plus ambitieux pour un avenir vert.** Depuis que le changement climatique est devenu un thème particulier durant IDA-16, l'attention que l'Association porte aux résultats dans ce domaine a évolué comme en témoignent les engagements stratégiques conjugués aux indicateurs du système d'évaluation des résultats. Ainsi, suite à l'adoption des engagements stratégiques d'IDA-18, toutes les opérations de prêt de la Banque mondiale doivent comporter un volet climatique et IDA-19 a vu l'introduction de l'obligation pour tous les projets produisant des avantages climatiques connexes d'au moins 20 % de prévoir au minimum un indicateur des questions climatiques dans leurs cadres de résultats. Dans le prolongement de ce qui précède, IDA-20 introduit des interventions et mesures ambitieuses destinées à mieux axer les investissements climatiques sur les résultats, intégrant ainsi à son système d'évaluation des résultats une incitation supplémentaire à privilégier non plus le financement de l'action climatique, mais les résultats des interventions.

96. **Le thème particulier *Changement climatique* d'IDA-20 cadre étroitement avec le tout nouveau Plan d'action sur le Changement climatique 2021-2025 du Groupe de la Banque mondiale⁸⁶.** Conformément à ce deuxième Plan d'action, les engagements au titre d'IDA-20 préconisent d'accélérer le soutien apporté aux pays pour qu'ils intègrent les questions climatiques à leurs programmes de développement. L'IDA aidera les pays à réparer les méfaits de la crise de COVID-19 tout en renforçant la résilience et l'inclusion indispensables pour résister aux chocs futurs, et en saisissant les opportunités économiques offertes pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans une économie mondiale de plus en plus verte. L'éventail de mesures défini au titre d'IDA-20 aidera les pays à avancer sur le front de plusieurs ODD, concernant notamment l'action climatique (ODD 13), une énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (ODD 9), la santé (ODD 3) et l'utilisation durable des écosystèmes ainsi que la perte de biodiversité (ODD 15).

97. **Le financement en faveur du climat sera accru durant IDA-20, avec à la fois une cible plus élevée pour les avantages climatiques connexes et une attention plus marquée sur les mesures d'adaptation.** IDA-20 soutiendra les efforts visant à relever les avantages climatiques connexes à 35 %, le financement des mesures d'adaptation représentant au moins la moitié de l'ensemble des financements en faveur du climat. La cible ambitieuse de 35 % représente une hausse remarquable par rapport aux 27 % atteints en moyenne par les opérations de l'Association durant le premier plan d'action qui portait sur la période 2016-2020. La hausse monétaire (en dollars) est plus importante encore, les soutiens fournis par IDA-20 devant être augmentés. Cette nouvelle cible cadre aussi avec les activités de riposte à la COVID-19 et de facilitation de la reprise (qui placent la demande non plus sur les secteurs traditionnellement axés sur le climat comme l'infrastructure, l'énergie, l'agriculture et l'eau, mais sur des opérations dans les domaines de la santé, de l'éducation, des activités sociales et économiques ainsi que sur les financements à l'appui des politiques de développement) et la conception de programmes de relance tenant compte des enjeux écologiques. De surcroît, les avantages climatiques connexes des opérations de l'IDA au

⁸⁶ Groupe de la Banque mondiale. 2021. *World Bank Group Climate Change Action Plan 2021–2025: Supporting Green, Resilient, and Inclusive Development*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

titre du Guichet de promotion du secteur privé augmenteront de 35 % en moyenne pour refléter l'effet catalyseur de ce guichet sur l'écologisation des économies.

98. **L'alignement sur l'accord de Paris⁸⁷ et la production de rapports nationaux sur le climat et le développement sont des innovations importantes d'IDA-20.** À compter de l'exercice 24, toutes les nouvelles opérations au titre d'IDA-20 seront alignées sur l'accord de Paris (voir l'encadré 3.8), et d'ici à la fin d'IDA-20, toutes les nouvelles opérations du secteur réel effectuées par l'IDA au titre de son Guichet de promotion du secteur privé seront alignées sur l'accord de Paris. Les rapports nationaux sur le climat et le développement, autre innovation importante d'IDA-20, sont des analyses fondamentales indispensables à l'élaboration des stratégies des pays, suivies également dans le système d'évaluation des résultats d'IDA-20. Outils de diagnostic capitaux, ces rapports contribueront à intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la planification et les investissements nationaux, permettant ainsi d'atteindre les objectifs plus ambitieux fixés dans le deuxième Plan d'action sur le changement climatique. Pour aider les clients à maximiser l'impact au niveau national, l'IDA accroîtra le soutien qu'elle apporte à la planification nationale, notamment en aidant un plus grand nombre de pays à actualiser et mettre en œuvre leurs Contributions déterminées au niveau national(CDN) et à préparer des stratégies d'action climatique à long terme se complétant et se renforçant mutuellement, en vue d'un développement décarboné et résilient. Le soutien à la planification nationale vise à intégrer le développement et l'action climatique conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris. La réponse du monde à la menace du changement climatique, consistant notamment à maintenir la température moyenne du globe bien en deçà de 2 C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle et à poursuivre les efforts visant à contenir le réchauffement à 1,5 C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, est capitale. Bon nombre de Participants ont reconnu l'importance de cet objectif mondial d'endiguement du réchauffement à 1,5°C. IDA-20 accompagnera les clients sur des trajectoires de développement sobres en carbone et cultivant la résilience face aux aléas du climat, dans le droit fil des objectifs de l'accord de Paris et conformément aux Contributions déterminées au niveau national, aux Stratégies d'action climatique à long terme ou aux autres engagements des pays dans le domaine du climat.

99. **IDA-20 renforcera le soutien apporté aux pays empruntant à l'IDA dans leurs efforts pour combattre le changement climatique en engageant la transition dans des systèmes clés.** IDA-20 augmentera l'appui aux actions climatiques prioritaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de l'eau et des terres ; des villes ; des transports ; et de l'industrie manufacturière dans les pays IDA, une démarche fondamentale pour s'attaquer aux causes et conséquences du changement climatique. Elle appliquera aux investissements dans le secteur des transports une approche consistant à éviter-changer-améliorer⁸⁸. Le Groupe de la Banque mondiale intensifiera ses soutiens à l'agriculture climato-intelligente dans l'ensemble des chaînes de valeur agricole et alimentaire, l'économie bleue comprise, par des interventions stratégiques et technologiques faisant appel, s'il le faut, aux solutions fondées sur la nature. L'IDA aidera les villes à adopter des

⁸⁷ Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2015. *Accord de Paris relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Dec. 12, 2015, T.I.A.S. No. 16-1104.

⁸⁸ Le principe « éviter-changer-améliorer » met l'accent sur la demande des transports, étayant une conception durable qui réduit les répercussions écologiques des transports sur la qualité de la vie.

modes de fonctionnement plus durables et soucieux du climat, en adoptant des politiques et lois destinées à en faire des lieux plus habitables et viables grâce à la planification de l'utilisation des terres, l'amélioration de la qualité de l'air, la décarbonisation des systèmes énergétiques, la promotion d'édifices et d'infrastructures écologiques et sobres en ressources, l'amélioration du transport en milieu urbain, le renforcement de la gestion des déchets solides et l'amélioration de l'eau et l'assainissement. Le soutien de l'IDA au secteur manufacturier améliorera la compétitivité des entreprises grâce à la planification de la continuité des activités, l'utilisation rationnelle et la circularité des ressources et une meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement et des zones industrielles conformément à l'approche du Groupe de la Banque mondiale axée sur la résilience des industries.

Encadré 3. 8. Alignement des nouvelles opérations sur l'accord de Paris : une grande innovation d'IDA-20

L'alignement des nouvelles opérations sur l'accord de Paris suppose d'accompagner les pays IDA sur les chemins d'un développement décarboné et résilient face aux aléas du climat. Des évaluations de l'alignement sur l'accord de Paris seront menées afin de déterminer si une activité favorise, entrave ou n'influence nullement la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. Les financements ne devraient pas obérer les efforts visant à limiter le réchauffement de la planète, tant il est vrai qu'il faudra plus de temps aux pays en développement pour atteindre le point culminant des émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe de la Banque mondiale met au point des méthodes rigoureuses d'évaluation de l'alignement sur l'accord de Paris et expérimente ces méthodes sur des projets de prêts à l'investissement. De nouvelles méthodologies sont aussi conçues pour d'autres instruments de prêt, notamment les prêts à l'appui de réformes et les investissements dans des institutions financières et des fonds.

L'alignement sur l'accord de Paris signifie que le Groupe de la Banque mondiale apportera des soutiens cadrant avec les objectifs de l'accord de Paris et guidés par les Contributions déterminées au niveau national, les stratégies d'action climatique à long terme et d'autres engagements climatiques des États. Une opération de l'IDA est jugée alignée sur l'accord de Paris dans les conditions suivantes :

- a. elle contribue activement à la décarbonisation (énergies renouvelables, par exemple) conformément aux objectifs de l'accord de Paris ;
- b. elle tient totalement compte des risques climatiques du point de vue de l'adaptation et de la résilience ; ou
- c. elle n'influence pas, positivement ou non, les résultats climatiques, mais tient compte absolument de l'exposition aux risques climatiques et applique la politique nationale en matière de décarbonisation et de développement résilient conformément aux objectifs de l'accord de Paris.

L'encadré continue à la page suivante

Encadré 3.8 (suite)

L’alignement sur l’accord de Paris signifie que l’IDA se bornera à participer aux projets d’exploitation du gaz naturel pour lesquels le secteur de l’énergie n’offre aucun substitut économique plus propre au gaz. Dans les pays clients de l’IDA, les investissements dans le gaz naturel peuvent être alignés sur l’accord de Paris lorsque la demande d’énergie est urgente et qu’aucune autre solution sobre en carbone, à la fois fiable et économique, ne peut satisfaire cette demande à court terme. Compte tenu du contexte particulier d’un pays, tout investissement de l’IDA dans une nouvelle infrastructure gazière interviendra dans le secteur intermédiaire ou en aval. Sa conformité aux Contributions déterminées au niveau national, aux stratégies d’action climatique à long terme ou à d’autres stratégies de développement nationales sera vérifiée pour s’assurer qu’il ne favorise pas une dépendance excessive à long terme à l’égard du carbone. Sa conformité aux objectifs de l’accord de Paris, entre autres considérations, sera de même vérifiée.

Les opérations considérées universellement comme non alignées englobent l’exploitation du charbon thermique, la production d’électricité à partir du charbon, l’extraction de la tourbe et la production d’électricité à base de tourbe.

Pour contribuer à l’abandon progressif de la production et de l’utilisation du charbon, le Groupe de la Banque mondiale encouragera aussi la fermeture des mines de charbon et le démantèlement des installations de production d’énergie à l’aide du charbon. Les initiatives d’assistance pourraient prévoir de l’aide aux travailleurs licenciés, sous forme de recyclage par exemple, et aux groupes de populations touchés par ces démantèlements.

100. Combattre les inégalités entre les hommes et les femmes et promouvoir des approches plus inclusives en vue d’un développement plus efficace, sobre en carbone et résilient est un axe de travail important de l’IDA. IDA-20 est totalement en harmonie avec les trois principes du deuxième Plan d’action sur le changement climatique du Groupe de la Banque mondiale, axés sur les personnes, la nature et les partenaires. Les personnes doivent tirer avantage de la transition vers un avenir décarboné et résilient. Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à accompagner les pays clients dans leurs efforts pour mettre en œuvre des actions climatiques inclusives et intégrant la notion de genre, particulièrement en tenant compte des effets différenciés sur les femmes et les hommes et en considérant l’incidence de ces actions sur les Contributions déterminées au niveau national et d’autres plans nationaux. En encourageant la transition dans les principaux systèmes et en investissant dans la nature et la biodiversité ainsi que dans la préparation aux crises, l’IDA agira sur les conséquences au plan distributionnel et social du passage à une économie sobre en carbone et résiliente. Ce faisant, l’Association peut contribuer à s’assurer que les femmes, les jeunes ainsi que les personnes marginalisées et vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle et les populations autochtones entre autres, sont protégées des effets préjudiciables, peuvent profiter équitablement des bienfaits des investissements climatiques et contribuent à la transition verte en tant que vecteurs de changement. IDA-20 renforcera la capacité des gouvernements nationaux et locaux à travailler en partenariat avec les groupes de populations tout en développant le pouvoir de direction des femmes et des jeunes, en soutenant des mécanismes comme le développement d’initiative citoyenne qui favorise le leadership local et la participation significative des citoyens et des communautés à tous les niveaux du processus décisionnel sur les questions climatiques.

101. Le secteur de l'énergie revêt une importance particulière pour le climat et le développement et IDA-20 augmentera son soutien à l'énergie propre en adoptant une démarche holistique. IDA-20 prêtera assistance aux pays pour faciliter la transition vers des économies décarbonées et résilientes face aux aléas du climat grâce à des stratégies de développement d'un secteur de l'énergie sobre en carbone, des activités en amont destinées à favoriser le développement d'accumulateurs d'énergie, la fourniture d'un appui direct et indirect ainsi que l'accompagnement dans la formulation de politiques favorables aux énergies renouvelables, tout en gardant aussi à l'esprit les nouveaux risques environnementaux et sociaux. Pour ce faire, il faudra réaliser des évaluations technologiques et économiques et promouvoir des structures réglementaires de base permettant d'introduire de nouvelles technologies multifonctionnelles comme le stockage de l'énergie dans des batteries. Pour aider les pays empruntant à l'IDA à résoudre les difficultés d'accès à l'énergie évoquées dans la Section I, IDA-20 continuera à fournir un soutien direct et indirect aux pays et à accompagner ces derniers dans la formulation de politiques facilitant la création ou l'amélioration des services d'électricité et l'accès à des moyens de cuisson non polluants, dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit. Le nombre de bénéficiaires de ces soutiens sera mesuré et suivi dans le cadre du système d'évaluation des résultats. L'IDA étudiera en outre de façon systématique, en collaboration avec les pays bénéficiant de ses concours, les possibilités de définir des approches réalistes et inclusives sur le plan social en vue de l'abandon progressif des énergies fossiles. Cela suppose d'aider les clients à réfléchir à d'autres barrières systémiques devant être levées pour qu'ils se placent sur des trajectoires de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et pour faciliter une Transition équitable des besoins d'investissement actuels à des solutions à faibles émissions de GES.

102. Comme autre innovation, IDA-20 introduira un soutien ciblé au système financier afin d'éliminer les risques climatiques et de mobiliser des capitaux pour des investissements à faibles émissions de carbone et résilients. IDA-20 s'intéressera aux risques et possibilités en matière de climat et d'environnement dans les services bancaires institutionnels, les fonds et les marchés financiers. L'Association collaborera aussi avec les responsables des politiques pour déterminer les risques climatiques et environnementaux pesant sur le secteur financier, notamment au moyen de simulations de crises climatiques dans le secteur bancaire. IDA-20 accompagnera les pays pour veiller à ce que les politiques du secteur financier et les incitations offertes dans ce domaine soient alignées sur les objectifs se rapportant à la nature et la biodiversité, et permettent de mieux mesurer et gérer les risques pesant sur la biodiversité. Il sera crucial de saisir la valeur économique des services écosystémiques et de la biodiversité pour affecter des ressources financières à des investissements contribuant à préserver, restaurer et utiliser durablement la biodiversité et les services qu'elle fournit aux populations.

103. IDA-20 soutiendra davantage les politiques et les solutions ancrées dans la nature afin de répondre à la crise mondiale de la biodiversité et aux risques qu'elle pose pour le développement et le climat. La biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés parce, d'une part, les écosystèmes terrestres et marins constituent des puits de carbone très importants et, d'autre part, le changement climatique est une cause directe de dégradation des sols et de perte de services écosystémiques et de biodiversité. Pour cette raison, IDA-20 intègre les actions à mener dans les domaines du climat et de la biodiversité et s'attache à tirer avantage des

synergies entre les deux champs pour promouvoir un développement vert, résilient et inclusif dans les pays IDA. À cette fin, l'Association :

- a. accroîtra le soutien qu'elle apporte aux solutions puisant dans la nature dans le but de protéger, restaurer et utiliser rationnellement la biodiversité et les services écosystémiques. Les services que fournissent les écosystèmes et la biodiversité servent de bouée aux populations les plus démunies, particulièrement dans les régions côtières et à proximité des forêts, les armant contre les conditions climatiques extrêmes et répondant à leurs besoins essentiels en leur offrant des aliments nutritifs, de la biomasse pour l'énergie, des médicaments et matières premières. Ces services leur garantissent un filet de protection de base et contribuent directement à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance⁸⁹. À titre d'illustration, le projet d'amélioration des digues côtières au Bangladesh (CEIP-1) a contribué à protéger plus de 330 000 personnes, dont la moitié des femmes, en renforçant la résilience dans certains polders⁹⁰.
- b. en s'appuyant sur les progrès accomplis récemment, intensifiera son soutien à la gestion intégrée des paysages terrestres, des forêts, des paysages marins et des bassins versants, ce qui est d'une importance vitale pour de nombreux groupes de populations dans les pays IDA ;
- c. s'intéressera désormais aux écosystèmes dulcicoles, côtiers, océaniques et marins, visés pour la première fois par les engagements stratégiques de l'IDA. IDA-20 privilégiera la gestion intégrée et durable tout en contribuant à la croissance bleue. Il s'agira à cet égard de combattre la pollution plastique des océans, une préoccupation majeure pour de nombreux pays IDA, notamment les Petits États insulaires en développement du Pacifique, des Caraïbes et d'Afrique ;
- d. continuera de soutenir la mise en œuvre ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité au titre d'IDA-20. Cet appui sera maintenu et suivi dans le système d'évaluation des résultats d'IDA-20. D'ici à l'examen à mi-parcours d'IDA-20, le Groupe de la Banque mondiale mettra au point une méthode de recensement, de contrôle et de suivi de ses investissements ayant des effets positifs sur la nature, au profit de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- e. aidera les pays IDA à mettre en œuvre leurs priorités nationales en ce qui concerne les accords relatifs à la biodiversité et au changement climatique dans le contexte de cadres

⁸⁹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). 2019. *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par l'ipbes : résumé à l'intention des décideurs*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (eds.). Bonn : Secrétariat de l'IPBES.

⁹⁰ Le CEIP-1 était destiné à assurer la réhabilitation et la mise en valeur des polders, terres côtières à faible altitude gagnées sur la mer, dans le but d'atténuer les méfaits des inondations causées par les marées et des ondes de tempête fréquentes. <https://www.worldbank.org/en/results/2021/04/26/building-coastal-resilience-to-protect-lives-and-livelihoods-in-bangladesh>

mondiaux comme la Convention sur la diversité biologique⁹¹ et l'accord de Paris afin de répondre à ces deux crises interreliées ;

- f. traitera des risques pour la nature, notamment la dégradation des sols, en investissant dans le cadre d'IDA-20 et encouragera des approches fondées sur la nature et des technologies innovantes pour des modèles économiques durables. Des indicateurs et outils d'aide à la décision seront élaborés dans l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale sur la base des meilleures données scientifiques disponibles et d'analyses économiques. Une comptabilité exhaustive de la richesse, englobant notamment la biodiversité et les services écosystémiques, conjuguée à une modélisation économique intégrée de l'écosystème peut maximiser les synergies entre les investissements sobres en carbone et ceux fondés sur la nature ; et
- g. collaborera avec le secteur privé pour favoriser la réalisation d'objectifs vitaux en matière de biodiversité. IFC commence à peine à développer des approches sectorielles visant à intégrer les questions de biodiversité dès le début de l'aménagement des paysages, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et l'infrastructure. La Société élaborera de nouvelles approches et de nouveaux modèles économiques pour promouvoir le financement de la biodiversité et réfléchira à la manière de stimuler le financement privé dans ses marchés clients, en créant des valeurs économiques. La séquestration du carbone, la protection des bassins versants ou l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, entre autres, sont des marchés naissants ou grandissants qui attribuent une valeur financière aux services écosystémiques. IFC aidera les sociétés opérant sur ces marchés et de nouveaux autres à comprendre la biodiversité, à la gérer et à en tirer avantage.

104. **Grâce au thème particulier *Changement climatique*, IDA-20 aidera aussi les pays clients de l'IDA à renforcer la préparation aux catastrophes et aux crises, comme l'insécurité alimentaire.** La crise de COVID-19 a mis en évidence l'importance de systèmes de préparation et de réponse aux situations d'urgence de grande envergure et efficaces, pouvant être activés promptement pour atténuer et réduire les répercussions d'un choc important, en lien ou non avec le climat. Les systèmes d'alerte rapide et d'évacuation sont encore peu développés dans de nombreux pays IDA, bien que les avantages en soient connus. IDA-20 apportera un soutien aux pays aux prises avec des catastrophes naturelles ou des crises alimentaires afin d'améliorer leur capacité de préparation et de riposte aux crises par le renforcement des cadres institutionnels et de planification ou de l'infrastructure physique. La préparation aux crises devra reposer sur des systèmes de gestion des finances publiques efficaces. IDA-20 permettra aux pays d'accéder aux meilleures données, informations et outils disponibles et de les utiliser, notamment au moyen des technologies numériques, pour renforcer la préparation grâce aux principaux systèmes d'alerte rapide. Des systèmes d'alerte rapide renforcés devant les sécheresses, les inondations et la famine, de même que les systèmes de surveillance des maladies, seront au cœur des programmes visant à renforcer la résilience au profit des populations vulnérables.

105. **Les Participants ont adopté l'approche stratégique du thème particulier *Changement climatique* ainsi que l'ensemble des engagements ambitieux présentés ci-dessous.**

⁹¹ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Adoptée à Rio de Janeiro (Brésil), le 5 juin 1992.

Engagements stratégiques du thème particulier Changement climatique

- 1. **Accroître les avantages climatiques connexes** : la part des avantages connexes sur l'ensemble des engagements de l'IDA augmentera, pour atteindre 35 % en moyenne durant les exercices 23 à 25, la moitié au moins concernant les mesures d'adaptation. En ce qui concerne les opérations au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA, les avantages climatiques connexes seront accrus à 35 % des engagements d'IFC ou de la MIGA pour leur propre compte au titre des dites opérations, en moyenne.*
 - 2. **Aligner toutes les opérations de l'IDA sur l'accord de Paris** : à compter de l'exercice 24, toutes les nouvelles opérations de l'IDA seront alignées sur l'accord de Paris. D'ici à la fin d'IDA-20, toutes les nouvelles opérations du secteur réel au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA seront alignées sur l'accord de Paris. Un appui sera fourni à au moins 30 pays pour élaborer des rapports nationaux sur le climat et le développement, et à au moins 50 autres pour préparer, actualiser ou mettre en œuvre des Contributions déterminées au niveau national ou des stratégies d'action climatique à long terme.*
 - 3. **Assurer la transition dans les principaux systèmes aux fins d'adaptation et d'atténuation** : aider au moins 50 pays (dont au moins 20 en situation de fragilité et de conflit) à élaborer des politiques climatiques inclusives et à accroître les investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets du changement climatique dans au moins un des principaux systèmes dans lesquels la transition doit être engagée (agriculture, aliments, eau et terres ; villes ; transports ; ou industrie manufacturière, par exemple), notamment des investissements climatiques conduits par la communauté dans au moins 15 pays.*
 - 4. **Énergie durable pour tous** : faciliter l'élaboration de politiques et stratégies de développement du secteur de l'énergie décarboné dans au moins 20 pays (dont 8 au moins en situation de fragilité et de conflit) et le développement de systèmes de stockage par batteries dans 15 pays au moins (dont au moins 10 FCS) ; apporter un soutien direct ou indirect et accompagner la formulation des politiques en vue de la production d'au moins 10 gigawatts d'énergies renouvelables (dont un gigawatt au moins dans des FCS). Ce soutien vise l'énergie renouvelable en réseau, hors réseau et décentralisée.*
 - 5. **Accroître le financement vert** : aider au moins 20 pays (dont au moins 5 FCS) à réviser leurs cadres de réglementation financière afin de gérer les risques climatiques et environnementaux et mobiliser des capitaux en faveur d'une économie sobre en carbone et résiliente.*
 - 6. **Améliorer la biodiversité et les services écosystémiques** : mettre en œuvre des solutions puisant dans la nature, notamment la restauration et l'aménagement du paysage terrestre, du paysage marin et des bassins versants ou la régénération et la gestion durable des forêts, dans au moins 20 pays afin de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques.*
 - 7. **Renforcer la gestion des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins** : aider au moins 25 pays à assurer la gestion intégrée et durable des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins, notamment en luttant contre la pollution plastique des océans.*
-

Engagements stratégiques du thème particulier Changement climatique (suite)

7. *Renforcer la gestion des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins : aider au moins 25 pays à assurer la gestion intégrée et durable des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins, notamment en luttant contre la pollution plastique des océans.*
 8. *Intensifier la préparation et la riposte aux crises : aider au moins 25 pays (dont au moins 10 FCS) aux prises avec des catastrophes naturelles ou des crises alimentaires à améliorer leur capacité de préparation et de riposte aux crises par le renforcement des cadres institutionnels et des dispositifs de planification ou de l'infrastructure physique pertinents. Ce soutien devrait englober l'amélioration des services de production des données et informations sur le climat (comme l'hydrométéorologie et des systèmes d'alerte rapide) dans au moins 10 pays.*
-

iii. FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE

106. **Les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays IDA en situation de fragilité et de conflit sont particulièrement graves.** Bien avant la COVID-19, il était évident que l'IDA allait devoir maintenir son attention encore quelque temps sur le thème particulier *Fragilité, conflit et violence*, devant la concentration croissante de la pauvreté dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit. Les effets particulièrement ravageurs de la pandémie sur ces pays accroissent l'importance et l'urgence de ces problèmes. Si les conséquences politiques, économiques et sociales de la COVID-19 dans les situations de fragilité et de conflit ne sont pas encore totalement visibles, il est cependant clair que les questions de fragilité et de conflit doivent demeurer au premier plan des interventions immédiates et à long terme en faveur du développement dans le cadre d'IDA-20, notamment des initiatives générales de prévention des conflits et de consolidation de la paix, pour garantir aux pays IDA en situation de fragilité et de conflit comme aux autres un avenir vert, inclusif et résilient.

107. **La fragilité, les conflits et la violence font partie des thèmes particuliers de l'IDA depuis IDA-15 et les ambitions sur cette question ont évolué et se sont renforcées au fil des cycles de reconstitution des ressources.** Le Rapport sur le développement dans le monde publié en 2011, qui fut aussi l'année de la 16^e reconstitution des ressources de l'IDA, avait appelé à transformer les interventions et autres opérations d'assistance financière menées dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit, dans le but de restaurer la confiance et d'assouplir les réponses proposées. Les financements en faveur de ces pays se sont considérablement accrus durant IDA-17 et IDA-18, de nouvelles allocations étant introduites pour encourager la prévention et soutenir la sortie de la fragilité. La décentralisation des services et les partenariats, notamment avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations, autour des actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, étaient alors les principales priorités. L'indice « Facetime » fut introduit durant IDA-18 dans le cadre de l'engagement stratégique visant à accroître le temps de travail dans les FCS empruntant à l'IDA ; et pendant IDA-19, un engagement stratégique, et l'indicateur du système d'évaluation des résultats correspondant, a été introduit pour renforcer les capacités d'exploitation de technologies adaptées en vue du recueil et de l'analyse de données numériques, permettant ainsi de régler les difficultés de suivi et de collecte des données

dans les FCS-IDA. IDA-20 permettra de renforcer davantage les ambitions fixées dans les programmes d'action définis pour les pays en introduisant dans tous les thèmes particuliers des cibles intermédiaires visant spécifiquement les FCS.

108. Les Participants ont accueilli favorablement la volonté d'IDA-20 de mieux mettre en œuvre la stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de FCV, notamment par des interventions sur mesure dans les pays, de même que l'introduction dans les thèmes particuliers de cibles intermédiaires pour les pays en situation de fragilité et conflit clients de l'IDA. IDA-20 continuera à intégrer les facteurs de FCV et les sources de résilience dans les documents sur les actions menées dans les pays, sur la base des évaluations des risques et de la résilience et d'autres diagnostics, afin de renforcer la prise en compte des FCV dans les programmes au niveau national et régional. Les Participants se sont félicités des cibles plus ambitieuses concernant les FCS-IDA ainsi que de l'engagement de l'Association à approfondir les actions visant à rendre les principales fonctions de gouvernance plus résilientes dans 40 % des pays en situation de fragilité et de conflit empruntant à l'IDA⁹⁹ (en s'appuyant sur les acquis d'IDA-19 pour promouvoir cependant davantage des services publics efficaces, inclusifs et souples) et à renforcer la transparence et la responsabilité pour contribuer à rétablir la confiance et raffermir le contrat social. La préparation aux crises restera aussi un élément important de l'engagement d'IDA-20 pour les FCS-IDA aux prises avec des crises aussi nombreuses que concomitantes. À la suite d'IDA-19, IDA-20 intensifiera les interventions visant à éliminer les facteurs transnationaux des FCV et à renforcer la préparation aux risques de crise régionale dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale, notamment en ce qui concerne les actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

109. L'IDA poursuivra ses efforts visant à augmenter les ressources destinées aux pays IDA en proie à la fragilité, aux conflits et à la violence, notamment au moyen de l'enveloppe consacrée aux situations de FCV. La part des ressources/engagements de l'IDA destinée aux pays IDA aux prises avec des problèmes de fragilité, conflit et violence a quintuplé depuis IDA-16 pour dépasser 39 % de l'ensemble des ressources de l'IDA, plus de la moitié des financements allant aux FCS/FCV empruntant à l'IDA¹⁰⁰. L'Enveloppe FCV est rapidement devenue un outil essentiel permettant d'aider les FCS-IDA à saisir les opportunités offertes et à répondre avec plus de souplesse à leurs besoins toujours changeants (voir l'encadré 3.9). IDA-20 poursuivra les axes stratégiques de l'Enveloppe FCV et continuera à encourager fortement les pays éligibles à aligner leurs concertations et programmes plus directement sur les objectifs de prévention des conflits et de la violence ; IDA-20 continuera en outre à préserver les acquis en matière de développement et à assurer avec succès la sortie de la fragilité grâce à des diagnostics solides et des interventions dans les pays intégrant les FCV, dans le prolongement des actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

⁹⁹La cible de 40 % désigne les soutiens apportés durant IDA-20 uniquement, contrairement à la cible cumulée d'IDA19.

¹⁰⁰ Au 30 juin 2021.

Encadré 3. 9. Prévenir les conflits au Mozambique

Poussée par la détérioration rapide de la situation sécuritaire au nord du Mozambique, la Banque mondiale a dû réformer ses interventions dans le pays. Une concertation constructive sur les risques de conflit dans le pays et la résilience, menée sous l'égide du gouvernement avec des acteurs internationaux et nationaux, a servi de base à l'accès à l'allocation pour la prévention et la résilience qui offrait de nouvelles possibilités d'intervention. Fait important, cette situation a amené le Groupe de la Banque mondiale à transformer son portefeuille ainsi que ses opérations au Mozambique, le programme IDA étant utilisé plus étroitement pour prévenir les conflits. Une exécution différenciée du portefeuille en fonction des zones géographiques a été adoptée pour favoriser la restauration des pouvoirs publics dans les régions voisines de la zone de conflit, parallèlement aux efforts visant à réduire les risques d'escalade. Le réajustement et la réponse d'urgence au conflit ont permis de fournir des services essentiels aux populations déplacées et aux membres de la communauté d'accueil, en même temps que des opérations dans la « zone tampon » avoisinant les zones de conflit garantissaient l'accès aux services de base, aux moyens de subsistance et aux opportunités économiques. Ces efforts seront renforcés par l'évaluation des initiatives de relèvement et de consolidation de la paix dans le nord du Mozambique réalisée récemment par l'Union européenne (UE), les Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en vertu de la Déclaration commune sur l'évaluation post-conflit et la planification du relèvement signée en 2008. Cette évaluation a servi de base à la Stratégie de développement et de résilience intégrée pour le Nord élaborée par l'État. La coordination des aides dans le cadre de la Stratégie est primordiale pour mettre en cohérence les soutiens que les partenaires fournissent à l'État afin d'ouvrir la voie à la paix et la stabilité dans le nord.

110. Le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil contribuera encore dans une mesure importante à un relèvement inclusif en incitant les pays éligibles à rechercher des opportunités socioéconomiques tant pour les réfugiés que les communautés d'accueil. IDA-20 gardera les principales caractéristiques du Guichet, en maintenant son attention sur l'engagement stratégique de l'État, une reprise résiliente et inclusive, la cohésion sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Guichet continuera en outre à favoriser les opérations encourageant les réformes politiques et renforçant les systèmes nationaux de préparation aux crises et d'inclusion, par exemple en élargissant l'accès des systèmes sanitaires et de protection sociale aux populations réfugiées. Si le Guichet cible les réfugiés et les populations hôtes, l'IDA continuera cependant à attirer l'attention sur le sort des autres personnes forcées de se déplacer, notamment les déplacés internes et les personnes rapatriées. Il s'agira surtout ici d'adopter des approches inclusives qui s'attacheront à résoudre les vulnérabilités causées par les déplacements qui privent les populations concernées des possibilités de développement offertes à leurs compatriotes¹⁰¹.

111. Les Participants se sont réjouis que l'IDA poursuive ses efforts d'augmentation de ses effectifs dans les FCV. La forte présence de l'IDA sur le terrain est l'élément clé de son avantage comparatif et elle s'est avérée déterminante pour intensifier et adapter ses programmes dans les FCS-IDA en dépit de la crise. L'IDA est en voie de tenir l'engagement sur trois ans (exercices 21

¹⁰¹ La Banque mondiale a publié récemment l'ouvrage intitulé *A Development Approach to Conflict-Induced Internal Displacement*, qui décrit les grands principes et le programme pour le renforcement de l'action de l'institution au sujet des déplacements internes, conformément au rapport et aux recommandations du Panel de haut niveau des Nations Unies sur les déplacements internes.

à 23) pris durant IDA-19¹⁰², et IDA-20 privilégiera les initiatives visant à renforcer davantage la présence de l'Association sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie FCV et des efforts institutionnels globaux. La Banque mondiale continuera à suivre les recrutements dans les FCS-IDA (de même que l'indicateur de l'indice Facetime dans le système d'évaluation des résultats) et à appliquer des mesures supplémentaires pour attirer des compétences locales et internationales dans les pays FCV et assurer leur bien-être, leur sûreté et leur sécurité.

112. La mobilisation des investissements du secteur privé dans les pays en situation de fragilité et de conflit clients de l'IDA est empreinte de difficultés autant qu'elle offre de possibilités, et les Participants se sont félicités du relèvement des ambitions du Guichet de promotion du secteur privé. IFC et la MIGA continuent de saisir toutes les possibilités d'investissement de capitaux privés dans les marchés les plus difficiles par le biais de ce Guichet, la quasi-moitié des engagements à ce titre durant IDA-19 ayant visé des investissements dans des FCS-IDA. Par exemple, le programme pour l'accès aux équipements médicaux en Afrique vient en aide aux petits prestataires de santé en Afrique subsaharienne, tandis que le programme Base de la pyramide vise les établissements de microfinance ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises. D'après les enseignements des investissements dans les marchés des FCS empruntant à l'IDA, la présence sur le terrain, la fiabilité des financements à long terme et la mobilisation continue sont essentielles pour identifier les projets et les mettre en œuvre. IDA-20 poursuivra le renforcement des programmes utilisant le Guichet de promotion du secteur privé en ce qui concerne les segments mal desservis et les FCS-IDA, afin d'identifier des solutions vertes, résilientes et inclusives émanant du secteur privé, susceptibles de stimuler la reprise au sortir de la crise. Dans cet ordre d'idées, IFC et la MIGA s'intéresseront principalement aux nouveaux clients présentant des profils de risque plus élevés pour intervenir à plus grande échelle dans les marchés les plus risqués touchés par les crises et la fragilité, les conflits et la violence.

113. Les partenariats resteront au centre des activités de l'IDA dans tous les pays, mais plus particulièrement dans les FCS. Les partenariats jouent un rôle déterminant dans les FCS, particulièrement ceux avec les institutions des Nations Unies, le FMI, les Banques multilatérales de développement, la Commission européenne, les organismes bilatéraux, les organisations régionales comme l'Union africaine et les organisations de la société civile (voir l'encadré 3.10)¹⁰³. Le Groupe de la Banque mondiale continuera à collaborer étroitement et

¹⁰² Durant IDA-19, l'IDA s'est engagée à déployer au moins 150 agents supplémentaires de grade GE et plus, notamment des consultants à long terme, dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit et dans les pays avoisinants pour servir ces FCS. La cible d'IDA-19 a par la suite été ramenée à 100, le cycle d'IDA-19 ayant été raccourci de trois à deux ans. À la fin de l'exercice 21, 46 agents supplémentaires avaient été déployés au titre d'IDA-19. Entre les exercices 19 et 21, IFC a ouvert 8 nouveaux bureaux en Afrique subsaharienne, dont 5 dans des FCS-IDA (Mali, Niger, Somalie, Tchad et Togo) et augmenté ses effectifs dans les FCS-IDA de 69 à la fin de l'exercice 19 à 132 à la fin de l'exercice 21. L'IDA est en bonne voie d'atteindre la cible d'au moins 150 agents d'ici à la fin de l'exercice 23, bien qu'au regard des dernières évolutions dans certains FCS, la Banque mondiale a dû inévitablement réduire sa présence sur le terrain pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ce fait devra être pris en compte pour la suite.

¹⁰³ La Banque mondiale est liée aux Nations Unies par un partenariat structuré dans plus de 40 situations de crise et les deux organisations collaborent notamment sur des exercices d'analyse comme les évaluations conjointes des initiatives de relèvement et de consolidation de la paix et les évaluations des risques et de la résilience. Dans le contexte de la COVID-19, l'IDA s'est alliée à plusieurs institutions des Nations Unies, à la Banque asiatique de développement et à d'autres organisations en vue de renforcer les systèmes de santé ainsi que les filets sociaux et atteindre les groupes de populations vulnérables dans des pays comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Haïti, le Niger et le Yémen. De surcroît, la collaboration avec des partenaires comme le Comité international de la Croix-

systématiquement avec les partenaires, notamment dans la préparation des évaluations des risques et de la résilience, des évaluations des initiatives de relèvement et de consolidation de la paix ainsi que d'autres évaluations de la fragilité, des conflits et de la violence. Ces partenariats resteront une priorité pendant IDA-20, particulièrement autour des actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour plus d'impact, comme indiqué dans la stratégie FCV¹⁰⁴. Une attention spéciale sera portée aux partenariats pour la préparation aux crises, le renforcement de la résilience et le déploiement des vaccins anti-COVID-19, qui permettront de tirer parti des différents avantages comparatifs et de mettre en œuvre une expertise technique complémentaire dans les contextes fragiles.

Encadré 3. 10. Banque mondiale - HCR : partenariat renforcé face au problème des déplacements involontaires

Le partenariat entre la Banque mondiale et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) permet d'activer des approches et outils complémentaires, afin de venir en aide aux pays d'accueil et de renforcer l'autonomie des réfugiés dans le cadre des efforts en cours pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés des Nations Unies. Le partenariat se déploie dans plusieurs pays et sur différents thèmes. Ainsi, en Ouganda, l'IDA et le HCR s'associent pour accompagner l'approche « pansociétale » progressive adoptée par le gouvernement pour reprendre la gestion des systèmes d'éducation, de santé et d'eau assurée par les organisations humanitaires. Au Kenya, l'IDA et le HCR ont étudié les conditions socioéconomiques à Kalobeyei, un camp créé pour accueillir les réfugiés arrivant de plus en plus nombreux du Soudan du Sud, dans le but d'éclairer les politiques et programmes créant des débouchés pour les filles et les femmes et encourageant l'agriculture pour prévenir l'insécurité alimentaire. De plus, le centre conjoint de données sur les déplacements forcés créé en octobre 2019 par la Banque mondiale et le HCR s'emploie à améliorer la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des informations et données socioéconomiques sur les victimes des déplacements forcés.

114. Les Participants se sont réjouis qu'IDA-20 s'intéresse tout à la fois à la lutte contre les facteurs de FCV d'une part, et à la riposte à la crise de COVID-19 et aux priorités de la reprise, d'autre part. Il faudra toujours une approche différenciée et contextualisée pour réaliser un développement vert, résilient et inclusif dans les pays en situation de fragilité et de conflit empruntant à l'IDA. Le thème particulier *FCV* d'IDA-20 est totalement en cohérence avec la stratégie FCV, les efforts visant particulièrement à a) reconstruire le capital humain, notamment par l'éducation, soutenir le déploiement des vaccins et investir dans des services sociaux permettant de faire face aux chocs ; b) renforcer les fonctions de gouvernance de base et les institutions pour améliorer la prestation de services et accroître la capacité à se préparer aux crises et à y répondre ; c) créer des emplois et des opportunités économiques, notamment dans l'agriculture, en vue de la reprise économique et développer la cohésion sociale ; d) contribuer à régler les tensions relatives aux ressources naturelles et aux impacts environnementaux face au changement climatique et à l'insécurité alimentaire ; et e) combler les écarts entre les hommes et les femmes, un aspect crucial de la prévention des FCV, en visant particulièrement à autonomiser les femmes et à les doter de moyens d'action, encourager une réelle participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, et favoriser l'inclusion des enfants, des jeunes ainsi que des populations et communautés vulnérables et marginalisées (les personnes

Rouge a contribué à accroître l'efficacité de la Banque mondiale dans des situations d'insécurité, par exemple en Somalie et au Soudan du Sud.

¹⁰⁴ La stratégie FCV décrit quatre mesures visant spécifiquement à systématiser, mettre en œuvre et encourager les partenariats avec les acteurs des domaines humanitaire, du développement, de la sécurité et de la consolidation de la paix de même qu'avec les BMD, les organisations régionales et la société civile.

handicapées comprises) dans les efforts engagés pour se remettre de la crise et résoudre les problèmes de FCV.

115. IDA-20 permettra d'intervenir au titre de quatre engagements stratégiques fondamentaux dans le cadre du thème particulier FCV, en plus d'autres engagements contenus dans d'autres thèmes particuliers. Ces engagements sont sous-tendus par l'outil de financement de l'IDA pour les FCV et renforcent la mise en œuvre de la stratégie FCV du Groupe de la Banque mondiale.

Engagements stratégiques du thème particulier FCV

- 1. **Mettre en œuvre la stratégie FCV par des engagements mieux adaptés aux pays :** renforcer la mise en œuvre de la stratégie FCV du Groupe de la Banque mondiale, en veillant à ce que tous les documents des interventions^a dans les FCS-IDA montrent comment le programme du Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec les partenaires concernés, contribue à combattre les facteurs de FCV et à mettre en évidence les sources de résilience, sur la base des diagnostics des FCV et des analyses du portefeuille tenant compte des FCV réalisés dans le cadre des évaluations des risques et de la résilience ou d'autres évaluations des FCV. La question des FCV continuera d'être intégrée aux diagnostics du secteur privé que la Banque mondiale et la Société financière internationale réalisent conjointement dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit.*
- 2. **Assurer les résultats tant pour les réfugiés que les communautés d'accueil :** travailler avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires pour s'assurer que, d'ici à la fin d'IDA-20, au moins 60 % des pays éligibles au Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil auront mené des réformes stratégiques importantes en relation avec l'objet du Guichet, tel que défini dans le cadre d'examen de la politique sur les réfugiés.*
- 3. **Renforcer les principales institutions de gouvernance :** aider 40 % des pays IDA en situation de fragilité et de conflit (ayant des portefeuilles en cours d'exécution) à mettre en place ou renforcer les fonctions étatiques de base qui favorisent des services publics efficaces, inclusifs et réactifs, à améliorer la transparence et la responsabilité, et à promouvoir la résilience et la confiance, notamment en travaillant en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux.*
- 4. **S'attaquer aux facteurs transnationaux des FCV et se remettre de la crise :** mettre en œuvre des initiatives régionales dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale pour contribuer à éliminer les facteurs transnationaux des FCV, promouvoir la résilience transnationale et renforcer la préparation aux crises régionales et l'atténuation des risques liés à ces crises en collaborant avec les principaux partenaires concernés. IFC s'engagera à utiliser sa présence locale pour multiplier les activités en amont et les services-conseil dans ces zones, ce qui augmentera les possibilités d'investissement du secteur privé.*

^a Les documents sur les interventions dans les pays désignent les cadres de partenariat-pays (CPF), les notes sur l'action menée dans les pays (CEN) et les examens des progrès et des enseignements (PLR).

116. Les Participants se sont aussi réjouis des cibles intermédiaires concernant les FCS-IDA introduites dans d'autres thèmes particuliers de la manière suivante :

- a. Le thème particulier *Capital humain* comporte une cible intermédiaire concernant les FCS-IDA au titre de laquelle il est prévu de favoriser l'accès à des services sociaux essentiels, de qualité et inclusifs et de combler les écarts entre les hommes et les femmes, d'une part, et dans le capital humain, d'autre part. Plusieurs engagements stratégiques visent spécialement les pays ayant un ICH faible, dont bon nombre de FCS empruntant à l'IDA.
- b. Dans le cadre du thème particulier *Emploi et transformation économique*, les engagements stratégiques comprennent des cibles intermédiaires visant les FCS-IDA qui prévoient de favoriser la résilience des systèmes financiers ; d'accroître les investissements privés dans les FCS-IDA ; de garantir la création d'emplois et la transformation économique dans les secteurs à fort potentiel ; d'améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire ; et d'ouvrir l'accès au haut débit à un coût abordable.
- c. Dans le cadre du thème particulier *Changement climatique*, les engagements stratégiques au titre des cibles intermédiaires visant les FCS-IDA prévoient d'aider les pays à concevoir et adopter des politiques encourageant l'investissement dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les grands secteurs en transition ; promouvoir les énergies renouvelables et un développement décarboné ; accroître les financements verts et renforcer la préparation et la riposte aux crises.
- d. Le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* comporte une cible intermédiaire sur la violence sexiste qui complète les mesures envisagées dans le domaine du capital humain pour favoriser l'égalité des genres dans les situations de fragilité, de conflit et de violence. Les interventions dans leur ensemble visent les questions suivantes : les disparités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités économiques, la protection et les services sociaux, la parité hommes-femmes et les déplacements forcés, la parité hommes-femmes et la prévention des conflits.

iv. PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

117. **L'IDA a érigé la parité entre les hommes et les femmes et le développement en thème particulier depuis la 16^e reconstitution de ses ressources, bon nombre d'acteurs estimant qu'il est indispensable de combler les écarts entre les femmes et les hommes et entre les garçons et les filles pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée.** Le traitement de la question de la parité hommes-femmes a considérablement évolué dans le temps, notamment parce l'IDA assure un meilleur suivi des progrès vers les résultats, intègre l'analyse et la programmation de cette problématique dans les stratégies des pays, recueille mieux les données ventilées par sexe et engage des activités visant à combler les écarts dans les situations de fragilité et de conflit. Depuis IDA-18, la stratégie du Groupe de la Banque mondiale relative à la parité hommes-femmes¹⁰⁵ a servi à relever les ambitions en matière d'égalité entre les sexes, dépassant la prise en compte systématique de la notion de genre pour axer les efforts sur la définition des résultats et leur suivi pour ce qui est de combler les écarts entre les hommes et les femmes. Les engagements stratégiques pris depuis IDA-17 de même que les indicateurs du système d'évaluation des résultats qui suit les interventions destinées à combler les écarts entre les hommes et les femmes ont joué un rôle d'accélérateur à cet égard, le personnel recevant un grand nombre d'orientations et de formations et des incitations étant intégrées au profit des dirigeants.

¹⁰⁵ Groupe de la Banque mondiale. 2015. *World Bank Group Gender Strategy (FY16-23): Gender Equality, Poverty Reduction and Inclusive Growth*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

118. **Les avancées réalisées au fil des décennies sont à présent mises en péril par la crise de COVID-19.** Au cours des années ayant précédé 2020, les pays IDA se sont mobilisés pour réduire en leur sein les inégalités entre les hommes et les femmes, des progrès importants étant enregistrés dans plusieurs domaines. Certaines faiblesses perduraient, particulièrement en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, mais l'avenir semblait prometteur. La COVID-19 a non seulement arrêté cette dynamique, elle a aussi effacé les avancées. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de perdre leurs emplois durant les premiers mois de la crise¹⁰⁶ ; et il ressort des données de 49 pays que les entreprises féminines ont repris leurs activités beaucoup plus lentement que celles des hommes¹⁰⁷. Les informations issues de nombreux pays et sources de données indiquent systématiquement une hausse des violences conjugales et d'autres formes de violence sexiste durant la pandémie, les plateformes numériques offrant plusieurs moyens potentiels d'abus et de harcèlement, particulièrement pendant les confinements. Globalement, la crise de COVID-19 a mis à nu des carences graves en ce qui concerne la couverture sociale des travailleurs du secteur informel (particulièrement des femmes en milieu urbain), l'inclusion économique, la disponibilité de services de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable, l'accès aux finances, la technologie numérique, les compétences et les services généraux de prévention des violences sexistes et d'intervention.

119. **Il est crucial d'intensifier les efforts en matière d'égalité des genres pour une reprise verte, résiliente et plus inclusive et, pour la suite, l'IDA peut contribuer dans une mesure importante à aider les pays clients à exécuter des politiques et programmes visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes.** Ces dernières sont au centre du programme de développement vert, résilient et inclusif (GRID de l'acronyme anglais) en tant que puissants agents de changement. Pour favoriser une reprise équitable et durable, il faudra comprendre comment les investissements peuvent créer des emplois et des possibilités d'entrepreneuriat tant pour les femmes que les hommes dans des secteurs qui tendent à réduire leur empreinte carbone, comme celui des énergies renouvelables, et qui éviteraient de marginaliser les femmes et de leur réserver des emplois peu productifs. La protection sociale adaptative peut contribuer à aider les petites exploitantes et les productrices de subsistance à adopter des méthodes tenant compte du climat dans l'agriculture, la pêche et d'autres secteurs. Les systèmes de prestation des services publics peuvent aussi être conçus de manière à être plus inclusifs et efficaces, grâce à la numérisation par exemple. Enfin, les systèmes fiscaux et de dépenses permettant aux pays de réaliser les ODD peuvent être renforcés pour favoriser les objectifs d'égalité entre les genres.

120. **IDA-20 intensifiera la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour le genre et mettra l'accent sur l'impact dans les quatre piliers de la stratégie.** L'IDA a été un socle important de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour le genre et a contribué à accélérer les progrès dans les quatre piliers, notamment par des actions visant à : i) résorber les carences en ressources humaines ; ii) éliminer les freins à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ; iii) lever les obstacles à la propriété des femmes ; et iv) doter les femmes du pouvoir de contrôler les biens ainsi que de moyens d'expression et d'action. IDA-20 accentuera

¹⁰⁶ Kugler, M., M. Viollaz, D. Duque, I. Gaddis, D. Newhouse, A. Palacios-Lopez, M. Weber (2021). "*How Did the COVID-19 Crisis Affect Different Types of Workers in the Developing World?*" Document de travail et de recherche n°9703; Washington : Groupe de la Banque mondiale.

¹⁰⁷ Torres, J., F. Maduko, I. Gaddis, L. Iacovone et K. Beegle (2021). "*The Impact of the COVID-19 Pandemic on Women-Led Businesses.*" Document présenté à la conférence sur l'emploi et le développement de 2021, à Washington : Groupe de la Banque mondiale.

l'orientation vers les résultats et favorisera les interventions stratégiques s'appuyant sur les acquis d'IDA-19, en ce qui concerne particulièrement le renforcement et le déploiement à grande échelle d'approches novatrices.

121. Les engagements stratégiques au titre d'IDA-20 continuent de viser les principaux domaines prioritaires durant IDA-19 en même temps qu'ils s'appliquent à des priorités nouvelles favorisées par la crise de COVID-19, quoiqu'en étant plus ambitieux. IDA-20 comporte des cibles ambitieuses dans les domaines ayant vu s'exacerber les disparités entre les hommes et les femmes par les effets de la crise de COVID-19, comme l'accès aux services de santé sexuelle, reproductive et adolescente et le retour des femmes à des emplois rémunérés. Durant ce cycle de financement, l'accent sera maintenu sur l'autonomisation des femmes en accroissant l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive, adolescente et maternelle de qualité. Faisant fond sur les acquis d'IDA-19 et des cycles de financement antérieurs, l'IDA contribuera par ses interventions à mieux doter les femmes des moyens de prendre des décisions concernant leur vie sexuelle et reproductive, d'une part, et de développer leur propre capital humain et celui de leurs familles, d'autre part. La santé sexuelle et reproductive, la planification familiale et l'autonomisation des femmes sont fortement reliées, et au fil de cycles de financement consécutifs, les opérations de l'IDA ont promu la santé reproductive conformément à la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour le genre. La Banque adopte la définition que donne l'OMS de la santé reproductive, qui fait de la planification familiale un élément fondamental et recouvre un large éventail de tranches d'âge. S'appuyant sur les données probantes issues des projets pilotes financés par les partenariats des fonds fiduciaires multidonateurs de la Banque, IDA-20 s'emploiera aussi à renforcer les systèmes de protection sociale et à y intégrer la notion de genre. L'objectif d'IDA-19 de combler le fossé numérique entre les femmes et les hommes sera poursuivi en numérisant rapidement les systèmes d'identification et les plateformes de paiements publics, et en recherchant des possibilités de collaboration avec le secteur privé pour fournir des téléphones ainsi que l'accès à l'infrastructure des technologies d'information et de communication. La numérisation peut en outre améliorer l'accès des femmes aux services climatiques, notamment à l'information, aux services hydrométéorologiques et aux systèmes d'alerte rapide, contribuant à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques.

122. IDA-20 s'appuie sur les progrès remarquables dans la hausse du financement de l'Association en faveur de la prévention des violences sexistes et des interventions pour y répondre dans toutes les régions et tous les secteurs. L'IDA a développé un portefeuille de projets qui consacre d'importants financements à la prévention de la violence sexiste et aux interventions y relatives dans des domaines comme la santé, l'éducation, le commerce et la compétitivité, le transport et le développement social. Par exemple, le projet de riposte d'urgence à la COVID-19 en Zambie vise à s'attaquer à la forte prévalence de la violence sexiste, grâce à la formation de bénévoles et d'agents de santé communautaires ainsi qu'à l'investissement dans la sensibilisation des populations aux violences sexistes et aux services disponibles. Il vise par ailleurs à contribuer à améliorer la collecte des données sur les violences sexistes. IDA-20 s'inspirera de ces expériences pour élargir le champ des soutiens antérieurs dans davantage de pays, afin de renforcer les cadres nationaux sur les services de prévention des violences sexistes et d'intervention pour y répondre, notamment les services psychosociaux dans les dispensaires, les hôpitaux et les écoles, de même que l'accès à la justice, aux droits des femmes et à la sécurité. De surcroît, le Groupe de la Banque mondiale continue d'atténuer les risques d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel associés aux projets dans le cadre de l'ensemble d'efforts visant à appliquer la recommandation du Groupe de travail mondial sur les violences sexistes créé

par le Groupe de la Banque depuis IDA-18. La Note de bonnes pratiques sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil¹⁰⁸ pose les bases du cadre d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels de même que de harcèlement sexuel à tous les niveaux des projets. Elle relève du Cadre environnemental et social.

123. **IDA-20 comporte de nouveaux engagements stratégiques visant à améliorer la qualité et l'accessibilité financière des services de garde d'enfants et à encourager l'inclusion économique productive.** Comme indiqué plus haut, la pandémie a réduit davantage le nombre de femmes faisant partie de la population active. Les nouveaux engagements stratégiques permettront au Groupe de la Banque mondiale de déployer ses efforts dans tous les secteurs pour pallier les conséquences de la pandémie sur l'emploi des femmes et progresser considérablement dans les initiatives destinées à remédier aux disparités dans la population active. L'amélioration de l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable visera les travailleurs et parents aux revenus les plus faibles, levant ainsi un obstacle majeur à la participation à la vie active. Parallèlement, l'intensification des programmes d'inclusion économique productive (élargissement de l'accès au crédit, à l'épargne et aux assurances) ciblera en priorité les entreprises féminines et les agricultrices, particulièrement les plus pauvres, au moyen de programmes de filets sociaux, de développement urbain et de développement communautaire. IDA-20 comporte en outre un nouvel engagement stratégique visant à soutenir la mise en œuvre de systèmes de politique budgétaire et financière en vue de combler les écarts entre les femmes et les hommes.

124. **Le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* est fortement lié à d'autres thèmes particuliers pour veiller à ce que les femmes et les hommes profitent des bienfaits des interventions de l'IDA.** Le thème particulier *Capital humain* prévoit une inclusion économique productive plus forte des femmes grâce à l'accent mis sur l'éducation par l'engagement ciblant la pauvreté des apprentissages et la productivité. Le thème particulier *Emploi et transformation économique* a pour priorités l'autonomisation économique des femmes par l'emploi rémunéré et la propriété, et l'autorité sur les biens. Il continuera par ailleurs à insister sur la collecte de données ventilées par sexe. Dans le cadre du thème particulier *Changement climatique*, l'IDA aidera aussi les pays à élaborer des politiques climatiques inclusives afin d'intégrer l'égalité des genres dans les mesures d'atténuation et d'adaptation et mettre en œuvre des interventions tenant compte du genre au titre des Contributions déterminées au niveau national. Resserrer les écarts entre les hommes et les femmes demeure un facteur fondamental alors que les pays se relèvent des crises et s'attaquent aux problèmes de fragilité, conflit et violence. Il sera crucial de renforcer les systèmes et d'instaurer la confiance dans les institutions pour progresser dans les contextes de FCV.

¹⁰⁸ Banque mondiale. 2020. *Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil. Deuxième édition.* Washington : Groupe de la Banque mondiale.

125. **Les Participants ont accueilli favorablement les engagements stratégiques au titre du thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*.**

Engagements stratégiques du thème particulier Parité hommes-femmes et développement

1. **Investir dans l'autonomisation des femmes** : favoriser l'autonomisation des femmes, en restaurant et en élargissant l'accès à des services de santé sexuelle, reproductive, adolescente et maternelle de qualité et d'un coût abordable, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 affichant l'ICH le plus faible.
 2. **Intensifier l'inclusion économique productive** : introduire des éléments spécifiques de l'inclusion économique productive (par exemple, coopératives/associations de producteurs, finance numérique/épargne et prestation de services, soutien à l'entrepreneuriat, services d'aide sociale, cadres réglementaires, et appui au développement du marché) en faveur des femmes dans au moins 35 projets de l'IDA dans les domaines de la protection sociale ou de l'emploi, de l'agriculture, du développement urbain ou du développement communautaire.
 3. **Élargir les services de garde d'enfants** : aider au moins 15 pays IDA à élargir l'accès à des services de garde d'enfant de qualité et d'un coût abordable, particulièrement pour les parents à faible revenu.
 4. **Promouvoir des emplois moyennement ou hautement qualifiés pour les femmes** : au moins 35 % des opérations d'infrastructure (transport, énergie et eau) durant IDA-20 comporteront des interventions visant à créer, au profit des femmes, des possibilités d'emplois moyennement et hautement qualifiés dans ces secteurs.
 5. **Comblent les écarts en matière de technologies numériques** : durant IDA-20, au moins 30 opérations à l'appui du développement numérique, de l'inclusion financière et de l'agriculture accroîtront l'accès et l'utilisation des technologies numériques par les femmes dans le but de combler les écarts entre les sexes à cet égard.
 6. **Renforcer les droits fonciers des femmes** : au moins 70 % des opérations au titre d'IDA-20 en lien avec des activités foncières dans les domaines i) de l'administration foncière, ii) de la reconstruction et de la reprise résiliente après une catastrophe, et iii) du développement urbain comporteront des actions spécifiques visant à renforcer les droits fonciers des femmes.
 7. **Accroître le soutien à la prévention de la violence sexiste et la lutte contre ce fléau** : aider au moins 10 pays IDA à renforcer leurs cadres stratégiques nationaux de prévention de la violence sexiste et de lutte contre ce fléau ; et dans au moins 15 pays IDA, dont 5 en situation de fragilité et de conflit, promouvoir les services concernant la violence sexiste dans les systèmes de santé, et appliquer des protocoles de prévention et d'intervention en matière de violence sexiste dans le cadre d'établissements d'enseignement inclusifs et offrant de bonnes conditions de sécurité.
 8. **Mettre en œuvre des politiques fiscales et systèmes budgétaires pour resserrer les écarts entre les femmes et les hommes** : aider au moins 10 pays IDA à rendre leurs politiques fiscales et systèmes budgétaires plus inclusifs et sensibles à la question du genre, par exemple en menant des réformes budgétaires, en expurgeant la législation fiscale de toutes les dispositions discriminatoires et en contrôlant l'efficacité de la dépense publique, y compris le cas échéant au moyen d'une analyse de l'incidence fiscale des politiques sur l'égalité.
-

v. EMPLOI ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

126. **Avec IDA-20, le programme d'action en matière d'emploi et de transformation économique est toujours aussi crucial et urgent.** Même avant la crise de COVID-19, près de 20 millions d'emplois devaient être créés chaque année pour la prochaine décennie dans les pays IDA simplement pour soutenir le rythme des jeunes arrivant sur le marché du travail. En 2020, le nombre d'heures de travail perdues équivalait au total à 255 millions d'emplois à plein temps environ, quatre fois plus que les pertes enregistrées durant la crise financière de 2009,¹⁰⁹ et 97 millions de personnes (dont 30 millions dans des pays IDA et des pays à financement mixte, ou 21 millions dans les pays IDA uniquement) ont à nouveau basculé dans la pauvreté¹¹⁰. Les répercussions varient d'un pays à l'autre, les pertes étant cependant plus prononcées dans les Petits États insulaires en développement et les pays en situation de fragilité et de conflit. Les inégalités grandissent dans tous les secteurs et toutes les régions, les entreprises informelles, féminines et de petite taille étant les plus durement touchées.

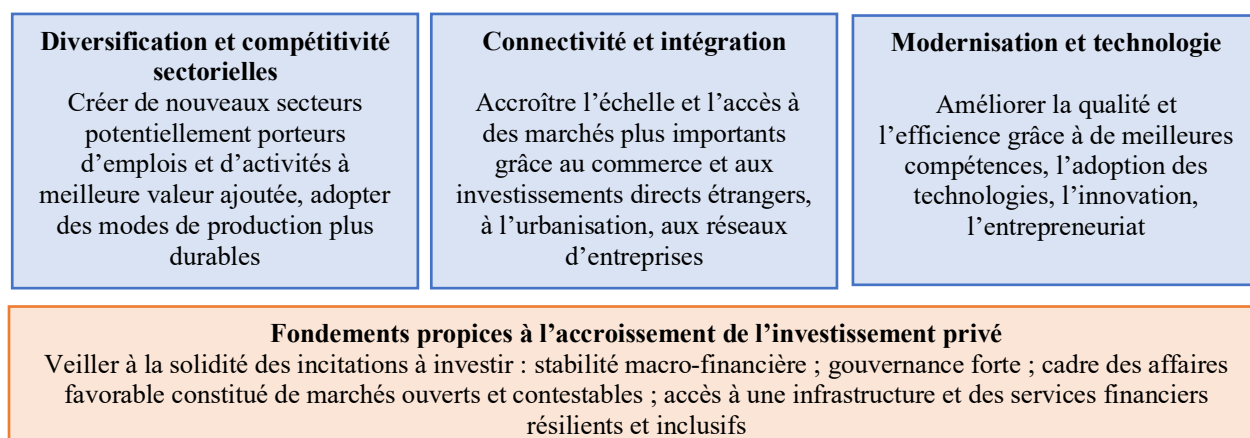
127. **La crise touche tous les modes de productivité associés à la transformation économique.** Les fondements macro-budgétaires ont été mis à mal par la baisse des recettes, tandis que la demande en dépenses budgétaires a fortement augmenté. Le commerce des services demeure faible. Les chaînes de valeur mondiales s'adaptent encore, certaines s'employant à diversifier les lieux de production, offrant ainsi des possibilités de délocalisation de proximité (nearshoring) à des pays aspirant à devenir des localisations compétitives pour attirer les investisseurs. La modernisation et l'adoption des technologies, particulièrement des technologies numériques, ont donné aux pays la possibilité d'accroître leur productivité et d'accéder à des marchés plus importants. Toutefois, la capacité à accéder à des solutions fiables et d'un coût abordable varie en fonction des pays. La capacité à réaffecter les ressources pour des utilisations plus productives a aussi été compromise par la récession et l'incertitude grandissante. Pour assurer une reprise rapide et inclusive, les entreprises et les travailleurs devront se repositionner et se recycler.

128. **Durant IDA-20, le thème particulier *Emploi et transformation économique* permettra aux pays IDA de répondre au besoin immédiat de minimiser les pertes d'emploi et d'atténuer les risques, tout en aidant ces pays à saisir les possibilités de création d'emplois à plus long terme dans un monde transformé par la COVID-19.** Le thème *Emploi et transformation économique* (JET) s'intéresse spécialement à la manière dont l'écologisation des secteurs (le secteur financier compris), l'innovation et les compétences peuvent être plus pérennes et créer plus d'emplois verts, et contribuer à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action pour le changement climatique et le programme d'action GRID. Pour mener à bien ces priorités, le cadre JET renforcé au titre d'IDA-20 (voir la figure 3.4) met l'accent sur les fondements propres à encourager l'accroissement de l'investissement privé et la création d'emplois, notamment une bonne stabilité macro-financière et la gouvernance, un cadre des affaires propice formé de marchés ouverts et contestables et le libre accès à l'infrastructure et aux services financiers.

¹⁰⁹ Organisation internationale du travail. 2021. *Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail. Septième édition.* Genève : OIT.

¹¹⁰ Mahler et al. 2021. *Updated Estimates of the Impact of COVID-19 on Global Poverty: Turning the corner on the pandemic in 2021?* Blogs de la Banque mondiale : Data Blogs, 24 juin 2021 ; Banque mondiale. 2021. *Perspectives économiques mondiales, juin 2021* Washington : Banque mondiale

Figure 3. 3. Cadre JET d'IDA-20



129. **IDA-20 privilégiera la numérisation inclusive, les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la levée des entraves aux micro, petites et moyennes entreprises.** JET recherchera de nouvelles opportunités économiques dans une démarche inclusive, notamment les possibilités apparaissant pour les micro, petites et moyennes entreprises dans l'économie numérique. L'appui du JET à la productivité agricole complète les engagements relatifs au changement climatique et à l'agriculture climato-intelligente dans le cadre du thème particulier *Changement climatique*. L'adoption de solutions numériques peut augmenter l'efficacité et ouvrir la voie à un éventail d'activités pouvant être menées sans danger. Elle s'inscrit en droite ligne du soutien général que le Groupe de la Banque mondiale apporte aux biens publics numériques, notamment le déploiement de solutions technologiques numériques de qualité en accès libre. Au Mozambique, l'IDA aide l'État à améliorer sa capacité de prestation de services numériques, et à encourager l'essor des entreprises numériques nationales. En effet, les ripostes des États à la COVID-19 ont accru le recours aux nouvelles technologies, et le programme d'action du JET continuera de soutenir cette expansion, d'autant qu'il est particulièrement urgent de combler le fossé numérique dans les pays en situation de fragilité et de conflit. L'appui à l'amélioration de la productivité agricole est élargi pour toucher les questions structurelles à la base de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de même que la modernisation des chaînes de valeur de l'agro-industrie afin d'élever les revenus des agriculteurs et favoriser des transformations économiques grâce à la hausse des revenus ruraux.

130. **Le thème particulier JET d'IDA-20 formule aussi quelques nouveaux engagements stratégiques visant des infrastructures de qualité et la résilience du secteur financier qui seront fondamentaux pour aider les pays à reconstruire en mieux.** Les pays IDA doivent être soutenus pour investir dans des infrastructures de qualité, notamment dans les zones rurales, particulièrement devant l'importance persistante des besoins et l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire. La priorité sera donnée au renforcement de la gouvernance des infrastructures dans les pays enregistrant de faibles notes en matière de gouvernance dans les évaluations des politiques et institutions nationales. Le Cadre d'évaluation de la gouvernance des infrastructures en cours considérera aussi des questions sociales et les engagements au titre d'IDA-20 s'attaqueront aux difficultés relevées dans les évaluations diagnostiques. IDA-20 promouvra davantage la résilience des systèmes financiers au regard de leur rôle capital dans une reprise efficace. Ce soutien sera complété par l'engagement pris dans le cadre du thème particulier *Changement climatique* d'écologiser le secteur financier en augmentant les investissements dans

les secteurs verts tout en s'attaquant aux risques que le changement climatique fait peser sur les actifs.

131. **IDA-20 recensera et privilégiera les secteurs à fort potentiel capables de stimuler la création d'emplois dans le monde de l'après COVID-19.** Ces secteurs à fort potentiel sont, par exemple, les secteurs soucieux du climat et de l'environnement recelant un grand potentiel pour la croissance verte et des emplois écologiques ainsi que les secteurs employant traditionnellement les femmes et les jeunes. Les engagements prioritaires d'IDA-20 seront déterminés en concertation avec les homologues dans les pays conformément au modèle de l'IDA fondé sur les besoins des pays. Les outils analytiques du Groupe de la Banque mondiale, comme les diagnostics des secteurs privés nationaux, seront employés aux fins de cette concertation. Les principaux critères sont, entre autres, le potentiel de croissance de la productivité, une croissance durable tirée par le secteur privé et la création d'emplois inclusifs et verts, ou dans lesquels travaillent les femmes ou les jeunes. Une plus grande attention sera portée aux secteurs verts.

132. **Au milieu des inquiétudes que suscitent les inégalités grandissantes, IDA-20 considérera aussi la qualité des emplois et des compétences, notamment l'importance de la notion de « travail décent »¹¹¹.** Les Participants se sont félicités que l'IDA s'attache particulièrement à élever la productivité et les revenus des personnes, améliorer les conditions de travail, renforcer les moyens d'expression des travailleurs et améliorer la stabilité du travail, conformément aux objectifs du programme en faveur d'un travail décent. Tous les projets financés par la Banque reconnaissent l'importance de respecter les droits et la sécurité des travailleurs notamment en appliquant la norme du Cadre environnemental et social relative à l'emploi et aux conditions de travail, compte tenu du contexte du marché du travail, particulièrement en ce qui concerne les 40 % du bas de l'échelle. Le partenariat Better Work entre l'OIT et les institutions financières internationales, dont le Groupe de la Banque mondiale, témoigne de la complémentarité de ces approches. Offrir de meilleurs emplois aux migrants et aux communautés d'accueil demeure d'actualité et retiendra particulièrement l'attention (voir l'encadré 3.11). Ce soutien est complété par le thème particulier *Capital humain* qui traite globalement des compétences, tandis que le JET vise spécifiquement les compétences des travailleurs en les aidant à répondre à la demande changeante et en veillant à ce qu'ils soient employables. L'approfondissement des compétences, les compétences numériques et les compétences indispensables pour accéder aux emplois verts ou aux emplois qu'offrent les secteurs verts seront importants tant pour assurer la croissance des secteurs à fort potentiel que permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'accéder à ces possibilités d'emploi.

¹¹¹ D'après la définition de l'OIT, le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm>.

Encadré 3. 12. S'intéresser aux migrations économiques

Environ 74 millions des migrants internationaux, soit près d'un quart des migrants internationaux dans le monde, proviennent de pays IDA. Les flux migratoires à partir des petits États insulaires sont particulièrement importants. Les migrations internes, des zones rurales vers les zones urbaines, sont bien plus importantes encore. Les fonds envoyés par les migrants apportent un soutien financier à bon nombre de pays IDA. En 2021, les envois de fonds vers les pays IDA étaient en passe d'atteindre 137 milliards de dollars, plus que le montant cumulé de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers. Si les pays IDA abritent près de 19 millions de migrants économiques, la plupart des émigrés en provenance de ces pays vont dans des pays à revenu élevé où les migrants contribuent grandement à accroître l'offre de main-d'œuvre et à pallier le manque de compétences. Les migrations économiques, qu'elles soient internes ou internationales, trouvent leur origine dans l'insuffisance des revenus et des emplois, les inégalités, les déséquilibres démographiques et les changements environnementaux. Les migrations climatiques sont souvent internes.

Dans le droit fil des engagements stratégiques d'IDA-18 et IDA-19, le Groupe de la Banque mondiale a introduit des « considérations migratoires » dans 50 Diagnostics-pays systématiques, Cadres de partenariat-pays et Notes sur l'action menée concernant des pays IDA (pays d'origine, d'accueil et de transit compris) dans lesquels les conséquences économiques et sociales des migrations sont considérables. Les activités dans le domaine des migrations visent à faciliter l'envoi des fonds, mobiliser les ressources de la diaspora en émettant des obligations de la diaspora, développer les compétences et les certifications, offrir l'accès à la santé, à l'éducation et au logement aux migrants dans les pays d'accueil clients de l'IDA, et encourager le retour des travailleurs émigrés en détresse. Les enseignements de ces projets indiquent que les connaissances, les financements et la capacité de mobilisation de l'IDA peuvent être employés utilement pour promouvoir une mobilité sans risque et légale des travailleurs, réduire les coûts des transferts de fonds et mobiliser les ressources de la diaspora au profit du développement. Ces efforts seront poursuivis pendant IDA-20.

Le Groupe de la Banque mondiale continuera d'intégrer les questions migratoires dans les documents consultatifs et analytiques et les opérations de prêt des « pays de migration » empruntant à l'IDA, dans lesquels l'émigration, l'immigration, les migrations de transit ou les envois de fonds sont des facteurs fondamentaux de l'économie^a. Dans le cadre d'IDA-20, le thème particulier JET ainsi que d'autres (notamment celui des FCV, axé, entre autres, sur les déplacements forcés) continuera à traiter de façon objective la pauvreté, les inégalités, le manque d'emplois, le manque de sécurité et le changement climatique qui sont les vecteurs des migrations. Il apportera en outre son soutien aux pays d'accueil.

De surcroît, le Rapport sur le développement dans le monde 2023 parlera de la mobilité transfrontière. Le rapport utilisera les données et les études sur les macro et micro déterminants de la mobilité dans le but d'analyser les évolutions actuelles et les scénarios possibles. Il examinera par ailleurs les actions menées par les pouvoirs publics tant des pays d'origine que d'accueil. Le rapport formulera un ensemble de recommandations pour donner corps à ses constatations, qui trouveront un écho dans plusieurs thèmes particuliers d'IDA-20.

^a Leveraging Economic Migration for Development: A Briefing for the World Bank Board. Banque mondiale. Washington, Septembre 2019.

133. Durant IDA-20, le Guichet de promotion du secteur privé continuera à stimuler les investissements du secteur privé, la création d'emplois, et à créer des marchés dans les contextes les plus fragiles et difficiles, en s'appuyant sur des principes solides, notamment la

transparence et la communication d'informations. Une forte collaboration du Groupe de la Banque mondiale visant à mobiliser le secteur privé en soutenant les ambitions élevées d'IFC et la MIGA dans les pays IDA, et particulièrement dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit, est capitale pour assurer une reprise rapide et pour les actions relevant du JET dans le cadre d'IDA-20. Le Guichet de promotion du secteur privé est un outil efficace d'accompagnement des investissements à fort impact d'IFC et la MIGA dans les marchés difficiles des pays IDA et des FCS qui, autrement, ne seraient pas viables sur le plan commercial. Le Guichet contribue aussi dans une mesure importante à attirer des sources de financement supplémentaires ainsi qu'à fixer des normes élevées. Pendant IDA-20, IFC continuera à étendre ses investissements au titre des engagements annuels pour son propre compte dans les pays IDA à faible revenu et les FCS conformément aux engagements au titre de l'augmentation de capital à l'horizon 2030, notamment avec le soutien du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA. Les engagements en amont d'IFC ouvriront la voie à des solutions privées une fois les conséquences immédiates de la crise atténuées, parallèlement au recours aux financements mixtes pour soutenir les investissements dans les marchés les plus difficiles. Le cadre de gouvernance du Guichet de promotion du secteur privé s'appuie sur des principes solides, notamment pour ce qui concerne la transparence et la communication des informations relatives aux projets financés par le Guichet, conformément aux politiques respectives d'IFC et de la MIGA en la matière, en plus des informations supplémentaires sur les effets attendus et les subventions utilisées.

134. Les Participants ont favorablement accueilli les engagements stratégiques au titre d'IDA-20 ci-après dans le cadre du thème particulier JET.

Engagements stratégiques du thème particulier Emploi et transformation économique

1. ***Favoriser des systèmes financiers résilients en vue de la reprise*** : renforcer la résilience, le degré d'inclusion et la profondeur du système financier dans 15 pays IDA, dont cinq FCS, sur la base du Programme d'évaluation du secteur financier ou d'analyses similaires du secteur financier en vue de soutenir une reprise robuste et inclusive.
 2. ***Mobiliser l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale pour accroître les investissements privés*** : dans le cadre des opérations au titre du Guichet du secteur privé de l'IDA faisant intervenir IFC, cette dernière augmentera la proportion des engagements qu'elle a consacrés aux FCS d'IDA-17 et aux PFR d'IDA-17, pour qu'elle atteigne en moyenne entre 12 et 17 % de ses engagements pour son propre compte durant le cycle d'IDA-20, le but étant de parvenir à un engagement annuel pour compte propre de 14 à 17 % au dernier exercice d'IDA-20. En droite ligne de cet objectif, des plateformes et des approches-programmes ciblées de pays admis à bénéficier des ressources du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA recevront un appui pour élaborer et promouvoir des initiatives transposables à grande échelle dans différents secteurs de ces pays, y compris des opérations d'appui aux petites et moyennes entreprises, pour le financement du commerce, en appui aux hommes et aux femmes, et pour des investissements tenant compte du climat axés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation.
 3. ***Réaliser des investissements d'infrastructure de qualité dans les pays ayant des problèmes de gouvernance*** : aider au moins 20 pays IDA, dont 10 affichant un score de 3,0, voire moins, à la Composante 16 de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) relative à la transparence, la responsabilité et la corruption, à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre d'investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la résilience, au climat et à l'environnement, aux pratiques réglementaires, à la transparence et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations renforçant la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays. À cet effet, des programmes d'évaluation du secteur des infrastructures et des évaluations autonomes de la gouvernance étayant l'amélioration de la prestation de services d'infrastructure de qualité seront mis en œuvre.
 4. ***Créer de meilleurs emplois et assurer une transformation économique durable et inclusive dans les secteurs à fort potentiel*** : favoriser les interventions visant à pallier les défaillances du marché et lever les contraintes dans les filières à fort potentiel dans lesquels le secteur privé peut stimuler une transformation économique durable et inclusive et créer de meilleurs emplois, ou dans les filières employant un nombre disproportionné de femmes et de jeunes dans 20 pays IDA, dont 5 FCS. Ces interventions pourraient relever des activités en amont, étant guidées par les données et diagnostics du développement du secteur privé, comme ceux qu'IFC et la Banque mondiale réalisent conjointement dans les pays, et choisies en accord avec les autorités nationales.
 5. ***Stimuler la productivité agricole, les chaînes de valeur et la sécurité alimentaire*** : soutenir l'amélioration de la productivité agricole, notamment par la promotion d'une agriculture à l'épreuve du climat, ainsi que le renforcement de chaînes de valeur agro-industrielles viables présentant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois de meilleure qualité, dans une perspective de modernisation du secteur et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 15 pays IDA, dont cinq FCS, d'une manière inclusive, en favorisant la formation afin de permettre aux ouvriers agricoles d'accéder à ces emplois de meilleure qualité, et en encourageant les possibilités offertes par le secteur privé.
-

Engagements stratégiques du thème particulier JET (suite)

6. *Élargir l'accès et l'utilisation du haut débit pour les emplois de demain : pour remédier au manque de connectivité, l'IDA aidera 17 pays IDA, notamment ceux qui bénéficient des concours d'IFC au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA, dont six pays sans littoral, quatre petits États et neuf FCS, à développer l'infrastructure numérique, et à accroître l'accès à l'Internet large bande et l'utilisation de celui-ci d'une manière inclusive, sécurisée et abordable.*
 7. *Doter davantage d'entreprises des moyens de se reprendre, notamment grâce à l'adoption des technologies numériques : soutenir des programmes dans 15 pays IDA qui visent à renforcer le redressement et la transformation du secteur privé et sont bien ciblés, prennent en compte les petites et moyennes entreprises (PME) et favorisent l'adoption de technologies numériques, en assurant le suivi de manière à en déterminer les effets distributifs et l'efficacité. Pour apporter son concours à cet objectif, IFC intensifiera son appui aux projets d'infrastructure numérique, compte tenu des considérations liées à la cybersécurité et à des questions connexes, et ses opérations de capital-risque dans des pays IDA et FCS.*
 8. *Renforcer la capacité institutionnelle pour améliorer les données sous-tendant la prise des décisions stratégiques : aider 34 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours à i) renforcer leurs institutions et se donner les moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, y compris des données ventilées par sexe et par type de handicap, le cas échéant ; et ii) accroître la résilience des systèmes statistiques, notamment par des investissements dans la technologie numérique et les capacités de suivi à haute fréquence.*
-

SECTION IV : VOLUMES ET MODALITÉS DE L'AIDE DE L'IDA DANS LE CADRE D'IDA-20

135. **Les Participants ont appelé à lever une enveloppe financière d'IDA-20 ambitieuse qui permettra aux pays IDA de disposer des ressources dont ils ont besoin pour faire face à la pandémie de COVID-19 et, au sortir de la crise, se reconstruire en mieux et d'une manière plus respectueuse de l'environnement.** Les Participants ont reconnu qu'il était nécessaire d'intensifier les programmes d'IDA pour compenser les pertes enregistrées récemment dans le domaine du développement et aider les pays à se remettre sur une trajectoire positive en vue d'atteindre le double objectif du Groupe de la Banque et les objectifs de développement durable (ODD). Ils sont convenus que par rapport à IDA-19, la portée d'IDA-20 pouvait être élargie de façon exceptionnelle de manière à répondre à la forte demande des ressources de l'IDA, à fournir plus d'appui aux pays pour juguler les effets généralisés de la crise et à poser les bases d'une reprise réussie.

136. **L'IDA est l'un des promoteurs du développement international les plus efficaces au monde, aidant les pays à obtenir des résultats satisfaisants, comme exposé à la Section II : Produire des résultats durables dans les pays les plus démunis.** L'une des caractéristiques distinctives de l'IDA est son modèle de financement mixte qui associe les ressources limitées des actionnaires aux emprunts commerciaux pour accroître les financements

offerts aux pays qui sont ses clients. Soutenu par ce modèle de financement mixte, IDA-20 réunit l'enveloppe la plus ambitieuse de l'Association jusqu'à présent, grâce à l'appui ferme et constant des partenaires et aux mesures supplémentaires d'optimisation du bilan prises par l'IDA.

137. Plusieurs mesures d'optimisation du bilan sont introduites dans le cadre de financement pour IDA-20 afin d'étendre la portée des contributions des partenaires au profit des pays IDA.

- a. Ces mesures d'optimisation visent particulièrement à améliorer l'efficacité de l'utilisation du capital de l'IDA et demeurent conformes aux principes de mobilisation convenus par les Participants pour IDA-18 (voir aussi le paragraphe 163) de même qu'aux politiques de gestion des risques financiers de l'IDA.
- b. Ces mesures englobent l'introduction des nouvelles modalités de financement suivantes : crédits d'une durée de 50 ans pour les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») (à l'exception des Petits États) et prêts concessionnels de plus courte durée. Ces nouvelles conditions de financement sont examinées de façon plus détaillée dans la présente section, parallèlement aux modalités de financement d'IDA-20 au demeurant identiques à celles d'IDA-19.
- c. L'optimisation du bilan résulte aussi du rallongement continu et prudent des échéances des emprunts de l'Association sur le marché. Forte de ses récents succès sur les marchés financiers, notamment le rallongement des échéances de ses obligations, l'IDA continuera d'élargir son programme d'emprunts sur le marché à long terme pendant IDA-20 et enregistrera ses résultats dans le cadre de financement d'IDA-20. Étant donné que les prêts à taux fixe de l'IDA sont à long terme, le rallongement de l'échéance de ses emprunts devrait réduire les risques liés au taux d'intérêt et libérer des capitaux qui augmenteraient la capacité de l'IDA à fournir de l'aide aux pays bénéficiant de ses concours. La Direction a rassuré les Participants que tout écart, si tant est qu'il y en ait, dans le montant du capital libéré ne donnerait lieu ni à un appel à des ressources supplémentaires des bailleurs de fonds pendant IDA-20 ni à une révision à la baisse de la taille des reconstitutions des ressources futures.

138. Les Participants ont entériné cette approche et convenu pour IDA-20 d'une enveloppe d'un montant de 93 milliards de dollars (équivalent à 65,1 milliards de DTS)¹¹², financés par de nouvelles contributions, et d'un report de 11 milliards de dollars d'IDA-19, le montant total représentant une augmentation de 10 % en valeur réelle par rapport au cycle précédent. Les Participants ont reconnu que le cadre d'allocation des ressources d'IDA-19 s'était montré solide et ont demandé qu'il soit maintenu pour IDA-20, moyennant tout de même plusieurs innovations visant à répondre au besoin d'augmenter les volumes des allocations à des conditions libérales. Le tableau 4.1 ci-dessous récapitule la répartition des ressources d'IDA-20 :

¹¹² Au taux de change de référence d'IDA-20 qui est de 1,42934 dollar/DTS.

Tableau 4. 1. Utilisation des ressources d'IDA-20

En milliards de dollars/DTS ^a	Montants de départ d'IDA-19 en valeur nominale ^b		IDA-20	
	USD	DTS	USD	DTS
Total (I + II + III)	82,0	59,3	93,0	65,1
<i>Dont des ressources concessionnelles</i>	73,8	53,4	84,3	58,9
I. Allocations individuelles de l'IDA	60,5	43,7	62,8	44,0
<i>Dont une enveloppe FCV (estimations)</i>	7,5	5,4	8,8	6,2
<i>Pour mémoire :</i>				
<i>I-a. Financement à échéance normale</i>	60,5	43,7	54,0	37,8
<i>I-b. Prêts de plus courte durée (concessionnels)</i>	0,0	0,0	8,8	6,2
II. Guichets de l'IDA	20,5	14,8	30,2	21,1
1. Guichet régional	7,6	5,5	7,9	5,6
2. Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil	2,2	1,6	2,4	1,7
3. Mécanisme de réponse aux crises	2,5	1,8	3,3	2,3
4. Guichet de financement complémentaire	5,7	4,1	14,1	9,9
4-a. Guichet de financement complémentaire normal (non-concessionnel)	5,7	4,1	6,3	4,4
4-b. Guichet de financement complémentaire - prêt de plus courte durée (concessionnel)	0,0	0,0	7,8	5,5
5. Guichet de promotion du secteur privé (non concessionnel)	2,5	1,8	2,5	1,7
III. Régularisation des arriérés	1,0	0,7	0,0	0,0
<i>Memo :</i>				
<i>Total prêts de plus courte durée (PBA + SUW)</i>	0,0	0,0	16,6	11,6
<i>Élément don (dollars)</i>	43,7	31,6	48,1	33,7
<i>Élément don : Prêts concessionnels de l'IDA (%)^c</i>	59,3 %		57,1 %	
<i>Élément don : Reconstitution globale (%)^d</i>	55,0 %		53,2 %	

N.B. : Chiffres en milliards.

^a Sur la base du taux de change pour IDA-19 arrêté à 1,38318 dollar/DTS, et pour IDA-20 à 1,42934 dollar/DTS.

^b Chiffres de départ d'IDA-19 tels que présentés dans le rapport aux Délégués.

^c SUW-SML compris (concessionnels).

^d Sauf le PSW.

A. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DE L'IDA

139. **Les Participants ont souligné que les ressources concessionnelles sont essentielles pour répondre aux besoins de financement élevés provoqués par la crise, quoique la viabilité de la dette doit être maintenue.** Les ressources concessionnelles représenteront 91 % de l'enveloppe de financement globale d'IDA-20, au travers des allocations aux pays, l'enveloppe consacrée aux situations de fragilité, de conflit et de violence et les quatre guichets concessionnels compris.

i. ALLOCATIONS INDIVIDUELLES

140. **Les Participants sont convenus que les allocations individuelles demeureront le socle des financements au titre d'IDA-20.** Les allocations individuelles s'appuient sur le système d'allocations sur la base des performances, qui comprend l'enveloppe FCV, et elles constituent l'élément central du modèle d'IDA basé sur les besoins des pays. Les allocations individuelles constitueront 68 % de l'enveloppe d'IDA-20, contre 74 % pour IDA-19, le volume de 62,8 milliards de dollars représentant une augmentation de 1 % en valeur réelle. Le mécanisme d'allocation sur la base des performances permet d'allouer de manière stratégique les ressources

limitées de l'IDA pour répondre aux besoins des pays tout en encourageant l'adoption de politiques fortes et l'amélioration des performances. Pour IDA-20, le système d'allocation sur la base des performances restera pour l'essentiel le même que pour IDA-19. À la suite de l'introduction de nouvelles modalités de financement dans IDA-20 comme décrit aux paragraphes 154 à 158 ci-dessous, les pays IDA recevront dorénavant une petite partie de leur allocation individuelle sous forme de prêts concessionnels de plus courte durée, tandis que les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») (sauf les Petits États) recevront leurs allocations sous forme de crédits d'une durée de 50 ans. Alors que le paysage mondial de l'aide est marqué par une baisse proportionnelle des ressources non réservées à une affectation particulière au détriment des fonds destinés à des secteurs spécifiques, les allocations individuelles continueront d'apporter à tous les pays admissibles aux concours de l'IDA un appui indispensable aux investissements prioritaires pouvant leur assurer un avenir vert, résilient et inclusif. Les allocations individuelles au titre d'IDA-20 conforteront la place de l'Association comme la source la plus importante de financements concessionnels non réservés au monde, un statut renforcé par sa présence dans près de 70 pays. Les programmes de l'IDA peuvent ainsi être centrés sur les principales priorités de développement des pays bénéficiant de ses concours. Les modalités d'application du système d'allocation sur la base des performances pour IDA-20 sont décrites à l'annexe 3.

Les Participants sont convenus d'augmenter l'enveloppe FCV pour IDA-20, dans le but de compléter l'allocation sur la base des performances par un soutien accru aux pays en situation de fragilité, de conflit et de violence. Au regard des progrès satisfaisants accomplis durant IDA-19, l'enveloppe FCV gardera ses principales caractéristiques, à savoir l'identification en cours de cycle, le traitement en fonction de l'éligibilité et les examens annuels, le financement aligné sur l'allocation sur la base des performances et la pleine intégration aux portefeuilles nationaux. L'enveloppe FCV au titre d'IDA-20 maintiendra les trois allocations suivantes : l'Allocation pour la prévention et la résilience, l'Allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit et l'Allocation pour le redressement. Les politiques et critères d'éligibilité d'IDA-19 seront maintenus. Point ne sera besoin pour les pays déclarés éligibles dans le cadre d'IDA-19 de passer un nouvel examen, leur éligibilité devant être réaffirmée lors du processus d'examen annuel prévu. Le nombre de bénéficiaires éligibles ne devrait s'accroître que légèrement durant IDA-20 et la Direction pense allouer environ 8,8 milliards de dollars au titre de l'enveloppe FCV durant ce cycle ¹ Les modalités d'allocation de l'enveloppe FCV pour IDA-20 sont décrites à l'annexe 4.

141. **Les Participants ont reconnu qu'il est nécessaire de maintenir des incitations fortes à réduire les vulnérabilités liées à la dette dans les pays IDA, en continuant de subordonner les allocations individuelles à des pratiques d'emprunt viables.** En s'appuyant sur la mise en œuvre réussie de la politique de financement durable du développement, IDA-20 continuera d'offrir un cadre solide permettant aux pays d'adopter progressivement des pratiques d'emprunt plus viables. Pour ce faire, les allocations individuelles de l'IDA seront subordonnées à la mise en œuvre satisfaisante de critères de performance et de politiques publiques concrets visant à accroître la

¹ Les montants de l'enveloppe FCV sont purement indicatifs et seront fonction des pays éligibles et du niveau de consommation de cette enveloppe. Les ressources non utilisées seront réaffectées à l'ensemble des pays IDA au moyen des allocations sur la base des performances ou des réallocations inter ou intra régionales lors de la deuxième moitié de la période d'engagement d'IDA-20. L'enveloppe FCV d'IDA-20 permettra aussi de fournir à la Syrie jusqu'à 1 milliard de dollars de financements de base potentiels par le biais de l'allocation pour le redressement, sous réserve de l'éligibilité du pays et de sa performance.

transparence des données sur la dette, renforcer la viabilité des finances publiques et améliorer la gestion de la dette. Conformément au cadre de la politique de financement durable du développement, lorsqu'un pays ne satisfait pas à ses critères de performance et de politiques publiques, son allocation individuelle est mise en réserve l'année suivante, et une année supplémentaire lui est accordée pour récupérer les montants mis en réserve en mettant en œuvre les critères de performance et de politiques publiques convenus, au risque de perdre lesdits montants de manière irrévocable. Les informations détaillées sur la politique de financement durable du développement et le système de mise en réserve des ressources sont présentées dans le descriptif de la politique ¹¹⁴.

142. Les Participants sont convenus de maintenir les différentes mesures adoptées pour aider les petits États à répondre à leurs problèmes de développement particuliers. Pendant IDA-20, tous les pays IDA continueront de recevoir une allocation minimale de base d'un montant de 15 millions de DTS par an (soit une contre-valeur de 21,4 millions de dollars)¹¹⁵, contre 4 millions de DTS durant IDA-17, augmentés de 275 % lors d'IDA-18. Cette disposition profite particulièrement aux petits États dont les allocations individuelles seraient autrement très faibles en raison de leurs populations réduites. Les petits États continueront en outre de bénéficier de l'accent accru mis sur la résilience dans le cadre du Mécanisme de réponse aux crises ainsi que de dispositions particulières du Guichet régional. Les petites économies insulaires – un sous-groupe des petits États – continueront de recevoir un traitement spécial de l'IDA conformément au régime d'exception de l'Association pour les petites économies insulaires.¹¹⁶ Dix-sept petites économies ayant un RNB par habitant supérieur au seuil défini par l'IDA continueront de recevoir des crédits de l'IDA aux conditions les plus favorables accordées par l'Association, qui sont normalement réservées aux petites économies. Ces mesures permettront à l'IDA de poursuivre les actions engagées dans les petits États pendant IDA-20, parallèlement au renforcement des capacités destiné à améliorer la capacité d'absorption et l'emploi efficient des ressources.

ii. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS

143. Les Participants ont indiqué que le dispositif des guichets d'IDA-19 s'est avéré solide et qu'il devrait être maintenu, moyennant quelques ajustements. Les ajustements aux financements concessionnels consistent principalement à intensifier le soutien dans les domaines essentiels du programme d'action d'IDA-20, notamment en augmentant la souplesse et en renforçant les externalités dans le cadre du Guichet régional, en allégeant les conditions pour les pays "feu orange" dans le cadre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil, en accroissant le financement précoce dans le cadre du Mécanisme de réponse aux crises et en introduisant un nouveau volet concessionnel au Guichet de financement complémentaire offrant des prêts de plus courte durée. Comme pour IDA-19, les financements concessionnels seront

¹¹⁴ Banque mondiale. 2020. *Politique de financement durable du développement de l'Association internationale de développement*. Washington : Banque mondiale. Voir aussi Banque mondiale. 2021. *Sustainable Development Finance Policy (SDFP) of the International Development Association: early findings from the first year of implementation*. Washington : Banque mondiale.

¹¹⁵ Au taux de change de référence d'IDA-20 qui est de 1,42934 dollars/DTS.

¹¹⁶ Adopté en 1985, le régime d'exception au profit des petites économies insulaires a été révisé en mars 2019 pour inclure : a) des critères applicables à l'examen des demandes de reclassement des petites économies insulaires de la catégorie exclusivement BIRD dans la catégorie IDA ; et b) des critères d'étalonnage des conditions d'allocation de ressources concessionnelles de l'IDA aux petites économies insulaires. En vertu du nouveau régime, la République de Fidji a été reclassée de « pays BIRD » en « pays IDA » le 1^{er} juillet 2019.

déterminants pour que l'IDA réalise son ambition globale et progresse sur les grandes priorités et les engagements stratégiques.

144. Le Guichet régional continuera de regrouper les pays pour résoudre des problèmes régionaux et aider à catalyser les investissements pour l'intégration régionale qui tiennent une place capitale dans le programme d'action d'IDA-20, par exemple les financements pour les vaccins, les traitements et les diagnostics de la COVID-19. Les financements en faveur de l'intégration régionale restent très demandés dans toutes les régions. Les pays s'emploient à intégrer leurs efforts de reprise pour reconstruire en mieux tout en respectant davantage l'environnement, afin de a) consolider les investissements dans l'infrastructure dans le but de renforcer les corridors économiques, créer des emplois et poursuivre la transformation ; b) faciliter le commerce et le développement des marchés dans les pays, particulièrement dans le secteur de l'énergie ; c) mieux gérer les ressources naturelles partagées devant les aléas du climat ; et d) renforcer le capital humain de manière à créer plus d'emplois en visant particulièrement les femmes et les jeunes. Le Guichet régional continuera en outre d'accompagner les initiatives régionales visant à éliminer les facteurs de fragilité, de conflits et de violence, particulièrement au Sahel, dans le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale. Pendant IDA-20, les mécanismes existants du Guichet régional seront mis à contribution pour soutenir les efforts de vaccination et offrir des incitations plus fortes, en majorant les allocations individuelles consacrées au financement des vaccins, traitements et diagnostics ou en fournissant un appui aux mécanismes d'achat régionaux ou mondiaux¹¹⁷. Les objectifs du Guichet cadrent bien avec la vocation de biens publics mondiaux et régionaux des programmes de vaccination, et les conditions de mise en œuvre offrent un cadre éprouvé et approprié qui encourage des investissements supplémentaires en vue du financement de ces programmes¹¹⁸.

145. Pour répondre à la forte demande, les Participants sont convenus d'élargir la portée du Guichet régional et de l'assouplir davantage, le dotant d'un montant de 7,9 milliards de dollars pour IDA-20, une hausse de 1 % cent en valeur réelle par rapport à IDA-19. Les Participants sont convenus d'assouplir l'accès aux financements du Guichet régional en autorisant des opérations binationales dans toutes les régions, dès lors que les externalités en sont importantes¹¹⁹. Déjà, les opérations du Guichet régional devraient générer des retombées positives ou atténuer les répercussions négatives d'un côté à l'autre des frontières des pays participants, mais ces objectifs seront renforcés par l'incorporation de ce critère aux indicateurs liés aux objectifs de

¹¹⁷ Les financements au titre du soutien pour les vaccins, traitements et diagnostics concernant la COVID-19 seront déboursés principalement via les allocations individuelles (PBA), le soutien au titre du Guichet régional étant déployé par le cadre existant, c'est-à-dire sous forme de ressources supplémentaires mises à la disposition des pays lorsque les opérations satisfont aux critères d'attribution des ressources décrites à l'annexe 6. Le montant des ressources vouées aux vaccins, traitements et diagnostics de la COVID-19 ou aux mécanismes d'achat régionaux/mondiaux dépendra des demandes expresses des pays IDA (ce qui signifie que des ressources prédéfinies ne seront pas réservées pour ces programmes), un effort étant fait pour maintenir l'équilibre avec les autres investissements en faveur de l'intégration régionale.

¹¹⁸ Voir par exemple les nombreux projets financés par le Guichet régional au titre du programme régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE).

¹¹⁹ Jusqu'ici, trois pays sont tenus de participer, mais ce chiffre est ramené à deux si l'un des pays est en situation de fragilité et de conflit. En vertu de la politique, le Guichet régional peut aussi financer des opérations mises en œuvre dans un seul pays lorsqu'on s'attend clairement à ce qu'elles génèrent des transformations profondes à l'échelle régionale ou contribuent aux biens publics mondiaux. Pour les opérations menées dans un seul pays, le Conseil doit être consulté en amont.

développement des projets¹²⁰. Ces réformes de la politique devraient avoir pour effet cumulé de stimuler la demande dans les pays ayant pas ou peu de voisins clients de l'IDA, particulièrement en Asie de l'Est et Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes, en Europe et Asie centrale et en Asie du Sud, tout en améliorant la qualité globale des projets. Les modalités de mise en œuvre du Guichet régional pour IDA-20 sont décrites à l'annexe 6.

146. Les Participants sont convenus de relever les niveaux de financement et de garder les politiques régissant actuellement le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Face aux inégalités exacerbées par la COVID-19, le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil aidera les pays abritant un nombre considérable de réfugiés à resserrer les écarts entre les réfugiés et les communautés d'accueil et à l'intérieur des communautés, tout en soutenant les domaines d'intervention prioritaires devant permettre de se relever de la crise et de reconstruire en mieux. Il s'agira notamment à ce dernier titre d'élargir l'accès aux soins de santé, de déployer les vaccins anti-COVID-19, d'assurer les services d'éducation et l'emploi, particulièrement au profit des femmes et des filles. Les politiques du Guichet appliquées pendant IDA-19 seront maintenues pour IDA-20. Les critères d'éligibilité resteront les mêmes et les pays éligibles au titre d'IDA-19 n'auront pas besoin de repasser un nouvel examen d'éligibilité pour IDA-20. Si le nombre de réfugiés vivant dans les pays IDA a augmenté, passant de 8,9 millions en 2017 à 9,5 millions en 2020, ces populations de réfugiés restent largement concentrées dans les mêmes pays IDA ; le nombre de pays admis à bénéficier du Guichet devrait augmenter légèrement avec de nouvelles admissions dans les régions Afrique, Asie de l'Est et Asie centrale, tandis que les besoins généraux augmenteront probablement pour les réfugiés comme pour les communautés d'accueil. La dotation du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil augmentera en valeur nominale par rapport à IDA-19, soit un montant de 2,4 milliards de dollars pour IDA-20. Les pays IDA classés "feu orange" bénéficieront de conditions plus souples à ce Guichet, sous la forme de financements combinant 50 % de dons et 50 % de crédits d'une durée de 50 ans pendant IDA-20 (contre 50 % de dons et 50 % de crédits ordinaires de l'IDA durant IDA-19)¹²¹. Les modalités de mise en œuvre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil au titre d'IDA-20 sont décrites à l'annexe 5.

147. Les Participants sont convenus d'augmenter la dotation du Mécanisme de réponse aux crises et de relever le plafond des financements précoces. Le Mécanisme de réponse aux crises occupe de longue date une place centrale dans l'arsenal de gestion des crises de l'IDA et il a de nouveau montré toute son utilité depuis le début de la crise de COVID-19. Il demeure particulièrement précieux pour les pays IDA en situation de fragilité et de conflit, souvent frappés par des crises cumulées et qui ont bénéficié jusqu'ici de 63 % des allocations au titre du Mécanisme. Si sa vocation première est de répondre aux crises, le Mécanisme contribuera aussi à mettre en œuvre les actions prioritaires d'IDA-20 qui consistent à reconstruire en mieux et se

¹²⁰ Ce changement fait suite aux recommandations du Groupe indépendant d'évaluation. Voir Groupe indépendant d'évaluation. 2019 *Two to Tango: An Evaluation of World Bank Group Support to Fostering Regional Integration*. Washington : Banque mondiale.

¹²¹ Le Guichet offre à tous les pays classés « feu rouge », quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, 100 % de dons pour la portion propre au Guichet des opérations à ce titre. Les pays exclusivement IDA classés « feu vert » reçoivent 50 % de dons et 50 % de crédits pour la portion propre au Guichet des opérations à ce titre. Les pays « ni BIRD ni IDA » et « à financement mixte » qui ne sont pas classés « feu rouge » bénéficient de financements constitués pour 50 % de crédits à des conditions mixtes et 50 % de dons pour la portion propre au Guichet des opérations à ce titre. Tous les pays éligibles au Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil continueront de voir au moins 10 % de leur allocation sur la base des performances affectée aux opérations au titre du Guichet aux conditions habituelles de leur PBA.

préparer aux crises, les interventions financées par ses soins comportant généralement des éléments de renforcement de la résilience face aux chocs futurs. Il n'est pas aisé de calibrer la dotation du Mécanisme en raison de la nature variée des crises qu'il couvre, et parce qu'on peut difficilement prévoir le moment et l'ampleur des crises. Par exemple, les ressources sous-utilisées durant IDA-16 ont été réaffectées à d'autres fins, alors que la demande a été très forte pendant IDA-17. La consommation a été irrégulière pendant IDA-18 : d'abord moyenne au cours des deux premières années, elle s'est ensuite accélérée avec la hausse de la demande provoquée par l'apparition de la COVID-19. Pour IDA-20, la dotation du Mécanisme de réponse aux crises s'élèvera à 3,3 milliards de dollars, un chiffre qui tient compte aussi bien de la nécessité de protéger les pays de leur vulnérabilité croissante aux chocs, particulièrement les crises alimentaires, que d'assurer une sortie progressive de la riposte à la crise de COVID-19 et de commencer à reconstruire en mieux et en respectant davantage l'environnement durant les dernières années d'IDA-20. Pas moins de 1 milliard de dollars de cette dotation sera réservé aux financements précoces, deux fois plus que l'enveloppe initiale d'IDA-19¹²². Le plafond des financements précoces au titre de composantes d'intervention d'urgence conditionnelle pré-affectées sera relevé, de 12,5 millions de dollars à 25 millions de dollars par pays. Les modalités de mise en œuvre du Mécanisme de réponse aux crises sont décrites à l'annexe 7.

148. Les Participants sont convenus de fournir des ressources concessionnelles supplémentaires dans le cadre du Guichet de financement complémentaire sous forme de prêts de plus courte durée pour stimuler les investissements permettant de reconstruire en mieux en respectant davantage l'environnement durant IDA-20. Les nouveaux prêts de plus courte durée du Guichet de financement complémentaire constitueront une enveloppe de 7,8 milliards et se verront appliquer les nouvelles modalités de financement décrites au paragraphe 155. Ils fourniront des ressources concessionnelles supplémentaires aux pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement faible ou modéré, ainsi qu'aux pays "ni BIRD ni IDA" et ceux à financement mixte (hormis les petits États présentant un risque élevé ou en situation de surendettement). Les prêts de plus courte durée au titre du Guichet de financement complémentaire doteront les pays des ressources leur permettant d'intensifier les investissements en cohérence avec le thème principal d'IDA-20, à savoir reconstruire d'une manière plus verte, plus résiliente et plus inclusive. Selon les modalités actuelles de ce Guichet, chaque région recevra une allocation indicative théorique de prêts de plus courte durée pour IDA-20, sur la base de la part des allocations individuelles des régions pour tous les pays éligibles, qui sera ajustée par la suite en fonction de la demande réelle et de l'examen de la réserve de projets. L'analyse de l'impact futur des prêts de plus courte durée a montré une augmentation de la demande de la part des clients éligibles et une faible incidence sur la viabilité de la dette. Certains scénarios donnent même à voir une possible amélioration des indicateurs du fardeau de la dette pour les financements du Guichet aux conditions des prêts de plus courte durée. C'est le cas lorsqu'un financement supplémentaire sous forme de prêt de plus courte durée serait utilisé à la place de financements extérieurs aux conditions moins favorables. Toutefois, pour mieux réduire les risques liés à la dette, l'accès à la nouvelle modalité sera subordonné pour les pays affaiblis par leur niveau d'endettement au respect des critères de performance et politiques publiques définis dans la politique de financement durable du développement. L'accès aux prêts de plus courte durée (tant dans les allocations individuelles que le Guichet de financement complémentaire) pour les pays exclusivement IDA « feu orange » sera subordonné à une analyse de la viabilité de la dette ex ante confirmant que ces prêts

¹²² Les financements précoces permettent de financer des opérations de riposte aux crises à évolution lente dès leur apparition. Par opposition aux interventions traditionnelles « en dernier ressort » du Mécanisme face à des catastrophes naturelles, des urgences de santé publique et des crises économiques graves.

n'aggraveront pas le risque de surendettement. La Direction surveillera attentivement l'utilisation des prêts de plus courte durée et dressera un bilan dans le cadre de l'examen à mi-parcours d'IDA-20. Les modalités de mise en œuvre des prêts de plus courte durée au titre du Guichet de financement complémentaire, notamment les critères d'éligibilité et de hiérarchisation, sont décrites à l'annexe 9.

149. **Les Participants sont convenus de faire montre de flexibilité en prévoyant une marge d'ajustement de la dotation de chaque guichet de l'ordre de 10 % pendant IDA-20**, en tenant compte de la demande pendant cette période, sous la supervision étroite de la Direction. Ils ont demandé à être tenus informés régulièrement de la situation.

iii. RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS

150. **Les Participants sont convenus de n'affecter aucune ressource mise en réserve pour soutenir la reprise éventuelle des opérations dans les pays IDA sans aucune intervention en cours actuellement. En revanche, si des progrès importants étaient enregistrés durant la période d'engagement d'IDA-20 dans un des pays accumulant des arriérés, la Direction convierait les Participants à une discussion sur la réaffectation des ressources.** Trois pays restent redevables à l'IDA, le montant cumulé de leurs arriérés s'élevant à 523 millions de dollars au 30 septembre 2021, et le total des arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale étant de 1,6 milliard de dollars¹²³. La Direction continuera de suivre la situation dans ces pays et proposera des réaffectations en concertation avec les Participants si d'aventure la possibilité de reprendre les opérations se présentait durant IDA-20.

B. FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS DE L'IDA

151. **Les Participants ont reconnu qu'il était nécessaire de maintenir les dispositions habituelles du Guichet de financement complémentaire afin de donner aux pays ayant une situation d'endettement saine la possibilité d'engager certaines opérations à fort impact aux conditions de la BIRD.** Les pays éligibles sont de plus en plus nombreux à solliciter les financements non concessionnels du Guichet de financement complémentaire, bien que les vulnérabilités grandissantes liées à la dette puissent en disqualifier un nombre croissant¹²⁴.

¹²³ Selon les derniers chiffres, l'Érythrée et la Syrie totalisent respectivement 139 millions de dollars et 13 millions de dollars d'arriérés envers l'IDA. Pour l'heure, ces deux pays ne sont pas admis à bénéficier du soutien à la régularisation des arriérés, celui-ci se bornant aux arriérés accumulés avant l'entrée en vigueur de cette disposition en 2007. Les arriérés du Zimbabwe datent davantage et sont plus importants, s'élevant à 371 millions de dollars envers l'IDA et 1,051 milliard de dollars envers la BIRD. Bien que ce pays ne soit pas actuellement éligible à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE), la possibilité qu'il puisse devenir éligible à l'Initiative a été retenue au moment du cantonnement des ressources afférentes. Les possibilités de reprise des opérations au Zimbabwe sont examinées, par le biais de l'Initiative PPTE ou non.

¹²⁴ Parce que les ressources du Guichet de financement complémentaire sont offertes à des conditions non favorables, l'éligibilité des pays est déterminée sur la base du risque de surendettement et la conformité à la politique de financement durable du développement de l'IDA ainsi qu'à celle de plafonds d'endettement du FMI. Les pays assujettis à une analyse de viabilité de la dette pour pays à faible revenu ne sont éligibles que s'ils présentent un risque de surendettement faible ou modéré. L'éligibilité des pays non assujettis à une analyse de viabilité de la dette pour pays à faible revenu sera étudiée au cas par cas, sous réserve de la confirmation qu'ils se conforment à la politique de financement durable du développement de l'IDA ainsi qu'à la politique de plafonds d'endettement du FMI. Au début d'IDA-19, 36 pays étaient admis à recourir au Guichet de financement complémentaire, sur la base de leur situation d'endettement. Durant l'exercice 21, la Guinée-Bissau a perdu son éligibilité lorsqu'il a été jugé que le pays présentait un risque de surendettement élevé. Les 35 autres pays restent éligibles.

Considérant tous ces facteurs, la dotation ordinaire du Guichet s'élèvera à 6,3 milliards de dollars pour IDA-20, les ressources affectées à chaque région reflétant la proportion des allocations individuelles des pays éligibles concernés. Toutes les opérations susceptibles de bénéficier de financements aux conditions habituelles du Guichet de financement complémentaire continueront d'être examinées avec soin pour s'assurer qu'elles n'aggravent pas l'endettement des pays bénéficiaires. Les critères d'éligibilité des pays restent les mêmes que pour IDA-19. Les modalités de mise en œuvre des financements non concessionnels du Guichet de financement complémentaire sont décrites à l'annexe 9.

152. Les Participants sont convenus de maintenir la dotation du Guichet de promotion du secteur privé. Le Guichet de promotion du secteur privé sera doté d'une somme de 2,5 milliards de dollars pour continuer à stimuler des investissements du secteur privé ayant un impact significatif sur les marchés de pays uniquement IDA et de pays IDA en situation de fragilité et de conflit. Il ciblerait davantage les micro, petites et moyennes entreprises et les incubateurs de micro, petites et moyennes entreprises, en collaboration avec IFC et la MIGA. La taille de la dotation du Guichet peut être révisée lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-20, particulièrement si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour accroître les investissements privés dans la production de vaccins anti-COVID ou les investissements dans des infrastructures de grande envergure dans l'optique de reconstruire en mieux. La mise en œuvre du Guichet de promotion du secteur privé dans le cadre d'IDA-20 s'appuiera sur les progrès importants accomplis et les précieux enseignements tirés d'IDA-18 et IDA-19, par exemple la nécessité de se déployer davantage en amont en vue de l'élaboration et la préparation des projets, en collaborant avec les institutions sœurs du Groupe de la Banque mondiale que sont IFC et la MIGA. De plus, durant IDA-20, IFC et la MIGA compléteront les informations sur le projet communiquées au public par des données systématiques sur l'impact et la mobilisation en ce qui concerne les projets bénéficiant des ressources du Guichet. Sous réserve de l'approbation par le Conseil des Administrateurs de l'IDA de chaque opération d'investissement, jusqu'à 100 millions de dollars des ressources du Mécanisme de financement mixte au titre du Guichet de promotion du secteur privé seront utilisés pour soutenir les incubateurs et accélérateurs de micro, petites et moyennes entreprises. Agissant comme un « fonds de fonds », le Guichet de promotion du secteur privé fera des placements en partenariat avec IFC et atténuera les risques pour tous les investisseurs dans un fond, s'il le faut, pour attirer des investissements, viabiliser des fonds d'investissement et garantir un retour sur investissement suffisant pour les incubateurs ou gestionnaires de fonds en phase de démarrage. Dans le cadre de cette initiative, le Guichet établira un fonds de capital d'amorçage ayant une tolérance très élevée au risque, d'un montant pouvant atteindre 15 millions de dollars. Le Guichet fournira l'intégralité des ressources de ce fonds, qui sera admis à investir, sans apport d'IFC au moment du lancement, jusqu'à 1 million de dollars à chaque fois dans des gestionnaires de fonds en phase de démarrage, afin de les aider à faire leurs preuves pour pouvoir mobiliser des capitaux privés à l'avenir. Les modalités de mise en œuvre du Guichet de promotion du secteur privé au titre d'IDA-20 sont décrites à l'annexe 8.

C. CONDITIONS DE FINANCEMENT

153. Les Participants sont convenus d'introduire de nouvelles conditions de financement dans IDA-20 afin de privilégier les dons pour les pays présentant un risque de surendettement grave, tout en offrant des volumes supplémentaires à tous les autres pays pour leur permettre de répondre à leurs besoins de ressources importants. Deux nouvelles conditions de financement sont introduites dans IDA-20 : a) les crédits d'une durée de 50 ans

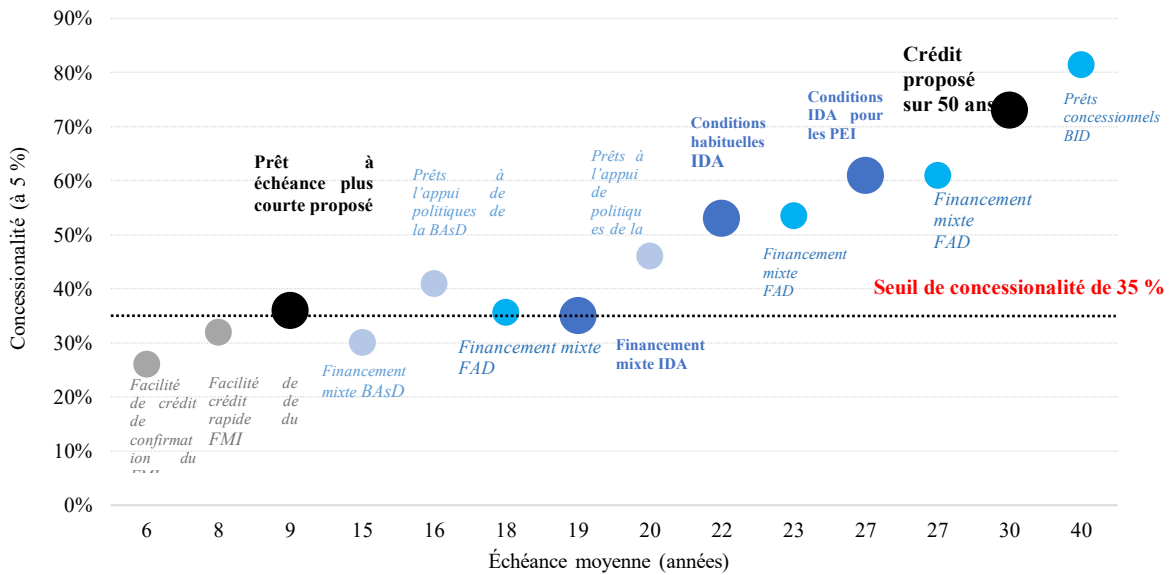
offerts aux pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange »), à la place des financements constitués à la fois de dons et de crédits d'IDA-19 ; et b) les prêts concessionnels de plus courte durée par le biais de deux modalités de l'architecture des financements de l'IDA. La première partie des prêts de plus courte durée sera allouée au travers des allocations individuelles en se fondant sur le système d'allocation sur la base des performances. Ainsi, les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange »), les pays exclusivement IDA présentant un faible risque de surendettement (« feu vert ») de même que les pays « ni BIRD ni IDA » et les pays à financement mixte (sauf dans le cas des Petits États présentant un risque de surendettement élevé (« feu rouge »)) recevront une petite portion de leur allocation individuelle sous forme de prêt de plus courte durée. Ils continueront néanmoins de bénéficier de l'essentiel de leur allocation aux conditions habituelles des allocations sur la base des performances. Les autres prêts de plus courte durée seront octroyés par le biais du Guichet de financement complémentaire, permettant ainsi à deux tiers des pays IDA d'obtenir à la demande des volumes supplémentaires de ressources concessionnelles pour favoriser des investissements à fort impact conformes au programme d'action d'IDA-20. Les prêts de plus courte durée, qu'ils relèvent des allocations sur la base des performances ou du Guichet de financement complémentaire, seront offerts pendant IDA-20 uniquement.

154. Les crédits d'une durée de 50 ans seront réservés aux pays exclusivement IDA classés « feu orange » (sauf les Petits États),¹²⁵ et seront assortis d'une échéance de 50 ans, d'un différé d'amortissement de 10 ans et d'aucun intérêt ni commission de service. Les prêts de plus courte durée sont assortis d'une échéance de 12 ans, d'un différé d'amortissement de 6 ans et d'aucun intérêt ni commission de service, d'où leur caractère concessionnel. Les conditions envisagées pour les prêts de plus courte durée sont comparables à d'autres formes de financement offertes aux pays IDA. Par exemple, ces prêts proposent une échéance légèrement plus longue et un niveau de concessionnalité plus élevé que la Facilité de crédit rapide du Fonds monétaire international (FMI), l'instrument privilégié par cette institution pour les financements concernant la COVID-19 en faveur des pays à faible revenu. Ils sont aussi comparables aux dernières obligations de marché émises par des pays IDA¹²⁶. Ces deux modalités de financement aideront les pays IDA à combattre la COVID-19 et augmenteront les soutiens alors que les pays s'emploient à reconstruire en mieux et en respectant davantage l'environnement, tout en préservant la viabilité de la dette. Voir à la figure 4.1 ces deux modalités comparées aux conditions existantes de l'IDA et aux produits que d'autres banques multilatérales de développement offrent aux pays IDA.

¹²⁵ Pour IDA-20, les Petits États exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») continueront de bénéficier de financements constitués pour 50 % de dons et 50 % de crédits aux conditions appliquées aux Petites Économies (échéance de 40 ans, différé d'amortissement de 10 ans, commission de service de 0,75 %), au regard de l'incidence plus importante que ce changement aurait sur l'élément de concessionnalité dont ils bénéficient par rapport à d'autres pays « feu orange » et de leurs vulnérabilités particulièrement fortes. Les pays qui bénéficieraient de cette exception sont, entre autres, Vanuatu, les îles Salomon et les Comores.

¹²⁶ Si on prend à titre d'exemple les euro-obligations d'une valeur de 6 milliards de dollars environ auxquels ont accédé quatre pays empruntant à l'IDA au cours des 6 derniers mois, ces obligations étaient assorties d'une échéance moyenne de 12 ans et d'un taux d'intérêt de près de 7 %.

Figure 4. 1. Nouvelles conditions d'IDA-20 comparées aux produits d'autres BMD offerts aux pays IDA



Source : Les chiffres désignant le niveau de concessionnalité sont des estimations des services de la Banque mondiale.

N.B. : Pendant la période de 6 mois de mars à août 2021, seuls quelques pays exclusivement IDA ont pu accéder au marché des euro-obligations, dont les conditions d'emprunt n'étaient pas concessionnelles (mesurées à 5 %).

155. **En dehors de ces nouvelles conditions de financement et des exceptions mineures décrites ci-dessous, les Participants sont convenus de maintenir dans IDA-20 les conditions de financement d'IDA-19 ainsi que le cadre d'allocation des dons existant.** L'éligibilité des pays exclusivement IDA (c'est-à-dire qui ne sont pas « ni BIRD ni IDA » ou à financement mixte) continuera d'être évaluée sur la base de leur risque de surendettement extérieur. Les pays exclusivement IDA présentant un faible risque de surendettement (« feu vert ») continueront de bénéficier des financements concessionnels de l'IDA *essentiellement* aux conditions de crédit habituelles, de même qu'une petite partie des ressources sous forme de prêts de plus courte durée au titre des allocations individuelles. Les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») recevront dorénavant leurs ressources IDA *essentiellement* sous forme de crédits d'une durée de 50 ans en même temps qu'une petite partie des ressources sous forme de prêts de plus courte durée¹²⁷. Les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement élevé (« feu rouge ») continueront de recevoir leurs allocations individuelles *entièrement* sous forme de dons, sans excéder 1 milliard de dollars par exercice et par pays¹²⁸. Les pays « ni BIRD ni IDA » et à financement mixte continueront d'emprunter *essentiellement* aux conditions applicables aux financements mixtes, en même temps qu'ils recevront une petite partie des ressources sous forme de prêts de plus courte durée¹²⁹. Les conditions de financement d'IDA-20 sont récapitulées à la Figure 4.2.

¹²⁷ Contrairement à IDA-19, où les pays IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») recevaient des allocations de l'IDA constituées pour moitié de crédits et pour l'autre moitié de dons.

¹²⁸ Le plafond s'applique ici aux allocations individuelles, notamment aux allocations sur la base des performances ordinaires et à celles assorties de prêts de plus courte durée, et non aux guichets. Ces décaissements pouvant être programmés en fin ou en début de période pendant le cycle de reconstitution des ressources.

¹²⁹ Les Petits États « feu rouge » « ni BIRD ni IDA » et à financement mixte ne sont pas éligibles aux prêts de plus courte durée.

Figure 4. 2. Aperçu des conditions de financement d'IDA-20

Groupe des emprunteurs		Conditions de Financement*	
		Autres États	Petits États
Pays exclusivement IDA	Risque de surendettement Risque élevé ou surendettement	• Dons	• Dons
	Risque modéré Risque modéré	• Crédits sur 50 ans (nouveaux) • Prêts concessionnels sur 12 ans	• Moitié dons et moitié crédits sur 40 ans (petites économies) • Prêts concessionnels sur 12 ans
	Risque faible Risque faible	• Crédits sur 38 ans (habituels) • Prêts concessionnels sur 12 ans	• Crédits sur 40 ans (petites économies) • Prêts concessionnels sur 12 ans
Pays ni BIRD ni IDA		• Crédits sur 30 ans (financement mixte) • Prêts concessionnels sur 12 ans	• Crédits sur 40 ans (petites économies) • Prêts concessionnels sur 12 ans**
Pays à financement mixte			

N.B. :

*certaines conditions de financement sont ajustées dans les différents guichets de l'IDA. Il s'agit notamment : i) de conditions plus souples pour la plupart des groupes de pays empruntant au titre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil ; ii) de la possibilité d'ajuster les conditions en cas de catastrophe naturelle dans le Mécanisme de réponse aux crises ; iii) de dispositions prévoyant des crédits et des dons pour les organisations régionales dans le Guichet régional ; iv) de crédits aux conditions de la BIRD et de prêts de plus courte durée au titre du Guichet de financement complémentaire ; et v) de financements aux conditions d'IFC et la MIGA dans le cadre du Guichet de promotion du secteur privé. Vous trouverez plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre des différents guichets en annexe.

** Sauf les Petits États classés « feu rouge ».

156. Comme indiqué plus haut, durant IDA-20 l'essentiel des allocations individuelles continuera d'être offert aux conditions habituelles des allocations sur la base des performances¹³⁰, en plus d'une petite partie des ressources sous forme de prêts de plus courte durée. Les prêts de plus courte durée ne devraient pas représenter plus de 14 % de l'ensemble des allocations individuelles au titre d'IDA-20. Tous les pays, en dehors des pays exclusivement IDA « feu rouge » qui continueront de recevoir des dons uniquement, et des Petits États « ni BIRD ni IDA » et à financement mixte « feu rouge » qui continueront de ne bénéficier que de financements aux conditions applicables aux petites économies, recevront une part de leur allocation individuelle sous forme de prêts de plus courte durée au titre des allocations sur la base des performances. Les pays exclusivement IDA « feu vert » ainsi que les pays « ni BIRD ni IDA » et à financement mixte recevront une part plus importante de prêts de plus courte durée au titre des allocations sur la base des performances que les pays exclusivement IDA « feu orange », qui reçoivent la moitié de leurs financements actuellement sous forme de dons au titre d'IDA-19. Les ressources mises en réserve en vertu de la SDFP appliquées aux allocations individuelles seraient d'abord prélevées sur les allocations pour les prêts de plus courte durée. Enfin, toute allocation individuelle supplémentaire obtenue par le biais de l'enveloppe FCV se verra appliquer les mêmes conditions (composition et parts) que les allocations sur la base des performances. Vous trouverez de plus amples informations

¹³⁰ Les financements ordinaires au titre des allocations sur la base des performances n'englobent pas les prêts concessionnels de plus courte durée.

sur les conditions de financement applicables aux allocations sur la base des performances et à l'enveloppe FCV aux annexes 3 et 4.

157. Les conditions de financement dans les différents guichets de l'IDA resteront les mêmes que pendant IDA-19, sauf pour le Guichet de financement complémentaire et le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Comme indiqué aux paragraphes 149 et 152, le Guichet de financement complémentaire aura deux composantes dans IDA-20 : les financements non concessionnels ordinaires, accessibles aux pays éligibles aux conditions de la BIRD (groupe A), et les nouveaux prêts concessionnels de plus courte durée offerts aux conditions décrites au paragraphe 155. Grâce aux modalités plus concessionnelles que le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil offre aux pays exclusivement IDA « feu orange », ces pays pourront financer les opérations au titre du Guichet avec 50 % de dons et 50 % de crédits d'une durée de 50 ans, contrairement aux financements d'IDA-19 qui étaient constitués de 50 % de dons et 50 % de crédits aux conditions habituelles de l'IDA. Les conditions de financement des différents guichets de l'IDA sont décrites de façon détaillée dans les annexes consacrées aux modalités de mise en œuvre de chaque guichet.

D. FINANCEMENTS EN MONNAIE NATIONALE

158. Les Participants ont examiné les différentes possibilités d'accroissement de l'accès des pays clients de l'IDA aux financements en monnaie nationale, en tenant dûment compte de la viabilité financière de l'IDA et en s'inspirant des échanges sur le premier rapport d'octobre 2020 sur la question¹³¹. En raison tour à tour du sous-développement des marchés financiers dans les pays IDA, de l'absence de marchés des swaps liquides, de la taille importante et la longue durée des crédits de l'IDA et du caractère souverain des clients de l'IDA pour des BMD s'intéressant surtout au secteur privé, les échanges ont porté principalement sur des solutions qui seraient transposables à grande échelle et peu coûteuses pour les pays IDA et qui ne créeraient ni coût ni risque supplémentaires pour l'Association.

159. Les Participants sont convenus d'introduire un financement en monnaie nationale intégralement couvert pendant IDA-20, la phase d'essai devant être achevée d'ici à l'examen à mi-parcours d'IDA-20. L'IDA fournira des financements en monnaie nationale à ses emprunteurs, y compris des monnaies non arrimées à l'euro et au dollar américain, en couvrant ses risques par l'émission d'obligations en monnaie nationale ou le recours à des swaps de devises avec des contreparties sur le marché, sous réserve de la disponibilité sur le marché. La couverture intégrale des prêts en monnaie nationale exige peu, voire pas, de prélèvement sur le capital de l'IDA (plus qu'il n'en faudrait pour les prêts en devises fortes) et elle n'a aucune incidence sur le volume des prêts de l'IDA. Les accords de prêt au titre du Guichet de financement complémentaire comportent actuellement une clause qui prévoit déjà la possibilité de libeller les prêts non concessionnels en d'autres monnaies, en les assortissant éventuellement d'une couverture. L'IDA ajoutera en outre dans ses accords de prêt concessionnel la possibilité pour les emprunteurs de libeller à leur guise leur emprunt concessionnel en l'une des devises composant les DTS ou en une monnaie nationale ne faisant pas partie des DTS, sous réserve de la disponibilité sur le marché. Cette possibilité de conversion pourrait aider les emprunteurs à améliorer la situation de leur dette,

¹³¹ Voir Banque mondiale. 2020. *Local Currency Financing in IDA Countries, Stage One Report to IDA Deputies*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

particulièrement ceux qui recourent aux prêts de plus courte durée¹³². Les coûts de couverture varieront en fonction de la monnaie, de l'échéance, de la disponibilité de contreparties sur le marché et de la situation économique. À l'instar de l'option de conversion applicable à ses financements non concessionnels, l'IDA offrira des prêts concessionnels en monnaie nationale intégralement couverts selon le principe de recouvrement des coûts. Les modalités de mise en œuvre seront élaborées en temps voulu.

160. Les Participants ont reconnu que des prêts en monnaie nationale non couverts demanderaient des montants considérables de capitaux à risque supplémentaires pour absorber intégralement le risque de change, réduisant ainsi les volumes globaux des opérations de prêt ordinaires de l'IDA, à moins de solliciter des contributions supplémentaires des bailleurs de fonds. Ils ont encouragé l'IDA à continuer de réfléchir à l'octroi de prêts en monnaie nationale non couverts dans l'avenir lorsqu'il sera possible de déployer les capitaux nécessaires et au cas où il existerait une demande.

SECTION V : GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L' IDA

161. Les Participants ont approuvé une reconstitution d'un montant total de 93 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 65,1 milliards de DTS) pour IDA-20¹³³, qui représente le pouvoir d'engagement d'IDA-20. Cette enveloppe est constituée de nouvelles contributions et des 11 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 7,7 milliards de DTS) de report d'IDA-19.

A. POUVOIR D'ENGAGEMENT

162. Les Participants se sont déclarés favorables au maintien de l'approche de mobilisation durable des ressources dans le cadre du modèle de financement mixte de l'IDA, sur la base des principes fondamentaux adoptés pendant IDA-18 :

- a. la possibilité pour l'IDA de continuer à s'acquitter de sa mission tout en assurant la prévisibilité et la stabilité des financements qu'elle accorde à ses clients ;
- b. la possibilité pour l'IDA d'assurer le service de la dette sans réduire sa capacité de financement, sans limiter ses possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre des futures reconstitutions et sans créer de passifs cachés pour ses partenaires ; et
- c. la possibilité pour l'IDA de continuer d'ajuster ses politiques lors des futures reconstitutions de ses ressources, de manière à garantir que les décisions prises pour la reconstitution en cours n'engagent pas à l'avance les niveaux de financement, le montant des prêts ou les principes d'allocation des ressources.

163. Les politiques concernant le niveau, le financement et l'allocation des ressources de l'IDA, qui couvrent les trois grands piliers de la politique financière — ampleur de la reconstitution, contributions des partenaires et degré de concessionnalité — peuvent être

¹³² Dans l'hypothèse de prix plus abordables et de possibilités de couverture à la valeur du marché pour des prêts concessionnels de plus courte durée et à taux d'intérêt nominal plus faible.

¹³³ Au taux de change de référence d'IDA-20 qui est de 1,42934 dollar/DTS.

ajustées au fil du temps. Les ajustements seront fonction de l'évolution de la situation et du cadre des futures reconstitutions, dans le souci de préserver la capacité de l'IDA à fournir à ses clients des financements importants sur le long terme. Par exemple, si les Participants ont pris note de la souplesse impartie par le modèle de financement mixte, et notamment de la possibilité d'accroître le montant des financements s'il devient nécessaire de faire face à une crise mondiale de grande envergure qui justifierait de repousser les limites de la capacité de financement, il conviendrait cependant pour ce faire d'adopter une démarche durable, protégeant la note AAA de l'IDA et son accès financièrement avantageux aux marchés de manière à garantir la stabilité des financements futurs offerts aux clients et à préserver la capacité de l'Association à répondre à des crises majeures. Les décisions seront prises en tenant compte des limites imposées par les cadres établis pour le risque de crédit, les normes de fonds propres et la gestion des engagements, notamment les plafonds globaux de financement et les ratios financiers, qui doivent être compatibles avec la capacité de prise de risque de l'IDA.

164. Les Participants ont réaffirmé leur appui résolu à l'IDA et confirmé le rôle important des contributions des partenaires dans le cadre de financement intégré devant la nécessité de fournir des dons et des crédits concessionnels aux pays. Si les possibilités de mobilisation de ressources introduites dans le modèle de financement mixte de l'IDA accroissent sensiblement la valeur des contributions des Partenaires, les Participants ont noté que la dette contractée sur les marchés n'offre aucune concessionnalité, d'où l'importance fondamentale des contributions des bailleurs de fonds qui permettent à l'IDA de fournir des ressources sous forme de dons et de financements mixtes, la dette contractée sur les marchés offrant d'autres financements concessionnels. Le ferme appui des parties prenantes, sous forme de dons, est aussi un élément essentiel du cadre financier de l'IDA, notamment si l'on veut que le modèle de financement mixte permette de mobiliser des fonds et demeure viable à long terme. Les Participants ont aussi réaffirmé l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de financer intégralement le coût assumé par l'IDA pour l'allègement de la dette lié à cette initiative et de veiller à ce que le financement de ces coûts vienne s'ajouter aux contributions normales à l'IDA.

B. CONTRIBUTION ET TRANSFERTS DE LA BIRD

165. Le pouvoir d'engagement d'IDA-20 reposera sur les contributions des Partenaires sous forme de dons, y compris l'élément de libéralité des prêts concessionnels consentis par les Partenaires et les transferts de la BIRD¹³⁴. Ces ressources, ainsi que les fonds propres de l'IDA, permettent de mobiliser sur les marchés financiers les fonds nécessaires pour honorer les engagements pris au titre d'IDA-20.

166. Les contributions des Partenaires sur lesquelles repose le pouvoir d'engagement d'IDA-20 proviennent en partie de la Vingtième reconstitution des ressources de l'IDA, mais aussi de la reconstitution des ressources de l'IADM. Les Participants ont noté que la Direction examinera le pouvoir d'engagement de l'IDA et rendra compte au Conseil des Administrateurs de l'Association sur une base régulière. Cet examen prendra en compte l'état des engagements financiers pris par les Partenaires au titre d'IDA-20 et de la reconstitution des ressources de l'IADM, ainsi que toute modification sensible des variables financières ayant un impact sur les

¹³⁴ Les transferts de la BIRD sont prélevés sur son revenu net et doivent être approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après l'examen du niveau des réserves devant être constituées conformément aux statuts de l'institution.

prévisions financières de l'IDA. Si le volume des engagements des Partenaires est inférieur au montant prévu, le niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-20 pourra être ajusté durant la période couverte par la vingtième reconstitution des ressources. La Direction tiendra des consultations avec les Administrateurs et, si nécessaire, procédera à l'ajustement du niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-20. Cet ajustement s'inscrira dans le cadre financier et de gestion des risques et des principes régissant la viabilité financière à long terme de l'Association.

167. Les Participants ont approuvé une enveloppe totale de 23,5 milliards de dollars (soit l'équivalent de 16,5 milliards de DTS) au titre des contributions des Partenaires à la Vingtième reconstitution des ressources de l'IDA. Ces contributions comprennent : i) les contributions ordinaires, qui se chiffrent à 23,1 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 16,2 milliards de DTS), dont 23,1 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 16,1 milliards de DTS) sous forme de dons et 69 millions de dollars (soit une contre-valeur de 48 millions de DTS) représentant l'élément de libéralité des prêts concessionnels de Partenaires (CPL) ; et ii) les contributions destinées à couvrir le coût des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTTE pendant la période d'engagement d'IDA-20, qui se chiffrent à 0,4 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,3 milliard de DTS). De plus, les contributions des Partenaires devraient générer un revenu de placements d'un montant de 16,2 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 11,4 milliards de DTS) avec un profil d'encaissement régulier sur 9 ans¹³⁵. Les contributions des Partenaires (souscriptions et contributions) sous-tendent le pouvoir d'engagement d'IDA-20.

168. Nouveaux partenaires et partenaires potentiels. La Croatie et le Maroc se sont engagés à devenir des membres contributeurs de l'IDA, tandis que l'Algérie, le Mexique et la Fédération de Russie ont réintégré le groupe des pays donateurs. Les Participants ont noté que, de leur point de vue, il reste un certain nombre de pays qui ne contribuent pas au financement de l'IDA alors qu'ils en ont les moyens. Ils se sont félicités des efforts déployés par la Direction pour sensibiliser ces pays et les encourager à devenir des membres contributeurs de l'Association.

169. Contributions supplémentaires sous forme de dons. Les partenaires peuvent, à tout moment, faire des contributions supplémentaires sous forme de dons, au-delà des montants indiqués dans le tableau 1 de l'annexe 15.

170. Déficit structurel dans la contribution des Participants aux charges de l'IDA, telle que communiquée. Les Participants sont convenus qu'une structure de rapport à deux volets- rendant compte à la fois des contributions brute et nette des bailleurs de fonds aux charges de l'IDA- est une démarche prospective, pragmatique et équilibrée, répondant parfaitement aux préoccupations que les Participants ont exprimées au sujet du mode de communication actuel de leur contribution aux charges et de l'incidence du déficit structurel croissant. Les Participants sont convenus d'appliquer la nouvelle approche pendant IDA-20.

171. Droits de vote. Les Administrateurs de l'IDA ont achevé l'examen du cadre des droits de vote et présenté leurs recommandations aux Gouverneurs de l'Association lors des Assemblées annuelles 2021. Les Gouverneurs de l'IDA ont approuvé les recommandations, qui seront appliquées durant IDA-20.

172. Les Participants ont réaffirmé la nécessité pour les Partenaires d'effectuer des contributions supplémentaires pour la reconstitution des ressources de l'IADM, à hauteur

¹³⁵ Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

de 1,8 milliard de dollars (soit 1,2 milliard de DTS en contre-valeur), afin de couvrir le coût des allègements de dette consentis par l'IDA au titre de l'IADM pendant la période d'engagement d'IDA-20. Les contributions des Partenaires à la reconstitution des ressources de l'IADM sont régies par la résolution relative à l'IADM¹³⁶. Conformément aux dispositions de ladite résolution, l'IDA s'attache à prendre en compte l'évolution des coûts effectifs et des coûts estimés des allègements de dette au titre de l'IADM en ajustant les contributions des Partenaires tous les trois ans — généralement lors des reconstitutions ordinaires des ressources¹³⁷. La contribution supplémentaire des partenaires à la reconstitution des ressources de l'IADM, d'un montant de 1,8 milliard de dollars représente un coût supplémentaire sur deux ans pour IDA-20, au lieu des trois années habituelles, les Partenaires ayant déjà consenti à fournir des ressources inconditionnelles pour la première année de la période d'engagement d'IDA-20 (exercice 23) dans le cadre de l'actualisation des coûts de l'IADM au titre d'IDA-19. Les tableaux des dédommagements et les tableaux des contributions des Partenaires joints à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations des coûts actualisés au 30 juin 2021, ont été communiqués aux membres. Les ajustements devant être effectués pour prendre en compte ces montants actualisés doivent également être incorporés dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa contribution à l'IADM¹³⁸. La Section VI, sur le Financement de l'allègement de la dette et de la régularisation des arriérés, donne de plus amples informations sur les contributions effectuées par les partenaires pour financer les allègements de dette consentis dans le cadre de l'Initiative PPTE, de l'IADM et des opérations de régularisation des arriérés.

173. **Les Participants ont noté que, comme convenu dans le cadre du programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale adopté en 2018, la formule de calcul des transferts effectués à partir du revenu de la BIRD utilisée pour IDA-18 continuera d'être appliquée pour les futures reconstitutions des ressources de l'IDA.** L'estimation actuelle pour IDA-20 est de 0,8 milliard de dollars environ (soit une contre-valeur de 0,6 milliard de DST), représentant les transferts prévus à partir du revenu de la BIRD lors des exercices 24 et 25 (le transfert pour l'exercice 23 relevant d'IDA-19). Ils doivent être approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après évaluation des résultats annuels de la BIRD et prise en compte des montants à mettre en réserve.

174. **Conformément à l'accord relatif au programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale adopté en 2018, les transferts d'IFC à l'IDA resteront suspendus**¹³⁹. Les transferts de revenu d'IFC serviront désormais à financer les activités élargies de la Société dans les pays IDA, renforçant ainsi son engagement direct dans ces pays. L'objectif est de porter les engagements d'IFC dans les pays IDA et les FCS-IDA à 40 % du montant total de ses engagements d'ici à 2030 et à 32,5 % en moyenne pendant les exercices 19 à 30. À cet égard, voir également l'engagement stratégique souscrit par l'IDA sous le thème particulier « Emploi et transformation économique » au titre duquel IFC augmentera la part de ses engagements dans les pays FCS-

¹³⁶ IDA, *Additions to IDA's Resources: Financing the Multilateral Debt Relief Initiative: IDA Resolution No. 211* adoptée par le Conseil des Gouverneurs de l'IDA le 21 avril 2006 (« Résolution relative à l'IADM »).

¹³⁷ Paragraphes 1(f), 2(c) et 2(d) de la résolution relative à l'IADM.

¹³⁸ Les membres seront informés des modifications à apporter à leurs Instruments d'engagement pour l'IADM et au calendrier de paiement après l'adoption de la résolution relative à IDA-20 par le Conseil des Gouverneurs.

¹³⁹ *Sustainable Financing for Sustainable Development* DC2018-0002/2 (17 avril 2018).

d'IDA-17 et PFR-d'IDA-17¹⁴⁰, pour atteindre 12 à 17 % en moyenne des engagements sur ses propres fonds pendant IDA-20, l'objectif étant de hisser les engagements pour son propre compte à 14 - 17 % lors du dernier exercice de la période d'engagement d'IDA-20.

175. Les Participants ont reconnu que les prêts concessionnels de partenaires (CPL) sont un moyen efficace de tirer parti du bilan de l'IDA. Les CPL réduisent les risques de taux d'intérêt pour l'IDA, car il s'agit de financements à long terme à faible coût et à taux fixe pour l'Association. Ils offrent par ailleurs aux Partenaires une plus grande marge de manœuvre pour leurs contributions à l'IDA. Les Participants ont noté que la part des charges assumée par ceux qui accordent des prêts concessionnels se reflétera dans leurs droits de vote, qui seront basés sur l'élément de libéralité de ces prêts et attribués une fois que l'IDA aura procédé au tirage des prêts. Les partenaires ont également noté que les financements générés par ces prêts ne seront pas affectés à une utilisation particulière et viendront s'ajouter au montant total des ressources de l'IDA.

176. Les Participants ont adopté les principes de transparence, d'égalité de traitement et d'additionalité (c'est-à-dire l'absence de substitution), et réaffirmé leur détermination à préserver la viabilité financière à long terme de l'IDA. Bien que les CPL offrent aux Partenaires de l'IDA la possibilité d'effectuer des contributions supplémentaires, les contributions sous forme de dons restent essentielles pour le modèle de financement mixte de l'IDA. Tout comme les cadres des CPL d'IDA-17, d'IDA-18 et d'IDA-19, le cadre des CPL d'IDA-20 vise donc à offrir aux Partenaires des mesures qui les incitent fortement à accorder des dons tout en reconnaissant de manière claire et transparente les financements supplémentaires fournis sous la forme de prêts concessionnels.

177. Les Participants ont décidé que les Partenaires accordant des prêts concessionnels dans le cadre d'IDA-20 devront fournir au moins 80 % de l'équivalent-don de leur contribution minimum¹⁴¹ (tel que défini ci-après) en tant que contribution *de base sous forme de dons*, et au moins 100 % de l'équivalent-don de la contribution minimum de référence en tant qu'*équivalent-don de la contribution de base* (contribution sous forme de dons plus élément de libéralité du CPL) la contribution minimum de référence sous forme de dons étant définie de manière souple comme suit :

- a. La contribution minimum de référence sous forme de dons est définie comme suit : 100 % de l'équivalent-don de la contribution de base antérieure d'un Partenaire (qui comprend la contribution de base sous forme de dons et l'élément de libéralité d'un CPL) correspondant à la plus faible des contributions à IDA-18 ou à IDA-19, au choix du partenaire.
- b. La contribution minimum de référence sous forme de dons pourrait être basée sur les montants libellés dans la monnaie de l'engagement, dans la monnaie nationale ou en DTS, au choix du partenaire.

¹⁴⁰ PFR-d'-IDA-17 : pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu au 1^{er} juillet 2016 (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars en 2015). FCS-d'IDA17 : sous-catégorie des pays admis à emprunter à l'Association pendant IDA-17 qui figurent également sur la liste la plus récente (Ex. 19) des pays en situation de fragilité et de conflit. Voir l'annexe 4 du document intitulé *IFC Strategy and Business Outlook Update (FY20-FY22)* pour de plus amples informations.

¹⁴¹ Aux fins du calcul de la contribution minimum de référence sous forme de dons, l'équivalent-don de la contribution de base pour IDA-17 comprend le dédommagement au titre du non-remboursement du principal du don.

178. **Comme pour IDA-17, IDA-18 et IDA-19, les CPL peuvent être fournis en DTS ou en l'une des devises composant le panier de DTS.** En outre, les Partenaires ont salué la possibilité supplémentaire qui leur est offerte depuis IDA-19 de convertir les CPL dans une monnaie autre que celles entrant dans le panier du DTS au moment de la signature de l'accord de prêt.

179. **Les Participants ont accepté la proposition d'ajouter au cadre le nouveau CPL d'une durée de 50 ans,** qui élargirait la marge de manœuvre et les incitations offertes aux Partenaires contribuant aux ressources de l'IDA par les CPL. Les Participants ont aussi adopté la révision de la méthode de calcul du taux d'actualisation des CPL, pour prendre en compte la moyenne des taux d'intérêt sur une période de 6 mois, s'achevant au 31 août 2021 pour IDA-20, plutôt que de baser le calcul sur des taux au comptant à une date donnée. Cette révision vise à réduire les répercussions de la volatilité des marchés.

180. Les principales conditions de financement de l'IDA concernant les CPL et d'autres caractéristiques du cadre des CPL d'IDA-20, notamment le calcul de l'élément don, sont décrites à l'annexe 12.

C. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES

181. **Les Partenaires ont recommandé que les financements au titre d'IDA-20 soient subordonnés à la même condition d'entrée en vigueur que celle retenue pour les précédentes reconstitutions des ressources de l'Association.** Cette condition a pour objet de garantir que la plupart des financements des Partenaires, notamment les contributions des principaux Partenaires, seront en place au moment voulu. Les Partenaires ont recommandé que la Vingtième reconstitution des ressources entre en vigueur dès que des Instruments d'engagement, Instruments d'engagement conditionnels compris, et des accords de prêts concessionnels représentant 60 % du montant total des contributions sous forme de dons et de prêts concessionnels des Partenaires, conformément aux données du tableau 1a-DTS de l'annexe 15¹⁴², auront été reçus par l'IDA. Ils ont aussi recommandé de fixer au 15 mars 2023¹⁴³ la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources.

182. **Les Participants ont noté qu'il était important de déposer les Instruments d'engagement et de signer les accords de prêt aussi rapidement que possible, afin d'avancer la date à laquelle le seuil fixé pour l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources sera atteint¹⁴⁴.**

183. **Les Participants ont également noté qu'il importait que les Partenaires effectuent leurs contributions en temps voulu pour permettre à l'IDA d'accorder des dons.** Comme indiqué plus haut, le modèle de financement mixte permet que les contributions des Partenaires servent à offrir davantage de financements concessionnels, notamment sous forme de dons, aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

¹⁴² Seul l'élément don des contributions sous forme de prêts concessionnels est utilisé comme condition d'entrée en vigueur.

¹⁴³ Voir le Tableau 1 dans le document Banque mondiale. 2020. *Financing Options for IDA Countries*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

¹⁴⁴ Les calendriers budgétaires et législatifs de certains Partenaires leur permettent de verser leurs contributions en début d'exercice.

184. ***Système de versement anticipé des contributions.*** Lors des reconstitutions antérieures des ressources de l'IDA, les partenaires ont accepté qu'une partie de leur contribution soit utilisée avant l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, sauf indication contraire de la part des Partenaires. En vertu de ce système de versement anticipé des contributions, un tiers du montant indiqué dans l'Instrument d'engagement d'un membre contribuant reçu avant l'entrée en vigueur sera utilisé pour assurer le pouvoir d'engagement, sauf indication contraire de la part des Partenaires. Une fois que la condition d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources sera satisfaite, le solde du montant indiqué dans les Instruments d'engagement des Partenaires sera débloqué pour assurer le pouvoir d'engagement.

D. PROCÉDURES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS

185. **Les Participants ont recommandé de reconduire les modalités relatives aux contributions et aux versements des membres contribuants adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources.**

- a. **Les partenaires verseront leur contribution sous forme de dons en numéraire ou au moyen de billets à ordre en trois tranches annuelles égales.** La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 mars 2023, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 avril 2024 au plus tard, et le troisième, le 15 avril 2025 au plus tard. L'Association pourra accepter un report des paiements, conformément aux dispositions de la Résolution relative à IDA-20.
- b. **Les partenaires accorderont leurs prêts concessionnels en numéraire au maximum en trois tranches annuelles.** La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 mars 2023, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 avril 2024 au plus tard, et le troisième, le 15 avril 2025 au plus tard. La Direction peut, à sa discrétion et avec l'accord du prêteur, effectuer des tirages à des dates différentes et sur des périodes plus courtes. L'IDA peut décider de revoir le calendrier du CPL conformément aux dispositions de l'accord de prêt ou comme convenu avec les Partenaires.

186. **Les Participants ont recommandé de reconduire les modalités adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources pour les souscriptions et les paiements des membres non contribuants.** Le paiement des souscriptions de ces membres sera effectué en totalité, en une seule tranche et dans la monnaie nationale ou, sous réserve de l'approbation de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre, en numéraire ou par billets à ordre.

187. **Les contributions des Partenaires sous forme de dons seront encaissées à peu près au prorata des financements des Partenaires suivant le calendrier normal (pièce jointe II de la résolution relative à IDA-20) ou personnalisé d'encaissement convenu, si elles sont versées au moyen de billets à ordre.** Les Partenaires pourront, avec l'assentiment de l'IDA, ajuster leurs paiements sous forme de dons pour tenir compte de leurs contraintes juridiques et budgétaires. Les Participants sont convenus d'indiquer à la Direction les préférences éventuelles à ce sujet au

moment où les Partenaires déposeront leurs Instruments d'engagement ou avant qu'ils ne le fassent. Ils ont noté que le calendrier des encaissements avait une incidence sur l'assise financière de l'Association et ont décidé que si, à titre exceptionnel, un Partenaire était confronté à des délais incontournables, les demandes d'encaissement des dons présentés par l'IDA à ce Partenaire pourraient être ajustées pour tenir compte des retards de paiement éventuels dudit membre et de toute perte de revenu subie par l'Association. L'IDA peut également convenir avec un Partenaire d'un calendrier d'encaissement du don révisé à condition que ce calendrier produise des apports d'une valeur équivalente pour l'Association. Les droits de vote d'un Partenaire seront modifiés si la valeur actuelle nette n'est pas maintenue. Les Participants sont convenus que la valeur actuelle des encaissements des dons des Partenaires serait calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 0,3 % par an. Les Partenaires qui versent leurs contributions par anticipation peuvent faire porter ces ressources supplémentaires à leur crédit pour assumer une part accrue de la charge ordinaire, couvrir une partie de leurs coûts au titre de la reconstitution des ressources de l'IADM, ou couvrir une partie des arriérés au titre des reconstitutions antérieures. Si un Partenaire verse sa contribution par anticipation pour assumer une part accrue de la charge ordinaire, il se verra attribuer des voix de souscription supplémentaires au titre des ressources supplémentaires versées de manière anticipée à l'IDA à titre de contributions sous forme de dons. Les Partenaires suivant un calendrier d'encaissement anticipé bénéficieront également d'une décote sur les montants encaissés.

188. **Détermination de la valeur des contributions.** Les Participants sont convenus de libeller leur contribution sous forme de dons dans leurs monnaies nationales respectives, sous réserve que ces dernières soient librement convertibles, ou en DTS, ou encore, avec l'assentiment de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre. Ils ont en outre décidé de déterminer la monnaie de paiement de la contribution sous forme de dons de chaque Partenaire à la date de la conclusion des discussions d'IDA-20. Pour déterminer la contre-valeur des contributions sous forme de dons libellées dans les différentes monnaies en DTS, les Partenaires contributeurs sont convenus de se baser sur la moyenne du taux de change au jour le jour pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 31 août 2021. Afin de faciliter le maintien de la valeur des contributions des Partenaires qui enregistrent des taux d'inflation élevés, les contributions sous forme de dons des Partenaires ayant affiché un taux d'inflation annuel égal ou supérieur à 10 % pendant la période 2017-2019 seront libellées en DTS ou dans toute monnaie utilisée pour le calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'IDA¹⁴⁵. Les Participants sont convenus de libeller les prêts concessionnels en DTS, ou en l'une des monnaies incluses dans le panier du DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling et le renminbi chinois. Les Partenaires pourront demander de convertir leur prêt dans une monnaie non incluse dans le panier du DTS, sur la base des critères convenus conformément au cadre des CPL d'IDA-20 (voir l'annexe 12). Ils ont également décidé de déclarer la monnaie de libellé des prêts concessionnels de chaque Partenaire à la date de la conclusion des discussions d'IDA-20. Les monnaies de libellé des contributions des Partenaires sous forme de dons ou des prêts concessionnels des Partenaires ne pourront pas être modifiées une fois que le rapport des Délégués aura été approuvé par les Administrateurs de l'IDA.

189. **Les Participants ont décidé que les fonds inutilisés d'IDA-19 imputés à IDA-20 seront alloués selon les dispositions, conditions et procédures retenues pour IDA-20.** Les contributions non acquittées par les Partenaires à la fin d'IDA-19 seront administrées selon les conditions d'IDA-20, sous réserve, le cas échéant, des dispositions qui gouvernent les questions

¹⁴⁵ L'inflation est mesurée par le taux de change de l'indice national des prix à la consommation (IPC), ou par le déflateur du PIB pour les pays contributeurs pour lesquels l'IPC n'est pas disponible.

de gestion financière relatives à la Dix-neuvième reconstitution des ressources telles que les versements, l'encaissement et l'attribution des droits de vote.

190. ***État des contributions.*** Les Participants ont demandé à la Direction de communiquer périodiquement au conseil des Administrateurs un état des engagements et des contributions effectives des Partenaires, y compris les contributions sous forme de prêts concessionnels.

SECTION VI : FINANCEMENT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET DE LA RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS

191. **Les Participants ont réaffirmé leur plein appui à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui accordent des allègements de dette aux pays les plus pauvres et les plus endettés.** Ils ont examiné les estimations de coûts actualisées du manque à gagner résultant des remboursements de crédits perdus par l'Association, ainsi que l'état des financements des Partenaires au titre de l'IADM.

A. L'INITIATIVE PPTE

192. ***Incidence sur les finances de l'IDA.*** Les participants ont examiné l'incidence des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE sur les finances de l'Association. Ils ont réaffirmé le principe de base selon lequel l'allègement de la dette ne doit pas hypothéquer la capacité de l'IDA à soutenir le développement et la lutte contre la pauvreté, et qu'il doit s'ajouter à d'autres formes d'assistance de l'Association. L'IDA aura donc besoin d'environ 0,4 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,3 milliard de DTS) de ressources supplémentaires pendant IDA-20 pour financer les remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer du fait de l'Initiative PPTE. En raison du raccourcissement de la période d'engagement d'IDA-19, ce montant couvre deux, et non trois, années supplémentaires (exercices 24 et 25) de manque à gagner au titre de remboursements de crédits perdus.

193. **Les Participants ont favorablement accueilli le maintien des deux mécanismes utilisés pendant IDA-18 pour le versement des contributions des Partenaires afférentes à l'Initiative PPTE, à savoir :** a) le versement direct de contributions à l'IDA ; ou b) le versement des contributions par le biais du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette¹⁴⁶. Les contributions liées à l'Initiative PPTE seront comptabilisées séparément des contributions ordinaires à l'IDA de manière à garantir que les allègements consentis au titre de l'Initiative viennent s'ajouter aux autres formes d'assistance de l'Association, comme indiqué dans une colonne distincte du tableau 1a de la Résolution relative à IDA-20 (voir l'annexe 15).

194. **Les fonds directement versés par les Partenaires à l'IDA seront traités de la même manière que les contributions ordinaires et seront intégrés aux ressources générales de l'Association.** Les Partenaires pourront soit soumettre un instrument d'engagement unique, qui combine les contributions ordinaires à l'IDA et les contributions à l'Initiative PPTE, soit des Instruments d'engagement distincts pour les contributions ordinaires et pour les contributions à l'Initiative PPTE. Ils pourront verser leurs contributions à l'Initiative PPTE en numéraire ou sous forme de billets à ordre. Comme ces contributions complémentaires ont pour objet de dédommager l'IDA des remboursements auxquels elle devra renoncer durant les exercices 24 à 25, des tirages seront effectués sur les montants en question durant la période couverte par IDA-20. Des droits de vote seront attribués aux Partenaires au titre de leurs contributions lors du versement de ces dernières à IDA-20¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Tel que modifié par les Partenaires et le Conseil des Administrateurs de l'IDA.

¹⁴⁷ Les Partenaires peuvent aussi verser directement leurs contributions au titre de l'Initiative PPTE au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette. Les Partenaires signeront avec l'IDA, en sa qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, des accords de contribution spécifiant le montant de la contribution

B. L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE

195. **Remplacement des remboursements de crédits perdus.** Au printemps 2006, les Partenaires et les actionnaires ont approuvé la participation de l'IDA à l'IADM, qui accorde une annulation de 100 % de la dette éligible contractée à l'égard de l'Association par les pays qui atteignent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. À partir du 1^{er} juillet 2006 et pendant les quatre décennies que doit durer l'IADM, l'IDA devra renoncer aux remboursements des crédits dus par les PPTE admissibles pour un montant total estimé à 33,1 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 23,5 milliards de DTS). Aux termes des dispositions qui régissent la reconstitution des ressources de l'IADM, les Partenaires se sont engagés à dédommager l'Association des coûts liés à l'IADM, « dollar pour dollar », pendant la durée des crédits annulés. Les Participants ont réaffirmé qu'il était nécessaire de remplacer la totalité des remboursements de crédit perdus du fait de l'IADM pour garantir que les allègements de dette consentis par l'IDA s'ajoutent à l'aide reçue par les pays bénéficiaires et fournissent de nouvelles ressources pour appuyer les efforts de développement de ces pays.

196. **Reconstitution des ressources de l'IADM.** Les contributions versées par les Partenaires pour couvrir les coûts supportés par l'IDA du fait de l'IADM sont comptabilisées dans un compte de reconstitution des ressources séparé et viennent s'ajouter aux ressources générales de l'IDA selon les procédures établies de l'Association. Les Participants ont réaffirmé la nécessité de remplacer en totalité les remboursements de crédits perdus en raison des allègements de dette, ainsi que leur engagement à « financer le coût intégral de la fourniture par l'IDA d'un allègement de la dette dans le cadre de l'IADM pendant les 40 années que durera l'Initiative »¹⁴⁸. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de fournir des engagements de financement de l'IADM fermes et inconditionnels pendant la période de décaissement de chacune des futures reconstitutions des ressources de l'Association. Ils ont toutefois noté que la mesure dans laquelle les Partenaires peuvent prendre des engagements financiers irrévocables pendant l'intégralité de la période de l'IADM varie d'un Partenaire à un autre, et ils se sont engagés à ne ménager aucun effort pour traduire leur plein engagement politique en annonces de contributions aussi fermes et ambitieuses que le permettent leurs processus législatifs.

197. **Afin de garantir le pouvoir d'engagement pour IDA-20**, les Participants ont réaffirmé qu'il était urgent que les Partenaires fournissent pour la reconstitution des ressources de l'IADM des contributions supplémentaires à hauteur de 1,8 milliard de dollars (soit la contre-valeur de 1,2 milliard de DTS), afin de couvrir les coûts assumés par l'IDA par suite des allègements de dette consentis au titre de l'IADM durant la période de décaissement d'IDA-20 (se terminant durant l'Ex. 33), conformément aux dispositions régissant l'IADM. Le montant de la contribution supplémentaire des partenaires à la reconstitution des ressources de l'IADM

devant être utilisé pendant une période de trois ans ainsi que les modalités de paiement — numéraire ou billets à ordre. Les Partenaires déposeront leurs contributions au compte Banque mondiale du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, et ces contributions seront transférées à l'IDA afin de dédommager l'Association des remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer. Comme ces fonds feront partie des ressources générales de l'Association lorsqu'ils seront transférés du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette aux comptes de caisse de l'Association, les Partenaires se verront attribuer des droits de vote supplémentaires à l'IDA à la suite de ces transferts. La Direction communiquera périodiquement aux Partenaires un état de leurs contributions au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette.

¹⁴⁸ IDA, *Additions to IDA Resources: Financing the Multilateral Debt Relief Initiative*, document approuvé par les Administrateurs de l'IDA le 28 mars 2006. Paragraphe 5.

représente une estimation sur deux ans pour IDA-20, au lieu des trois années habituelles, les Partenaires ayant déjà consenti à fournir des financements incondtionnels pour la première année de la période d'IDA-20 (exercice 23) dans le cadre de l'actualisation des coûts de l'IADM au titre d'IDA-19.

198. **Les Participants ont fait observer que la valeur des remboursements de crédit perdus par l'IDA en raison de l'IADM continuera de fluctuer durant la période de 40 ans couverte par l'Initiative.** Les modalités de financement de l'IADM comprennent un mécanisme d'ajustement des montants compensatoires devant être versés par les Partenaires lors de chaque reconstitution des ressources de l'IDA. Les Participants ont examiné les estimations des coûts actualisés associés à l'IADM pour la Vingtième reconstitution des ressources de l'IDA, sur la base desquelles les tableaux des coûts de l'IADM et le calendrier de paiement des Partenaires ont été mis à jour. Les tableaux révisés joints à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations actualisées des coûts, ont été distribués aux membres. Il est également nécessaire de procéder à des ajustements correspondants à l'actualisation de ces montants dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa contribution à l'IADM. Les Participants ont noté que chaque membre avait consenti à amender son instrument d'engagement pour prendre en compte tout ajustement de cette nature.

199. **Suivi des contributions des Partenaires.** Les Participants ont réaffirmé qu'il fallait continuer d'assurer le suivi des contributions des Partenaires à l'IADM. À des fins de transparence, ces contributions continueront d'être comptabilisées séparément des contributions versées pour la reconstitution des ressources de l'IDA, en tant que contributions supplémentaires aux concours financiers périodiques des Partenaires à l'IDA. Ils ont noté que les contributions à l'IADM sont communiquées au Conseil des Administrateurs de l'IDA et continueront de l'être de la même manière durant la période d'IDA-20. Les informations fournies comprendront des données sur le volume des allègements de dette fournis par l'IDA dans le cadre de l'IADM et sur le montant des ressources fournies par les Partenaires à titre de compensation.

C. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS

200. **Partage des charges.** Depuis IDA-15, une démarche systématique a été adoptée pour la régularisation des arriérés¹⁴⁹. D'une manière générale, les Participants se sont aussi dits favorables à l'utilisation de leur part des charges au titre des allègements consentis dans le cadre de l'Initiative PPTÉ pour financer les opérations de régularisation des arriérés au cours d'un cycle de reconstitution des ressources ; ils ont par ailleurs indiqué que si les ressources nécessaires pour le cycle de reconstitution actuel ne sont pas suffisantes pour couvrir la totalité du coût du soutien à la régularisation des arriérés, le déficit sera comblé durant le cycle de reconstitution suivant de la même manière que les coûts de l'Initiative PPTÉ sont actualisés lors de chaque reconstitution des ressources sur la base de l'utilisation et de la disponibilité des ressources.

201. **Ressources allouées aux opérations de régularisation des arriérés.** Comme indiqué dans la Section IV, les Participants ont convenu de n'affecter aucune ressource réservée pour la

¹⁴⁹ Voir la section IV.C, page 31 dans Banque mondiale. 2008. *Additions to IDA Resources: Fifteenth Replenishment – IDA: The Platform for Achieving Results at the Country Level*. Washington : Banque mondiale. Pour un examen approfondi des besoins de régularisation des arriérés des pays admis à bénéficier de la démarche exceptionnelle en la matière, voir Banque mondiale. 2019. *The Demand for IDA19 Resources and the Strategy for their Effective Use*. Washington : Banque mondiale.

régularisation des arriérés au début d'IDA-20. Le soutien à la reprise des opérations dans les pays IDA n'ayant aucune intervention en cours et accumulant des arriérés sera subordonné à la présentation de progrès significatifs. La Direction continuera de suivre la situation dans les pays concernés et proposera des réaffectations en concertation avec les Participants si d'aventure la possibilité de reprendre les opérations se présentait durant IDA-20. En clair, aucune ressource mise en réserve au titre de la régularisation des arriérés durant IDA-19 ne pouvant être reportée¹⁵⁰ et puisqu'aucune allocation n'est prévue pour la régularisation des arriérés pour IDA-20, s'il advenait que des ressources soient allouées pour la régularisation des arriérés pendant la période d'engagement d'IDA-20, les contributions des Partenaires serviraient à reconstituer en totalité le montant estimatif des ressources mises en réserve en vue de la régularisation des arriérés.

202. Les Participants sont convenus, en ce qui concerne les pays IDA ayant une dette envers la BIRD, que l'IDA octroie, si nécessaire, des dons ou des crédits aux fins de l'allègement de la dette pour permettre à la Banque mondiale de fournir sa part d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les dons ainsi consentis par l'IDA au titre de l'allègement de la dette (et dans le cas des allègements de dette intérimaire dans le cadre de l'Initiative PPTE, pour les paiements du service de la dette envers la BIRD) et le remboursement anticipé par l'IDA des dettes restantes envers la BIRD au point d'achèvement de l'Initiative PPTE sont couverts par les modalités de mise en œuvre du programme d'allègement de la dette par l'IDA dans le cadre du processus de l'Initiative PPTE¹⁵¹. Ces allègements de dette et ces paiements anticipés doivent être financés par des ressources autres que les transferts effectués à partir du revenu net de la BIRD.

SECTION VII : RECOMMANDATION

203. Les Participants proposent que les Administrateurs recommandent au Conseil des Gouverneurs d'adopter le projet de résolution relatif à IDA-20 qui fait l'objet de l'annexe 15.

¹⁵⁰ Le milliard de dollars mis en réserve au titre de la régularisation des arriérés pour IDA-19 a été intégralement utilisé dans le processus de régularisation des arriérés du Soudan.

¹⁵¹ Banque mondiale. 2000. *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Note on Modalities for Implementing HIPC Debt Relief under the Enhanced Framework*. Washington : Banque mondiale

ANNEXES

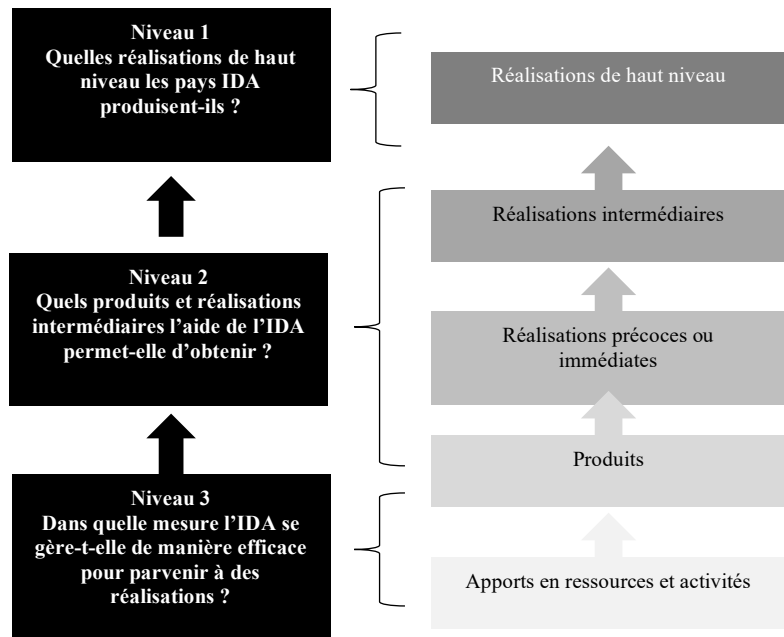
ANNEXE 1. SYSTÈME D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

1. Depuis sa création, l'Association internationale de développement (IDA) est un partenaire de développement stable et fiable, qui mobilise tout son savoir-faire et ses ressources pour aider ses pays clients à obtenir des résultats de haut niveau sur le long terme. Elle leur apporte ce soutien par le biais d'un ensemble intégré de services de financement, de connaissances et de mobilisation, de façon directe en investissant dans les infrastructures et les services et indirectement en aidant à renforcer les politiques, les systèmes et les capacités. Cette combinaison de solutions permet à l'IDA de jeter les bases sur lesquelles repose l'utilisation efficace de ses propres ressources et d'autres encore et de maximiser l'impact.

2. Pendant près de deux décennies, le système d'évaluation des résultats (RMS) de l'IDA a permis de mesurer le succès à l'aune de l'efficacité avec laquelle l'IDA améliore les conditions de vie dans les pays les plus pauvres du monde plutôt qu'à celle des montants qu'elle engage ou du nombre de projets qu'elle met en œuvre. Le RMS donne une vue globale du modèle opérationnel de l'IDA, en suivant la logique d'intervention globale de cette dernière. L'IDA complète son RMS par un large éventail d'informations transmises à travers de nombreux canaux, qu'il s'agisse des cadres de résultats de projets et programmes, des outils d'auto-évaluation indépendants, des commentaires reçus des clients ou de la panoplie de rapports thématiques et régionaux. Ces outils aident le RMS à rester focalisé sur la réponse aux questions les plus fondamentales, offrant des possibilités d'apprentissage sélectif et contribuant à l'amélioration des résultats en matière de développement.

3. La structure à trois niveaux du RMS fait la distinction entre la manière dont l'IDA vise les réalisations en suivant la chaîne de résultats depuis les ressources jusqu'aux résultats. Comme le montre la figure A1.1, le RMS est structuré en trois niveaux permettant de mieux comprendre la manière dont les ressources et les activités de l'IDA (Niveau 3) génèrent des produits et des réalisations précoces et intermédiaires (Niveau 2) qui jettent les bases des réalisations de haut niveau (Niveau 1). Certes la correspondance entre les niveaux et la chaîne logique est complexe, mais ce mode de raisonnement aide à guider la sélection d'indicateurs significatifs et à classer ces derniers par ordre de priorité.

Figure A1. 49. Les niveaux du RMS de l'IDA couvrent la chaîne de résultats



Source : Services de la Banque mondiale. Chaîne de résultats adaptée de la classification des réalisations du Groupe d'évaluation indépendant dans « Results and Performance 2020 ».

- a. **Le niveau 1 rend compte des réalisations à long terme en matière de développement obtenues par les pays IDA, et ses données sont principalement tirées des Indicateurs du développement dans le monde.** Ces données mises à la disposition du public et facilement accessibles. Les progrès par rapport aux indicateurs de niveau 1 ne sont pas directement attribués aux interventions de l'IDA, mais à la réalisation découlant d'un effort collectif des pays IDA et de leurs partenaires de développement. Ces indicateurs présentent des données basées sur la liste des emprunteurs admissibles de l'IDA au début de l'exercice financier.
 - b. **Le niveau 2 permet de suivre les résultats de développement obtenus avec l'aide de l'IDA dans les pays IDA dans différents secteurs et présentés principalement dans les rapports de supervision.** Ces indicateurs regroupent les résultats obtenus grâce à des opérations financées par l'IDA durant l'exercice budgétaire à partir du portefeuille d'opérations en cours et des opérations clôturées au cours de l'année. La plupart des indicateurs de niveau 2 utilisent un ensemble type d'indicateurs de résultats institutionnels, mais les réalisations dues aux opérations financées par l'IDA vont nécessairement bien au-delà de celles pouvant être rapportées dans le RMS. Cette section du RMS résume également la mesure dans laquelle cet ensemble plus large de réalisations a été accompli en mettant regroupant les évaluations indépendantes des réalisations des programmes et opérations de pays ainsi que les retours d'information des clients sur l'efficacité des services d'analyse et de conseil.
 - c. **Le niveau 3 comprend des mesures de l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de l'IDA, largement tirées des propres bases de données opérationnelles de la Banque.** Avec les processus, systèmes et financements qu'il convient en place, l'IDA gère stratégiquement son portefeuille, de l'élaboration de la stratégie dès le départ jusqu'à la mise en œuvre des projets, tout en visant des réalisations sur le plan du développement. Ce n'est pas une mince tâche, avec un portefeuille de plus de 1 100 projets en cours représentant des engagements d'un montant total avoisinant 150 milliards de dollars. Le pilotage d'un portefeuille de cette ampleur en vue d'obtenir des réalisations de haut niveau nécessite des paramètres clairs pour sans cesse évaluer les priorités du portefeuille par rapport aux capacités, en déterminant la combinaison qui permet de poursuivre au mieux les objectifs ambitieux de l'IDA. Le niveau 3 s'articule autour de trois catégories. Les *réalisations en matière de financement* permettent de suivre la manière dont l'IDA gère et mobilise ses ressources afin de mettre l'accent sur les priorités indiquées et d'amplifier l'impact de ses interventions. Les *réalisations en matière de suivi* permettent d'apprécier la performance de la Banque dans les opérations financées par l'IDA, la qualité du suivi et de l'évaluation, et les chaînes de résultats concernant les questions de genre et les d'indicateurs qui permettent de suivre les résultats liés au changement climatique. Les *réalisations en matière de mise en œuvre* rendent compte du rythme de mise en œuvre, de la capacité à redresser les opérations peu performantes et du nombre d'opérations qui accordent la priorité aux enjeux pertinents.
4. **Le RMS d'IDA-20 montre plus explicitement comment les programmes de pays contribuent à des réalisations de haut niveau et à un développement vert, résilient et inclusif, en regroupant les indicateurs au sein des niveaux.** Le RMS révisé établit des liens verticaux explicites entre les indicateurs des niveaux 1 et 2 en réorganisant ces deux niveaux autour des

thèmes particuliers de l'IDA et des questions transversales. Les résultats rapportés au niveau 1 ne sont pas purement contextuels, mais il s'agit également de réalisations de haut niveau auxquelles contribuent les produits et les réalisations intermédiaires de niveau 2. Par exemple, le niveau 2 suit le nombre de femmes et d'enfants bénéficiant de services de nutrition avec l'appui de l'IDA, tandis que le niveau 1 suit la prévalence du retard de croissance. Bien que les résultats de niveau 1 ne soient attribuables à aucun organisme de développement, l'ampleur du soutien de l'IDA ainsi que son rôle reconnu de chef de file signifient que l'IDA contribue de manière significative à certains de ces résultats de niveau 1 au fil du temps. La mise en évidence de ces liens aide à montrer comment les accomplissements importants au niveau 2 peuvent être contextualisés en tant que moteurs de changement ou de progrès au niveau 1. De même, le RMS d'IDA-20 renforce les liens entre les produits, les réalisations précoces et intermédiaires au niveau 2 et les apports en ressources et activités de l'IDA au niveau 3 en regroupant les indicateurs en processus essentiels pour gérer les réalisations. Les résultats vont désormais être recueillis, analysés et présentés d'une manière qui non seulement fournit des informations sur la performance, mais apporte également un éclairage sur les liens logiques qui permettent une programmation fondée sur des éléments factuels.

5. **L'objectif du RMS d'IDA-20 est de mesurer et d'orienter les progrès vers l'ambition d'IDA-20, celle d'un avenir vert, résilient et inclusif.** Un avenir vert suppose une croissance qui passe par la durabilité environnementale, socioéconomique et financière ; un avenir résilient protège le développement en préparant les pays et les entreprises à l'atténuation et à l'adaptation à un large éventail de risques et d'incertitudes ; et un avenir inclusif garantit que la reprise ne laisse personne sur la touche et réduit les disparités en matière d'opportunités et de réalisations. La concrétisation de cette vision nécessite que l'IDA aide ses clients à parvenir à des réalisations de haut niveau directement en investissant dans les infrastructures et les services dans les cinq thèmes particuliers d'IDA-20 et indirectement en renforçant les politiques, les systèmes et les capacités à travers les quatre questions transversales. Cette combinaison de solutions jette les bases sur lesquelles repose l'utilisation efficace de ses propres ressources et d'autres encore et de maximiser l'impact. Le RMS d'IDA-20 comprend des indicateurs qui mesurent les progrès des deux voies, en déterminant clairement la manière dont IDA vise les réalisations.

6. **Le RMS d'IDA-20 est le plus ambitieux de l'histoire de l'Association.** Les objectifs du RMS ont été élargis, dans l'optique de parvenir à des réalisations plus nombreuses et de meilleure qualité au profit des pauvres du monde. Par exemple, les acquis en matière de protection sociale sont consolidés, et IDA-20 vise à atteindre des dizaines, voire des centaines de millions de personnes pauvres et vulnérables de plus en comparaison aux cycles précédents. La couverture du RMS d'IDA-20 a également été étendue de manière à rendre compte de façon plus globale du thème général d'IDA-20, à savoir un avenir vert, résilient et inclusif. Au total, 15 nouveaux indicateurs ont été ajoutés au RMS d'IDA-20, concernant notamment le climat et la biodiversité ; la préparation aux crises ; et le handicap et les inégalités. Tout compte fait, IDA-20 se positionne pour obtenir des réalisations plus nombreuses et de bien meilleure qualité, et le RMS est un système robuste qui suit toutes les grandes priorités d'IDA-20 et vient compléter un train de mesures intéressant.

7. **IDA-20 introduit des moyens complémentaires de renforcer l'orientation du RMS vers les réalisations tandis que les capacités en matière de données ne cessent d'évoluer.** Une

stratégie fondamentale pour le RMS d'IDA-20 consiste à adopter des indicateurs sentinelles qui donnent une valeur approximative des réalisations. Les indicateurs sentinelles sont ceux qui rendent compte des éléments essentiels pour opérer le changement ultime souhaité. Ces indicateurs ne sont pas nécessairement des indicateurs de réalisations, mais leur progression suppose une plus grande probabilité de parvenir aux réalisations de haut niveau souhaitées, au regard des données probantes disponibles.

8. **Étant donné que les réalisations à long terme prennent du temps pour se matérialiser, de nombreux indicateurs du RMS d'IDA-19 sont reconduits pendant IDA-20, ce qui facilite l'analyse de l'évolution.** Les indicateurs du RMS doivent être quantifiables, sensibles aux changements réguliers, provenir de sources largement acceptées et être susceptibles d'être agrégés entre les pays IDA. En outre, il est important de maintenir une certaine continuité des indicateurs d'un cycle de l'IDA à l'autre, car des révisions répétées des indicateurs perturberaient les tendances des données, ce qui rendrait difficile l'analyse des progrès et augmenterait la charge de travail en ce qui concerne les calculs et l'établissement de rapports. Ceci étant, des ajustements ont été apportés à certains indicateurs pour rendre compte des priorités émergentes et remédier à toute lacune éventuelle.

9. **Compte tenu des circonstances extraordinaires qui ont conduit au passage à IDA-20 et ont ainsi raccourci IDA-19, le RMS d'IDA-20 rendra compte des résultats de niveau 2 pour IDA-20 uniquement ainsi que des résultats cumulés d'IDA-19 et IDA-20.** Cette approche encouragera une perspective à plus long terme, en lissant les fortes variations attendues de plusieurs indicateurs affectés par la crise de la COVID-19 et la riposte apportée. Et cela permettra aux parties prenantes de rendre compte de la somme des résultats obtenus sur la plus longue période de cinq ans. Le rapport cumulatif établi ne portera que les indicateurs utilisés dans les deux cycles et n'inclura pas d'autres valeurs ou portées que celles retenues pour chacun de ces cycles.

10. **L'attachement de l'IDA à une optique de réalisations implique de renforcer l'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD), qui représentent un ensemble de réalisations de haut niveau partagées auxquelles les clients et les partenaires de développement aspirent à parvenir.** Depuis IDA-19, chacun des 17 ODD est couvert dans le RMS par au moins un indicateur, ce qui reflète les orientations stratégiques des objectifs, leurs cibles ou des indicateurs spécifiques. Le RMS d'IDA-20 resserre davantage l'alignement sur les ODD en renforçant et en intégrant des indicateurs dans plusieurs domaines de développement. Les tableaux A1.1 et A1.2 fournissent de plus amples informations sur les indicateurs proposés, y compris leurs liens avec les objectifs de développement durable et leur valeur ou fourchette attendue, le cas échéant.

11. **L'IDA continue de renforcer et d'institutionnaliser l'orientation vers les réalisations, notamment dans le cadre de ses interventions dans les pays et de sa collaboration avec d'autres partenaires.** L'IDA met en œuvre une feuille de route détaillée pour produire davantage de réalisations dans le cadre de ses opérations. Cela implique d'introduire des réalisations de haut niveau dans les cadre de partenariat-pays, de renforcer le rôle des examens de fin d'exécution et des enseignements pour mieux étayer les CPF, et de faire en sorte que les diagnostic-pays systématiques définissent des réalisations à long terme en matière de développement, lesquelles sont essentielles à l'accomplissement du double objectif du Groupe de la Banque mondiale, et

identifier les obstacles et les possibilités à cette fin. Les ajustements apportés aux lignes directrices relatives aux opérations dans les pays permettront à l'IDA de montrer plus clairement comment les activités qu'elle finance contribuent à des réalisations importantes et à plus long terme dans le pays, de procéder plus régulièrement au suivi des enseignements tirés de la mise en œuvre, et de rendre compte des mécanismes indirects qui sous-tendent la réalisation de résultats durables. Les articles sur les résultats de l'IDA continueront de rendre compte des multiples composantes plus nuancées et plus riches qui déterminent l'efficacité de l'institution au niveau des pays, qui sont à la base de sa réussite. En dehors de l'institution, la Banque mondiale met à profit son rôle de chef de file pour intensifier la coordination entre les BMD et les partenaires de développement afin d'aider ses clients à mettre davantage l'accent sur le suivi-évaluation axé sur les résultats et sur l'impact des projets entrepris.

12. Le RMS D'IDA-20 fournit une plus grande ventilation des données pour révéler les privations et les inégalités et exposer les tendances qui peuvent ne pas ressortir pleinement de données agrégées. Les indicateurs des trois niveaux sont ventilés par sexe et pour les pays IDA classés comme en situation de fragilité et de conflit (FCS), le cas échéant, et disponibles. Par exemple, presque tous les indicateurs de niveau 1 sont ventilés par FCS, alors que la ventilation par sexe n'est pas possible pour de nombreux indicateurs qui suivent les résultats au niveau des pays (par exemple, le nombre de pays présentant un risque faible ou modéré d'endettement insoutenable) ou au niveau communautaire (par exemple les personnes ayant accès à de meilleures conditions de vie urbaine), ou lorsqu'un indicateur suit le bien-être d'un seul sexe (par exemple le taux de mortalité maternelle). En ce qui concerne l'inclusion du handicap, IDA-20 suivra la proportion des opérations utilisant le concept d'accès universel et le nombre de pays recueillant des données sur le handicap avec le soutien de l'IDA. L'IDA reste déterminée à utiliser les ensembles de questions provenant du Groupe de travail de Washington sur les statistiques du handicap.

13. La plupart des indicateurs des niveaux 2 et 3 incluent une fourchette ou une valeur attendue pour le cycle d'IDA-20. Pour le niveau 2, il s'agit généralement d'objectifs étendus basés sur les résultats projetés du portefeuille d'opérations en cours et les résultats ciblés pour les nouvelles opérations, et ils couvrent la mise en œuvre cumulée sur l'ensemble du cycle de trois ans. Ils sont exprimés sous forme de fourchette pour souligner un degré élevé d'incertitude, car les résultats dans un délai donné dépendent de la demande des clients et sont influencés par des circonstances externes. Pour le niveau 3, il s'agit généralement de normes de performance, lesquelles reflètent la performance attendue annuellement ou régulièrement, selon l'indicateur.

14. Parce que les services de l'IDA sont adaptés aux besoins de chaque pays client, ses résultats ne peuvent pas être simplement résumés par un petit nombre d'indicateurs. En effet, le RMS ne donne qu'une idée limitée de l'étendue et de la profondeur des résultats que l'IDA et ses clients produisent ces résultats ensemble à travers un portefeuille de plus d'un millier d'opérations poursuivies dans des dizaines de pays. Le RMS est donc complété par un ensemble d'exposés narratifs portant sur les résultats, dont chacun permet de mieux comprendre la nature de l'appui de l'IDA sur le terrain, y compris son objectif d'aider les pays clients à mettre en place les institutions nécessaires pour parvenir à des réalisations de haut niveau pérennes.

Tableau A1. 1. Système d'évaluation des résultats d'IDA-20

Tableau A1.1.a. RMS d'IDA-20 - Niveau 1 : Progrès réalisés par les pays IDA

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
OBJECTIFS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE						
1	Population disposant de moins de 1.90 dollar par jour vivre (%)	✓		✓		1.1.1
2	Taux de croissance médian de la consommation/du revenu par habitant des 40 % les plus pauvres de la population (%)	✓		✓		10.1
3	Pays dont la croissance est concentrée dans les 40 % les plus pauvres de la population (%)	✓		✓		10.1
4	Indice de Gini		✓	✓		10
THÈMES PARTICULIERS D'IDA-20						
Changement climatique						
5	Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	✓		✓		9.4.1
6	Pays sans amoindrissement de la richesse (%)	✓		✓		12
7	Pays sans amoindrissement de la richesse en capital naturel (%)		✓	✓		12
8	Variation annuelle moyenne du déboisement (%)	✓		✓		15.2
9	Aires protégées marines (% des eaux territoriales)	✓		✓		14.5
Parité hommes-femmes et développement						
10	Modification de lois qui favorisent l'égalité des sexes (nombre de modifications)	✓		✓		5.1. 5.a
11	Taux d'activité des femmes par rapport aux hommes (%)	✓		✓		8.5
12	Taux de mortalité maternelle (nombre de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes)	✓		✓		3.1.1
13	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	✓		✓		3.1.2
14	Prévalence de la contraception par des méthodes modernes (% de femmes âgées de 15 à 49 ans) ¹	✓		✓		3.7.1
15	Taux de fécondité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	✓		✓		3.7.2
FCV						
16	Réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions)	✓		✓		
17	Déplacés internes. nombre total de personnes déplacées par suite des conflits et de la violence (millions)	✓		✓		16
Emplois et transformation économique						

¹ La couverture des données peut être inférieure au seuil type de 66 % des déclarations cumulées.

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
18	PIB par personne employée (PPA en dollars constants de 2011)	✓		✓		8.2.1
19	Secteurs non agricoles, valeur ajoutée (en % du PIB)	✓		✓		
20	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (%)	✓		✓		8.1.1
21	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	✓		✓		7.1.1
22	Ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population (15 à 24 ans) (%)	✓		✓	✓	8.6
	- Ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population (15 à 24 ans), femmes (%)					
	- Ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population (15 à 24 ans), hommes (%)					
23	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou bénéficiant de services monétaires mobiles (%)	✓		✓	✓	8.10.2
24	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou bénéficiant de services monétaires mobiles, les 40 % les plus pauvres (%)		✓	✓	✓	8.10
Capital humain						
25	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)	✓		✓		2.2.1
26	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes)	✓		✓		3.2.1
27	Incidence du VIH (% de la population non infectée âgée de 15 à 49 ans)	✓		✓		3.3.1
28	Population d'enfants ne sachant pas lire en fin d'école primaire (%)	✓			✓	4.1
29	Taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	✓		✓	✓	4.1
	- Ratio du taux d'achèvement des études entre filles et garçons	✓		✓		4.1
30	Taux de scolarisation au premier cycle du secondaire (%)	✓		✓	✓	4.1
	- Ratio du taux de scolarisation entre filles et garçons	✓		✓		4.1
31	Personnes utilisant des services d'eau potable de base (% de la population)	✓		✓		6.1
32	Personnes utilisant des services d'assainissement de base (% de la population)	✓		✓		6.2
QUESTIONS TRANSVERSALES POUR IDA-20						
Dettes						
33	Pays IDA présentant un risque faible ou modéré d'endettement insoutenable (nombre)	✓		✓		17.4
Gouvernance et institutions						
34	Pays IDA ayant amélioré la fiabilité du budget, la transparence des finances publiques et le contrôle de l'exécution du budget (nombre)	✓		✓		16.6
35	Indicateurs statistiques de performance (note de 0 à 100)	✓		✓		17.19
36	Pays IDA présentant une équité et une progressivité fiscales accrues (nombre)		✓	✓		10.17

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
37	Augmentation moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB dans au moins les pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % de leur PIB pendant trois années consécutives (%)	✓		✓		17.1
	Technologies					
38	Utilisateurs d'Internet (% de la population dans les pays IDA)		✓	✓		9.c
	Préparation aux crises					
39	Prévalence de la sous-alimentation (% de la population dans les pays IDA)		✓	✓		2.2

Tableau A1.1.b. RMS d'IDA-20 - Niveau 2 : Résultats de développement obtenus avec l'aide de l'IDA

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
	THÈMES PARTICULIERS D'IDA-20					
	Changement climatique					
1	Capacité de production d'énergie renouvelable (GW)	✓		✓		7,2
2	Émissions nettes de GES (équivalent CO ₂ total/an)	✓		✓		9,4
3	Personnes ayant accès à un dispositif de cuisson propre (millions)		✓	✓		
4	Pays IDA ayant reçu de l'aide pour mettre en œuvre et/ou mettre à jour leurs SPANB (nombre)		✓	✓		15
5	Pays IDA ayant achevé leurs rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) (nombre)		✓	✓		13,2
	FCV					
6	Pays IDA en situation de fragilité et de conflit (FCS) bénéficiant d'un soutien sous forme de renforcement des capacités pour utiliser des outils numériques open source adaptés au terrain pour la collecte et l'analyse de données géomarquées, et appliquer cette technologie à l'amélioration de la mise en œuvre et de la coordination de projets (nombre)	✓		✓		17,8
	Emplois et transformation économique					
7	Agriculteurs adoptant des technologies agricoles améliorées (millions)	✓		✓	✓	2,4
8	Superficie bénéficiant de services d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés (Ha)	✓		✓		2,4
9	Personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré (millions)	✓		✓		7.1.1

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
10	Bénéficiaires ayant accès à des services financiers soutenus par des opérations de la Banque mondiale (millions) - Particuliers - Entreprises	✓		✓	✓	8.10
11	Bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA (millions)	✓		✓	✓	8.5
12	Personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux services de transport (millions)	✓		✓		9.1
13	Personnes bénéficiant de meilleures conditions de vie urbaine (millions)	✓		✓		11.1
	Capital humain					
14	Bénéficiaires de programmes de filets de protection sociale (millions) Note : Cet indicateur séparerait les données communiquées sur les bénéficiaires de programmes de protection sociale spécifiquement de celles relatives aux programmes de lutte contre la COVID-19	✓		✓	✓	1.2
15	Personnes ayant reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de population (millions) (Indicateur révélant le total des sous-indicateurs 16, 17 et 18 ci-dessous)	✓		✓	✓	
16	Enfants vaccinés (millions)	✓		✓	✓	3.8
17	Femmes et enfants ayant bénéficié de services nutritionnels de base (millions)	✓		✓	✓	2.2
18	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (millions)	✓		✓	✓	3.1.2
19	Doses de vaccin anti-COVID-19 administrées (millions)		✓			
20	Évaluations à grande échelle réalisées au niveau primaire ou secondaire (nombre)	✓		✓		4.1
21	Personnes ayant accès à des sources d'eau améliorées (millions)	✓		✓		6.1.1
22	Personnes ayant accès à des services d'assainissement améliorés (millions)	✓		✓		6.2.1
	QUESTIONS TRANSVERSALES POUR IDA-20					
	Dettes					
23	Pays IDA publiant des rapports annuels sur la dette publique en temps opportun (nombre)	✓		✓		17.1
	Gouvernance et institutions					
24	Pays IDA ayant bénéficié d'un soutien du Groupe de la Banque mondiale sous forme de renforcement des capacités statistiques pour la réalisation d'enquêtes auprès des ménages (nombre)	✓		✓		17.19
25	Pays recueillant des données sur le handicap avec l'aide de l'IDA (nombre)		✓	✓		
	Technologies					
26	Personnes bénéficiant d'un accès amélioré à l'internet haut débit (millions)	✓		✓		9.c
	Préparation aux crises					
27	Pays bénéficiant d'une aide de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe comme priorité nationale (nombre)	✓		✓		13.2

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
28	Pays intégrant la protection sociale adaptative dans les systèmes nationaux avec le soutien de l'IDA (nombre)		✓	✓		1.2
	OBTENTION DE RÉALISATIONS					
29	Réalisations satisfaisantes des cadres de partenariat avec les pays IDA (% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissant sur 4 ans)	✓		✓		
30	Réalisations satisfaisantes des opérations de l'IDA :	✓		✓		
	- en part des engagements (% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans)	✓		✓		
	- en part des opérations (% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans)	✓		✓		
31	Objectifs des services d'analyse et de conseil (ASA) atteints (évaluation des clients, %)	✓		✓		
32	Retours d'information des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et impact sur les résultats (échelle de notation moyenne : 1 à 10)	✓		✓		
33	Retours d'information des clients dans les pays IDA sur les connaissances du Groupe de la Banque mondiale (échelle de notation moyenne : 1 à 10)	✓		✓		

Tableau A1.1.c. RMS d'IDA-20 – Niveau 3 : Efficacité organisationnelle et opérationnelle de l'IDA

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
	RÉALISATIONS DES FINANCEMENTS					
1	Ancrage budgétaire de l'IDA (%)	✓				
2	Ratio du budget de la Banque rapporté au volume du portefeuille (par milliard de dollars sous supervision) (millions de dollars)	✓				
3	Coût moyen des projets de supervision de l'IDA (appui à la mise en œuvre) (milliers de dollars)	✓				
4	Part des avantages connexes climatiques par rapport au total des engagements dans les opérations financées par l'IDA (%)	✓		✓		13.2
5	Part des avantages connexes pour l'adaptation par rapport au total des avantages connexes dans les opérations financées par l'IDA (%)	✓		✓		13.2

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
6	Mobilisation privée totale des opérations/transactions soutenues par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. - Mobilisation directe (milliards de dollars) - Mobilisation indirecte (milliards de dollars)	✓		✓		17.3
7	Pays IDA ayant un indice de capital humain le des plus bas bénéficiant d'une aide pour améliorer la viabilité du financement du capital humain (nombre)	✓		✓		17.1
8	Engagements de financement de l'IDA procurant des avantages connexes pour la gestion des risques de catastrophe (milliards de dollars)	✓		✓		13.2
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE SUIVI						
9	Performance satisfaisante de la Banque dans les opérations financées par l'IDA (% , notation du Bureau indépendant d'évaluation)	✓		✓		
	- Global	✓		✓		
	- À l'entrée	✓		✓		
	- Pendant la supervision	✓		✓		
10	Qualité du suivi-évaluation dans les opérations financées par l'IDA (% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans)	✓		✓		
11	Projets d'IDA-20 obtenant une note de AA pour la résilience (nombre)		✓	✓		13.1
12	Pourcentage d'opérations de l'IDA procurant des avantages connexes climatiques substantiels ² incluant au moins un indicateur lié au changement climatique dans le cadre de résultats (%)		✓	✓		13
13	Pourcentage de projets soutenus par l'IDA démontrant l'existence d'une chaîne de résultats en liant les écarts entre les sexes recensés dans les analyses à des actions spécifiques faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats (%)	✓		✓		5
MISE EN ŒUVRE EN VUE DE RÉALISATIONS						
14	Taux de décaissement (%)	✓		✓		
15	Indice de proactivité (%)	✓		✓		
16	Opérations soutenues par l'IDA qui s'attaquent à la violence basée sur le genre (VBG) et y apportent des réponses (nombre)	✓		✓		5.1
17	Programmes de pays (diagnostics-pays systématiques (SCD) et cadres de partenariat-pays (CPF)) guidés par des diagnostics sur la préparation aux crises (nombre)		✓	✓		
18	Indice Facetime dans les situations de fragilité et de conflit (FCS)	✓		✓		

² Inclut toutes les opérations procurant 20 % ou plus d'avantages connexes climatiques.

N°	Indicateur	Figurant dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD
				FCS	Sexe	
19	Part des opérations de financement de projets d'investissement (IPF) de l'IDA qui ont appliqué le concept d'accès universel à la conception (% des opérations d'IPF de l'IDA approuvées au cours de l'exercice).	✓		✓		10.2
20	Pays soutenus par l'IDA pour prendre des mesures liées aux flux financiers illicites (FFI) (nombre)	✓		✓		16.4
21	Retours d'information des clients sur le Groupe de la Banque mondiale concernant la réactivité et l'accessibilité de ses services (échelle de notation moyenne : 1 à 10)	✓		✓		
22	Retours d'information des clients sur le Groupe de la Banque mondiale concernant la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds (échelle de notation moyenne : 1 à 10)	✓		✓		17.16
23	Projets intégrant des retours d'information des bénéficiaires lors de la conception (%)	✓		✓		

Tableau A1. 2. Indicateurs annotés du RMS d'IDA-20 par niveau

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA					
Objectifs du Groupe de la Banque mondiale					
1	Population disposant de moins de 1,90 dollar par jour vivre	% de la population	Estimations des services de la Banque calculées avec des données provenant de PovcalNet	2019	Sans objet
2	Taux de croissance médian de la consommation/du revenu par habitant des 40 % les plus pauvres de la population	%	Base de données mondiale sur la prospérité partagée, calculé à partir de l'ensemble de données du Groupe de travail sur la pauvreté	2019	Sans objet
3	Pays dont la croissance est concentrée dans les 40 % les plus pauvres de la population	%	Base de données mondiale sur la prospérité partagée, calculé à partir de l'ensemble de données du Groupe de travail sur la pauvreté	2019	Sans objet
4	Indice de Gini	Indice	Base de données mondiales sur la prospérité partagée, calculé à partir de l'ensemble de données du Groupe de travail sur la pauvreté	Sans objet	Sans objet
THÈMES PARTICULIERS D'IDA-20					
Changement climatique					
5	Émissions de CO ₂	Tonnes métriques par habitant	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2018	Sans objet
6	Pays sans amoindrissement de la richesse	% de pays	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données de la Banque mondiale	2014	Sans objet
7	Pays sans amoindrissement de la richesse en capital naturel (%)	% de pays	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données de la Banque mondiale	Sans objet	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
8	Variation annuelle moyenne du déboisement	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2016	Sans objet
9	Aires marines protégées	%, eaux territoriales	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	Sans objet	Sans objet
Parité hommes-femmes et développement					
10	Modification de lois qui favorisent l'égalité des sexes	Nombre de modifications de lois en faveur du genre	Ensemble de données sur les femmes, l'entreprise et le droit (Women, Business and the Law)	Septembre 2019 - octobre 2020	Sans objet
11	Taux d'activité des femmes par rapport aux hommes	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet
12	Taux de mortalité maternelle	Nombre de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
13	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2018	Sans objet
14	Prévalence de la contraception par des méthodes modernes	% de femmes âgées de 15 à 49 ans	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
15	Taux de fécondité des adolescentes	Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet
FCV					
16	Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile	Millions	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
17	Déplacés internes, nombre total de personnes déplacées par suite des conflits et de la violence	Millions	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
Emplois et transformation économique					
18	PIB par personne ayant un emploi	PPA en dollars constants de 2011	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
19	Secteurs non agricoles, valeur ajoutée (en % du PIB)	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
20	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
21	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet
22	Ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population (15 à 24 ans) - Ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population (15 à 24 ans), femmes - Ratio de l'emploi des jeunes par à la population (15 à 24 ans), hommes	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet
23	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou bénéficiant de services monétaires mobiles	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
24	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou bénéficiant de services monétaires mobiles, les 40 % les plus pauvres	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
Capital humain					
25	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet
26	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2019	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
27	Incidence du VIH	% de la population non infectée âgée de 15 à 49 ans	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
28	Population d'enfants ne sachant pas lire en fin d'école primaire	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	Sans objet	Sans objet
29	Taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
	Ratio du taux d'achèvement des études entre filles et garçons	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2017	Sans objet
30	Taux de scolarisation au premier cycle du secondaire	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2018	Sans objet
	Ratio du taux de scolarisation entre filles et garçons	%	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2018	Sans objet
31	Personnes utilisant des services d'eau potable de base	% de la population	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
32	Personnes utilisant des services d'assainissement de base	% de la population	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)	2020	Sans objet
QUESTIONS TRANSVERSALES POUR IDA-20					
Dettes					
33	Pays IDA présentant un risque faible ou modéré d'endettement insoutenable	Nombre	Estimation par les services de la Banque à l'aide des notes de la CPIA	2020	Sans objet
Gouvernance et institutions					
34	Pays IDA ayant amélioré la fiabilité du budget, la transparence des finances publiques et le contrôle de l'exécution du budget	Nombre	Secrétariat de PEFA	2019	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
35	Indicateurs statistiques de performance (note de 0 à 100)	Indice	Indicateurs statistiques de performance de la Banque mondiale	2019	Sans objet
36	Pays IDA présentant une équité et une progressivité fiscales accrues	Nombre	Estimations des services de la Banque mondiale utilisant les données du Centre international pour la fiscalité et le développement et de la publication <i>Macro Poverty Outlook</i>	Sans objet	Sans objet
37	Augmentation moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB dans au moins les pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % de leur PIB pendant trois années consécutives	Nombre	Base de données Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; Statistiques fiscales de l'OCDE ; Statistiques de finances publiques (GFS)	Sans objet	Sans objet
Technologies					
38	Utilisateurs d'Internet dans les pays IDA	% de la population	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)		Sans objet
Préparation aux crises					
39	Prévalence de la sous-alimentation dans les pays IDA	% de la population	Base de données « Indicateurs du développement dans le monde » (WDI)		Sans objet
Niveau 2 : Résultats de développement obtenus avec l'aide de l'IDA					
THÈMES PARTICULIERS D'IDA-20					
Changement climatique					
1	Capacité de production d'énergie renouvelable	GW	Documents d'évaluation de projets (PAD)	EX. 21	10 GW
2	Émissions nettes de GES	tCO ₂ eq/an	Portail des opérations de la Banque mondiale (Operations Portal) et fichiers de soumission de données des points focaux pour la comptabilisation des GES	EX. 21	Suivi
3	Personnes ayant accès à un dispositif de cuisson propre	Nombre (millions)	PAD et autres documents de projets	Sans objet	20

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
4	Pays IDA ayant reçu de l'aide pour mettre en œuvre et/ou mettre à jour leurs SPANB	Nombre de pays	Évaluation des services de la Banque mondiale à l'aide des systèmes de la Banque	Sans objet	20
5	Pays IDA ayant achevé leurs rapports nationaux sur le climat et le développement	Nombre de pays	Évaluation des services de la Banque mondiale à l'aide des systèmes de la Banque	Sans objet	30-40
FCV					
6	Pays IDA en situation de fragilité et de conflit (FCS) bénéficiant d'un soutien sous forme de renforcement des capacités pour utiliser des outils numériques open source adaptés au terrain pour la collecte et l'analyse de données géomarquées, et appliquer cette technologie à l'amélioration de la mise en œuvre et de la coordination de projets	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	EX. 21	18
Emplois et transformation économique					
7	Agriculteurs adoptant des technologies agricoles améliorées	Millions	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	6,5-7,0
8	Superficie bénéficiant de services d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés	Ha	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	1,5 à 2,0 millions
9	Personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	35-50
10	Bénéficiaires ayant accès à des services financiers soutenus par des opérations de la Banque mondiale - Particuliers - Entreprises	Nombre de particuliers/d'entreprises (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	5,0-6,5 (dont 95 % de particuliers et 5 % d'entreprises)
11	Bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	Suivi
12	Personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux services de transport	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	90-105
13	Personnes bénéficiant de meilleures conditions de vie urbaine	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	15-20
Capital humain					

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
14	Bénéficiaires de programmes de filets de protection sociale (millions) Note : Cet indicateur élargirait la couverture des données communiquées sur les bénéficiaires de programmes de protection sociale et les séparerait spécifiquement de celles relatives aux programmes de lutte contre la COVID-19	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	75-375
15	Personnes ayant reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de population (Indicateur révélant le total des [sous-]indicateurs 16, 17 et 18 ci-dessous)	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	285-430
16	Enfants vaccinés	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	105-200
17	Femmes et enfants ayant bénéficié de services nutritionnels de base	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	140-150
18	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	40-80
19	Doses de vaccin anti-COVID-19 administrées	Nombre de doses (millions)	Documents de projets IDA, système SAP de la Banque mondiale, calculs des services	Sans objet	Suivi
20	Nombre d'évaluations à grande échelle réalisées au niveau primaire ou secondaire	Nombre	Documents d'évaluation de projets (PAD)	EX. 21	25-35
21	Personnes ayant accès à des sources d'eau améliorées	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	13-20
22	Personnes ayant accès à des services d'assainissement améliorés	Nombre de personnes (millions)	PAD, ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 21	12-18
QUESTIONS TRANSVERSALES POUR IDA-20					
Dettes					
23	Pays IDA publiant des rapports annuels sur la dette publique en temps opportun	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	EX. 21	30-35

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
Gouvernance et institutions					
24	Pays IDA bénéficiant d'un soutien du Groupe de la Banque mondiale sous forme de renforcement des capacités statistiques pour la réalisation d'enquêtes auprès des ménages	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	EX. 21	55
25	Pays recueillant des données sur le handicap avec l'aide de l'IDA	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	Sans objet	Suivi
Technologies					
26	Personnes bénéficiant d'un accès amélioré à l'internet haut débit	Nombre de personnes (millions)	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	EX. 21	80-88
Préparation aux crises					
27	Pays bénéficiant d'une aide de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe comme priorité nationale	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	EX. 21	55-70
28	Pays intégrant la protection sociale adaptative dans les systèmes nationaux avec le soutien de l'IDA	Nombre de pays	PAD, rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR), rapports d'achèvement et de résultats (ICR) autres documents de projets	Sans objet	Suivi
OBTENTION DE RÉALISATIONS					
29	Réalisations satisfaisantes liées aux cadres de partenariat entre les pays et l'IDA	%, notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 4 ans	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 18 - EX. 21 (glissement sur 4 ans)	70 %

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
30	Réalisations satisfaisantes des opérations de l'IDA :	% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	
	- en part des engagements	% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	80 %
	- en part des opérations	% , notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	75 %
31	Objectifs des services d'analyse et de conseil (ASA) atteints	Notation des clients, %	Enquête de satisfaction de la Banque mondiale	EX. 21	80 %
32	Retours d'information des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et l'impact de son action sur les résultats	Échelle de notation moyenne : 1 à 10	Programme d'enquêtes d'opinion auprès des pays du (COS) Groupe de la Banque mondiale	EX. 21	7
33	Retours d'information des clients dans les pays IDA sur les connaissances du Groupe de la Banque mondiale	Échelle de notation moyenne : 1 à 10	Programme d'enquêtes d'opinion auprès des pays du (COS) Groupe de la Banque mondiale	EX. 21	7
Niveau 3 : Efficacité organisationnelle et opérationnelle de l'IDA					
RÉALISATIONS DES FINANCEMENTS					
1	Ancrage budgétaire de l'IDA	%	Système SAP de la Banque mondiale/États financiers de l'IDA	EX. 21	<=100
2	Ratio du budget de la Banque rapporté au volume du portefeuille (par milliard de dollars sous supervision)	Millions de dollars	Systèmes SAP et Business Warehouse de la Banque mondiale	EX. 21	Suivi

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
3	Coût moyen des projets de supervision de l'IDA (appui à la mise en œuvre)	Milliers de dollars	Système Business Warehouse	EX. 21	Suivi
4	Part des avantages connexes climatiques par rapport au total des engagements dans les opérations financées par l'IDA	%	Système SAP, PAD et/ou pièces justificatives de la Banque mondiale	EX. 21	35 % sur les exercices 21 à 25
5	Part des avantages connexes pour l'adaptation par rapport au total des avantages connexes dans les opérations financées par l'IDA	%	Système SAP, PAD et/ou pièces justificatives de la Banque mondiale	EX. 21	>=50 %
6	Mobilisation privée totale des opérations/transactions soutenues par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. - Mobilisation directe - Mobilisation indirecte	Milliards de dollars	Système SAP de la Banque mondiale	EX. 21	Suivi
7	Pays IDA ayant un indice de capital humain le des plus bas bénéficiant d'une aide pour améliorer la viabilité du financement du capital humain	Nombre de pays	Calculs des services de la Banque mondiale basés sur ses systèmes	EX. 21	15
8	Engagements de financement de l'IDA procurant des avantages connexes pour la gestion des risques de catastrophe	Milliards de dollars	Examens des CPF du Groupe de la Banque mondiale	EX. 21	2
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE SUIVI					
9	Performance satisfaisante de la Banque dans les opérations financées par l'IDA	%, notation du Bureau indépendant d'évaluation	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)		
	- <i>Global</i>	%, notation du Bureau indépendant d'évaluation	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	80 %
	- <i>À l'entrée</i>	%, notation du Bureau indépendant d'évaluation	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	Suivi
	- <i>Pendant la supervision</i>	%, notation du Bureau	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19	Suivi

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
		indépendant d'évaluation		(glissement sur 3 ans)	
10	Qualité du suivi-évaluation dans les opérations financées par l'IDA	% d'engagements de l'IDA, notation du Bureau indépendant d'évaluation, glissement sur 3 ans	Bureau indépendant d'évaluation (IEG)	EX. 17-EX. 19 (glissement sur 3 ans)	60 %
11	Projets de l'IDA obtenant une note de AA pour la résilience	Nombre	PAD et autres documents de projets	Sans objet	10
12	Pourcentage d'opérations de l'IDA procurant des avantages connexes climatiques substantiels ³ incluant au moins un indicateur lié au changement climatique dans le cadre de résultats	%	Documents d'évaluation de projets (PAD)	Sans objet	95 %
13	Pourcentage de projets soutenus par l'IDA démontrant l'existence d'une chaîne de résultats en liant les écarts entre les sexes recensés dans les analyses à des actions spécifiques faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats	%	Système SAP, PAD et/ou pièces justificatives de la Banque mondiale	EX. 21	60 %
MISE EN ŒUVRE EN VUE DE RÉALISATIONS					
14	Taux de décaissement (%)	%	Système SAP de la Banque mondiale	EX. 21	20 %
15	Indice de proactivité	%	Système SAP de la Banque mondiale	EX. 21	80 %
16	Opérations soutenues par l'IDA qui s'attaquent à la violence basée sur le genre (VBG) et y apportent des réponses	Nombre	Système SAP, PAD et/ou pièces justificatives de la Banque mondiale	EX. 21	Suivi
17	CPF guidés par des diagnostics sur la préparation aux crises	Nombre	Calculs des services de la Banque mondiale basés sur ses systèmes	Sans objet	Suivi

³ Inclut toutes les opérations procurant 20 % ou plus d'avantages connexes climatiques.

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-20 (EX. 23-EX. 25)
18	Indice Facetime dans les situations de fragilité et de conflit (FCS)	Indice/nombre de jours	Calculs des services de la Banque mondiale basés sur ses systèmes	EX. 21	Suivi
19	Part des opérations de financement de projets d'investissement (IPF) de l'IDA qui ont appliqué le concept d'accès universel à la conception	% des opérations d'IPF de l'IDA approuvées au cours de l'exercice	Calculs des services de la Banque mondiale basés sur ses systèmes	EX. 21	Suivi
20	Pays soutenus par l'IDA pour prendre des mesures liées aux flux financiers illicites (FFI)	Nombre	Calculs des services de la Banque mondiale basés sur ses systèmes	EX. 21	Suivi
21	Retours d'information des clients sur le Groupe de la Banque mondiale concernant la réactivité et l'accessibilité de ses services	Échelle de notation moyenne : 1 à 10	Programme d'enquêtes d'opinion auprès des pays du (COS) Groupe de la Banque mondiale	EX. 21	7
22	Retours d'information des clients sur le Groupe de la Banque mondiale concernant la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds	Échelle de notation moyenne : 1 à 10	Programme d'enquêtes d'opinion auprès des pays du (COS) Groupe de la Banque mondiale	EX. 21	8
23	Projets intégrant des retours d'information des bénéficiaires lors de la conception	%	Documents d'évaluation de projets (PAD)	EX. 21	100 %

ANNEXE 2. ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES POUR IDA-20



Préparation aux crises



Gouvernance et institutions








Dette




Technologies

CAPITAL HUMAIN

Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Accélérer le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et renforcer la préparation aux pandémies	1. Aider tous les pays IDA à renforcer la sécurité sanitaire et promouvoir des systèmes de santé inclusifs ainsi que la couverture sanitaire universelle, notamment i) en endiguant la pandémie de COVID-19 par la vaccination, la prévention, les tests, les traitements et les soins, et ii) en renforçant la préparation aux épidémies, au moyen de la prévention, la détection et la riposte, entre autres.
	Investir dans la petite enfance	2. Promouvoir le développement des enfants, restaurer et élargir l'accès à des services à la petite enfance de qualité, services maternels et nutritionnels compris, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 de ceux ayant les indices de capital humain (ICH) les plus faibles ^a . ^a <i>Les pays aux ICH les plus faibles sont les 30 pays IDA affichant les indices de capital humain (ICH) les plus bas.</i>
	Promouvoir des systèmes de prestation des services sociaux de base	3. Comblent les lacunes exacerbées par la crise de COVID-19, dans au moins 40 pays IDA, dont 10 sont en situation de fragilité et de conflit, promouvoir l'accès à des services sociaux de base, de qualité et inclusifs en mettant l'accent sur : i) des systèmes de protection sociale ciblant particulièrement les travailleurs du secteur informel vulnérables et mal desservis et ii) le retour des élèves à l'école et le recouvrement rapide des pertes d'apprentissage, en s'intéressant particulièrement aux difficultés que rencontrent les filles, et/ou iii) la vaccination des enfants.
 	Élargir la protection sociale adaptative et renforcer la résilience aux chocs	4. Pour opposer une réponse inclusive et efficace aux chocs et aux crises, particulièrement chez les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, aider à renforcer la résilience dans 20 pays IDA au moins en mettant en place des systèmes de protection sociale adaptative, en ayant notamment recours aux technologies numériques.
	Combattre la pauvreté des apprentissages	5. Pour combler les importants déficits d'apprentissage et améliorer les résultats en la matière, aider au moins 20 pays IDA, dont 10 de ceux affichant les ICH les plus faibles, à réduire la pauvreté des apprentissages en i) mesurant l'apprentissage, par sexe et ii) mettant en œuvre les principales mesures relatives à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (par exemple, enseignement efficace de la lecture et l'écriture, plans de cours structurés, supports de lecture suffisants pour tous les enfants).
	Élargir l'accès des personnes handicapées aux services essentiels	6. Pour promouvoir des sociétés inclusives, aider au moins 18 pays IDA à répondre aux besoins des personnes handicapées en appliquant les principes de non-discrimination, d'inclusion, et d'accès universel conformément au Cadre environnemental et social, par le biais de projets dans les domaines suivants : éducation, santé, protection sociale, eau, urbanisation, développement numérique et transport.
	Encourager la prévention des pandémies futures et la préparation à y faire face :	7. Pour renforcer la sécurité sanitaire en améliorant la préparation aux pandémies et leur prévention dans le cadre à la fois de la santé humaine, animale et de l'environnement, notamment les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, aider au moins 20 pays IDA à systématiser l'approche Un monde, une santé.


CAPITAL HUMAIN

Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Mobiliser des financements suffisants et efficaces en faveur du capital humain	8. Pour renforcer les finances publiques en vue d'investissements dans le capital humain, étayer les opérations de l'IDA dans au moins 20 pays IDA, dont 8 faisant partie de ceux qui affichent les ICH les plus faibles, par des réformes politiques ou administratives visant à assurer i) la disponibilité des ressources, ou ii) la gestion efficace des dépenses ou iii) la priorité aux résultats des investissements dans le capital humain.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Accroître les avantages climatiques connexes	1. La part des avantages connexes sur l'ensemble des engagements de l'IDA augmentera, pour atteindre 35 % en moyenne durant les exercices 23 à 25, la moitié au moins concernant les mesures d'adaptation. En ce qui concerne les opérations au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA, les avantages climatiques connexes seront accrus à 35 % des engagements d'IFC ou de la MIGA pour leur propre compte au titre desdites opérations, en moyenne.
	Aligner toutes les opérations de l'IDA sur l'Accord de Paris	2. À compter de l'exercice 24, toutes les nouvelles opérations de l'IDA seront alignées sur l'Accord de Paris. D'ici à la fin d'IDA-20, toutes les nouvelles opérations du secteur réel au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA seront alignées sur l'Accord de Paris. Un appui sera fourni à au moins 30 pays pour élaborer des rapports nationaux sur le climat et le développement, et à au moins 50 autres pour préparer, actualiser ou mettre en œuvre des Contributions déterminées au niveau national ou des stratégies d'action climatique à long terme.
	Assurer la transition dans les principaux systèmes aux fins d'adaptation et d'atténuation	3. Aider au moins 50 pays (dont au moins 20 en situation de fragilité et de conflit) à élaborer des politiques climatiques inclusives et à accroître les investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets du changement climatique dans au moins un des principaux systèmes dans lesquels la transition doit être engagée (agriculture, aliments, eau et terres ; villes ; transports ; ou industrie manufacturière, par exemple), notamment des investissements climatiques conduits par la communauté dans au moins 15 pays.
	Énergie durable pour tous	4. Faciliter l'élaboration de politiques et stratégies de développement du secteur de l'énergie décarboné dans au moins 20 pays (dont 8 au moins en situation de fragilité et de conflit) et le développement de systèmes de stockage par batteries dans 15 pays au moins (dont au moins 10 FCS) ; apporter un soutien direct ou indirect et accompagner la formulation des politiques en vue de la production d'au moins 10 gigawatts d'énergies renouvelables (dont un gigawatt au moins dans des FCS). Ce soutien vise l'énergie renouvelable en réseau, hors réseau et décentralisée.
	Accroître le financement vert	5. Aider au moins 20 pays (dont au moins 5 FCS) à réviser leurs cadres de réglementation financière afin de gérer les risques climatiques et environnementaux et mobiliser des capitaux en faveur d'une économie sobre en carbone et résiliente.
	Améliorer la biodiversité et les services écosystémiques	6. Mettre en œuvre des solutions puisant dans la nature, notamment la restauration et l'aménagement du paysage terrestre, du paysage marin et des bassins versants ou la régénération et la gestion durable des forêts, dans au moins 20 pays afin de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques.



CHANGEMENT CLIMATIQUE



Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Renforcer la gestion des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins	7. Aider au moins 25 pays à assurer la gestion intégrée et durable des écosystèmes dulcicoles, côtiers et marins, notamment en luttant contre la pollution plastique des océans.
	Intensifier la préparation et la riposte aux crises	8. Aider au moins 25 pays (dont au moins 10 FCS) aux prises avec des catastrophes naturelles ou des crises alimentaires à améliorer leur capacité de préparation et de riposte aux crises par le renforcement des cadres institutionnels et des dispositifs de planification ou de l'infrastructure physique pertinents. Ce soutien devrait englober l'amélioration des services de production des données et informations sur le climat (comme l'hydrométéorologie et des systèmes d'alerte rapide) dans au moins 10 pays.




FRAGILITÉ, CONFLIT ET VIOLENCE


Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Mettre en œuvre la stratégie FCV par des engagements mieux adaptés aux pays	1. Renforcer la mise en œuvre de la stratégie FCV du Groupe de la Banque mondiale, en veillant à ce que tous les documents des interventions a dans les FCS-IDA montrent comment le programme du Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec les partenaires concernés, contribue à combattre les facteurs de FCV et à mettre en évidence les sources de résilience, sur la base des diagnostics des FCV et des analyses du portefeuille tenant compte des FCV réalisés dans le cadre des évaluations des risques et de la résilience ou d'autres évaluations des FCV. La question des FCV continuera d'être intégrée aux diagnostics du secteur privé que la Banque mondiale et la Société financière internationale réalisent conjointement dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit. ^a Les documents sur les interventions dans les pays désignent les cadres de partenariat-pays (CPF), les notes sur l'action menée dans les pays (CEN) et les examens des progrès et des enseignements (PLR).
	Assurer les résultats tant pour les réfugiés que les communautés d'accueil	2. Travailler avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires pour s'assurer que, d'ici à la fin d'IDA-20, au moins 60 % des pays éligibles au Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil auront mené des réformes stratégiques importantes en relation avec l'objet du Guichet, tel que défini dans le cadre d'examen de la politique sur les réfugiés.
	Renforcer les principales institutions de gouvernance	3. Aider 40 % des pays IDA en situation de fragilité et de conflit (ayant des portefeuilles en cours d'exécution) à mettre en place ou renforcer les fonctions étatiques de base qui favorisent des services publics efficaces, inclusifs et réactifs, à améliorer la transparence et la responsabilité, et à promouvoir la résilience et la confiance, notamment en travaillant en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux.
	S'attaquer aux facteurs transnationaux des FCV et se remettre de la crise	4. Mettre en œuvre des initiatives régionales dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale pour contribuer à éliminer les facteurs transnationaux des FCV, promouvoir la résilience transnationale et renforcer la préparation aux crises régionales et l'atténuation des risques liés à ces crises en collaborant avec les principaux


FRAGILITÉ, CONFLIT ET VIOLENCE		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
		partenaires concernés. IFC s'engagera à utiliser sa présence locale pour multiplier les activités en amont et les services-conseil dans ces zones, ce qui augmentera les possibilités d'investissement du secteur privé.

PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Investir dans l'autonomisation des femmes	1. Favoriser l'autonomisation des femmes, en restaurant et en élargissant l'accès à des services de santé sexuelle, reproductive, adolescente et maternelle de qualité et d'un coût abordable, dans au moins 30 pays IDA, dont 15 affichant l'ICH le plus faible.
	Intensifier l'inclusion économique productive	2. Introduire des éléments spécifiques de l'inclusion économique productive (par exemple, coopératives/associations de producteurs, finance numérique/épargne et prestation de services, soutien à l'entrepreneuriat, services d'aide sociale, cadres réglementaires, et appui au développement du marché) en faveur des femmes dans au moins 35 projets de l'IDA dans les domaines de la protection sociale ou de l'emploi, de l'agriculture, du développement urbain ou du développement communautaire.
	Élargir les services de garde d'enfants	3. Aider au moins 15 pays IDA à élargir l'accès à des services de garde d'enfant de qualité et d'un coût abordable, particulièrement pour les parents à faibles revenus.
	Promouvoir des emplois moyennement ou hautement qualifiés pour les femmes	4. Au moins 35 % des opérations d'infrastructure (transport, énergie et eau) durant IDA-20 comporteront des interventions visant à créer, au profit des femmes, des possibilités d'emplois moyennement et hautement qualifiés dans ces secteurs.
	Comblers les écarts en matière de technologies numériques	5. Durant IDA-20, au moins 30 opérations à l'appui du développement numérique, de l'inclusion financière et de l'agriculture accroîtront l'accès et l'utilisation des technologies numériques par les femmes dans le but de combler les écarts entre les sexes à cet égard.
	Renforcer les droits fonciers des femmes	6. Au moins 70 % des opérations au titre d'IDA-20 en lien avec des activités foncières dans les domaines i) de l'administration foncière, ii) de la reconstruction et de la reprise résiliente après une catastrophe, et iii) du développement urbain comporteront des actions spécifiques visant à renforcer les droits fonciers des femmes.
	Accroître le soutien à la prévention de la violence sexiste et la lutte contre ce fléau	7. Aider au moins 10 pays IDA à renforcer leurs cadres stratégiques nationaux de prévention de la violence sexiste et de lutte contre ce fléau ; et dans au moins 15 pays IDA, dont 5 en situation de fragilité et de conflit, promouvoir les services concernant la violence sexiste dans les systèmes de santé, et appliquer des protocoles de prévention et d'intervention en matière de violence sexiste dans le cadre d'établissements d'enseignement inclusifs et offrant de bonnes conditions de sécurité.
	Mettre en œuvre des politiques fiscales et systèmes budgétaires visant à resserrer les écarts entre les femmes et les hommes	8. Aider au moins 10 pays IDA à rendre leurs politiques fiscales et systèmes budgétaires plus inclusifs et sensibles à la question du genre, par exemple en menant des réformes budgétaires, en expurgant la législation fiscale de toutes les dispositions discriminatoires et en contrôlant l'efficacité de la dépense publique, y compris le cas échéant au moyen d'une analyse de l'incidence fiscale des politiques sur l'égalité.





EMPLOI ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Favoriser des systèmes financiers résilients en vue de la reprise	1. Renforcer la résilience, le degré d'inclusion et la profondeur du système financier dans 15 pays IDA, dont cinq FCS, sur la base du Programme d'évaluation du secteur financier ou d'analyses similaires du secteur financier en vue de soutenir une reprise robuste et inclusive.
	Mobiliser l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale pour accroître les investissements privés	2. Dans le cadre des opérations au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA faisant intervenir IFC, cette dernière augmentera la proportion des engagements qu'elle a consacrés aux FCS d'IDA-17 et aux pays à faible revenu (PFR) d'IDA-17, pour qu'elle atteigne en moyenne entre 12 et 17 % des engagements pour son propre compte durant le cycle d'IDA-20, le but étant de parvenir à un engagement annuel pour son propre compte de 14 à 17 % au dernier exercice d'IDA-20. En droite ligne de cet objectif, des plateformes et des approches-programmes ciblées de pays admis à bénéficier des ressources du PSW de l'IDA recevront un appui pour élaborer et promouvoir des initiatives transposables à grande échelle dans différents secteurs de ces pays, y compris des opérations d'appui aux petites et moyennes entreprises, pour le financement du commerce, en appui aux hommes et aux femmes, et pour des investissements tenant compte du climat et axés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation.
	Réaliser des investissements d'infrastructure de qualité dans les pays ayant des problèmes de gouvernance	3. Aider au moins 20 pays IDA, dont 10 affichant un score de 3,0, voire moins, à la Composante 16 de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) relative à la transparence, la responsabilité et la corruption, à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre d'investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la résilience, au climat et à l'environnement, aux pratiques réglementaires, à la transparence et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations renforçant la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays. A cet effet, des programmes d'évaluation du secteur des infrastructures et des évaluations autonomes de la gouvernance étayant l'amélioration de la prestation de services d'infrastructure de qualité seront mis en œuvre.
	Créer de meilleurs emplois et assurer une transformation économique durable et inclusive dans les secteurs à fort potentiel	4. Favoriser les interventions visant à pallier les défaillances du marché et lever les contraintes dans les filières à fort potentiel dans lesquels le secteur privé peut stimuler une transformation économique durable et inclusive et créer de meilleurs emplois, ou dans les filières employant un nombre disproportionné de femmes et de jeunes dans 20 pays IDA, dont 5 FCS. Ces interventions pourraient relever des activités en amont, étant guidées par les données et diagnostics du développement du secteur privé, comme ceux qu'IFC et la Banque mondiale réalisent conjointement dans les pays, et choisies en accord avec les autorités nationales.
	Stimuler la productivité agricole, les chaînes de valeur et la sécurité alimentaire	5. Améliorer la productivité agricole, notamment par la promotion d'une agriculture à l'épreuve du climat, ainsi que le renforcement de chaînes de valeur agro-industrielles viables présentant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois de meilleure qualité, dans une perspective de modernisation du secteur et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 15 pays IDA, dont cinq FCS, d'une manière inclusive, en favorisant la formation afin de permettre aux ouvriers agricoles d'accéder à ces emplois de meilleure qualité, et en encourageant les possibilités offertes par le secteur privé.

EMPLOI ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Élargir l'accès et l'utilisation du haut débit pour les emplois de demain	6. Pour remédier au manque de connectivité, l'IDA aidera 17 pays IDA, notamment ceux qui bénéficient des concours d'IFC au titre du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA, dont six pays sans littoral, quatre petits États et neuf FCS, à développer l'infrastructure numérique, et à accroître l'accès à l'Internet large bande et l'utilisation de celui-ci d'une manière inclusive, sécurisée et abordable.
	Doter davantage d'entreprises des moyens de se reprendre, notamment grâce à l'adoption des technologies numériques	7. Soutenir des programmes dans 15 pays IDA qui visent à renforcer le redressement et la transformation du secteur privé et sont bien ciblés, prennent en compte les petites et moyennes entreprises (PME) et favorisent l'adoption de technologies numériques, en assurant le suivi de manière à en déterminer les effets distributifs et l'efficacité. Pour apporter son concours à cet objectif, IFC intensifiera son appui aux projets d'infrastructure numérique, compte tenu des considérations liées à la cybersécurité et à des questions connexes, et ses opérations de capital-risque dans des pays IDA et FCS.
	Renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer les données sous-tendant la prise des décisions stratégiques	8. Aider 34 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours à i) renforcer leurs institutions et se donner les moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, y compris des données ventilées par sexe et par type de handicap, le cas échéant ; et ii) accroître la résilience des systèmes statistiques, notamment par des investissements dans la technologie numérique et les capacités de suivi à haute fréquence.

PRÉPARATION AUX CRISES		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Renforcer la préparation aux crises	1. Les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fournissent un appui technique et financier au renforcement des moyens de préparation aux crises. Un tel appui sera déterminé sur la base d'évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, telles que l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises (CPGA) ou d'autres outils de diagnostic pertinents.

GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS		
Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Accroître la transparence des données sur la dette et la viabilité des finances publiques	1. Aider 50 pays IDA à publier des rapports exhaustifs sur la dette contractée ou garantie par l'État ou des rapports sur les risques budgétaires.

GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

Questions transversales	Objectif	Engagement stratégique
	Améliorer la mobilisation des ressources intérieures	<p>2. Aider au moins 15 pays IDA à renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources intérieures au moyen de politiques fiscales équitables (justes et progressives) — tel que vérifié à l’aide d’analyses de l’incidence fiscale ou d’autres méthodes — en vue d’atteindre un ratio impôts/PIB d’au moins 15 % à moyen terme^a.</p> <p>^a <i>Les politiques fiscales comprennent les politiques sur l’administration de l’impôt, notamment celles qui visent à améliorer le civisme fiscal et à introduire de nouvelles mesures à cette fin. Le concept de mobilisation équitable des ressources intérieures comporte deux dimensions : 1) l’équité (les contribuables ayant un revenu ou un patrimoine similaire devraient être traités de la même manière) ; et 2) la progressivité (la contribution est fonction de la capacité à payer des contribuables).</i></p>
 	Favoriser la fourniture de services publics numériques	<p>3. Aider au moins 15 pays IDA à adopter des politiques, réglementations ou solutions GovTech accessibles à tous, pour favoriser la fourniture de services publics numériques en toute sécurité.</p>
	Lutter contre les flux financiers illicites	<p>4. Aider au moins cinq pays IDA à procéder à des évaluations détaillées des flux financiers illicites et à préparer des plans d’action connexes. Aider également au moins 20 pays IDA à prendre des mesures pour lutter contre la corruption, le blanchiment d’argent ou l’évasion fiscale afin de réduire les flux financiers illicites, notamment par le renforcement des mécanismes de responsabilité publique, un accès accru à l’information sur la propriété effective et la sensibilisation à cette question, et/ou l’adoption d’un système d’échange automatique de données pour réduire l’évasion fiscale.</p>

ANNEXE 3. MÉCANISME D'ALLOCATION DES RESSOURCES SELON DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

A. CALCUL DES ALLOCATIONS PAR PAYS

1. **Les allocations par pays de l'Association internationale de développement (IDA) constituent, pour les pays IDA, des ressources non affectées alignées sur les cadres de partenariat-pays (CPF).** Les allocations par pays sont essentielles à l'intérêt que représente l'IDA et à son modèle axé sur les pays. Elles sont calculées suivant le système d'allocation basée sur la performance (PBA), qui alloue stratégiquement les ressources en fonction de la performance des pays dans la mise en œuvre des politiques qui favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté (évaluée en fonction de la notation de la performance des pays (CPR)) et leurs besoins de financement (évalués en fonction de leur population et leur revenu national brut (RNB) par habitant). Le système d'allocation basé sur la performance constitue la pièce maîtresse du mécanisme d'allocation des ressources par pays de l'IDA et, depuis IDA-19, il est complété par une nouvelle enveloppe permettant de fournir un surcroît de ressources ciblées aux pays remplissant les critères voulus confrontés à des risques de fragilité, de conflit et de violence (FCV). Les allocations par pays sont sujettes à une mise en réserve de ressources dans le cadre de la Politique relative au financement du développement durable (SDFP).

2. **Les CPR des pays IDA sont déterminées annuellement en fonction de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) et de la notation de la performance du portefeuille (PPR).** La CPIA évalue le cadre des politiques et le cadre institutionnel de chaque pays en fonction de 16 critères spécifiques regroupés dans quatre catégories : a) gestion économique ; b) politiques structurelles ; c) politiques d'inclusion sociale et d'équité ; et d) gestion et institutions du secteur public. (Voir l'encadré A3.1)¹. Pour s'assurer de la

Encadré A3. 1. Critères utilisés dans les CPIA

A. Gestion économique

1. Politiques monétaire et de change
2. Politique budgétaire
3. Politique et gestion de la dette

B. Politiques structurelles

4. Commerce
5. Secteur financier
6. Cadre réglementaire de l'activité économique

C. Politiques d'inclusion sociale et d'équité

7. Égalité des sexes
8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques
9. Valorisation des ressources humaines
10. Protection sociale et main-d'œuvre
11. Politiques et institutions de protection de l'environnement

D. Gestion et institutions du secteur public

12. Droits de propriété et gouvernance basée sur les règles
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière
14. Efficacité de la mobilisation des recettes
15. Qualité de l'administration publique
16. Transparence, responsabilité financière et corruption du secteur public

¹ Pour de plus amples renseignements sur le questionnaire CPIA, voir : [CPIA Criteria 2021](#)

cohérence de la notation au sein et entre les régions, les équipes-pays reçoivent les mêmes questions, définitions et orientations claires pour chaque critère. Toutes les notes attribuées aux pays sont ensuite examinées par l'institution pour assurer l'harmonisation avant d'être finalisées.

3. **Cette évaluation sous-tend la CPR de l'IDA, mais elle n'en est pas le seul déterminant.** La PPR de l'IDA², qui rend compte de la qualité de la gestion des projets et programmes de l'IDA rentre également dans le calcul de la CPR. Comme pour IDA-19, la formule suivante sera utilisée pour calculer le CPR durant IDA-20 :

Notation de la performance du pays	=	$(0,24 \times CPIA_{A-C} + 0,68 \times CPIA_D + 0,08 \times PPR)$
---	---	---

*Où : $CPIA_{A-C}$ est la moyenne des notes des catégories CPIA A à C ;
et $CPIA_D$ la note de la catégorie CPIA D.*

4. **La formule qui sur laquelle repose le système PBA est présentée ci-dessous.** La CPR (avec un exposant de 3)³ est le principal déterminant des allocations par pays de l'IDA. Les besoins des pays sont également pris en compte en fonction de la taille de la population et du RNB par habitant. Le nombre d'habitants a une incidence positive sur les allocations (un exposant de 1 est appliqué pour cela), tandis que le niveau du RNB par habitant a une corrélation négative (reflétée par un exposant de -0,125). Plus précisément :

Allocations par pays des ressources de l'IDA	=	$f(CPR^3, \text{population}, \text{RNB par habitant}^{-0,125})$
---	---	---

5. **Pendant IDA-20, l'allocation minimale de l'IDA, ou allocation de base, restera de 15 millions de DTS par exercice budgétaire (équivalent à 20,7 millions de dollars), soit 45 millions de DTS par reconstitution (équivalent à 62,2 millions de dollars).** L'allocation de base a été considérablement augmentée au cours de l'IDA-18 pour couvrir les coûts fixes des interventions dans les pays et maintenir un programme de pays efficace dans les petits États, dont plusieurs sont également des en situation de fragilité et de conflit (FCS).

6. Les allocations par pays sont déterminées chaque année avec des changements qui reflètent, entre autres, la performance intrinsèque du pays et sa performance par rapport à d'autres pays, l'admissibilité au financement de l'IDA et la disponibilité des ressources de l'IDA.

² Le PPR traduit la santé du portefeuille de l'IDA telle que mesurée par le pourcentage de projets problématiques dans chaque pays.

³ L'exposant de la CPR a été réduit 4 à 3 depuis IDA-18 afin que le système PBA tienne davantage compte de la pauvreté. Cette démarche a permis des interventions accrues de l'IDA dans les pays les plus pauvres, notamment le groupe plus large des FCS, dont la plupart affichent de faibles niveaux de RNB par habitant, tout en préservant le principe d'orientation vers la performance dans le système d'allocation.

B. ENVELOPPE FCV

7. **Les allocations par pays calculées à l'aide de la formule du système PBA continueront d'être complétées par des allocations dédiées de l'enveloppe FCV destinées aux pays IDA admissibles confrontés à des défis de fragilité, conflit et violence (FCV).** L'enveloppe FCV apporte un soutien sur mesure aux pays sous la forme de trois types spécifiques d'allocations basées sur des facteurs pertinents de FCV. On trouvera à l'annexe 4 de plus amples informations sur l'enveloppe FCV. Modalités d'exécution de l'enveloppe pour la fragilité, le conflit et la violence.

C. POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE DU DÉVELOPPEMENT

8. **Les allocations par pays sont sujettes à la mise en réserve de ressources dans le cadre de la SDFP, qui vise à inciter les pays IDA à adopter des pratiques d'emprunt plus viables.** Dans le cadre de la SDFP, les pays IDA confrontés à des niveaux élevés de vulnérabilité à l'égard de la dette devront mener des actions axées sur la performance et les politiques (PPA) au cours de chaque exercice budgétaire. Les pays qui ne parviennent pas à mettre en œuvre leurs PPA avec succès peuvent voir une partie de leur allocation IDA mise en réserve. Les ressources ainsi mises en réserve peuvent néanmoins être récupérées si les PPA sont menées à bien l'exercice suivant ; par contre, si les PPA ne sont pas réalisées de manière satisfaisante l'exercice suivant, les ressources mises en réserve seront irrémédiablement perdues. On trouvera à l'annexe 10 de plus amples informations sur la SDFP et le mécanisme de mise en réserve de ressources. Politique de financement durable du développement.

D. PRÊTS À ÉCHÉANCE PLUS COURTE ET CRÉDITS DE 50 ANS

9. **De nouvelles conditions de financement de l'IDA sont temporairement fixées durant IDA-20 comme moyen d'optimiser le bilan de l'IDA.** Les nouvelles conditions comprennent des prêts concessionnels à échéance plus courte (SML) proposés proportionnellement à travers deux éléments de l'architecture financière de l'IDA : a) le Guichet de financement complémentaire (SUW) et b) les allocations par pays selon le système PBA. Ainsi, les allocations individuelles sont d'abord déterminées sur la base de la PBA, ainsi que des ressources complémentaires au titre de la FCV, le cas échéant ; par la suite, la combinaison dons-crédits est déterminée en fonction du cadre d'allocation des dons (GAF) ainsi que de l'admissibilité au bénéfice des prêts à échéance plus courte. Ici, les pays exclusivement IDA classés « feu orange » ainsi que les pays « intermédiaires » et les pays à financement mixte (sauf dans le cas de petits États présentant un risque de surendettement élevé) recevront une petite portion de leur allocation individuelle sous forme de prêt à échéance plus courte, tandis que les pays exclusivement IDA classés « feu rouge » recevront une part comparable de dons en lieu et place des prêts) échéance plus courtes. En outre, avant de permettre à un pays exclusivement IDA classé « feu orange » d'accéder à des prêts à échéance plus courte, la viabilité de sa dette sera vérifiée grâce à des analyses de viabilité de la dette.

10. **IDA-20 introduira également la fourniture de crédits d'une échéance de 50 ans comme nouvelle condition de financement.** Les crédits sur 50 ans seront accordés aux pays

exclusivement IDA classés « feu orange » (à l'exception des petits États), en lieu et place de la combinaison don-crédit proposée pendant IDA-19, et ils sont assortis d'une échéance finale de 50 ans, d'une différé d'amortissement de 10 ans et d'aucun intérêt ni commission de service. Cette nouvelle condition de financement s'appliquera à la fois aux allocations par pays et aux guichets (dans le cadre du GAF). Ainsi, les pays exclusivement IDA classés « feu orange » (à l'exception des petits États) recevront désormais leur allocation IDA *principalement* sous forme de crédits sur 50 ans, et une petite partie en prêt concessionnel à échéance plus courte. Les petits États exclusivement IDA classés « feu orange » continueront de recevoir leurs ressources sous forme de dons et de crédits et une petite partie sous forme de prêt à échéance plus courte.

E. AUTRES CONSIDÉRATIONS

11. Durant IDA-20, les exceptions suivantes à la formule d'allocation basée sur la performance continueront de s'appliquer.

- a. Comme approuvé par les Participants à l'IDA lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18, un plafond de 7 % sur l'enveloppe totale de ressources pouvant être allouées par pays sera appliqué aux pays ayant accès à des ressources cumulées considérables de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'IDA. Pendant IDA-20, cette mesure s'appliquera au Pakistan, qui rentre dans cette catégorie.
- b. Les pays admissibles qui réalisent des progrès significatifs peuvent bénéficier d'allocations exceptionnelles pour aider à financer le coût associé à l'apurement des arriérés envers la BIRD et/ou l'IDA, l'allocation interviendra alors lorsque cet apurement des arriérés aura effectivement eu lieu⁴.

12. Bien que les allocations aux pays basées sur le système PBA constituent la pièce maîtresse du système d'allocation des ressources de l'IDA, elles continueront d'être complétées par des financements dédiés au titre des guichets thématiques d'IDA-20 :

- a. L'IDA continuera de soutenir les perspectives de développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil par le biais du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR). (Voir Annexe 5. Modalités de mise en œuvre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil.)
- b. L'IDA continuera de promouvoir l'intégration régionale par le biais du Guichet régional. (Voir Annexe 6. Modalités de mise en œuvre du Guichet régional.)
- c. L'IDA continuera de fournir des ressources supplémentaires pour la réponse aux crises par le biais du Mécanisme de réponse aux crises (CRW). (Voir Annexe 7. Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de réponse aux crises.)

⁴ IDA. 2007. *Further Elaboration of a Systematic Approach to Arrears Clearance*. Disponible à l'adresse <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/a86a13ca60f766828c4c82bb1f95cb4e-0410012016/original/arrearsclearancemz.pdf>

- d. Le Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA (PSW) continuera d'aider la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) à mobiliser des investissements du secteur privé dans les FCS d'IDA et les pays exclusivement IDA. (Voir Annexe 8. Modalités de mise en œuvre du Guichet de promotion du secteur privé.)
- e. L'IDA continuera d'offrir des financements non concessionnels dans des circonstances strictes par le biais du Guichet de financement complémentaire. En outre, l'IDA proposera des prêts concessionnels à échéance plus courte au titre du Mécanisme de financement complémentaire uniquement pendant IDA-20 afin d'accroître, dans les pays admissibles, les investissements nécessaires à court et moyen terme dans le cadre de leur riposte à la COVID-19. (Voir Annexe 9. Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de financement complémentaire.)

F. COMMUNICATION DE L'INFORMATION

13. **Les pays IDA sont tenus informés du processus d'évaluation de la performance, lequel est de plus en plus intégré au dialogue que l'institution entretient avec eux.** Depuis IDA-14, les notes attribuées à chaque pays pour chacun des critères CPIA et CPR ont été rendues publiques sans restriction sur le site externe de l'IDA. À partir d'IDA-15, les allocations et engagements par pays étaient communiqués rétrospectivement chaque année aux Administrateurs de l'IDA (en fin d'exercice), dans le but de renforcer la transparence. À partir d'IDA-15, les allocations et les engagements des pays étaient également été rendus publics sur le site Web externe de l'IDA.

ANNEX 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENVELOPPE POUR LA FRAGILITÉ, LE CONFLIT ET LA VIOLENCE

1. L'Enveloppe FCV, établie et exécutée pendant IDA-19, continuera à fournir un soutien sur mesure aux pays pouvant prétendre à ces ressources pendant IDA-20. L'enveloppe FCV permet à l'IDA de saisir les opportunités et de répondre avec une plus grande souplesse aux besoins évolutifs des pays IDA confrontés à la fragilité, au conflit et à la violence. Elle permet également à l'IDA d'offrir un soutien ciblé et adapté aux dynamiques de conflit et de fragilité propres à chaque client de l'IDA. L'enveloppe FCV offre une solide structure d'incitation et de responsabilisation, y compris l'examen par le Conseil des Administrateurs de l'IDA de toutes les notes sur l'admissibilité.

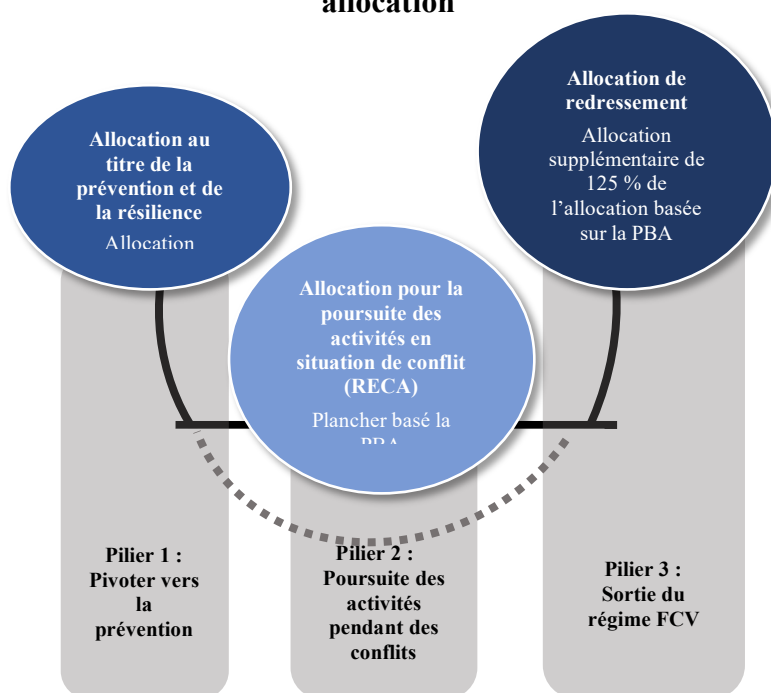
2. Les pays admissibles pendant IDA-19 ne seront pas tenus de repasser la procédure d'admissibilité au bénéfice de l'enveloppe FCV pendant IDA-20, mais le maintien de leur admissibilité serait plutôt confirmée par un processus d'examen annuel de leur performance. La conception de l'enveloppe a bien fonctionné jusqu'à présent et continuera de fonctionner au sein du système PBA. Les allocations supplémentaires et leurs plafonds resteront les mêmes que pendant IDA-19. En ce qui concerne les conditions de financement, l'enveloppe FCV est intégrée aux allocations par pays et sert uniquement à augmenter le volume, de sorte que les ressources

complémentaires auront la même composition et la même part de conditions que les allocations par pays et la mise en réserve de ressources en vertu de la SDFP s'applique à ces allocations. Les pays bénéficiant de la RECA ne sont pas concernés par l'obligation de définir des PPA.

3. Les ressources de l'enveloppe FCV sont fournies à travers trois allocations distinctes. Les trois allocations, décrites ci-dessous, ont plusieurs caractéristiques communes (voir encadré A4.1).

- a. L'Allocation au titre de la prévention et de la résilience (PRA) fournit un soutien renforcé aux pays présentant un risque de dégénérer en conflits de haute intensité ou en violence à grande échelle.

Figure A4. 385. Enveloppe FCV pour IDA-20 par allocation



- b. L'*Allocation pour la poursuite des activités en situation de conflit (RECA)* permet à l'IDA de maintenir un niveau d'intervention de base dans un petit nombre de pays qui connaissent un conflit de haute intensité et dont les capacités gouvernementales sont extrêmement limitées.
- c. L'*Allocation de redressement (TAA)* soutient les pays sortant d'un conflit, d'une crise sociale/politique ou d'une suspension des activités de la Banque mondiale, et lorsque la possibilité se présente pour l'IDA, de reprendre ses activités ou d'intensifier son engagement pour aider ces pays à poursuivre des réformes majeures afin d'accélérer la sortie de la situation de fragilité et renforcer la résilience.

Encadré A4. 1. Caractéristiques communes des allocations composant l'enveloppe FCV

Les trois allocations composant l'enveloppe FCV ont en commun plusieurs caractéristiques.

Détermination de l'admissibilité en cours de cycle. L'admissibilité au bénéfice d'une allocation peut être évaluée à tout moment au cours du cycle de l'IDA. Les pays peuvent en faire la demande au cours de l'exercice 22 (se terminant en juin 2022) afin que les allocations soient disponibles au début d'IDA-20 (à partir de juillet 2022). Un pays peut passer d'un type d'allocation à un autre de l'enveloppe tout au long du cycle de l'IDA, mais il ne peut recevoir qu'une seule allocation à la fois.

Traitement basé sur l'admissibilité. Chaque allocation fera l'objet d'une procédure d'admissibilité initiale, et le maintien de l'admissibilité sera fonction des résultats des examens annuels. Les pays admissibles pendant IDA-19 ne seront pas tenus de repasser la procédure d'admissibilité pendant IDA-20. L'équipe de projet soumet le projet de note sur l'admissibilité aux points focaux respectifs de la vice-présidence du Financement du développement (DFi), du département OPCS et du Groupe FCV, au juriste FCV, et aux juristes de l'IDA et du pays pour avis. Les décisions d'accès à l'enveloppe FCV seront prises par la vice-présidence DFi avec l'accord du département OPCS, comme cela se faisait pendant IDA-19. Les équipes consulteront les parties prenantes concernées dans le pays, y compris les Nations Unies, lors de l'élaboration des notes sur l'admissibilité. Dans la mesure du possible, les procédures d'admissibilité et d'examen annuel seront synchronisées avec le cycle de la CEN (Note sur l'action menée dans le pays)/du CPF (Cadre de partenariat-pays)/PLR (Examen des progrès et des enseignements) du pays. Si les circonstances du pays changent et que ce dernier devient admissible en dehors du cycle, les équipes-pays prépareront une note sur l'admissibilité distincte. Toutes les notes sur l'admissibilité, qu'elles soient soumises dans le cadre de la CEN, du CPF ou du PLR ou comme document distinct, seront soumises à l'examen du Conseil.

Financement aligné sur la PBA. Les allocations viendront compléter l'allocation basée sur la PBA du pays à hauteur d'un pourcentage, jusqu'à un plafond national pour la période couverte par IDA-20. Le financement se fera aux mêmes conditions que pour la PBA du pays. Le financement provenant de l'enveloppe FCV ne doit pas porter l'allocation d'un pays à plus de 7 % des allocations totales de ce pays. Les pays recevant une allocation de l'enveloppe FCV peuvent également continuer à accéder aux guichets d'IDA-20.

Établissement des priorités au sein du programme de pays. Avec l'augmentation de l'allocation reçue au titre de l'enveloppe FCV, le portefeuille du pays sera recalibré de manière à mettre l'accent plus directement sur les objectifs et les activités pour lesquels l'allocation est attribuée.

A. ALLOCATION AU TITRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉSILIENCE (PRA)

4. **Objet.** En tant qu'outil financier essentiel du pilier « Pivoter vers la prévention », la PRA aide les gouvernements à prendre des mesures proactives contre l'escalade des conflits et de la violence. Elle constitue un soutien renforcé aux pays risquant de basculer dans un conflit de haute intensité ou dans la violence à grande échelle, lorsque le gouvernement s'engage à s'attaquer aux moteurs sous-jacents des conflits et de la violence. La PRA permet des réponses plus souples à l'évolution de la dynamique de la fragilité et du conflit, tout en garantissant l'appropriation par les pays.

5. **Admissibilité.** L'admissibilité au bénéfice de la PRA repose sur deux critères : i) un indicateur quantifié qui révèle les pays qui risquent de basculer dans un conflit de haute intensité ou dans la violence à grande échelle¹ ; et ii) une stratégie ou un plan du gouvernement jugé acceptable par l'IDA qui décrit les mesures concrètes que le pays prendra pour réduire les risques de conflit ou de violence, et les jalons correspondants que le gouvernement s'engage à mettre en œuvre avec le soutien de la PRA. Ces critères d'admissibilité sont conçus pour fournir une base pour la programmation de l'IDA qui est véritablement dirigée par le pays et axée sur la réduction des conflits et de la violence.

6. **Allocation.** La PRA complétera la PBA d'un pays à hauteur de 75 %, le plafond étant de 700 millions de dollars par pays pour IDA-20².

7. **Conditions de financement.** Le financement sera accordé aux mêmes conditions que la PBA du pays. Bien qu'il s'agisse d'un financement complémentaire important, la Banque mondiale estime que la demande et la capacité d'absorption sont adéquates pour intensifier une programmation significative dans ces pays. Cette considération correspond également à la priorisation de la prévention compte tenu de ses avantages nets, comme indiqué dans la publication *Chemins pour la paix*³.

8. **Activités.** Les pays bénéficiant d'une PRA devront recalibrer leur portefeuille IDA pour se concentrer sur la désescalade du conflit et de la violence par le biais d'interventions axées sur

¹ Les données montrent que l'existence d'un conflit à petite échelle est l'un des meilleurs prédicteurs d'un conflit à grande échelle, ce qui traduit l'idée que la violence engendre la violence. Dans cette optique, les indicateurs permettant de déterminer les pays les plus exposés au risque d'escalade vers un conflit de haute intensité comprennent : i) l'existence d'un conflit de faible intensité, mesuré entre 2 et 10 décès liés au conflit pour 100 000 habitants, et un nombre absolu de décès liés au conflit supérieur à 250 ; et ii) la détérioration rapide de la situation sécuritaire, ce qui signifie un nombre de décès liés aux conflits compris entre 1 et 2 pour 100 000 habitants, un nombre absolu supérieur à 250, et une augmentation des décès liés au conflit qui est au moins le double du nombre de l'année précédente. Ce critère sera basé sur les données du Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) et/ou du Uppsala Conflict Data Program (UCDP). En dessous de cette fourchette, la PBA ordinaire peut être utilisée pour faire face à de faibles risques de conflit, et au-dessus de cette fourchette, le pays peut devenir admissible à la RECA. Concernant la violence interpersonnelle, le critère sera de plus de 50 décès liés à un homicide intentionnel pour 100 000 habitants en utilisant les données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

² Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent être justifiés dans certaines circonstances, telles qu'une faible capacité d'absorption ou des considérations liées à l'endettement.

³ Organisation des Nations Unies et Banque mondiale. 2018. *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

le développement. Ce recalibrage devrait ressortir dans le dialogue avec le pays ainsi que dans les opérations en préparation et dans le portefeuille d'investissements et de produits analytiques, en fonction de chaque contexte. La PRA facilite la concertation de la Banque mondiale avec les autorités du pays sur des questions cruciales, mais difficiles et étend les approches préventives et inclusives les mieux adaptées au-delà des modes opératoires habituels. Les pays peuvent demander la PRA à tout moment au cours du cycle d'IDA-20 en démontrant les risques, le plan du gouvernement pour faire face aux risques et les jalons qui vont avec, ainsi que le programme d'appui de la Banque mondiale⁴. L'accès continu à la PRA fera l'objet d'examens annuels⁵.

B. ALLOCATION POUR LA POURSUITE DES ACTIVITÉS EN SITUATION DE CONFLIT (RECA)

9. **Objet.** La RECA fournit un niveau de soutien de base dans les rares cas où la PBA d'un pays est extrêmement faible en raison de la conjugaison d'un conflit de haute intensité et de faibles capacités institutionnelles, les deux étant souvent liés. Se fondant sur les enseignements tirés des activités menées au Yémen et au Soudan du Sud pendant IDA-18 et IDA-19, cet outil de financement donne à l'IDA la possibilité de venir en aide à des pays dans des circonstances où, malgré le conflit, la Banque mondiale peut s'engager de manière significative pour préserver les capacités institutionnelles et le capital humain qui seront essentiels au redressement futur du pays.

10. **Admissibilité.** L'admissibilité au bénéfice de la RECA reposera sur trois critères : a) un indicateur quantifié qui permet de déterminer les pays en conflit de haute intensité⁶ ; b) une note de 2,5 ou moins obtenue dans le cadre de l'évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA) ; et c) un programme proposé qui est conforme à la RECA. La décision d'une RECA permet d'apporter des réponses plus souples à l'évolution de la dynamique du conflit. Les pays peuvent demander cette allocation à tout moment au cours du cycle d'IDA-20 en démontrant l'approche proposée par la Banque mondiale, y compris le programme, le dialogue sur les politiques à mener, les partenariats et la coordination, le portefeuille de projets en préparation et

⁴ Une note sur l'admissibilité au bénéfice de la PRA examinera les aspects suivants : i) les risques de conflit et de violence auxquels le pays est confronté ; ii) la stratégie du gouvernement pour atténuer ces risques ; iii) les jalons que le gouvernement s'engage à respecter pour progresser dans la prévention de l'escalade des conflits, similaires aux indicateurs du CPF ; iv) un résumé des activités des autres partenaires ; et v) l'approche proposée par la Banque mondiale, y compris les partenariats, les ajustements au programme de pays, notamment le dialogue sur les politiques à mener, le portefeuille d'opérations en cours et celles en préparation. La note sur l'admissibilité sera synchronisée avec le cycle CEN/CPF/PLR dans la mesure du possible. La note sur l'admissibilité sera soumise à l'examen du Conseil.

⁵ Un examen annuel de la PRA fera le point sur les aspects suivants : i) les risques et l'approche adoptée par les pouvoirs publics pour les atténuer ; ii) les résultats obtenus par le gouvernement par rapport aux jalons convenus ; iii) l'emploi des ressources de la PRA et les progrès accomplis dans le recalibrage du portefeuille-pays ; et iv) les mises à jour du programme de la Banque mondiale et/ou des jalons du gouvernement. Dans les cas où les jalons convenus n'ont pas été atteints en raison de facteurs relevant du fait du gouvernement, l'accès à la PRA sera suspendu et le pays reviendra à la PBA ordinaire au cours de l'exercice suivant.

⁶ Le critère retenu sera 10 décès ou plus liés au conflit pour 100 000 habitants en utilisant les données de l'ACLED et/ou de l'UCDP.

la gestion des risques, notamment l'impact potentiel du programme de l'IDA sur la dynamique du conflit⁷. L'accès continu à la RECA fera l'objet d'examens annuels⁸.

11. **Allocation.** La RECA viendra compléter la PBA d'un pays aux mêmes conditions que celle-ci. Si la CPR du pays est de 2,5 ou moins⁹, sa PBA sera calculée en supposant que la CPR est de 2,5, jusqu'à un plafond par pays de 300 millions de dollars¹⁰. Les pays bénéficiant de la RECA peuvent également accéder aux guichets de l'IDA, y compris le Mécanisme de réponse aux crises (CRW).

12. **Activités.** La RECA est utilisée pour financer un ensemble spécifique d'activités de développement axées sur l'avantage comparatif de la Banque mondiale en tant qu'acteur du développement dans le contexte national. L'allocation permet de concentrer le portefeuille du pays sur les activités de développement qui préservent les institutions et le capital humain, telles que la fourniture de services de base et le renforcement des capacités d'institutions clés. L'utilisation de l'allocation vise à garantir l'optimisation des ressources dans l'obtention de résultats de développement, tout en reconnaissant qu'il est plus onéreux de travailler dans ces contextes.

13. **Organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales internationales (ONGI).** Dans le peu de circonstances suivantes¹¹, le financement de l'IDA dans les pays bénéficiant de la RECA¹² peut être fourni directement à des organismes des Nations Unies et à des ONG internationales¹³ :

- a. ***une demande des autorités*** de fournir un financement directement à des organismes pour mener à bien les opérations en raison des contraintes de capacités empêchant le gouvernement de gérer et de mettre en œuvre efficacement les opérations ;
- b. ***la démonstration de la valeur ajoutée du financement de l'IDA*** pour garantir que les activités et les résultats soutenus par l'IDA sont conformes au mandat de développement de l'IDA et sont additionnels (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas déjà planifiés ou financés par les parties chargées de l'exécution) ;

⁷ Une note sur l'admissibilité au bénéfice de la RECA examinera les aspects suivants : i) la situation à laquelle le pays est confronté ; ii) la description de la nécessité de préserver les institutions et le capital humain ; iii) le programme proposé par la Banque mondiale, y compris le dialogue sur les politiques à mener, les partenariats, les opérations en préparations et la gestion des risques ; et iv) les partenariats et le financement direct par des tiers.

⁸ Un examen annuel de la RECA portera sur les aspects suivants : i) comment l'allocation RECA a été utilisée ; ii) la dynamique du conflit ; et iii) tout ajustement apporté au programme de la Banque mondiale.

⁹ Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent être justifiés dans certaines circonstances, telles qu'une faible capacité d'absorption ou des considérations liées à l'endettement.

¹⁰ Pendant un conflit de haute intensité, il peut être difficile de collecter les données nécessaires pour déterminer le RNB par habitant et la population du pays. Dans ce cas, la moyenne des données fiables des trois dernières années sera utilisée aux fins des calculs.

¹¹ Ces circonstances s'ajoutent à celles dans lesquelles les politiques opérationnelles de la Banque mondiale autorisent déjà un tel financement direct d'organismes des Nations Unies et/ou d'ONGI. Ces critères doivent être remplis pour chaque opération financée par la RECA.

¹² La disposition s'appliquera aux pays bénéficiant de la RECA qui accèdent au CRW ou à d'autres financements de l'IDA.

¹³ Aucune commission d'engagement ne s'appliquerait dans de tels cas.

- c. *la démonstration de l'attention accordée à la reconstruction des systèmes nationaux et/ou locaux, y compris le renforcement des institutions et des capacités* conformément à la logique d'intervention de l'IDA pendant le conflit, en se focalisant sur la préservation des acquis du développement et le renforcement des capacités pour le relèvement futur ; et
- d. *la démonstration de l'attention accordée à la durabilité*, y compris le fait que les parties chargées de l'exécution ont un plan de financement qui va au-delà de l'IDA pour supporter les charges récurrentes.

C. ALLOCATION DE REDRESSEMENT (TAA)

14. **Objet.** L'allocation de redressement (TAA) fournit un soutien renforcé aux pays qui sortent d'un conflit, d'une crise sociale/politique ou d'une suspension des activités de la Banque mondiale, et où le gouvernement poursuit un programme de réformes visant à accélérer sa sortie de la situation de fragilité et à renforcer sa résilience. Il s'agit de pays se trouvant à un stade critique de leur trajectoire de développement où l'IDA dispose d'une importante fenêtre d'opportunité pour aider à renforcer la stabilité et la résilience afin d'accélérer la sortie de la situation de fragilité.

15. **Admissibilité.** L'admissibilité au bénéfice de la TAA repose sur trois critères : a) une note CPIA de 3,0 ou moins, ou une période de suspension des activités de la Banque mondiale¹⁴ ; b) une stratégie ou un plan établis par le gouvernement et jugés acceptables par l'IDA qui décrit comment le pays se redresse, y compris les mesures concrètes qu'il prendra pour mettre en œuvre un programme de réformes visant à accélérer sa sortie de la situation de fragilité et à renforcer sa résilience, et les jalons correspondants que le gouvernement s'engage à mettre en œuvre grâce à la TAA ; et (c) une CEN/un CPF qui plaide de manière convaincante en faveur d'un appui de la Banque mondiale au programme de réformes du gouvernement.

16. **Allocations.** La TAA viendra compléter la PBA d'un pays aux mêmes conditions que celle-ci. Le financement complémentaire représente de 125 % de la PBA du pays avec un plafond par pays de 1,25 milliard de dollars pendant IDA-20¹⁵. Bien qu'il s'agisse d'une allocation

¹⁴ Actuellement, l'IDA a suspendu ses activités dans trois pays IDA, à savoir l'Érythrée, la Syrie et le Zimbabwe. Ces pays peuvent choisir de se rétablir la collaboration avec la Banque mondiale pendant IDA-20 après avoir apuré les arriérés dus à l'IDA et/ou à la BIRD. Dans le cas de la Syrie, comme indiqué dans le rapport sur la reconstitution des ressources de d'IDA-18 et d'IDA-19, l'engagement des fonds de l'IDA nécessitera ce qui suit : i) des modalités d'apurement des arriérés dus à l'IDA ; et ii) la capacité du Groupe de la Banque mondiale à discuter avec une partie gouvernementale appropriée et à évaluer et superviser efficacement les projets dans le pays (que ce soit par la présence de personnel ou le recours à agents tiers pour le suivi). Si la Syrie était admissible au bénéfice de la TAA, elle pourrait recevoir jusqu'à un milliard de dollars, sous réserve de l'obtention de bons résultats.

¹⁵ Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent être justifiés dans certaines circonstances, telles qu'une faible capacité d'absorption ou des considérations liées à l'endettement. Pour les pays ayant une CPR de 2,5 ou moins (y compris les pays bénéficiant de la RECA passant à la TAA ou d'autres pays sortant d'un conflit avec des institutions faibles), une CPR minimale de 2,5 sera utilisée pour calculer leur PBA avant que le financement complémentaire de 125 % ne soit appliqué. La même démarche peut être suivie pour un pays qui reprend sa collaboration avec la Banque mondiale et dont la CPIA et/ou la CPR sont très faibles. Dans ces rares cas, la CPR minimale de 2,5 peut être utilisée pour calculer leur PBA, comme si le pays concerné passait de la RECA à la TAA. Cette approche élimine le besoin d'un indicateur de performance post-conflit.

importante, la Banque mondiale estime que la demande est grande et la capacité d'absorption suffisante pour accroître une programmation significative dans ces pays.

17. **Activités.** Les pays bénéficiaires de la TAA élaborent/recalibrent leur portefeuille IDA pour se focaliser sur le programme de réformes du gouvernement. La TAA aide à intensifier et à concentrer le portefeuille-pays sur le soutien aux efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre des réformes majeures afin d'accélérer sa sortie de la situation de fragilité et de renforcer la résilience du pays. Un pays peut solliciter la TAA à tout moment en démontrant son processus de redressement, son programme de réformes, le programme d'aide de la Banque mondiale et les jalons dont il s'accompagne¹⁶. L'accès continu à la TAA fera l'objet d'examens annuels¹⁷.

¹⁶ La note sur l'admissibilité au bénéfice de la TAA examinera les aspects suivants : i) analyse des facteurs du changement, de la reprise de la coopération avec la Banque mondiale et de la situation de FCV, et les sources de résilience ; ii) l'importante fenêtre d'opportunité et la stratégie déployée par le gouvernement pour la saisir ; iii) les jalons que le gouvernement s'engage à respecter grâce à la TAA, similaires aux indicateurs du CPF ; iv) un résumé des activités des autres partenaires ; et v) l'approche proposée par la Banque mondiale, y compris les partenariats, les ajustements au programme de pays, notamment le dialogue sur les politiques à mener, et le portefeuille d'opérations en cours et celles en préparation. La note sur l'admissibilité sera soumise à l'examen du Conseil.

¹⁷ Un examen annuel de la TAA portera sur les aspects suivants : i) comment la TAA a été utilisée et les progrès accomplis dans le recalibrage du portefeuille-pays, ii) le point sur les risques et la mise en œuvre du programme de réformes du gouvernement ; iii) les résultats obtenus par le gouvernement par rapport aux jalons convenus ; et iv) les ajustements apportés au programme de la Banque mondiale et/ou aux jalons. Dans les cas où les jalons convenus n'ont pas été atteints ou où le pays replonge dans le conflit, l'accès à la TAA sera suspendu et le pays reviendra à la PBA ordinaire au cours de l'exercice suivant.

ANNEXE 5. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET POUR LES RÉFUGIÉS ET LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

1. **Objet :** Le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR) soutient les opérations qui favorisent les perspectives de développement à moyen et long terme pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans les pays IDA. Le WHR a pour but d'aider les pays qui accueillent des réfugiés à : a) atténuer les chocs causés par l'afflux de réfugiés et créer des opportunités de développement social et économique pour les réfugiés et les communautés d'accueil ; b) faciliter des solutions durables face aux situations de réfugiés prolongées, notamment par l'insertion socioéconomique durable des réfugiés dans le pays d'accueil et/ou leur retour dans leur pays d'origine ; et c) renforcer la préparation des pays à l'augmentation des flux de réfugiés ou l'arrivée de nouveaux réfugiés.

2. **Activités :** Pendant IDA-20, le WHR continuera d'aider les gouvernements hôtes à répondre aux besoins de développement des réfugiés et des communautés d'accueil, en se concentrant sur les besoins de développement à moyen et long terme, et non sur les besoins humanitaires, qui relèvent du mandat d'autres organismes. Les initiatives prioritaires peuvent inclure des opérations qui : a) promeuvent le bien-être et l'insertion des réfugiés dans les structures socioéconomiques du pays hôte, y compris la réponse à la COVID-19 et les efforts de reprise verte, inclusive et résiliente ; b) soutiennent les solutions juridiques et/ou les réformes touchant les réfugiés, par exemple, la liberté de mouvement, la participation formelle au marché du travail, les documents d'identification et les permis de séjour ; c) contribuent à promouvoir l'accessibilité et la qualité des services, y compris les vaccins contre la COVID-19, l'éducation, les solutions énergétiques hors réseau, la connectivité numérique et les infrastructures de base fournies aux réfugiés et aux communautés d'accueil ; d) soutiennent les moyens de subsistance et les opportunités d'emploi dans les zones de la communauté d'accueil, adaptés aux besoins et aux contraintes des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil ; e) favorisent le dialogue sur les politiques à mener et les activités visant à faciliter et à assurer la pérennité du retour lorsque les réfugiés rentrent dans leur pays d'origine ; et f) consolident les finances publiques lorsque celles-ci ont été mises à rude épreuve par suite des dépenses liées à leur devoir d'accueil. La réduction des écarts entre les sexes continuera d'être une priorité dans le cadre des opérations financées par le WHR : depuis le début d'IDA-18, environ les deux tiers des opérations comportaient une composante genre, et cette tendance devrait se poursuivre davantage au cours d'IDA-20.

3. **Critères d'admissibilité :** Les politiques régissant le WHR ont bien fonctionné et seront maintenues pendant IDA-20. Si le nombre de réfugiés vivant dans les pays IDA a augmenté, passant de 8,9 millions en 2017 à 9,5 millions en 2020, ces populations de réfugiés restent largement concentrées dans les mêmes pays IDA ; le nombre de pays admis à bénéficier du WHR devrait augmenter légèrement (à la faveur de quelques nouvelles admissions) tandis que leurs besoins augmenteront probablement. Le guichet continuera de financer tous les instruments et la contribution requise de 10 % de la PBA sera retenue. L'approbation du financement au titre du WHR est un processus en deux étapes. Tout d'abord, l'admissibilité d'un pays à recevoir une aide du WHR est établie. Une fois qu'un pays devient admissible, les opérations individuelles sont examinées et approuvées pour un financement du WHR avant d'être soumises au Conseil. Plus précisément, les critères d'admissibilité au WHR resteront les mêmes que pendant IDA-19, à

savoir : a) le nombre de réfugiés enregistrés par le HCR est d'au moins 25 000 ou 0,1 % de la population du pays ; b) le pays adhère à un cadre adéquat de protection des réfugiés ; et c) le gouvernement a mis en place une stratégie ou un plan jugés acceptables par l'IDA qui décrit les mesures concrètes, y compris les réformes envisageables, en vue de solutions à long terme qui profitent aux communautés d'accueil et aux réfugiés. Sur la base de ces critères, 14 pays sont déjà admissibles à un financement pendant IDA-18 et IDA-19. Les pays déjà admissibles dans les cycles IDA précédents n'auront pas à reprendre la procédure d'admissibilité pendant IDA-20. Plutôt, le premier projet financé par le WHR qui est instruit pendant IDA-20 pour chaque pays sera accompagné d'une brève note de stratégie-pays. Pour les pays qui deviennent admissibles au WHR pendant IDA-20, le processus d'admissibilité sera le même que durant IDA-19. En outre, pour chaque projet pour lequel un financement WHR est sollicité pendant IDA-20, le document d'évaluation du projet (PAD) comprendra : a) les chiffres actualisés du HCR ; b) un point sur la politique et de l'environnement institutionnel du pays concernant les réfugiés ; et c) la confirmation de l'adéquation continue du cadre de protection, indiquant tout changement récent ou tout nouveau risque.

4. **Financement :**

- a. **Volume :** Le guichet sera doté de 2,4 milliards de dollars (équivalent à 1,7 milliard de DTS).
- b. **Répartition :** Le WHR financera jusqu'à 90 % du montant total du projet, un concours qui sera complété par au moins 10 % de l'allocation IDA du pays.
- c. **Allocations régionales théoriques :** Au début du cycle de reconstitution d'IDA-20, les allocations régionales indicatives seront déterminées en fonction du nombre de réfugiés présents dans les pays IDA admissibles pour un soutien au titre du WHR. Ces allocations régionales théoriques peuvent être ajustées en fonction de l'évolution du nombre de réfugiés et de la demande des clients au cours du cycle de l'IDA. Chaque pays admissible au WHR disposera d'une allocation minimale de 10 millions de dollars pour permettre une programmation à une certaine échelle. Les allocations par pays au cours d'un cycle d'IDA seront plafonnées à 500 millions de dollars.
- d. **Conditions.** Tous les pays admissibles au WHR (y compris les pays intermédiaires et les pays à financement mixtes) peuvent prétendre à des financements du WHR comme suit :
 - i. Les pays assujettis à une analyse de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (LIC-DSF) et à haut risque de surendettement reçoivent 100 % du financement du WHR sous forme de dons de l'IDA.
 - ii. Les pays exclusivement IDA qui assujettis à une LIC-DSF et présentant un risque modéré de surendettement reçoivent 50 % du financement du WHR sous forme de dons de l'IDA et 50 % sous forme de crédits sur 50 ans.
 - iii. Les pays intermédiaires et à financement mixte assujettis à une LIC-DSF et présentant un risque modéré de surendettement reçoivent 50 % du financement du

WHR sous forme de dons de l'IDA et 50 % sous forme de crédits concessionnels de l'IDA.

- iv. Les pays assujettis à une LIC-DSF et qui présentant un faible risque de surendettement reçoivent 50 % du financement du WHR sous forme de dons de l'IDA et 50 % sous forme de crédits concessionnels de l'IDA.
 - v. Les pays relevant du Cadre d'évaluation de la viabilité de la dette pour les pays ayant accès au marché (MAC-DSA) reçoivent 50 % du financement du WHR sous forme de dons de l'IDA et 50 % sous forme de crédits concessionnels de l'IDA.
- e. ***Afflux massif et soudain de réfugiés*** : Le WHR fournira des financements sous forme de dons à 100 % aux pays qui connaissent un afflux massif et soudain de réfugiés, afflux qui s'entend de l'arrivée d'au moins 250 000 nouveaux réfugiés ou au moins 1 % de sa population sur une période de 12 mois au cours du cycle IDA-20.

ANNEXE 6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET RÉGIONAL

1. **Objet.** La Guichet régional de l'IDA vise à promouvoir le développement par le biais d'approches régionales en fournissant un financement complémentaire à l'appui d'opérations remplissant les critères voulus. Les projets régionaux aident les pays à se mettre ensemble pour relever les défis qui se posent dans les marchés fragmentés et de petite taille, trouver des solutions régionales aux défis auxquels sont confrontés plusieurs pays et promouvoir les biens publics mondiaux ou s'attaquer aux « maux » publics. Ils aident, entre autres, à créer des marchés plus grands et plus intégrés, à améliorer la connectivité, à gérer les ressources partagées, à exploiter les économies d'échelle et à faciliter l'action collective pour atteindre des objectifs communs. Pendant IDA-20, cela peut inclure la mobilisation de ressources financières pour les vaccins, les thérapies et les diagnostics (VTD) liés à la COVID-19¹.
2. **Instruments de prêt.** Le financement du Guichet régional de l'IDA est assuré au moyen des instruments « financement de projets d'investissement » (IPF)² et « financement à l'appui des politiques de développement » (DPF).
3. **Critères d'admissibilité :** Les opérations du Guichet régional de l'IDA devraient répondre aux quatre critères suivants (voir le paragraphe 7 pour les exceptions) :
 - a. L'opération concerne deux pays ou plus, qui doivent tous deux participer pour que les objectifs du projet soient réalisables, et dont au moins un est un pays admis à emprunter à l'IDA³.
 - b. L'opération générera des externalités économiques et/ou sociales positives (ou atténuera les externalités négatives) au-delà des frontières nationales entre les pays participants, comme en témoigne au moins un indicateur au niveau de l'objectif de développement du projet (ODP) qui mesure ces externalités. En plus des indicateurs de résultats, le document de projet doit clairement décrire comment le projet engendrera de telles externalités.
 - c. Il existe des éléments factuels établissant l'appropriation nationale et régionale de l'opération, ce qui témoigne de la détermination des pays participants.

¹ Les financements au titre du soutien pour les vaccins, traitements et diagnostics concernant la COVID-19 seront déboursés principalement via les allocations individuelles (PBA), le soutien au titre du Guichet régional étant déployé par le cadre existant, c'est-à-dire sous forme de ressources additionnelles mises à la disposition des pays lorsque les opérations satisfont aux critères d'additionnalité au guichet décrits dans la présente annexe. Le montant des ressources vouées aux vaccins, traitements et diagnostics de la COVID-19 ou aux mécanismes d'achat régionaux/mondiaux dépendra des demandes expresses des pays IDA (ce qui signifie que des ressources prédéfinies ne seront pas réservées pour ces programmes), un effort étant fait pour maintenir l'équilibre avec les autres investissements en faveur de l'intégration régionale.

² Les opérations peuvent être conçues comme des projets/programmes autonomes ordinaires, des séries de projets ou des approches en plusieurs phases (MPA).

³ Lorsqu'un pays a des prêts ou des crédits à intérêts non comptabilisés et que sa participation est cruciale pour l'opération, il peut toujours participer, mais le financement de l'IDA n'est pas directement fourni à ce pays. Une entité régionale ou un autre pays participant au projet peut assumer les obligations du pays et mettre en œuvre le projet en son nom.

- d. L'opération constitue une plateforme pour une harmonisation à haut niveau des politiques entre les pays et s'inscrit dans une stratégie régionale bien pensée et largement soutenue.

4. **Allocations.** Les ressources du Guichet régional de l'IDA viennent s'ajouter aux allocations par pays de l'IDA. Le Guichet sera doté 7,9 milliards de dollars (équivalent à 5,6 milliards de DTS).

- a. **Allocations aux régions.** Au début de chaque cycle de l'IDA, chaque région reçoit une allocation indicative pour la période triennale couverte par la reconstitution. Sur ces allocations indicatives, 75 % sont affectés aux deux régions d'Afrique, tandis que les 25 % restants sont affectés aux cinq autres proportionnellement à la part de chaque région dans le total des allocations par pays destinées à ces cinq régions. Les allocations réelles sont effectuées au début de chaque exercice financier.
- b. **Allocations aux opérations.** Les allocations réelles affectées à chaque opération sont déterminées par la région concernée. Les opérations sont retenues pour leur pertinence stratégique au regard des stratégies d'intégration régionale.
- c. **Conditions de financement.** Pour chaque pays participant, le financement du Guichet régional est fourni aux mêmes conditions que la PBA du pays concerné, y compris toute répartition entre crédits et dons.
- d. **Effet de levier (ratio de cofinancement).** Normalement, au moins un tiers de la part d'un pays dans le coût d'un projet régional admissible ou d'un DPF provient de l'allocation du pays et les deux tiers proviennent du Guichet régional de l'IDA. Ce ratio de cofinancement pourrait toutefois être ajusté par les régions de la Banque comme suit :
 - i. **Optimisation des ressources.** Pour optimiser l'utilisation des ressources du Guichet régional de l'IDA, une région peut choisir un niveau d'effet de levier inférieur.
 - ii. **Petits États.** La contribution de l'allocation individuelle d'un petit État aux opérations du Guichet régional au cours d'un exercice donné peut être plafonnée à 20 % de son allocation individuelle annuelle.
 - iii. **Projets de grande envergure.** La contribution d'une allocation de pays à une opération du Guichet régional peut être plafonnée à 20 % pendant une période de reconstitution lorsque le coût du projet est très élevé par rapport à l'allocation triennale (voir le paragraphe 7 sur les limites et le processus).
- e. **Emprunteurs de l'IDA et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).** Lorsqu'une opération régionale implique la participation à la fois de pays exclusivement IDA et de pays exclusivement BIRD, les emprunteurs exclusivement BIRD financent leur participation au projet au moyen d'emprunts obtenus auprès de la BIRD ou d'autres ressources.

5. **DPF régional.** Des prêts à l'appui des politiques régionales peuvent être accordés aux pays IDA pour soutenir la mise en place de leur cadre de politiques commun pour la coordination et l'agencement des réformes.

- a. Afin de garantir une utilisation sélective du peu de ressources disponibles à l'appui du DPF, les allocations globales affectées au DPF seront plafonnées à 10 % du Guichet régional de l'IDA.
- b. Les DPF devront être conformes à la Politique relative aux financements à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale, qui prévoit entre autres le maintien d'un cadre de politique macroéconomique adéquat et le soutien d'un ensemble d'actions politiques et institutionnelles essentielles, reposant sur des travaux d'analyse, comme convenu entre la Banque mondiale et les pays IDA participants.
- c. Le montant du DPF de chaque pays participant sera déterminé par la conception de chaque opération, le montant des DPF en cours des pays, et les besoins budgétaires (les mêmes que pour les DPF de pays), ainsi que le poids et la profondeur du programme de réformes et des accords entre les pays participants.
- d. Les conditions de financement et les ratios de cofinancement des DPF suivent les mêmes règles que les IPF, comme indiqué au paragraphe 4.

6. **Organismes régionaux.**

- a. **Crédits aux organismes régionaux.** Le Guichet régional de l'IDA peut mettre en œuvre certaines opérations avec l'appui d'organismes régionaux ayant la capacité de rembourser les crédits de l'IDA⁴. Dans de tels cas, le Guichet régional de l'IDA accordera un financement à ces organismes aux conditions applicables aux crédits. Le financement sera fondé sur les éléments suivants :
 - i. la nature et l'évaluation économique du projet – par exemple, s'il génère des revenus et des rendements qui permettent à l'organisme régional de rembourser les crédits ;
 - ii. l'entité est une organisation régionale de bonne foi qui a un statut juridique, la capacité fiduciaire et l'autorité légale pour mener à bien les activités financées ; et
 - iii. la capacité de l'organisme régional à rembourser les crédits, compte tenu de sa notation par les agences de notation et/ou des évaluations basées sur ses flux de revenus et sa trésorerie.
- b. **Dons aux organismes régionaux.** Le Guichet régional de l'IDA peut accorder des dons à des entités régionales pour soutenir la mise en œuvre de ses opérations ou pour renforcer

⁴ Au cours d'IDA-18, cette opération s'est faite par le biais d'une dérogation approuvée par le Conseil de transférer les fonds des crédits par l'intermédiaire de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour le Projet de logements sociaux et par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) pour l'opération d'appui au renforcement des institutions financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

les capacités des entités régionales à accompagner les priorités régionales stratégiques, ou les deux. Critères d'admissibilité :

- i. L'entité est un organisme régional de bonne foi qui a le statut juridique et la capacité fiduciaire de recevoir des dons et l'autorité légale pour mener à bien les activités financées.
 - ii. L'entité ne remplit pas les conditions d'admissibilité pour recevoir un crédit de l'IDA⁵.
 - iii. Les coûts et avantages d'une activité financée par le don de l'IDA ne peuvent pas être facilement attribués à des programmes nationaux⁶.
 - iv. Les activités à financer au moyen d'un don de l'IDA sont liées au développement des infrastructures régionales, à la coopération institutionnelle pour l'intégration économique ou à des interventions coordonnées visant à fournir des biens publics régionaux ou à atténuer des « maux » publics.
 - v. Le cofinancement des dons pour l'activité ne peut être obtenu facilement auprès d'autres partenaires de développement.
 - vi. L'entité est associée à une opération financée par le Guichet régional ou soutient autrement les objectifs stratégiques de l'IDA en matière d'intégration régionale.
- c. **Plafonnement des dons aux organismes régionaux.** Le montant total des dons de l'IDA que chaque région peut accorder à des organismes régionaux est limité à 10 % de l'allocation de la région pour une période de reconstitution.
- d. **Gouvernance.** Les opérations auxquelles participent des organismes régionaux sont approuvées par le Conseil des Administrateurs de l'IDA (« le Conseil ») et sont soumises aux procédures ordinaires de la Banque en matière d'examen et d'instruction des IPF et des DPF.
7. **Financement exceptionnel.** Il existe deux principales exceptions aux critères d'admissibilité et de financement décrits ci-dessus.
- a. **Projets transformateurs implantés dans un seul pays.** Le Guichet régional peut, à titre exceptionnel, financer un projet implanté dans un seul pays admis à emprunter à l'IDA lorsque la mise en œuvre physique de ce projet intervient dans un seul pays, mais engendre des externalités porteuses de transformations importantes au-delà des frontières de ce pays. Tous les critères suivants devraient être remplis dans ces cas :

⁵ Une entité régionale est admissible pour recevoir un don de l'IDA uniquement si elle n'a pas la capacité juridique ou l'autorité pour contracter ou rembourser un prêt.

⁶ Les activités financées par le don de l'IDA ne doivent pas avoir des avantages directs ou exclusifs pour un pays participant individuel.

- i. Formulation claire de l'impact transformateur ou du bien public du projet sur la région, où au moins deux pays bénéficieraient d'externalités substantielles et mesurables engendrées par le projet.
 - ii. Le projet nécessitera la participation financière du seul pays où il est implanté ; d'autres pays n'auraient pas à y participer financièrement.
 - iii. Toutes les autres options de financement ont été exclues et le financement du Guichet régional est considéré comme le dernier recours.
 - iv. Le projet satisfait par ailleurs aux critères d'admissibilité du Guichet énoncés au paragraphe 3.
- b. **Projets de grande envergure par rapport à l'allocation par pays.** Comme indiqué au paragraphe 4.c.iii, la contribution d'un pays au coût d'une opération régionale peut être plafonnée à 20 % pendant une période de reconstitution lorsque le coût du projet est très élevé par rapport à l'allocation triennale du pays.
- c. **Limite sur les financements exceptionnels.** Pendant une période de reconstitution, le montant total du financement du Guichet régional de l'IDA fourni dans le cadre des deux exceptions décrites ci-dessus est limité à 20 % de l'enveloppe totale des ressources du Guichet régional.
- d. **Procédure applicable aux financements exceptionnels.** Lorsqu'une région a l'intention de rechercher un financement exceptionnel dans le cadre des deux exceptions décrites ci-dessus, la direction de la Banque mondiale consulte le Conseil au début du processus de validation.

ANNEXE 7. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE RÉPONSE AUX CRISES

1. **Objet.** Les principaux objectifs du Mécanisme de réponse aux crises (CRW) sont les suivants : a) mettre en place une approche systématique de réponse aux crises au sein de l'IDA ; b) fournir des financements additionnels et prévisibles aux pays admis à emprunter à l'IDA touchés par des crises ; et c) renforcer la capacité de l'IDA à participer efficacement aux efforts de réponse aux crises. Le CRW constitue pour les pays IDA une source dédiée de ressources supplémentaires pour a) faire face, en dernier recours, à l'impact des catastrophes naturelles, des situations d'urgence de santé publique et des crises économiques ; et b) répondre à un stade plus précoce aux crises à évolution plus lente, à savoir les flambées épidémiques et l'insécurité alimentaire. Le soutien du CRW s'inscrit dans la réponse globale de l'IDA à une crise, complétant les rôles des autres partenaires de développement et se fondant sur les avantages comparatifs et le mandat de développement de l'Association. Si le CRW accompagne les efforts de réponse après la matérialisation d'une crise, il contribue également au programme de résilience en permettant de reconstruire en mieux.¹ Les opérations financées par le CRW devraient inclure, dans la mesure du possible, des composantes ou des caractéristiques destinées à aider à prévenir des crises ou à atténuer leur impact économique et social, à moins qu'elles ne soient couvertes par d'autres opérations.

A. APPUI DU CRW FACE À DES CRISES GRAVES

2. **Objet.** Les ressources du CRW ont vocation à être déployées en dernier recours afin d'aider les pays admis à emprunter à l'IDA à faire face à des crises graves. L'accès est accordé lorsque les autres sources de financement sont insuffisantes et lorsque l'IDA participe à une réponse internationale concertée à une crise largement reconnue.

3. **Admissibilité des pays.** Bien que tous les pays admis à emprunter à l'IDA soient en principe admissibles à l'appui du CRW, l'accès d'un pays au CRW dépend de circonstances spécifiques, notamment l'ampleur de l'impact de la crise, l'accès du pays à d'autres sources de financement (y compris la BIRD) et sa capacité utiliser ses propres ressources.

4. **Allocations.** Les ressources du CRW sont allouées uniquement en réponse aux crises décrites dans les paragraphes 5 (Catastrophes naturelles), 6 (Urgences de santé publique) et 7 (Crises économiques)².

¹ Les bénéficiaires du CRW devront également démontrer qu'ils mettent davantage l'accent sur la prévention et la préparation dans leur programmation de base des ressources de l'IDA après une crise. Cela doit se refléter dans les produits des interventions dans les pays, en particulier les documents de programmation (CEN, CPF et PLR). Les documents doivent indiquer le montant et la justification de l'appui du CRW déjà fourni, les enseignements tirés et la manière dont ceux-ci guident la programmation de base ultérieure de l'IDA en vue de renforcer la préparation aux crises. L'objectif est de démontrer comment les initiatives de prévention des crises et de préparation à ces dernières se sont étendues au-delà des opérations financées par le CRW pour couvrir une programmation de base plus large des ressources de l'IDA.

² Cela inclut les ressources du CRW pour répondre à des crises de sécurité alimentaire déjà graves qui résultent de catastrophes naturelles, de situations d'urgence de santé publique et de crises économiques. Ces ressources seraient différentes de l'ERF du CRW décrit à la section B.

i. CATASTROPHES NATURELLES

5. Catastrophes naturelles. Les ressources du CRW peuvent être utilisées pour venir en aide aux pays admis à emprunter à l'IDA à la suite d'une catastrophe naturelle exceptionnellement grave (par exemple, tremblement de terre, inondations, sécheresse et tsunami).

- a. **Déclencheur.** Les ressources du CRW ne peuvent être utilisées qu'en cas de catastrophes naturelles d'une gravité exceptionnelle. Les données paramétriques sur la fréquence et l'impact des catastrophes seront un critère d'admissibilité important, mais pas le seul, pour déterminer si un pays touché par un événement particulier peut prétendre aux ressources du CRW³.
- b. **Admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** Immédiatement après une grave catastrophe naturelle, la direction examinera les données d'impact disponibles pour effectuer une évaluation précoce des ressources du CRW dont aura besoin le pays. Les données sur l'impact immédiat d'une catastrophe étant généralement limitées et évolutives, une évaluation précoce peut également tenir compte de la question de savoir si le pays touché a : i) déclaré une situation d'urgence ; ii) sollicité les ressources du CRW ; et iii) demandé une évaluation post-catastrophe (telle que l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA), une estimation mondiale rapide des dommages post-catastrophe (GRADE) ou d'autres évaluations, ou encore une combinaison de ces évaluations)⁴. En outre, cette évaluation tiendra compte de la capacité du Groupe de la Banque mondiale à apporter une réponse sans recourir au CRW, et décrira également, le cas échéant, la coopération avec l'ONU, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). L'évaluation préliminaire est actualisée au fur et à mesure que davantage de données et d'informations deviennent disponibles. La décision finale concernant le montant de l'allocation au titre du CRW prend en compte les éléments suivants : i) les informations sur la gravité des crises et le coût du relèvement sur la base de l'évaluation post-catastrophe pertinente ; ii) le nombre de personnes touchées (telles que les personnes laissées sans abri) et/ou ayant subi une perte de revenus ou de moyens de subsistance ; iii) les estimations de l'impact sur le PIB ; iv) la disponibilité de ressources pour apporter une réponse à la crise⁵ ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement par les Nations Unies d'un appel éclair ; vii) la taille du pays (par exemple, les petits États) ; et viii) l'aide que le CRW a apportée par le passé au pays concerné.

³ Les données paramétriques — par exemple, la magnitude d'un tremblement de terre sur l'échelle de Richter — peuvent ne pas toujours rendre compte avec précision de l'impact d'une catastrophe. La gravité de l'impact dépend également, par exemple, de l'état de préparation aux catastrophes et de la proximité des établissements humains.

⁴ Les PDNA sont un moyen fiable et universellement reconnu dont disposent les pays pour déterminer l'impact (exprimé en termes de dommages et de pertes) d'une catastrophe. Ils permettent également : a) de dresser une estimation globale des besoins en jeu pour assurer le redressement global et multisectoriel ; b) d'intégrer la réduction des risques de catastrophes en tant qu'élément convenu du dispositif envisagé pour ce redressement ; et c) de refléter un consensus au niveau des différentes parties concernées vis-à-vis des stratégies de redressement sectorielles.

⁵ Cela comprend, par exemple, les ressources disponibles à partir du portefeuille IDA du pays, les sources nationales, d'autres sources de financement extérieures (y compris la BIRD) et le montant des ressources dont dispose encore le CRW.

II. URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

6. Urgences de santé publique. Les ressources du CRW peuvent être utilisées pour faire face à des situations d'urgence de santé publique susceptibles d'avoir une importance internationale.

a. **Déclencheur.** Les ressources du CRW ne peuvent être utilisées que lorsque :

- i. le pays touché a déclaré une urgence de santé publique nationale ; et
- ii. l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la flambée épidémique revêtait une importance internationale potentielle, dans le cadre du système mondial intégré d'alerte et d'action de l'OMS, conformément au Règlement sanitaire international de 2005.

b. **Admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** Au stade initial d'une possible situation d'urgence de santé publique admissible au financement du CRW, la direction passera en revue les données disponibles sur l'impact de l'événement afin de déterminer à titre préliminaire s'il y a lieu de faire appel aux ressources du CRW. Cette évaluation précoce peut prendre en compte : i) l'appui d'autres sources telles que le Fonds multibailleurs de fonds pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence sanitaire (HEPRF) ; ii) la question de savoir si le pays touché a déclaré une situation d'urgence de santé publique ; iii) la question de savoir si le pays touché a sollicité des ressources du CRW ; iv) la question de savoir si le pays touché a sollicité une évaluation des besoins⁶ ; v) la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre sans recourir au CRW ; et vi) la coopération avec l'ONU, en particulier l'OMS, et d'autres partenaires de développement. L'évaluation est actualisée au fur et à mesure que davantage de données et d'informations deviennent disponibles. La décision finale concernant le montant de l'allocation CRW prend en compte i) les informations sur la gravité de la situation d'urgence et le coût de la réponse ; ii) le nombre de personnes touchées et/ou les pertes de revenus ou de moyens de subsistance accusés ; iii) les estimations de l'impact sur le PIB ; iv) la disponibilité de ressources pour apporter une réponse à la crise⁷ ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement par les Nations Unies d'un appel éclair ; vii) la taille du pays (par exemple, les petits États) ; et viii) l'aide que le CRW a apportée par le passé au pays concerné.

III. CRISES ÉCONOMIQUES

7. **Crises économiques.** Les ressources du CRW peuvent être utilisées pour faire face à de graves crises économiques causées par des chocs exogènes et qui touchent plusieurs pays IDA (par exemple, des crises alimentaires, pétrolières ou financières mondiales). En fournissant une assistance dans le cadre du CRW, l'IDA cherche à atténuer l'impact sur les groupes vulnérables et

⁶ Une évaluation des besoins permettrait de : a) fournir, en collaboration avec d'autres partenaires, y compris l'OMS, une estimation complète des besoins globaux ; b) évaluer l'impact sur l'économie et les finances publiques des pays ; et c) réfléchir à l'impact de la situation d'urgence de santé publique sur les objectifs de développement à moyen/long terme des pays.

⁷ This includes, for instance, resources available from the country's IDA portfolio, domestic sources, other external financing sources, and the amount of resources left in the CRW.

à protéger les dépenses de développement de base susceptibles d'être compromises, par exemple dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, des infrastructures et de l'agriculture.

- a. **Déclencheur.** Il est possible de recourir aux ressources du CRW s'il existe des éléments factuels qui établissent l'existence d'une grave crise économique causée par un choc exogène et qui touche un nombre important de pays admis à emprunter à l'IDA, dans les conditions suivantes :
 - i. la crise devrait avoir pour effet escompté d'entraîner sur une échelle large ou régionale une réduction du taux de croissance annuelle du PIB de trois points de pourcentage ou plus dans les pays admis à emprunter à l'IDA⁸ ; ou
 - ii. en cas de choc sévère des prix qui n'a pas entraîné une baisse de la croissance du PIB correspondant au déclencheur ci-dessus, mais : a) le choc est généralisé et jugé grave du point de vue de l'impact sur les finances publiques ; b) un consensus se dégage sur la nécessité d'une réponse internationale concertée ; et c) les allocations existantes de l'IDA aux pays touchés sont jugées insuffisantes pour apporter une réponse adéquate.
- b. **Admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** L'admissibilité est déterminée principalement en fonction de l'impact que la crise est censée avoir sur le PIB du pays.
 - i. Une baisse de la croissance du PIB d'une année sur l'autre de trois points de pourcentage ou plus est le seuil pour déterminer qu'un pays pourrait être admissible au financement du CRW (sauf en cas de choc de prix sévère correspondant aux conditions énoncées au paragraphe 7.a. ii ci-dessus). Ce tri préliminaire sera avalisé par une analyse des données budgétaires disponibles et autres données pertinentes, suivant en cela l'objectif du CRW consistant à protéger les dépenses essentielles sur le court terme ou à atténuer l'impact correspondant de la crise et à éviter que le pays soit dérouté de ses objectifs de développement sur le long terme. À la lumière de cette analyse, les pays qui ne subissent pas d'effets significatifs de la crise sur le plan budgétaire pourront ne pas avoir été admis à bénéficier de l'appui du CRW, même si la croissance de leur PIB aura de fait accusé une baisse de trois points de pourcentage ou plus.
 - ii. Le cadre d'allocation est basé principalement sur une analyse budgétaire⁹, en tenant compte de l'impact sur le pays, des besoins et de la disponibilité des ressources, de la capacité du pays à utiliser efficacement les ressources et du soutien passé du CRW au pays concerné. Les allocations par pays sont calculées par habitant pour tenir compte de la taille du pays ; les pays subissant le plus grand impact sont susceptibles de

⁸ La baisse prévue de la croissance du PIB est évaluée à l'aide de données provenant principalement des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

⁹ L'analyse budgétaire requise pour étayer les évaluations de l'admissibilité des pays et le montant de l'allocation au titre du CRW couvrirait les recettes, les dépenses et les plans de financement du gouvernement pour estimer les dépenses de développement de base susceptibles d'être compromises, où ces dépenses sont définies comme le montant nécessaire pour maintenir la trajectoire préexistante des dépenses d'éducation, de santé et de fonctionnement et d'entretien des infrastructures existantes, et maintenir ou potentiellement d'augmenter les dépenses consacrées à la protection sociale, en fonction de la nature de la crise.

recevoir proportionnellement plus de ressources que ceux ayant subi un impact moindre. En déterminant l'allocation ou les allocations par pays, il est tenu compte notamment i) de la base d'allocation pour assurer une réponse significative, en particulier pour les petits États ; et ii) fixer un plafond sur les ressources allouées à un pays ou groupe de pays donné¹⁰ ; ce plafonnement pourrait être particulièrement utile dans les cas où un même événement a des effets décalés sur les pays ou groupes de pays considérés, car on évitera ainsi d'utiliser une approche « premier arrivé, premier servi », avec le risque d'épuisement des ressources imparties qui pourrait en résulter.

iii. Généralement, une approche en deux étapes est adoptée dans l'allocation des ressources pour les crises économiques où la majeure partie de l'allocation (c'est-à-dire au moins 75 % du total prévu) est attribuée aux pays admissibles lors du premier tour. Les montants des allocations peuvent par la suite être ajustés en utilisant la part des ressources non allouées à la première étape à la lumière des informations supplémentaires spécifiques au pays concernant l'impact de la crise, des besoins en ressources et de la capacité à mobiliser et employer efficacement les ressources. L'allocation initiale accordée à un pays donné peut ensuite être augmentée de jusqu'à 33 % de l'allocation de la première étape. La direction soumettra une note au Conseil des Administrateurs de l'IDA (« le Conseil ») contenant des informations sur toute allocation de la deuxième étape avant de demander l'approbation du Conseil des projets et programmes qui seront financés par les allocations de la deuxième étape.

c. **Coordination avec le FMI.** Lorsqu'une crise économique est causée par des chocs extérieurs sur les termes de l'échange ou des perturbations des marchés des capitaux, la direction tiendra compte dans son évaluation des points de vues des services du FMI sur l'ampleur et la nature globales du choc et, dans la mesure du possible, sur l'impact sur les différents pays, et des informations pertinentes concernant leurs cadres de politique macroéconomique, en s'appuyant principalement sur le(s) rapport(s) existant(s) du FMI et accessible(s) au public. Les services de la Banque et du FMI collaboreront étroitement sur des cas de pays spécifiques.

B. FINANCEMENT D'INTERVENTION PRÉCOCE PAR LE CRW POUR LES ÉVÉNEMENTS À DÉCLENCHEMENT PLUS LENT

8. **Objet.** L'allocation des ressources du CRW au titre du financement précoce des interventions (ERF) soutient les réponses précoces aux événements à évolution plus lente, notamment les flambées épidémiques et l'insécurité alimentaire. Alors que les effets dévastateurs des crises à déclenchement soudain comme les tremblements de terre peuvent être observés plus rapidement et galvaniser ainsi la mobilisation opportune des ressources, l'impulsion à réagir face à des crises à déclenchement plus lent peut ne pas être aussi apparente, en particulier pendant les premières phases de tels événements. Le financement précoce (ERF) du CRW est destiné aux événements à évolution plus lente qui sont identifiés comme ayant le potentiel de dégénérer en crises majeures, mais qui en sont encore à leurs premiers stades de progression. Si l'événement

¹⁰ Le plafond était initialement fixé à 5 % des ressources totales la phase expérimentale du CRW. Le plafond à fixer pour les crises économiques ultérieures pourrait varier en fonction du nombre de pays jugés admissibles au bénéfice de l'aide du CRW.

venait à se transformer en une crise grave, les pays pourraient potentiellement solliciter une aide supplémentaire au CRW, conformément à la section A ci-dessus.

9. **Admissibilité des pays.** Tous les pays admis à emprunter à l'IDA sont admissibles à l'ERF du CRW, à condition qu'ils :

- a. aient mis en place un *plan crédible de préparation*¹¹ aux flambées épidémiques et/ou à l'insécurité alimentaire avant la crise, ou élaboré un tel plan par la suite¹² ; et
- b. dès la matérialisation de l'épidémie ou de l'insécurité alimentaire, élaborent un *plan de riposte chiffré* qui sera évalué dans le cadre de la demande du pays du ERF du CRW.

10. **Allocations.** Les ressources de l'ERF du CRW ne sont allouées qu'en réponse à des événements à évolution plus lente, comme décrits aux paragraphes 11 (Flambées épidémiques) et 12 (Insécurité alimentaire), sous réserve du plafond mentionné au paragraphe 10.a. ci-dessous.

- a. **Limite globale.** L'ERF du CRW pour les flambées épidémiques et l'insécurité alimentaire est plafonné globalement à 1 milliard de dollars.

¹¹ Le plan de préparation doit définir les procédures opérationnelles pour juguler et contenir une crise de sécurité alimentaire ou une épidémie. Il doit être fondé sur une analyse de l'exposition du pays et de la région à l'insécurité alimentaire ou aux flambées épidémiques et prendre en compte les principaux facteurs de risque.

¹² Un plan élaboré après la crise devrait établir les liens entre l'utilisation des ressources du CRW et la programmation ultérieure des allocations par pays pour la résilience. Voir la note de bas de page numéro 1 ci-dessus.

I. FLAMBÉES ÉPIDÉMIQUES

11. **Flambées épidémiques.** Les ressources de l'ERF du CRW peuvent être utilisées pour soutenir les interventions précoces qui aident à accélérer la maîtrise des flambées épidémiques à haut risque qui constituent une menace importante de propagation dans un pays ou d'un pays à l'autre, avec la possibilité de provoquer une épidémie régionale de grande ampleur ou une pandémie¹³.

a. **Déclencheurs.** L'ERF du CRW n'est accessible que si la flambée épidémique :

- i. est due à un agent pathogène visé au paragraphe 11.b.i ;
- ii. correspond aux seuils de gravité décrits au paragraphe 11.b.ii ; et
- iii. satisfait aux critères l'évaluation technique présentés au paragraphe 11.b.iii.

b. **Admissibilité d'une crise.** L'admissibilité est déterminée comme suit.

- i. *Type d'agent pathogène* : On tiendra compte des flambées d'agents pathogènes viraux à réservoir zoonotique primaire¹⁴ ou des flambées dues à la libération délibérée ou accidentelle d'agents pathogènes précédemment éliminés de la population humaine¹⁵. Les flambées d'agents pathogènes non viraux et d'agents pathogènes actuellement endémiques au sein des populations humaines¹⁶ sont exclues¹⁷.
- ii. *Seuils de gravité* : Deux critères épidémiologiques sont utilisés pour justifier qu'une flambée épidémique a atteint un niveau minimum de gravité : a) le nombre de cas confirmés en laboratoire dans le pays ayant atteint le seuil spécifique à l'agent pathogène ; et b) l'existence de preuves que ces cas sont, d'un point de vue épidémiologique, liés et résultent d'une seule flambée découlant d'une transmission soutenue de l'agent pathogène au sein de la population humaine - si l'attribution de la source d'infection n'est pas possible, le seul seuil plus élevé de nombre de cas confirmés en laboratoire suffit¹⁸.

¹³ Comme indiqué au paragraphe 8, si la flambée épidémique s'intensifie et se transforme en crise grave, les pays pourraient potentiellement solliciter une aide supplémentaire du CRW, conformément aux dispositions de la section A ci-dessus.

¹⁴ Il s'agit notamment des nouveaux sous-types de grippe transmis au sein de la population humaine, des coronavirus et des filovirus.

¹⁵ Actuellement, la variole.

¹⁶ L'endémicité est définie ici comme la transmission interhumaine continue et soutenue d'un agent pathogène dans la population humaine mondiale.

¹⁷ Des exemples d'agents pathogènes exclus sont ceux responsables de la dengue, du choléra, du paludisme, de la tuberculose et de la rougeole et le virus de l'immunodéficience humaine.

¹⁸ La détermination si une flambée épidémique a atteint les seuils épidémiologiques se fondera sur les données épidémiologiques disponibles et rendues publiques par l'OMS (Siège ou bureaux régionaux) et/ou des organismes nationaux de santé publique.

iii. *Évaluation technique* : Un événement jugé potentiellement admissible sur la base des paragraphes 11.b.i et 11.b.ii ci-dessus sera soumis à des experts en la matière pour une évaluation technique¹⁹. Pour qu'une flambée épidémique soit admissible pour l'ERF du CRW, cette évaluation technique doit vérifier : a) que la flambée est provoquée par une transmission interhumaine, dans le cas où des preuves de transmission interhumaine sont disponibles ; b) que les tendances sous-jacentes de l'incidence indiquent une croissance continue du nombre hebdomadaire de nouveaux cas confirmés ; et c) à moins que le plan de riposte à l'épidémie proposé soumis par le pays n'ait été approuvé par l'OMS, que ce plan proposé soit conforme aux avis d'experts en vigueur dans les agences spécialisées telles que l'OMS et soit aligné sur les recommandations de santé publique applicables de l'OMS relatives à la flambée spécifique.

c. **Montant de l'allocation.** Les allocations de l'ERF du CRW pour les flambées épidémiques seront plafonnées (par pays et par événement²⁰) au moindre de 25 millions de dollars ou du coût du plan de riposte aux flambées épidémiques du pays²¹. La détermination du montant réel de l'allocation de l'ERF du CRW tiendra compte de facteurs tels que les contributions des partenaires externes et/ou du pays touché pour la riposte à la flambée épidémique²².

II. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

12. **Insécurité alimentaire.** Les ressources de l'ERF du CRW peuvent être utilisées pour soutenir des interventions qui contribuent à atténuer l'aggravation des conditions d'insécurité alimentaire qui menacent de devenir une crise d'insécurité alimentaire à grande échelle dans un pays ou d'un pays à l'autre²³.

a. **Déclencheurs.** L'ERF du CRW n'est accessible que si l'événement d'insécurité alimentaire :

i. *est principalement dû aux facteurs visés au paragraphe 12.b.i ;*

ii. *correspond aux seuils de gravité décrits au paragraphe 12.b.ii ; et*

iii. *satisfait aux critères l'évaluation technique présentés au paragraphe 12.b.iii.*

¹⁹ Une telle évaluation technique sera menée par des experts en la matière de la Banque mondiale, en consultation avec le Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur les risques infectieux (STAG-IH). Ce groupe technique de la Banque mondiale n'a pas de rôle décisionnel sur l'utilisation des ressources de l'ERF du CRW. Les allocations de l'ERF du CRW seront approuvées par le Conseil conformément au paragraphe 17 de la présente annexe.

²⁰ « Par événement » on entend une flambée épidémique différente et sans rapport avec une flambée passée ou en cours, telle que déterminée par l'OMS.

²¹ Voir les paragraphes 9.b et 11.a.iii.

²² Si de telles ressources hors CRW sont disponibles, le montant de l'allocation de l'ERF du CRW serait réduit en conséquence, à moins qu'il ne reste par exemple un déficit de financement pour le plan de réponse chiffré.

²³ Comme indiqué au paragraphe 8, si l'insécurité alimentaire s'intensifie et se transforme en crise grave, les pays pourraient potentiellement solliciter une aide supplémentaire du CRW, conformément aux dispositions de la section A ci-dessus.

b. *Admissibilité d'une crise.* L'admissibilité est déterminée comme suit.

- i. *Type de facteurs* : L'ERF du CRW pour les crises de sécurité alimentaire couvrira les événements provoqués par des catastrophes naturelles, des chocs économiques et/ou des menaces pour la santé publique.
- ii. *Seuils de gravité* : Un événement d'insécurité alimentaire dans un pays éligible doit atteindre un niveau minimum de gravité, déterminé soit par : a) des seuils d'insécurité alimentaire ; ou b) des analyses de risques spécifiques à chaque pays.

(1) *Seuils d'insécurité alimentaire* : Des seuils d'insécurité alimentaire ont été établis pour identifier un événement admissible susceptible de devenir une crise majeure d'insécurité alimentaire. Ces seuils servent à fournir un indicateur de risque cohérent dans tous les pays, le cas échéant.

(2) *Analyses spécifiques aux pays* : Un événement peut aussi être déclaré sur la base de preuves au niveau national et des systèmes d'alerte précoce locaux établis. Cela s'applique en particulier lorsque les seuils d'insécurité alimentaire du paragraphe 12.b.ii.1 peuvent ne pas être disponibles pour un pays donné en raison d'un manque d'informations prévisionnelles²⁴. En outre, cela pourrait s'appliquer dans des situations où des seuils d'insécurité alimentaire sont disponibles, mais n'ont pas été dépassés, mais où les indicateurs²⁵ au niveau local signalent une source de préoccupation importante.

iii. *Évaluation technique* : Un événement jugé potentiellement admissible sur la base des paragraphes 12.b.i et 12.b.ii ci-dessus sera soumis à une évaluation technique²⁶. Cette évaluation technique :

(1) *lorsque les seuils d'insécurité alimentaire prévus au paragraphe 12.b.ii.1 sont dépassés*, vérifie que les conditions locales d'insécurité alimentaire corroborent l'aggravation des perspectives ;

(2) *lorsque les seuils d'insécurité alimentaire ne sont pas dépassés* (c.-à-d., paragraphe 12.b.ii.2); fournit des informations supplémentaires pour aider à éclairer la décision de la Banque sur le déploiement ou non de l'ERF du CRW ; et

²⁴ Pour certains pays, districts ou périodes, il se peut qu'il n'y ait pas de données FEWSNET/IPC et de prévisions sur l'insécurité alimentaire qui soient produites ou disponibles.

²⁵ Ces informations peuvent inclure des indicateurs désagrégés de l'insécurité alimentaire, par exemple, les prix du marché, des indicateurs liés au climat et des évaluations des perspectives saisonnières pour l'état des cultures et du bétail. Les indicateurs seraient sélectionnés pour être conformes aux normes internationales (notamment les tableaux de référence du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et le Cadre conjoint d'analyse intersectorielle du Comité permanent interorganisations (CPI)) et pour représenter des bases de référence communes opérationnelles du bien-être humain et des moyens de subsistance, tels que la malnutrition aiguë et la mortalité.

²⁶ Cette évaluation technique sera menée par des experts en la matière de la Banque mondiale en tenant compte des analyses externes pertinentes.

- (3) fournit une évaluation de la qualité technique des plans de préparation et de réponse du pays.
- c. **Montant de l'allocation.** L'ERF du CRW pour l'insécurité alimentaire sera plafonné au moindre de 50 millions de dollars par cycle de l'IDA ou du coût du plan de réponse du pays. La détermination du montant réel de l'allocation de l'ERF du CRW tiendra compte de facteurs tels que les contributions des partenaires externes et/ou du pays touché pour répondre à l'événement d'insécurité alimentaire²⁷.

C. CONDITIONS DE FINANCEMENT

13. Le CRW sera doté de 3,3 milliards de dollars.

14. **Les conditions de financement du CRW sont les mêmes que celles du financement du PBA²⁸ ordinaire du pays concerné, y compris la répartition entre crédits et dons.** Cependant, dans le cas de catastrophes naturelles, si la catastrophe naturelle entraîne des dommages et des pertes équivalent à plus d'un tiers du PIB du pays, les conditions de financement de la PBA ordinaire du pays peuvent être ajustées, sur la base d'une analyse de viabilité de la dette (AVD) mise à jour à la suite de la crise conformément à la section IV de la Politique de la Banque relative aux conditions financières applicables au financement de la Banque. Le financement du CRW suivra alors les conditions de financement post-catastrophe ajustées de l'IDA applicables au pays.

15. **Composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC).** Le CRW finance les CERC comme suit :

- a. **Approche de financement complémentaire.** Le CRW peut reconstituer, en partie ou en totalité, les fonds de projet qui sont tirés en ayant recours aux CERC pour répondre aux crises admissibles pour le CRW. Pour l'ERF, les financements complémentaires sont plafonnés dans les limites des paragraphes 11.c et 12.c ci-dessus.
- b. **Approche de préaffectation.** Pour l'ERF uniquement, le CRW peut préaffecter une CERC jusqu'à 25 millions de dollars. Pour prétendre à des préaffectations du titre du CRW, un projet doit démontrer les avantages de la façon dont il améliorera la résilience. En outre, pour éviter toute substitution vis-à-vis des allocations par pays de l'IDA, le document de projet doit démontrer l'additionnalité des résultats attendus, c'est-à-dire que les fonds du CRW préaffectés ne doivent couvrir que les activités liées à la crise et être différenciés des activités normales du projet qui sont financées par la PBA et d'autres sources. Dans l'ensemble, les activités soutenues dans le cadre de la crise doivent être liées et conformes aux efforts respectifs de renforcement de la résilience du pays.

²⁷ Si de telles ressources hors CRW sont disponibles, le montant de l'allocation du CRW serait réduite en conséquence, à moins qu'il ne reste par exemple un déficit de financement pour le plan de réponse chiffré.

²⁸ Les financements ordinaires au titre des allocations basées sur la performance n'englobent pas les prêts concessionnels à plus courte échéance prévues au titre de la PBA.

16. Financement à l'appui des politiques de développement avec option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (Cat-DDO de DPF). Le CRW allouera des ressources pour 25 % des options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes des DPF, en complément des ressources allouées aux pays par l'IDA.

D. APPROBATIONS

17. Les demandes d'appui au titre du CRW pour les crises graves et pour l'ERF du CRW seront approuvées par le Conseil. Lorsque les fonds de l'ERF du CRW sont utilisés pour des CERC préaffectés afin de permettre une réponse plus rapide aux flambées épidémiques et/ou à l'insécurité alimentaire, le Conseil, au moment de l'approbation du projet, approuvera également i) le montant préaffecté des fonds du CRW ; et ii) les déclencheurs des CERC²⁹. Une fois la CERC activée, la direction déterminera le montant final des fonds du CRW à décaisser. Ce montant *final* ne doit pas dépasser le montant du CRW préaffecté qui a été approuvé par le Conseil.

²⁹ Les déclencheurs de la CERC pour de tels projets devront être conformes aux déclencheurs des interventions rapides du CRW.

ANNEXE 8. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

1. **Objet.** L'objectif du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA (PSW), en s'appuyant sur les plateformes de la Société financière internationale (IFC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), est de soutenir la mobilisation des investissements du secteur privé et l'intensification de la croissance d'un secteur privé viable et responsable dans les pays exclusivement IDA et dans les pays à situations de fragilité et de conflit (FCS) admissibles. Le PSW est l'un des principaux instruments disponibles pour soutenir l'expansion et l'intensification continues des activités d'IFC et de la MIGA sur les marchés les plus difficiles de l'IDA, y compris la réponse verte, inclusive et résiliente à la pandémie de COVID-19, qui jetterait les bases d'une reprise durable.
2. **Activités.** Les quatre mécanismes du PSW soutiennent les activités suivantes : i) le Mécanisme de financement mixte (BFF) pour combiner les fonds du PSW avec les investissements d'IFC dans les secteurs à fort impact sur le développement, notamment les PME, l'agro-industrie, la santé, l'éducation, le logement abordable, les infrastructures et le financement climatique, entre autres ; ii) le Mécanisme d'atténuation des risques (RMF) pour fournir des garanties sans indemnité souveraine afin d'attirer des investissements privés dans des projets d'infrastructure et des partenariats public-privé ; iii) le Mécanisme de garantie de la MIGA (MGF) pour étendre la couverture des garanties par le biais d'une participation partagée au premier risque et d'une participation aux risques semblable à la réassurance ; et, iv) le Mécanisme d'investissement en monnaies nationales (LCF) pour faciliter les investissements d'IFC dans la monnaie des pays admissibles au PSW où les marchés financiers ne sont pas développés et/ou les solutions de marché ne sont pas suffisamment disponibles.
3. **Admissibilité.** Les critères d'admissibilité et de priorisation suivants guident la sélection des projets soutenus par le PSW :
 - a. les pays exclusivement IDA et les pays intermédiaires ou à financement mixte fragiles ou touchés par un conflit sont admissibles au bénéfice de l'appui du PSW. La liste des pays admissibles sera confirmée au début d'IDA-20 pour la durée de la période de trois ans et ajustée si nécessaire pour les pays qui retrouvent le statut de pays exclusivement IDA ou de FCS. En outre, les pays qui sont passés au statut de pays IDA intermédiaires ou qui sont sortis du régime des FCS pendant IDA-19 continueront d'être admissibles pour recevoir une aide du PSW pendant IDA-20¹. En outre, les ressources du PSW peuvent être utilisées pour soutenir des investissements régionaux et/ou programmatiques où un maximum de 20 % est investi hors des pays admissibles au PSW. Au cas par cas, un soutien aux activités dans les sous-régions fragiles ou touchées par un conflit des pays intermédiaires et à financement mixte hors FCS² peut être envisagé, sous réserve de l'examen par le Comité de surveillance du PSW et de l'approbation du Conseil des Administrateurs (le Conseil) de l'IDA, conformément au processus de gouvernance du PSW, ainsi qu'aux limites de risques propres à chaque mécanisme.

¹ Pour être admissibles au MGF, les pays devront également être membres de la MIGA.

² La fragilité infranationale sera déterminée par une évaluation qualitative et quantitative, prenant notamment en compte le critère de plus de 25 décès liés au conflit par an, réalisée par le Groupe chargé des FCV.

- b. Alignement stratégique sur l'accent mis par l'IDA sur la pauvreté, les thèmes particuliers et les questions transversales d'IDA-20, les stratégies-pays du Groupe de la Banque mondiale et l'approche de ce dernier pour soutenir les investissements du secteur privé et créer des marchés.
- c. Principes d'utilisation des financements concessionnels mixtes dans les opérations du secteur privé³ : justification économique de la concessionnalité, participations d'autres acteurs et concessionnalité minimale, durabilité commerciale, renforcement des marchés et promotion de normes élevées.
- d. Risques supportés par le PSW, y compris les pertes financières ainsi que d'autres risques (par exemple, les risques de discrédit, les risques environnementaux et sociaux liés aux projets, etc.).

4. **Allocations.** Le PSW se doté de ressources IDA à hauteur de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du pouvoir d'engagement pour IDA-20. Les allocations des mécanismes fixées à titre indicatif à 1 200-1 400 millions de dollars pour le BFF, 500 à 650 millions de dollars pour le LCF, 150 à 300 millions de dollars pour le RMF et 500 millions de dollars pour le MGF, reflètent l'évolution de la demande. Comme pour les reconstitutions précédentes, la direction conservera le pouvoir de réaffecter des ressources entre les mécanismes dans le cadre de l'allocation du PSW et tiendra le Conseil et les Participants à l'IDA informés de ces ajustements. Le niveau des ressources allouées au PSW peut être réévalué lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-20 ou selon les besoins, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la demande d'accroissement des investissements du secteur privé dans la production de vaccins contre la COVID-19 et des investissements à grande échelle dans les infrastructures associées à la reprise économique après la pandémie de COVID-19.

5. **Conditions de financement.** Les conditions de financement seront déterminées conformément aux principes d'utilisation des financements concessionnels énoncés ci-dessus. Une gestion transparente du rapport risque-rendement garantira le respect des principes de tarification appropriés, à la lumière des risques supportés par l'IDA dans le cadre du PSW. Tenant compte du risque plus élevé que comportent les transactions opérées grâce au PSW, les approches appropriées établies par la direction pour gérer et partager divers risques continueront d'être utilisées tout en permettant la poursuite de projets à fort impact dans les pays admissibles au PSW. Les financements du PSW peuvent être accordés en dollars des États-Unis et en euros, selon le cas. Les investissements du PSW seront plafonnés à l'équivalent des 2,5 milliards de dollars alloués, mesurés au moment de l'approbation par le Conseil de chaque investissement. L'approche de gestion des risques peut être ajustée au fil du temps en fonction de l'évolution des risques réels liés au portefeuille.

³ Les Principes régissant les financements concessionnels mixtes accrus pour les opérations dans le secteur privé des institutions de financement du développement (IFD) élaborés et approuvés conjointement par des représentants d'IFD en 2017, visent à optimiser l'impact et à réduire les distorsions potentielles du marché grâce à l'utilisation de ressources concessionnelles. Des informations supplémentaires et des mises à jour sont disponibles sur www.ifc.org/blendedfinance.

6. **Instruments de financement.** Le soutien financier du PSW est fourni par le biais de plusieurs instruments, y compris, mais sans s'y limiter, les prêts privilégiés et subordonnés, les garanties de crédit et les garanties contre le risque politique, les participations et quasi-participations (par le biais de swaps sur rendement total financés), les mécanismes de partage des risques et les produits dérivés. Pour répondre à l'évolution des besoins dans les pays admissibles au PSW, la direction de l'IDA peut proposer des instruments et des outils supplémentaires alignés sur les objectifs, les critères et les paramètres financiers et de risque du PSW. Lorsqu'un nouveau mécanisme ou un nouvel instrument est proposé dans le cadre du PSW, il est présenté au Secrétariat du PSW, qui est hébergé à la vice-présidence du Financement du développement (DFi), par l'institution (soit IFC soit la MIGA) responsable de la mise en œuvre du mécanisme ou de l'instrument, après s'être assurée de la conformité avec ses propres politiques et procédures. Après l'examen par le Secrétariat du PSW, le mécanisme ou l'instrument est présenté au Comité de surveillance du PSW à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale pour garantir son alignement sur les objectifs et les critères du PSW. Du côté de l'IDA, les paramètres financiers et les lignes directrices en matière de risque sont examinés et approuvés par le Comité de gestion des actifs et du passif (ALCO) et/ou le Comité des finances et des risques (FRC) de la Banque, sur la base de la recommandation de son comité permanent, le Comité des nouvelles opérations (NBC). Les Participants à l'IDA sont consultés pour validation, après quoi le nouveau mécanisme ou le nouvel instrument proposé est présenté aux Conseils de l'institution ou des institutions respectives pour approbation. Les transactions financées par un nouveau mécanisme ou un nouvel instrument sont approuvées par les Conseils concernés.

7. **Gouvernance.** Le cadre de gouvernance du PSW est guidé par les principes suivants qui ont été convenus par les trois institutions du Groupe de la Banque mondiale : i) *responsabilisation* par la prise de décision indépendante par chaque institution (IDA, IFC et MIGA) conformément à son mandat et à sa structure uniques, aux critères d'admissibilité du PSW et au pouvoir d'approbation ultime sur l'emploi des ressources du PSW qui revient au Conseil de l'IDA⁴ ; ii) *surveillance* à travers des rapports et des examens clairs, avec le recours Comité de surveillance du PSW en cas de désaccord sur l'utilisation du PSW et autrement, conformément à la procédure du Comité de surveillance du PSW ; iii) *gestion des conflits d'intérêts* par la vérification indépendante par chaque institution des opérations interinstitutionnelles, avec des accords entre l'IDA, la MIGA et IFC concernant le financement dans le cadre du PSW, négociés sur une base de pleine concurrence pour veiller à ne pas compromettre les obligations fiduciaires et institutionnelles compromises ; iv) *partage des frais et des coûts* avec le recours à des frais d'administration, à des coûts remboursables et à des primes mutuellement convenus et formulés pour garantir que l'IDA, IFC et la MIGA sont convenablement indemnisés pour les risques assumés et l'impact sur le développement attendu des projets grâce à des subventions transparentes ; v) *efficacité opérationnelle* par l'exploitation maximale des processus existants sans compromettre les autres principes de gouvernance décrits ci-dessus ; et vi) *transparence et communication de l'information* sur les projets financés par le PSW, conformément aux politiques de communication de l'information respectives d'IFC et de la MIGA, et avec en complément des informations supplémentaires sur l'impact attendu, la mobilisation des investissements et les subventions utilisées.

⁴ Suite à l'approbation des Participants à l'IDA, le Conseil des Administrateurs de l'IDA a conféré à la direction le pouvoir d'instruire les sous-projets du PSW selon des approches programmatiques afin de promouvoir la cohérence entre les processus d'approbation des Conseil respectifs de l'IDA et d'IFC.

8. **Appui à la mise en œuvre.** Comme pendant IDA-18 et IDA-19, IFC et MIGA seront responsables de tous les aspects de leurs transactions respectives devant être prises en charge par le PSW, y compris l'émission, la structuration et la gestion de ces transactions, tenant compte de la structure de chacun des mécanismes, à savoir : BFF, LCF et RMF pour IFC, et MGF pour MIGA. Dans le cadre du RMF, la MIGA agira en tant qu'administrateur des garanties du RMF et IFC en tant qu'administrateur du compte du RMF. Toutes les politiques et procédures applicables d'IFC et/ou de la MIGA (selon le cas) s'appliqueront à l'utilisation des ressources du PSW à l'appui des transactions pertinentes d'IFC et/ou de la MIGA. Les politiques et procédures de l'IDA ne s'appliqueront pas.

ANNEXE 9. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

1. Le Guichet de financement complémentaire (SUW) sera assorti d'un mécanisme qui permettra aux pays IDA admissibles d'augmenter leurs allocations nationales par des ressources supplémentaires obtenues au moyen de deux dispositifs distincts : les prêts de plus courte durée, concessionnels, offerts uniquement pendant IDA-20 pour accroître les investissements dont les pays admissibles ont besoin à court et moyen terme dans le cadre de leur riposte à la COVID-19 ; et les ressources non concessionnelles du SUW ordinaire que les pays admissibles peuvent emprunter aux conditions de la BIRD (pays du Groupe A), pour donner la possibilité aux pays dont le niveau d'endettement est acceptable d'engager des opérations à forte incidence.

A. GUICHET DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE – PRÊTS À ÉCHÉANCE PLUS COURTE

2. **Objet.** Les prêts de plus courte durée à caractère concessionnel offerts pendant IDA-20 par le biais du Guichet de financement complémentaire (SUW-SML) visent à contribuer à répondre à la demande élevée de financements extérieurs au lendemain de la COVID-19. Ces prêts viennent s'ajouter aux allocations par pays. Pour satisfaire aux demandes supplémentaires dont les niveaux varieront en fonction des pays, le dispositif fournira des ressources destinées à accroître les investissements que les pays ont besoin de réaliser à court et moyen terme pour répondre à la COVID-19, qu'il s'agisse par exemple d'opérations à l'appui du déploiement des vaccins, d'opérations visant à assurer la protection sociale ou de réformes stratégiques prioritaires. Offerts uniquement pendant la période d'engagement d'IDA-20, les SUW-SML cesseront d'être disponibles à la fin du cycle.

3. **Admissibilité des pays.** Les pays exclusivement IDA présentant un risque d'endettement faible ou modéré de même que les pays « ni BIRD ni IDA » et les pays à financement mixte (à l'exception des Petits États présentant un risque de surendettement élevé ou en situation de surendettement) peuvent accéder aux SUW-SML. Les pays exposés à un risque de surendettement pourront bénéficier de ces prêts de plus courte durée uniquement s'ils sont sur la voie de réformes destinées à améliorer la transparence et la gestion de la dette ainsi que la viabilité budgétaire, en ayant appliqué les Critères de performance et de politiques publiques convenues (PPA) conformément à la Politique de financement durable du développement de l'IDA. De surcroît, les pays exclusivement IDA présentant un risque de surendettement modéré (« feu orange ») ne pourront accéder aux prêts de plus courte durée que si une analyse de viabilité de la dette (AVD) ex-ante établit que le financement proposé n'aggrave pas le risque de surendettement du pays concerné.

4. **Allocation des ressources.** Le dispositif des SUW-SML sera doté d'un montant de 7,8 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 5,5 milliards de DTS).

- a. **Allocations régionales.** Les montants indicatifs des ressources du SUW-SML seront alloués à chaque région en fonction de la proportion des allocations par pays admis à bénéficier du dispositif qui leur revient. Les allocations régionales pourront être ajustées en fonction de la demande des pays clients.

- b. **Allocations maximales par pays.** Pour éviter la concentration des ressources SUW-SML, les enveloppes annuelles allouées à un pays au titre de ce dispositif ne doivent normalement pas dépasser l'allocation individuelle de ce pays ou le tiers du montant indicatif des ressources allouées au pays au titre d'IDA-20, l'option la plus élevée étant retenue.

5. **Hiérarchisation des projets/programmes.** En plus des critères d'admissibilité des pays énoncés au paragraphe 3 ci-dessus, les opérations envisagées devront être alignées sur un (ou plusieurs) des quatre axes de la riposte du Groupe de la Banque mondiale à la COVID.¹

6. **Conditions de financement.** Les SUW-SML d'IDA-20 sont des financements concessionnels assortis d'une échéance de 12 ans, d'un différé d'amortissement de 6 ans, sans intérêt ni commission de service.²

B. GUICHET DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ORDINAIRE

7. **Objet.** Le Guichet de financement complémentaire (SUW) non concessionnel ordinaire d'IDA-20 a pour objectif d'accroître les financements accordés par l'Association pour des projets nationaux et/ou régionaux porteurs de transformations profondes et ayant une forte incidence sur le développement ainsi que des retombées économiques importantes. Les ressources SUW viennent s'ajouter aux allocations par pays et sont donc particulièrement utiles lorsque ces allocations sont insuffisantes pour financer des projets porteurs de transformations.

8. **Admissibilité des pays.** Conformément à la Politique de financement durable du développement de l'IDA et à la Politique de plafonds d'endettement du FMI, les pays admis à emprunter à l'IDA peuvent recevoir des concours du SUW aux conditions suivantes :

- a. **Les pays assujettis à une analyse de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (AVD-PFR).** Ces pays ne pourront recourir au Guichet que s'ils présentent un risque de surendettement faible ou modéré ;
- b. **Les pays non assujettis à une AVD-PFR.** Ils seront étudiés au cas par cas, sous réserve :
 - i) de la confirmation qu'ils se conforment à la Politique de l'IDA relative au financement durable du développement et à la Politique de plafonds d'endettement du FMI ; et ii) des résultats des consultations avec le responsable principal de la gestion des risques (CRO), le personnel du Pôle mondial d'expertise en macroéconomie, commerce et investissement (MTI-GP), du bureau du Vice-président pour la politique opérationnelle et des services aux

¹ The four pillars comprise: (i) World Bank emergency support to health interventions for saving lives threatened by the virus, (ii) WBG social response for protecting poor and vulnerable people from the impact of the economic and social crisis triggered by the pandemic, (iii) WBG economic response for saving livelihoods, preserving jobs, and ensuring more sustainable business growth and job creation by helping firms and financial institutions survive the initial crisis shock, restructure and recapitalize to build resilience in recovery, and (iv) Focused WBG support for strengthening policies, institutions and investments for resilient, inclusive and sustainable recovery by Rebuilding Better. See "[Saving Lives, Scaling-up Impact and Getting Back on Track: World Bank Group COVID-19 Crisis Response Approach Paper.](#)"

² As part of the outreach on the new IDA lending term options, IDA borrowers will be provided with information on the type of operations that should be considered, in line with the four pillars of the WBG COVID Response.

pays (OPCS) et du bureau du Vice-président chargé du financement du développement (DFI).

9. **Allocation des ressources.** Le SUW ordinaire sera doté d'un montant de 6,3 milliards de dollars (l'équivalent de 4,4 milliards de DTS).
 - a. **Allocations régionales.** Les montants indicatifs des ressources du SUW ordinaire seront alloués à chaque région en fonction de la proportion des allocations par pays qui leur revient, abstraction faite des pays exposés à un risque de surendettement élevé.
 - b. **Ratios réservés aux pays à financement mixte.** Pour répartir de manière équilibrée les ressources du SUW ordinaire entre les pays à financement mixte et les autres pays emprunteurs de l'IDA, les financements du SUW ordinaire alloués aux pays à financement mixte sont limités à la proportion respective des ressources allouées aux pays SUW dans la région.
 - c. **Allocations maximales par pays.** Pour éviter la concentration des ressources du SUW ordinaire, les enveloppes cumulées allouées à un pays ne doivent dépasser l'allocation individuelle totale de ce pays au titre d'IDA-20 à aucun moment durant la reconstitution des ressources. Cependant, une flexibilité est permise pour les Petits États.

10. **Hierarchisation des projets/programmes.** En plus des critères d'admissibilité des pays énoncés au paragraphe 8 ci-dessus, les éléments ci-après aideront à sélectionner les projets ou programmes qu'il est proposé de financer au titre du Guichet ordinaire.
 - a. Les transformations que peut induire le projet/programme proposé.
 - b. L'alignement sur les objectifs du Groupe de la Banque mondiale et les politiques prioritaires de l'IDA.
 - c. Le risque de surendettement de l'emprunteur.
 - d. La capacité du pays à absorber des ressources non concessionnelles pour des projets au rendement économique élevé.

11. **Conditions de financement.** Dans le cadre d'IDA-20, le SUW ordinaire accordera des financements non concessionnels aux conditions des Prêts flexibles de la BIRD (sur la base des tarifs applicables aux pays du Groupe A), telles que définies au paragraphe III.2.c.iii de la politique relative aux conditions de financement de la Banque (*Financial Terms and Conditions of IBRD Loans, IBRD Hedging Products, and IDA Credits*).

ANNEXE 10. POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE DU DÉVELOPPEMENT

1. Cette annexe décrit les principales caractéristiques de la Politique de financement durable du développement (SDFP), y compris les étapes qui guident sa mise en œuvre et sa structure de gouvernance.

A. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SDFP

2. Approuvée par les Administrateurs de l'IDA le 9 juin 2020, la SDFP est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, à un moment où un nombre important de pays IDA présentant un risque élevé/modéré de surendettement voyaient ces risques s'accroître avec l'impact de la pandémie de COVID-19¹. La politique vise à inciter les pays IDA à s'orienter vers des financements transparents et durables et à renforcer davantage la coordination entre l'IDA et les autres créanciers à l'appui des efforts de réforme déployés par les pays. Cette démarche est particulièrement importante aujourd'hui, étant donné l'importance cruciale de remédier aux vulnérabilités de la dette dans de nombreux pays IDA déjà exposés à des risques accrus de surendettement et ayant connu une aggravation récente de ces derniers avec l'impact de la pandémie.

3. Les principaux éléments suivants de la SDFP ont été approuvés par le Conseil des Administrateurs de l'IDA (« le Conseil »).

- a. **Pays concernés.** Cette politique s'applique à tous les pays admis à bénéficier des ressources de l'IDA, y compris les intermédiaires et à financement mixte. Cette couverture répond aux risques accrus d'endettement dans le contexte d'un cadre de financement en évolution et d'une demande accrue de financements à l'appui du développement dans tous les pays IDA, et elle reflète la détermination plus large de l'IDA à veiller à ce que ses ressources soient utilisées avec prudence dans l'ensemble de son portefeuille.
- b. **Deux piliers de la SDFP.** La SDFP comprend deux composantes principales : a) le Programme d'amélioration de la viabilité de la dette (DSEP), qui renforce les incitations pour les pays à adopter des pratiques d'emprunt et d'investissement transparentes et durables ; et b) le Programme de sensibilisation des créanciers (PCO), qui tire parti de la plateforme mondiale de l'IDA et de son rôle de mobilisateur pour promouvoir la sensibilisation des créanciers et la coordination entre eux sur les pratiques de prêt durables, y compris la transparence de la dette.
- c. **Principales caractéristiques du Programme d'amélioration de la viabilité de la dette :**
 - i. *Actions axées sur la performance et les politiques (PPA).* Pour aider les pays à progresser sans cesse sur la voie des emprunts durables, l'IDA définit des PPA pour les pays confrontés à des vulnérabilités liées à la dette

¹ IDA, avril 2020, Sustainable Development Finance Paper : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/967661593111569878/pdf/Sustainable-Development-Finance-Policy-of-the-International-Development-Association.pdf>

- ii. *Mises en réserve de ressources et retenues sur allocation.* Les mises en réserve de ressources ou les retenues sur l'allocation destinée à un pays IDA (allocation par pays ou allocation individuelle)² sont utilisées pour inciter à une mise en œuvre satisfaisante de ces PPA.

d. ***Principales caractéristiques du Programme de sensibilisation des créanciers :***

- i. Promouvoir le dialogue entre un plus large éventail de partenaires de développement en vue de mettre en place un ensemble de principes sur le financement durable ;
- ii. Faciliter la coordination au niveau des pays entre les différents créanciers, y compris les créanciers traditionnels et non traditionnels et le FMI, sur les actions visant à promouvoir des politiques économiques saines, une gestion prudente de la dette et des pratiques durables en matière de prêts
- iii. Améliorer la transparence et la communication sur le financement durable grâce à de nouvelles initiatives de partage d'informations et au dialogue sur la SDFP.

B. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

4. **La SDFP a été établie comme processus pluriannuel³, visant à faciliter un engagement systématique pour relever les défis de la viabilité de la dette dans tous les pays admis à emprunter à l'IDA, en utilisant le dialogue avec les pays, le financement, l'analyse et l'assistance technique.** Le Programme d'amélioration de la viabilité de la dette (DSEP) est mis en œuvre en cinq étapes, à savoir : i) *l'examen annuel des vulnérabilités de la dette* de tous les pays admis à emprunter à l'IDA, ii) *la définition et la sélection des PPA* pour s'attaquer aux principaux facteurs de vulnérabilité de la dette, iii) *la mise en œuvre des PPA* avec le soutien de l'IDA, iv) *l'évaluation de la mise en œuvre des PPA* par rapport aux jalons correspondants qui ont été définis, et v) *l'incidence de la mise en œuvre des PPA sur les allocations et les conditions de l'IDA.*

5. **Les informations sur les vulnérabilités de la dette au 31 mai de chaque année déterminent quels pays sont tenus de préparer des PPA.** Les pays évalués à travers le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (LIC DSF) dont le risque lié à la dette est jugé modéré ou élevé ou jugés comme étant en situation de surendettement extérieur sur la base des analyses de viabilité de la dette (AVD) approuvées au 31 mai de chaque année sont tenus de préparer des PPA pour l'exercice budgétaire suivant. En outre, les pays relevant du Cadre d'évaluation de la viabilité de la dette pour les pays ayant accès au marché (MAC-DSA) établiront également des PPA pour l'exercice suivant, sauf si l'équipe-pays en juge autrement avant le

² L'allocation par pays désigne les allocations de ressources de l'IDA aux pays admis à emprunter à l'IDA, sur la base de la PBA ou par le biais de tout régime d'allocation exceptionnel, selon le cas, qui comprend l'Allocation au titre de la prévention et de la résilience (PRA), l'Allocation pour la poursuite des activités en situation de conflit (RECA) et l'Allocation de redressement (TAA) dans le cadre de l'enveloppe Fragilité, Conflit et Violence (FCV).

³ Les politiques de l'IDA ont généralement horizon temporel long. La SDFP s'appuie sur la Politique relative aux emprunts non concessionnels (NCBP), approuvée en 2006.

31 mars de chaque année et que la direction détermine que les vulnérabilités liées à la dette du pays sont limitées. Les pays à faible risque de surendettement et certains pays sont dispensés de préparer des PPA⁴.

6. **La définition et la sélection des PPA des pays sont éclairées par des diagnostics et des travaux analytiques et opérationnels solides.** Les PPA devraient être des actions des pouvoirs publics et des institutions ou des critères de performance tels qu'un plafond pour les emprunts non concessionnels. Selon le contexte du pays, les PPA peuvent couvrir tout ou partie des domaines suivants : o) amélioration de la transparence de la dette, ii) renforcer la viabilité des finances publiques, et iii) améliorer la gestion de la dette. À l'instar des meilleures pratiques en matière d'actions préalables pour les financements à l'appui des politiques de développement (DPF), les PPA devraient être des actions crédibles censées apporter un changement durable dans les politiques ou les institutions. Les PPA sont définies pour chaque exercice et calibrées en fonction de la capacité du pays, parmi l'ensemble des pays clients, y compris les petits États et les situations de fragilité et de conflit (FCS), à les mettre en œuvre au cours d'un exercice donné. Les PPA et leur justification sont exposées dans les notes sur les PPA, qui sont approuvées par la direction⁵.

7. **L'IDA apporte son soutien à ses pays clients dans la mise en œuvre de leurs PPA.** Ce soutien sera apporté par le biais d'une assistance technique et/ou d'opérations de prêt. Lorsqu'elles sont soutenues par des DPF, les PPA peuvent prendre la forme d'un sous-ensemble ou d'un ensemble complet d'actions préalables ou d'indicateurs de résultats. Les PPA peuvent être basées sur les programmes du FMI. La mise en œuvre des PPA peut également bénéficier de l'assistance du FMI, d'autres banques multilatérales de développement (BMD) ou de partenaires de développement bilatéraux.

8. **Une évaluation de la mise en œuvre des PPA est effectuée à la fin de l'exercice, et elle a des incidences sur les allocations par pays pour l'exercice suivant.** La SDFP introduit un cadre de suivi et de responsabilisation solide, dans lequel les équipes-pays surveillent la mise en œuvre des PPA dans le contexte de leurs interventions dans le pays, et il revient aux autorités de fournir des preuves pour étayer l'évaluation de la mise en œuvre des PPA. Des notes d'évaluation de la mise en œuvre sont préparées à la fin de chaque exercice pour juger des résultats obtenus par rapport aux objectifs. Un pays qui met en œuvre de manière satisfaisante toutes ses PPA au cours d'un exercice donné a accès à 100 % de son allocation individuelle annuelle au cours de l'exercice suivant. À défaut, une partie de son allocation individuelle pour l'exercice suivant sera mise en réserve.

9. **Les montants des ressources mises en réserve (ou des retenues sur allocation) sont déterminés comme suit :**

⁴ Quatre principaux groupes de pays sont dispensés de la préparation de PPA : i) les pays à faible risque de surendettement sur la base du LIC-DSF commun de la Banque et du FMI dont la direction juge comme qu'ils présentent des vulnérabilités limitées en matière d'endettement ; ii) les pays ayant des prêts ou des crédits à intérêts non comptabilisés auprès de la Banque mondiale ; iii) les pays admissibles au financement de l'Allocation pour la poursuite des activités en situation de conflit (RECA) de l'IDA ; et iv) les pays où l'IDA n'a pas poursuivi aucune opération ou ceux relevant de la politique opérationnelle OP 7.30.

⁵ Les révisions et les annulations des PPA se font dans des circonstances exceptionnelles, lorsque l'évolution de la situation du pays le justifie.

- a. Pays couverts par le LIC DSF :
 - i. Pour les pays à haut risque de surendettement extérieur ou en situation de surendettement extérieur, le montant correspond à 20 % de l'allocation individuelle annuelle du pays.
 - ii. Pour les pays présentant un risque modéré de surendettement extérieur, le montant correspond à 10 % de l'allocation individuelle annuelle du pays.
 - iii. Pour les pays à faible risque de surendettement extérieur mais tenus de préparer des PPA⁶, le montant correspond à 10 % de l'allocation individuelle annuelle du pays.
- b. Pays assujettis à la MAC DSA, le montant correspond à 10 % de l'allocation individuelle annuelle du pays.
- c. L'évaluation du risque de surendettement utilisée pour déterminer le montant des ressources mises en réserve (ou de la retenue sur allocation) d'un pays doit être la même que celle utilisée pour déterminer son allocation individuelle pour l'exercice pour lequel la mise en réserve (ou la retenue) est applicable.

10. Les ressources mises en réserve sont débloquées sur la base des conclusions d'un processus annuel au cours duquel la direction de l'IDA évalue systématiquement la mise en œuvre des PPA convenues⁷. Si un pays met en œuvre de manière satisfaisante les PPA associées à des ressources mises en réserve au cours du deuxième exercice après lequel les PPA ont été établies, le montant des ressources mises en réserve est débloqué au début de l'exercice suivant. Un pays qui ne met pas en œuvre de manière satisfaisante les PPA associées à des ressources mises en réserve au cours du deuxième exercice après lequel les PPA ont été établies perd le montant des ressources mises en réserve (définies comme « retenues »). Les retenues sur allocation sont redistribuées dans le cadre de l'allocation annuelle par pays à d'autres pays admis à emprunter à l'IDA qui ont été évalués comme présentant un faible risque de surendettement extérieur aux fins de cet exercice ou qui ont mis en œuvre de manière satisfaisante leurs PPA au cours de l'exercice précédent. Les montants des ressources mises en réserve associées à des PPA annulées sont versés au pays soit immédiatement, soit au début de l'exercice suivant.

11. Le mécanisme de mise en réserve de ressources prévu par la SDFP est indépendant du cycle de reconstitution, fonctionnant en continu d'un cycle à l'autre plutôt que de s'arrêter brutalement à la fin de chaque cycle⁸. En conséquence, les mises en réserve de

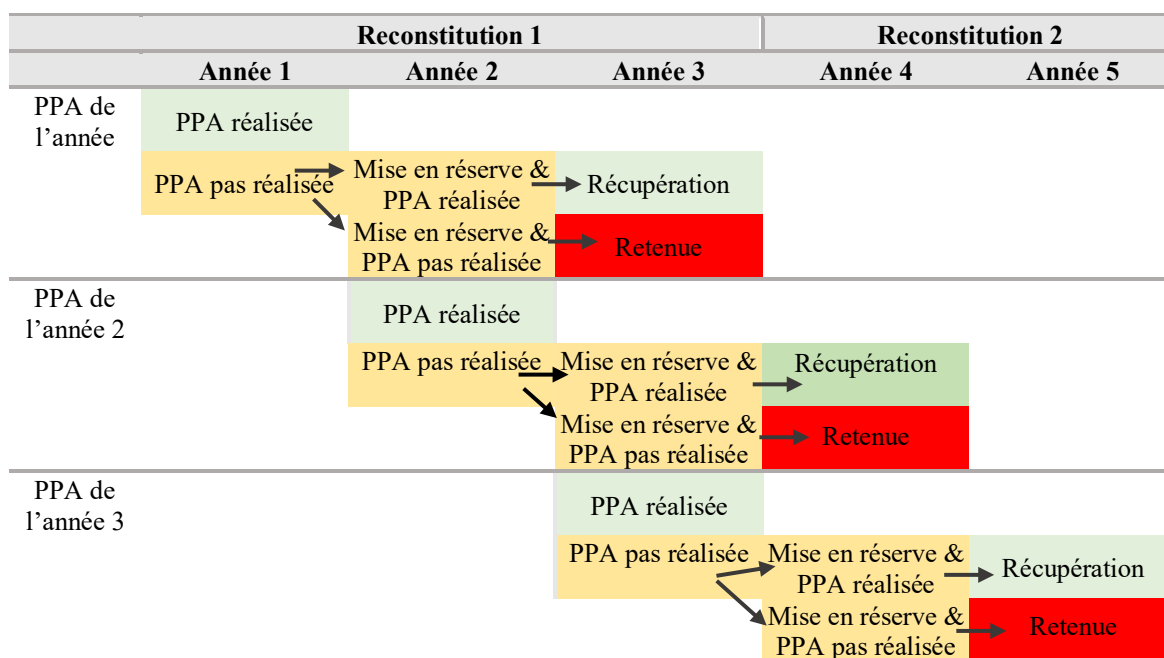
⁶ Il s'agit de pays dont la cote de risque lié à la dette s'est améliorée en passant au « feu vert » à la date butoir du 31 mai, mais qui n'ont pas mis en œuvre de manière satisfaisante leurs PPA de l'exercice précédent.

⁷ Si la direction détermine que la qualité financière du portefeuille de crédits de l'IDA s'est considérablement détériorée en raison de progrès insatisfaisants dans la mise en œuvre des PPA par un nombre important de pays de l'IDA, alors, afin d'améliorer la viabilité financière globale de l'Association, la direction peut demander l'approbation des Administrateurs de l'IDA pour réduire le pouvoir d'engagement pour la période de reconstitution en cours par le montant des ressources mises en réserve non libérées, au lieu de redistribuer ces ressources à d'autres pays.

⁸ Voir *IDA Sustainable Development Finance Policy: Proposed Adjustments of the Set-Aside Mechanism*, avril 2021.

ressources sont appliquées après un an de mise en œuvre insatisfaisante d'une PPA et ces ressources peuvent soit être récupérées en réalisant la PPA au cours de l'exercice suivant soit devenir des retenues permanentes si la PPA n'est pas réalisée au cours de deux exercices consécutifs, la continuité étant maintenue, quel que soit le cycle de reconstitution. La figure A10.1 fournit une représentation visuelle du mécanisme de mise en réserve dans ce cadre.

Figure A10. 1. Cadre du mécanisme de mise en réserve des ressources indépendamment du cycle de reconstitution



12. **La Direction a l'option de durcir les conditions de financement lorsqu'un pays échoue lamentablement ou à plusieurs reprises à mettre en œuvre ses PPA de manière satisfaisante ou lorsque d'autres politiques et actions du pays peuvent entraver la réalisation des PPA convenues.** En particulier, la mise en œuvre répétée et insatisfaisante des PPA qui incluent des plafonds de dette pourrait conduire à une combinaison de mise en réserve de ressources et de durcissement des conditions de financement de l'IDA.

13. **Les pays dont des ressources ont été mises en réserve sont soumis à des règles particulières en ce qui concerne le versement précoce d'une grande partie de leurs ressources IDA et la réaffectation desdites :**

- a. **Versement précoce d'une grande partie de l'allocation.** En règle générale, les pays faisant l'objet d'une mise en réserves de leurs ressources ou d'une retenue sur allocation dans le cadre de la SDFP ne pourront pas prétendre au versement anticipé d'une grande partie de leur allocation. Cependant, les petits États qui font l'objet d'une mise en réserve de leurs ressources ou d'une retenue sur allocation seront autorisés à décaisser de manière anticipée jusqu'à 50 % de leur allocation indicative pour l'exercice suivant.

- b. **Réaffectations.** Les pays dont des ressources ont été mises en réserve ne pourront pas prétendre à des réaffectations si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles du fait qu'elles n'ont pas été utilisées par d'autres pays admis à emprunter à l'IDA. Cette mesure s'applique également aux cas où les fonds sont mis à disposition par suite de réaffectations des ressources des guichets aux allocations par pays.

C. PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES CRÉANCIERS

14. **L'IDA met un accent sur la promotion du partage d'informations, la collaboration et l'approfondissement du dialogue entre les autres créanciers et elle.** Les plans annuels décrivant les principales activités à cet égard seront approuvés par le vice-président DFi avec l'accord du vice-président EFI et du vice-président OPCS et sur avis du Comité de la SDFP. Les domaines clés de la coordination des créanciers comprennent :

- a. **Politiques d'endettement et/ou de financement.** L'IDA engage un dialogue avec le FMI, les BMD et les partenaires bilatéraux sur la dette et les politiques de financement.
- b. **Coordination des créanciers au niveau des pays.** L'IDA échange au niveau des pays sur des sujets spécifiques liés à la dette avec les parties prenantes concernées, y compris les créanciers multilatéraux, bilatéraux et privés.
- c. **Partage d'informations.** L'IDA promeut le partage d'informations et la transparence en publiant des données sur la dette spécifiques à chaque pays et les domaines des PPA approuvés pour chaque pays sur le site Web de l'IDA ainsi que par le biais de la boîte aux lettres « Lending to LICs »⁹.

D. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

15. **Principes.** Les modalités de gouvernance de la SDFP visent à garantir que les PPA : i) sont identifiées par le vice-président régional (RVP) sur la base du dialogue sur les politiques avec les autorités du pays ; ii) sont éclairées par des diagnostics solides ; iii) visent à soutenir une trajectoire ambitieuse, mais réaliste vers la viabilité de la dette et à relever les défis connexes ; et iv) sont conformes aux objectifs de la SDFP tels qu'approuvés par le Conseil et cohérentes d'un pays à l'autre.

16. **Dialogue sur les politiques à mener.** L'appropriation des PPA par les pays est essentielle à la mise en œuvre de la SDFP. Les économistes-pays mènent, sous la direction des unités de gestion-pays (CMU) et en collaboration avec d'autres membres de l'équipe-pays et avec le soutien des équipes mondiales, si nécessaire, un dialogue régulier sur les actions à mener en lien avec la SDFP. Cette démarche est liée, entre autres, aux objectifs de la politique, à la couverture nationale des PPA, et à la sélection, à la conception et à la vérification de la mise en œuvre des PPA. Ce dialogue s'appuie sur le dialogue plus large mené par l'institution au niveau mondial sur les politiques à mener par les pouvoirs publics. Dans la mesure du possible, ce dialogue s'appuie sur les canaux de communication existants propres à l'institution et au pays (par exemple, en lien avec

⁹ Courriel : lendingtolics@worldbank.org

l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA), les AVD, les missions d'assistance technique et les DPF) en plus des canaux de communication propres à la SDFP.

17. **Responsabilité et prise de décision.** Les décisions finales concernant les PPA et les mises en réserve de ressources sont prises par le directeur général des opérations (MDO), sur recommandation des vice-présidents régionaux et en accord respectivement avec les vice-présidents DFi, EFI et OPCS, sur avis du Comité de la SDFP. Le processus qui sous-tend la formulation des PPA et l'évaluation de leur mise en œuvre implique des unités techniques mondiales et des équipes-pays. Ce processus comprend des consultations avec les autorités du pays concerné et, si nécessaire, l'avis du Comité de la SDFP⁷¹. Les décisions relatives aux diverses exceptions seront généralement prises par le biais des revues virtuelles suivant le même processus, sauf si l'une des parties concernées n'en juge autrement.

18. **Surveillance par le Conseil.** Le Conseil est régulièrement informé des principales décisions relatives à la SDFP. La direction informera le Conseil au cours du deuxième trimestre de chaque exercice du contenu des PPA pour les pays admis à emprunter à l'IDA, des résultats de la mise en œuvre des PPA et de son impact sur l'allocation des pays, une fois les décisions prises sur ces questions. Ces informations seront également communiquées sur le site Web de l'IDA consacré à la dette conformément à la Politique d'accès à l'information¹⁰. Les plafonds d'endettement sont publiés en coordination avec le FMI.

¹⁰ Les informations au niveau des pays peuvent être consultées suivant le chemin : [Debt | International Development Association - World Bank](#) | [International Development Association - World Bank](#)

ANNEXE 11. AMÉLIORATIONS APPORTÉES À LA PANOPLIE D'OUTILS DE CRISE DE L'IDA EN VUE DE PROMOUVOIR LA PRÉPARATION AUX CRISES

1. **IDA-20 va considérablement renforcer le cadre d'incitations des pays à améliorer leurs systèmes de préparation aux crises en intégrant la préparation aux crises dans les opérations fondamentales de l'IDA à travers le dialogue sur les politiques à mener et d'autres mesures à prendre dans trois domaines particuliers (figure A11.1).** Alors que la pandémie de COVID-19 continue de sévir dans les pays IDA, ceux-ci sont confrontés à une diversité d'autres menaces — comme les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire et d'autres flambées de maladies, ainsi que des crises économiques et financières — qui, faute de dispositifs efficaces de préparation et de réponse aux crises, pourraient effacer à chaque fois des décennies d'avancées sur le plan du développement. La présente annexe décrit sommairement le cadre devant aider les clients de l'IDA à élever leur niveau de préparation aux crises pendant IDA-20.

A. ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES RELATIFS À LA PRÉPARATION AUX CRISES

2. **Le train de mesures proposé pour IDA-20 comporte sept engagements stratégiques couvrant des interventions axées sur des chocs spécifiques ainsi que des investissements indifférents aux chocs qui visent à rehausser le niveau de préparation à différents types de crises.** Pendant IDA-20, l'action autour de la question transversale de la préparation aux crises sera sous-tendue par un engagement stratégique particulier visant à faire en sorte que les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fournissent un appui technique et financier au renforcement des moyens de préparation aux crises. La nature de cet appui sera déterminée par des outils appropriés d'évaluation du niveau de préparation aux crises tels que l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises (CPGA) ou d'autres outils de diagnostic pertinents. Pendant IDA-20, il est aussi envisagé de promouvoir la résilience dans des secteurs *touchés par des chocs spécifiques*, notamment en renforçant les cadres institutionnels et les dispositifs de planification ou l'infrastructure physique dans les pays sujets à des catastrophes naturelles ou à l'insécurité alimentaire, en accélérant le déploiement de vaccins contre la COVID-19 et en intensifiant la prévention des pandémies et la préparation à ces dernières en vertu de l'approche « Un monde, une santé ». Ces mesures seront complétées par des actions indifférentes aux chocs, comme aider les pays IDA à mettre en place des systèmes de protection sociale adaptative transposables à grande échelle pendant différentes crises. IDA-20 aidera aussi à rendre les systèmes financiers plus résilients et à s'attaquer aux facteurs transfrontaliers de FCV. Le tableau A11.1 énumère les engagements stratégiques pour IDA-20 liés à la préparation aux crises, lesquels sont examinés de façon plus détaillée à la Section III.B.i du texte principal.

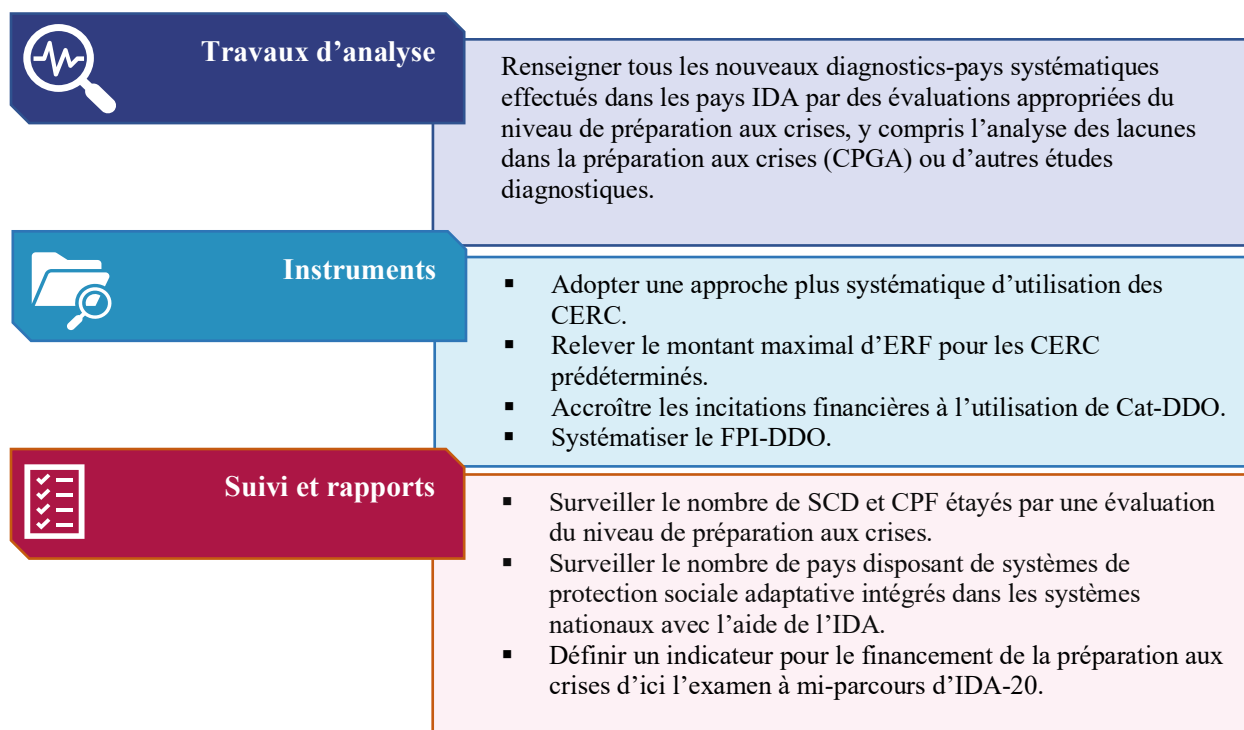
Tableau A11. 1. Engagements stratégiques d'IDA-20 liés à la préparation aux crises

Engagements stratégiques	Emplacement
<p>Renforcer la préparation aux crises : les programmes entrepris par le Groupe de la Banque mondiale dans tous les pays IDA fournissent un appui technique et financier au renforcement des moyens de préparation aux crises. Un tel appui sera déterminé sur la base d'évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, telles que l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises (CPGA) ou d'autres outils de diagnostic pertinents.</p>	<p>Question transversale <i>Préparation aux crises</i> Engagement stratégique 1</p>
<p>Accélérer le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et renforcer la préparation aux pandémies : aider tous les pays IDA à renforcer la sécurité sanitaire et promouvoir des systèmes de santé inclusifs ainsi que la couverture sanitaire universelle, notamment i) en endiguant la pandémie de COVID-19 par la vaccination, la prévention, les tests, les traitements et les soins, et ii) en renforçant la préparation aux épidémies, au moyen de la prévention, la détection et la riposte, entre autres.</p>	<p>Thème particulier <i>Capital humain</i> Engagement stratégique 1</p>
<p>Élargir la protection sociale adaptative et renforcer la résilience aux chocs : pour opposer une réponse inclusive et efficace aux chocs et aux crises, particulièrement chez les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, aider à renforcer la résilience dans 20 pays IDA au moins en mettant en place des systèmes de protection sociale adaptative, en ayant notamment recours aux technologies numériques.</p>	<p>Thème particulier <i>Capital humain</i> Engagement stratégique 4</p>
<p>Encourager la prévention des pandémies futures et la préparation à y faire face : pour renforcer la sécurité sanitaire en améliorant la préparation aux pandémies et leur prévention dans le cadre à la fois de la santé humaine, animale et de l'environnement, notamment les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, aider au moins 20 pays IDA à systématiser l'approche « Un monde, une santé ».</p>	<p>Thème particulier <i>Capital humain</i> Engagement stratégique 7</p>
<p>Intensifier la préparation et la riposte aux crises : aider au moins 25 pays (dont au moins 10 FCS) aux prises avec des catastrophes naturelles ou des crises alimentaires à améliorer leur capacité de préparation et de riposte aux crises par le renforcement des cadres institutionnels et des dispositifs de planification ou de l'infrastructure physique pertinents. Ce soutien devrait englober l'amélioration des services de production des données et informations sur le climat (comme l'hydrométéorologie et des systèmes d'alerte rapide) dans au moins 10 pays.</p>	<p>Thème particulier <i>Changement climatique</i> Engagement stratégique 8</p>
<p>Favoriser des systèmes financiers résilients en vue de la reprise : renforcer la résilience, le degré d'inclusion et la profondeur du système financier dans 15 pays IDA, dont 5 FCS, sur la base du Programme d'évaluation du secteur financier ou d'analyses similaires du secteur financier en vue de soutenir une reprise robuste et inclusive.</p>	<p>Thème particulier <i>JET</i> Engagement stratégique 1</p>
<p>S'attaquer aux facteurs transnationaux des FCV et se remettre de la crise : mettre en œuvre des initiatives régionales dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et en Asie centrale pour contribuer à éliminer les facteurs transnationaux des FCV, promouvoir la résilience transnationale et renforcer la préparation aux crises régionales et l'atténuation des risques liés à ces crises en collaborant avec les principaux partenaires concernés. IFC s'engagera à utiliser sa présence locale pour multiplier les activités en amont et les services-conseils dans ces zones, ce qui augmentera les possibilités d'investissement du secteur privé.</p>	<p>Thème particulier <i>FCV</i> Engagement stratégique 4</p>

3. **Les engagements stratégiques d'IDA-20 sur la préparation aux crises sont établis sur la base d'une panoplie d'outils multiformes qui utilise plus systématiquement les travaux d'analyse, les instruments financiers et les systèmes de suivi et d'information comme moyens**

de préparation aux crises. Une telle approche intégrée est la plus à même de promouvoir la préparation aux crises dans un monde en proie à des chocs de plus en plus multiformes et complexes (voir la figure A11.1).

Figure A11. 1. Améliorations apportées à la panoplie d’outils de l’IDA dès le début d’IDA-20



4. **Les propositions présentées à la figure A11.1 et exposées de manière plus détaillée ci-dessous sont à différents niveaux de conception, d'élaboration et de mise en œuvre.** Certaines — comme le FPI-DDO — devront être approuvées par le Conseil des Administrateurs de l'IDA (« le Conseil »).

B. TRAVAUX D'ANALYSE

5. **L'action de l'IDA pendant IDA-20 sera sous-tendue par de solides travaux d'analyse pour permettre à ses clients de mieux comprendre les risques de crises, encourager l'appropriation du dispositif de préparation par les pays et renseigner l'élaboration des programmes subséquents de l'Association.** Ces analyses sont fondamentales, car elles aident à approfondir le dialogue avec le pays et à identifier les principales lacunes et les interventions prioritaires. L'IDA dispose déjà d'un large éventail de méthodes de diagnostic fondamental et approfondi qui intègrent des aspects importants de la préparation aux crises et de la résilience, comme le rapport national sur le climat et le développement (CCDR), l'évaluation du niveau de préparation aux pandémies, le programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) et l'évaluation des risques et de la résilience (RRA). En outre, l'IDA continuera d'effectuer des analyses sectorielles pour aider à évaluer et améliorer la capacité des pays clients à préparer et gérer une diversité de crises, notamment à travers : a) le *cadre de préparation à la riposte (R2R)* pour évaluer

la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence ; b) *le test de résistance du système de protection sociale* pour évaluer la capacité des systèmes de protection sociale existants à s'adapter et à élargir leur couverture en cas de choc ; c) *l'outil d'évaluation de la capacité de financement des risques de catastrophe* pour déterminer le niveau de préparation des pays à faire face aux conséquences financières et économiques des catastrophes ; et d) *le mécanisme d'examen de la gestion des finances publiques et d'intervention après une catastrophe* pour évaluer dans quelle mesure les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP) sont prêts à gérer des catastrophes, entre autres.

6. Pendant IDA-20, tous les nouveaux diagnostics systématiques (SCD) réalisés pour les pays IDA seront fondés sur des évaluations appropriées du niveau de préparation aux crises, en fonction du profil de risque et des réalités du pays concerné. Parmi les types d'évaluation que l'on pourrait utiliser, on peut citer l'analyse des lacunes dans la préparation aux crises (CPGA) prévue pour le pays ou d'autres études diagnostiques, selon le cas. La CPGA (encadré A11.1) complétera des évaluations portant sur des chocs spécifiques au lieu de s'y substituer ou de les dupliquer. Elle pourra être utilisée dès le début du cycle d'IDA-20, sur demande. Dans les pays où d'autres outils de diagnostic du niveau de préparation aux crises n'ont pas encore été déployés, les équipes-pays concernées utiliseront la CPGA comme un point d'ancrage vers des analyses plus approfondies. S'il existe des analyses du niveau de préparation et qu'une CPGA est demandée, celle-ci s'appuiera sur les conclusions et recommandations de ces analyses. La CPGA a pour avantage particulier qu'elle permet une analyse globale et intersectorielle des principales lacunes en matière de préparation aux crises ainsi que des points d'entrée pour mieux se préparer à différents types de crises. Cette approche transversale est particulièrement utile compte tenu du caractère multidimensionnel et complexe des crises qui secouent les pays IDA. Utiliser la CPGA ou d'autres outils appropriés d'évaluation de la préparation aux crises pour étayer tous les nouveaux diagnostics systématiques dans les pays IDA peut contribuer davantage à identifier des interventions jugées « sans regret » en vue de renforcer la capacité de ces pays à se préparer et répondre aux crises, en mettant l'accent sur les aspects transversaux de la préparation aux crises. La CPGA peut aider les équipes de la Banque mondiale à éclairer les interventions relatives à la préparation aux crises et à déterminer comment les renforcer. La Direction prendra des mesures ambitieuses pour mettre en œuvre cette approche pendant IDA-20 par le déploiement de la CPGA et la révision des lignes directrices relatives aux SCD, selon le cas.

Encadré A11. 1. Améliorations apportées à la panoplie d'outils de l'IDA dès le début d'IDA-20

Pendant le processus de reconstitution d'IDA-19, la Direction s'était engagée à mettre au point une méthode de suivi des progrès des pays en matière de préparation aux crises pour encourager le dialogue sur les lacunes dans ce domaine et éclairer les programmes ultérieurs de l'IDA^a. La Plateforme mondiale contre le risque de crise (GCRP) a été chargée de diriger ces travaux et la CPGA est le produit d'une collaboration étroite entre différentes unités opérationnelles et techniques de la Banque, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), entre autres. La CPGA s'appuie sur des diagnostics existants de chocs spécifiques réalisés à la fois par des services internes et externes à la Banque pour déterminer le niveau de préparation aux crises d'un pays dans une perspective intersectorielle.

La CPGA met l'accent sur cinq composantes qui correspondent à des éléments fondamentaux de la préparation aux crises compatibles avec la mission de la Banque mondiale, à savoir : i) les fondements juridiques et institutionnels ; ii) la compréhension et la surveillance des risques ; iii) le niveau de préparation du point de vue financier ; iv) les systèmes de réponse primaires ; et v) l'assistance sociale et l'appui aux moyens de subsistance pour les groupes vulnérables. Ces cinq composantes visent à évaluer à la fois les éléments du dispositif de préparation qui ne tiennent pas compte de chocs particuliers (comme la capacité à apporter de l'aide aux ménages vulnérables à travers des programmes de protection sociale) et ceux qui concernent des chocs spécifiques (comme les capacités de veille sanitaire ou des systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe).

La CPGA a vocation à déterminer des points d'ancrage pour un appui ciblé à la préparation aux crises. Elle ne vise pas à noter ou classer les pays IDA, n'évalue pas les performances antérieures d'un pays et n'essaie pas de prédire comment un pays se comporterait en cas de crise. Elle est censée aider les équipes-pays à déterminer les priorités des programmes de préparation aux crises et à faire avancer le dialogue avec les pouvoirs publics dans les pays IDA. Elle a été mise à l'essai au Malawi et en République populaire démocratique lao, puis ses méthodes ont été affinées en tenant compte des leçons apprises. Au Malawi, ses résultats ont été examinés et ses priorités précisées pendant un atelier dédié de l'équipe-pays.

^a Groupe de la Banque mondiale, Augmentation des ressources de l'IDA : Dix-neuvième reconstitution — 2030 dans dix ans : croissance, populations, résilience, p. 175.

C. INSTRUMENTS

7. IDA-20 encouragera l'intégration systématique de composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) dans le portefeuille, afin de renforcer les dispositifs de préparation et d'accroître la capacité à répondre rapidement aux crises. Les CERC sont des outils de financement conditionnels qui peuvent être utilisés pour affecter rapidement des soldes non décaissés de financements de projets d'investissement à des interventions en cas de crise. Elles renforcent le niveau de préparation en permettant aux équipes d'élaborer par anticipation des modalités de mise en œuvre de la réponse aux crises pour éviter tout embarras en situation d'urgence.

8. Compte tenu des obstacles qui continuent de freiner la prise en compte des CERC, l'IDA adoptera une approche plus systématique et intégrée à cet égard. Entre autres obstacles,

on peut citer la réticence à activer des CERC de crainte que de nouveaux fonds ne soient pas mis à disposition afin de reconstituer les montants de FPI déduits pour financer la réponse à la crise, et des capacités insuffisantes pour la mise en œuvre de CERC. L'IDA adoptera par conséquent une approche plus systématique et intégrée dès le début du cycle d'IDA-20 qui : i) facilite la préparation des CERC à l'aide de modèles standard et de lignes directrices actualisées ; ii) systématise le dialogue avec les autorités nationales pour déterminer les projets les mieux à même d'intégrer des CERC ; iii) adapte les systèmes et procédures de la Banque pour soutenir plus efficacement l'activation et la mise en œuvre de CERC ; et v) intensifie la formation et la sensibilisation. Les ressources du CRW peuvent aussi être mobilisées pour reconstituer les fonds de projets réaffectés à la réponse aux crises.

9. De plus, la Direction propose de relever le plafond des financements précoces pour le faire passer de 12,5 millions à 25 millions de dollars pendant IDA-20. Cette proposition fait suite aux informations reçues des équipes de la Banque mondiale selon lesquelles le plafond actuel du financement précoce au titre de CERC prédéterminées serait trop bas pour susciter l'intérêt des pays clients.

10. Les incitations à assortir les DPF d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (Cat-DDO) seront également renforcées, en modifiant la règle de copaiement des Cat-DDO par un recours limité aux ressources du CRW. La Cat-DDO a été introduite pendant IDA-18 pour étoffer l'arsenal d'outils de réponse aux crises de l'IDA, en activant une ligne de financement conditionnel pour fournir rapidement des liquidités aux pays afin de les aider à faire face aux conséquences de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires. Cet outil est très utile pour promouvoir la préparation aux crises. Pour être admis à en bénéficier, les pays doivent avoir ou préparer un programme de gestion des risques de catastrophes satisfaisant, et intégrer le financement conditionnel dans une matrice convenue de réformes connexes de politiques publiques et du cadre institutionnel. Cependant, certains pays IDA peuvent être réticents à utiliser une partie de leur allocation individuelle pour financer des imprévus, en dépit de l'incitation prévue par la règle actuelle de contribution égale au financement¹. Pour encourager davantage le recours à cet outil, la règle de copaiement des Cat-DDO à partir de l'allocation individuelle des pays IDA sera modifiée de telle manière que la part du montant à couvrir à partir de ces allocations soit ramenée de 50 % actuellement à 25 % au moins, les 25 % supplémentaires étant couverts par des ressources du CRW, alors que l'IDA fournirait la différence jusqu'à concurrence de 50 %. Pendant IDA-18, 13 opérations de Cat-DDO ont été approuvées pour un montant total de 530,8 millions de dollars, dont 265,4 millions (50 %) ont été couverts par les allocations individuelles des pays IDA. En supposant que les pays affectent le même montant d'allocations individuelles aux Cat-DDO que pendant IDA-18 (à savoir 265,4 millions de dollars), le volume total des Cat-DDO pendant IDA-20 serait estimé autour de 1,1 milliard de dollars. Il s'agit-là d'une estimation prudente à partir de l'expérience d'IDA-18, qui représente le dernier cycle triennal complet de financement Cat-DDAO². Le risque de surexploitation des ressources

¹ Actuellement, les pays qui choisissent de financer leur Cat-DDO d'IDA avec leur allocation individuelle doivent seulement fournir la moitié du montant en puisant dans leur allocation, le reste étant tiré des ressources générales de l'IDA. La règle du copaiement s'applique uniquement aux Cat-DDO financées à partir des allocations-pays de l'IDA, et pas à celles utilisant d'autres formes de financement.

² Les données d'IDA-19 n'ont pas été utilisées dans ce cas pour estimer la demande potentielle pendant IDA-20, car le cycle raccourci d'IDA-19 n'est pas encore achevé. En outre, IDA-19 couvre une période exceptionnelle, la crise de COVID-19 entraînant probablement des répercussions sur l'utilisation des Cat-DDO.

du CRW sera contenu en se fondant sur les limites par pays³ et sur le plafond global du portefeuille de Cat-DDO fixé à 3 milliards de dollars pendant IDA-18.

11. **La Direction envisage aussi d'intégrer l'option de tirage différé pour le financement de projets d'investissement dans la politique relative au FPI, dans le cadre d'une initiative visant à faire en sorte que les instruments de la Banque soient mieux adaptés aux objectifs de préparation aux crises et de résilience.** Bien que l'option de tirage différé soit principalement utilisée pour des opérations de financement à l'appui des politiques de développement (DPF), la demande d'opérations de FPI assorties de composantes de financement conditionnel a augmenté au niveau des pays. Des opérations de FPI assorties d'une option de tirage différé (FPI-DDO) pourraient être envisagées dans un large éventail de situations lorsqu'un risque particulier est identifié à l'avance, et lorsque l'engagement d'un FPI-DDO peut renforcer la résilience financière face à ce risque, en garantissant la disponibilité de fonds pour des dépenses spécifiques au cas où le risque se matérialise ou la crise survient. On peut employer ce mode de financement conditionnel pour fournir un appui technique à un fonds national d'assurance des dépôts confronté à des chocs provenant du secteur financier, pour stabiliser un fonds pour l'énergie en cas de baisse de la production hydroélectrique liée à la météo, et pour fournir des facilités de trésorerie à un fonds national d'urgence. Bien que les opérations de FPI assorties d'une composante de financement conditionnel soient incluses dans l'arsenal actuel⁴, l'emploi et la tarification des FPI-DDO seront institutionnalisés dans le cadre de la politique relative au FPI pour en faciliter l'utilisation. Des propositions de révision de la politique seront soumises au Conseil pour systématiser les FPI-DDO dès le début du cycle d'IDA-20 en juillet 2022.

D. SUIVI ET RAPPORTS

12. **Enfin, il y aura un système amélioré de suivi et de rapports pour les opérations de l'IDA à l'appui de la préparation aux crises qui démontre dans quelle mesure l'IDA et ses clients appliquent des principes de gestion axée sur les résultats.** Ce système permettra de donner plus de visibilité à l'action de l'IDA dans ce domaine, et d'assurer le suivi des progrès au fil du temps. Le RMS d'IDA comprendra des indicateurs pour déterminer dans quelle mesure les stratégies nationales intègrent des considérations liées à la préparation aux crises, et si ces considérations permettent d'obtenir des résultats pertinents. Ces indicateurs couvrent les principaux éléments d'une approche axée sur les résultats — en utilisant des données qui montrent ce qui fonctionne, et en renforçant les institutions des pays partenaires pour obtenir des résultats ambitieux au fil du temps. Au niveau 3, l'IDA évaluera *le nombre de SCD et de CPF qui sont fondés sur des diagnostics du système de préparation aux crises*. Cet indicateur déterminera dans quelle mesure une analyse rigoureuse du système de préparation aux crises a été prise en compte dans les diagnostics-pays et le processus de préparation des programmes. Au niveau 2, l'IDA évaluera *le nombre de pays ayant intégré la protection sociale adaptative dans leurs systèmes*

³ Le montant maximal par pays est fixé à 250 millions de dollars ou 0,5 % du PIB, le montant le plus faible étant retenu. Les clients de l'IDA dont le plafond est inférieur à 20 millions de dollars peuvent demander un financement CAT-DDO d'un montant maximal de 20 millions de dollars.

⁴ Par exemple, le Projet d'atténuation de l'impact des sécheresses en Uruguay (P149069), dont le but était de renforcer les efforts déployés par le gouvernement uruguayen pour atténuer les effets des aléas climatiques sur les comptes du secteur public et accroître l'efficacité du dispositif utilisé pour atténuer ces risques, comportait une telle composante de financement conditionnel assortie de dérogations pour permettre une tarification appropriée de la DDO.

nationaux avec l'aide de l'institution. Si la protection sociale adaptative ne couvre pas tous les aspects de la préparation aux crises, elle cible directement la pauvreté, ne tient pas compte de la nature des chocs, et son intégration dans les systèmes nationaux donne à penser que beaucoup d'autres dispositifs de préparation aux crises sont en place, notamment des systèmes de financement des risques de crise et d'information connexe ciblant des populations vulnérables. S'agissant du suivi du financement de la préparation aux crises et des rapports y relatifs, d'ici à l'examen à mi-parcours d'IDA-20, la Direction formulera une définition opérationnelle de la préparation aux crises, élaborera un indicateur à cet effet et déterminera le périmètre des opérations et des instruments que cet indicateur pourrait couvrir.

ANNEXE 12. PRÊTS CONCESSIONNELS DES PARTENAIRES

1. Cette annexe résume le cadre définitif des prêts concessionnels des partenaires (CPL) pour IDA-20, qui est une mise à jour du cadre des CPL d'IDA-19 avec les modifications suivantes : a) l'ajout de nouvelles conditions pour les CPL avec une échéance de 50 ans, et b) la période de référence mise à jour pour l'estimation des taux d'actualisation pour le calcul de l'élément de libéralité. Les résultats des taux d'actualisation basés sur les taux d'intérêt moyens de la période allant de mars 2021 à août 2021, ainsi que le calcul à titre illustratif de l'élément de libéralité, sont présentés ci-dessous.
2. Il est proposé que les principales conditions de financement des CPL pour IDA-20, telles qu'énumérées ci-dessous, restent similaires au cadre d'IDA-19 :
 - a. ***Échéance*** : 25, 40 ou 50 ans.
 - b. ***Différé d'amortissement*** : Le différé d'amortissement serait de 5 ans pour un prêt de 25 ans ou de 10 ans pour un prêt de 40 ans ou 50 ans.
 - c. ***Remboursements du principal*** : Les remboursements du principal des prêts concessionnels des partenaires commenceraient à l'expiration du différé d'amortissement. À ce stade, un échéancier d'amortissement linéaire serait appliqué. Pour les crédits de 25 ans, le principal serait amorti à un taux de 5 % par an ; pour les crédits de 40 ans, le principal serait amorti à un taux de 3,3 % par an ; pour les prêts de 50 ans, le principal serait amorti à un taux de 2,5 % par an.
 - d. ***Taux d'intérêt nominal/intérêts*** : Les prêts concessionnels de l'IDA seraient assortis d'un taux d'intérêt nominal global de jusqu'à 1 % de la contre-valeur en DTS du prêt¹, ci-après désigné « taux d'intérêt nominal maximal ». Les partenaires ont la possibilité de fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour acheter la réduction des intérêts entre le taux d'intérêt nominal maximal et le taux d'intérêt nominal du CPL si celui-ci est plus élevé. Pour les CPL aux taux d'intérêt nominaux maximaux négatifs, les Partenaires ont également la possibilité d'accorder un CPL à un taux d'intérêt nominal équivalant à 0 % dans la monnaie du CPL et de fournir l'élément de libéralité restant exigé par le cadre en accordant un volume plus important de CPL².
 - e. ***Remboursement anticipé*** : Afin d'assurer sa viabilité financière, l'IDA peut procéder à un remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie du solde du CPL, sans pénalité, après avoir servi un préavis d'au moins 12 mois.

¹ Le coût global peut également être obtenu en fournissant des dons additionnels afin d'acheter la réduction du taux d'intérêt nominal.

² Cela suppose un taux d'intérêt nominal plus élevé que le taux d'intérêt nominal maximal dans la monnaie du CPL. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt nominal réel du CPL pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'Objectif de contribution minimale sous forme de don.

- f. **Date d'entrée en vigueur :** En fonction de la date à laquelle l'accord de prêt est signé par les deux parties et sur fourniture du montant total inconditionnel d'un don assurant la péremption du taux d'intérêt nominal, le cas échéant.
- g. **Monnaies :** À fins d'annonce des contributions, l'IDA accepterait des prêts concessionnels libellés en DTS, dans l'une des monnaies du panier servant à calculer le DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling, et le renminbi chinois. À la suite des annonces des contributions, les Partenaires peuvent également demander une conversion en monnaies admissibles autres que le DTS sur la base de critères convenus.
- h. **Retraits :** Les fonds des prêts concessionnels seraient tirés en trois tranches annuelles égales sur la période de 3 ans couverte par IDA-20. La direction peut convenir d'un calendrier de tirage différent avec les prêteurs si elle le juge nécessaire.

3. **Contribution sous forme de don :** Les Partenaires qui accordent des prêts concessionnels au titre d'IDA-20 sont tenus de verser des contributions de base sous forme de dons égales à au moins 80 % de l'Objectif de contribution minimale sous forme de don et de chercher à faire en sorte que le montant total de la Contribution équivalent don (qui comprend la contribution de base provenant du don et l'élément de libéralité des CPL) corresponde au moins à leur Objectif de contribution minimale sous forme de don. Les Partenaires pourraient choisir de fixer leur Objectif de contribution minimale sous forme de don à 100 % du montant total de leur Contribution équivalent don sur la base d'IDA-18, d'IDA-19, selon la formule qu'ils préfèrent. L'Objectif de contribution minimale sous forme de don pourrait aussi être basé sur des montants en Monnaie de la contribution annoncée, en Monnaie nationale ou en DTS, selon la préférence du Partenaire.

4. **Élément de libéralité :** Comme pour IDA-19, dès la réception des financements concessionnels des Partenaires de l'IDA, l'élément de libéralité des CPL (correspondant à la concessionnalité des taux d'intérêt nominaux des CPL par rapport à un taux d'actualisation) sera reconnu aux fins des droits de vote et de partage des charges. L'élément de libéralité est fonction des conditions du prêt. Les modalités du prêt déterminent les entrées et les sorties de fonds liées au prêt, et l'élément de libéralité est effectivement le rapport entre la valeur actuelle du service de la dette et la valeur actuelle des décaissements au titre du prêt, ce qui peut être représenté par la formule suivante :

$$1 - \frac{\sum_{i=1}^m (DF_i \times CFS_i)}{\sum_{j=1}^n (DF_j \times CFD_j)}$$

Où :

DF_i = Coefficient d'actualisation à la période i , calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFS_i = Flux de trésorerie provenant du service de la dette à la période i

DF_j = Coefficient d'actualisation à la période j , calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFD_j = Flux de trésorerie provenant du décaissement au titre du prêt à la période j

m = échéance du CPL

n = période de tirage des fonds du CPL

5. **Taux d'actualisation :** Conformément au cadre d'IDA-19, le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'élément de libéralité est basé sur le coût de financement prévu par l'IDA sur le marché et traduit dans les monnaies du panier servant à calculer le DTS. Comme proposé, les taux

d'actualisation sont estimés en utilisant les taux d'intérêt mensuels moyens de la période allant de mars 2021 à août 2021.

Tableau A12. 1. Taux d'actualisation pour IDA-20

	Taux d'actualisation pour IDA-20 (%)		
	CPL de 25 ans	CPL de 40 ans	CPL de 50 ans
USD	2,11	2,53	2,59
EUR	0,48	0,85	0,87
JPY	0,06	0,41	0,49
GBP	1,30	1,54	1,56
CNY	2,52	2,98	3,03
DTS	1,41	1,79	1,84

6. **Taux d'intérêt nominaux** : Comme pour IDA-19, le taux d'intérêt nominal des CPL d'IDA-20 serait soumis à un taux d'intérêt nominal maximal de 1 % en DTS. Le taux d'intérêt nominal maximal équivalent pour monnaie est basé sur le principe selon lequel l'élément de libéralité généré sur les CPL dans différentes monnaies sera équivalent. Comme on le voit dans le tableau A12.2 ci-dessous, un prêt libellé en DTS d'une échéance de 25 ans aura le même élément de libéralité de 5,14 % qu'un CPL en USD assorti d'un taux d'intérêt nominal de 1,67 % ; qu'un CPL en EUR assorti d'un taux d'intérêt nominal de 0,24 % ; qu'un CPL en JPY assorti d'un taux d'intérêt nominal de -0,68 % ; qu'un CPL en GBP assorti d'un taux d'intérêt nominal 1 % ; au qu'une CPL en CNY assorti d'un taux d'intérêt nominal de 2,52 %.

Tableau A12. 2. Taux d'intérêt nominal maximal pour IDA-20 et élément de libéralité correspondant

	Taux d'intérêt nominal maximal IDA-20 (%)		
	CPL de 25 ans	CPL de 40 ans	CPL de 50 ans
USD	1,67	1,66	1,65
EUR	0,10	0,15	0,15
JPY	-0,30	-0,25	-0,19
GBP	0,89	0,78	0,76
CNY	2,06	2,06	2,03
DTS	1,00	1,00	1,00
Élément de libéralité	5,14	15,01	18,18

7. **Incidence d'un taux d'intérêt nominal inférieur ou supérieur au taux d'intérêt nominal maximal** :

- a. Comme pendant IDA-19, si un Partenaire accorde un CPL assorti d'un taux d'intérêt nominal inférieur au taux d'intérêt nominal maximal dans une monnaie donnée, il bénéficiera d'un élément de libéralité plus important par rapport à l'octroi d'un prêt au taux d'intérêt nominal maximal. Par exemple, un CPL de 25 ans assorti d'un taux d'intérêt

nominal de 0 % en DTS générerait un élément de libéralité de 17,83 %, par opposition à un taux d'intérêt nominal de 1 % en DTS générant un élément de libéralité de 5,14 %.

- b. Comme pendant IDA-19, si un partenaire souhaite fournir un CPL avec un taux d'intérêt nominal supérieur au taux d'intérêt nominal maximal, mais inférieur au taux d'actualisation³ dans une monnaie donnée, le partenaire serait tenu de compenser la différence par des dons additionnels pour acheter les conditions du CPL au niveau du taux d'intérêt nominal maximal.
- c. Si un Partenaire effectue ce paiement de don additionnel à l'avance, le montant du paiement requis sera calculé en fonction de la valeur actualisée de la différence dans les flux de trésorerie futurs entre les paiements au titre du taux d'intérêt nominal initial et les paiements au titre du taux d'intérêt nominal visé. Le même taux d'actualisation dans le cadre des CPL sera également utilisé pour le calcul de la valeur actuelle. Le Partenaire ne peut effectuer le versement des fonds du don additionnel en plusieurs tranches que si le CPL est assorti du même calendrier de décaissement (qui s'étale sur une durée maximale de 3 ans) et si la valeur actualisée des paiements au titre du don additionnel est maintenue. Le tableau A 2.3 illustre les paiements au titre de don additionnel requis pour un rachat de 100 points de base afin de respecter le taux d'intérêt nominal maximal dans une monnaie donnée.

Tableau A12. 3. Paiements au titre de don additionnel requis pour un rachat de 100 points de base afin de respecter le taux d'intérêt nominal maximal

Don additionnel requis à l'avance dans la monnaie nationale pour chaque tranche de 1 000 millions de CPL

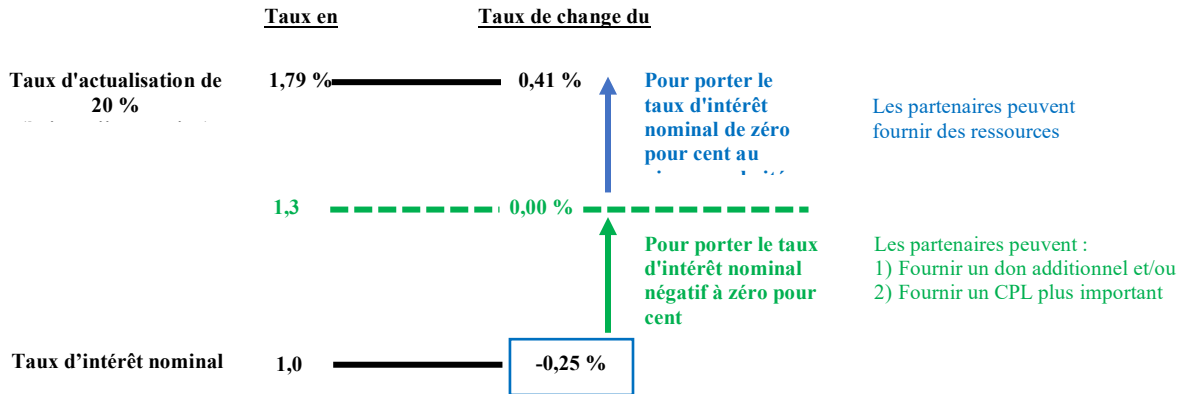
Monnaie	CPL de 25 ans	CPL de 40 ans	CPL de 50 ans
USD	120	176	197
EUR	136	215	253
JPY	142	228	268
GBP	127	199	229
CNY	116	167	186
DTS	127	192	219

- d. Comme pendant IDA-18 et IDA-19, si le taux d'intérêt nominal maximal pour une monnaie particulière est négatif, en plus de l'option ci-dessus (c'est-à-dire, avoir un taux d'intérêt nominal des CPL plus élevé et une compensation de la différence dans l'élément de libéralité qui en résulte grâce à un don de « rachat »), les fournisseurs de CPL auraient la possibilité supplémentaire de fournir un CPL avec un taux d'intérêt nominal de zéro pour cent et de compenser la différence dans l'élément de libéralité qui en résulte par un CPL plus important. Dans un tel scénario, le taux d'intérêt nominal de 0 % signifierait que le taux d'intérêt nominal sera supérieur au taux maximal de 1 % en DTS. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt nominal du CPL

³ Les taux d'intérêt nominaux ne peuvent pas dépasser le taux d'actualisation dans une monnaie donnée, sinon le CPL ne génère pas d'élément de libéralité.

pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'Objectif de contribution minimale sous forme de don (autrement dit, la « règle du 80/20 »). Voir l'illustration dans la figure A12.1 ci-dessous :

Figure A12. 1. Exemple illustratif de la façon de combler la différence entre le taux d'intérêt nominal maximal et le taux d'intérêt nominal d'un CPL s'il est supérieur



8. **Dans le droit fil des reconstitutions précédentes, l'Association exige que les Partenaires déposent leurs Instruments d'engagement avant qu'elle ne signe un accord de CPL avec le pays Partenaire.** Cette exigence vise à assurer une plus grande équité entre les Partenaires qui accordent des CPL et ceux qui accordent des dons lorsque les Instruments d'engagement sont exigés avant la perception des fonds du don. En outre, dans le cas où un Partenaire prévoit fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour abaisser le taux d'intérêt nominal du CPL, l'IDA exigera le versement du don additionnel par le Partenaire comme préalable à l'acceptation par l'IDA du décaissement du CPL. Il s'agit d'éviter que l'IDA supporte un coût d'emprunt élevé pour le CPL sans recevoir le paiement correspondant au titre du don qui garantit la concessionnalité voulue.

9. **Flexibilité pour fournir des CPL dans des monnaies autres que le DTS :** Les partenaires auront une certaine flexibilité pour fournir des CPL libellés dans des monnaies autres que le DTS tout en assurant la neutralité financière et en matière de risque pour l'IDA en utilisant des instruments de marché et en garantissant un traitement juste et égal entre les Partenaires.

10. **Afin d'assurer la neutralité financière et sur le plan des risques pour l'IDA, les Partenaires qui souhaitent inclure un CPL dans leurs annonces de souscriptions continueront d'être tenus de s'engager à accorder le CPL dans l'une des monnaies servant de base au calcul du DTS,** l'élément de libéralité étant calculé sur la base des taux d'actualisation publiés pour cette monnaie précise, selon le processus actuel. Les partenaires ont la possibilité de convertir le prêt⁴ dans une monnaie admissible autre que celles entrant dans le panier du DTS à la signature de l'accord de prêt.

⁴ Ou une partie du prêt

11. **L'option de conversion ne sera autorisée que pour les monnaies que le Service de Trésorerie de la Banque mondiale est en mesure de couvrir sur le marché pendant toute la durée du prêt (25, 40 ou 50 ans).** Les monnaies admissibles⁵F⁶ pour IDA-20 sur la base de ce critère sont le dollar australien (AUD), le dollar canadien (CAD), le franc suisse (CHF), la couronne suédoise (SEK) et le rand sud-africain (ZAR). L'accord de CPL pour les monnaies admissibles comprendra des dispositions légales supplémentaires pour permettre les conversions basées sur le marché, la clause de marché applicable et la flexibilité offerte du point de vue du montant et du moment de la conversion.

12. **Les conditions de ces conversions (montant et taux d'intérêt nominal dans la monnaie retenue autre que celles entrant dans le panier du DTS) seront basées sur la couverture que l'IDA peuvent être exécutées aux taux du marché en vigueur au moment de la conversion avec les frais de transaction applicables⁷.** Les conversions sur le marché seront proposées de manière à garantir qu'elles n'entraînent pas de risques financiers supplémentaires pour l'IDA, notamment l'instabilité excessive des revenus.

⁵ L'admissibilité finale des CPL en monnaies autres que celles entrant dans le panier du DTS serait soumise à la disponibilité du marché au moment où la conversion doit être demandée.

⁶ Compte tenu de la liquidité limitée du marché du CNY à long terme, toute conversion d'un CPL en CNY dans une autre monnaie serait fonction de la disponibilité sur le marché.

⁷ Les frais de transaction seront alignés sur la méthode de calcul des frais de transaction de la Banque mondiale pour couvrir les frais généraux et le risque de contrepartie du marché.

ANNEXE 13. DOCUMENTS FOURNIS POUR LES RÉUNIONS DE NÉGOCIATION D'IDA-20¹

14 - 15 avril 2021 – Réunion virtuelle

1. *IDA19 Implementation of Policy Commitments and Results Update (23 mars 2021)*
2. *IDA19 Mid-Term Review: Graduation Prospects for IDA Countries (29 mars 2021, actualisé et publié le 1^{er} novembre 2021)*
3. IDA19 Implementation and Adjustments (29 mars 2021)*
4. Note on the Proposed Enhanced PBA Top-up (Replacing COVID-19 CRW) for FY22*
5. *Roadmap for the Advance IDA20 Replenishment (mars 2021)*
6. *IDA20 Proposed Strategic Directions (23 mars 2021)*
7. *SDFP: Proposed Adjustment to the Set-Aside Mechanism (23 mars 2021)*
8. IDA Balance Sheet Optimization (31 mars 2021)*
9. Foreign Exchange Period for the IDA20 Replenishment (30 mars 2021)*

28 juin - 30 2021 – Réunion virtuelle

1. *Adjustments to IDA19 (8 juin 2021)*
2. *IDA20: An Overview – Building Back Better from the Crisis: Towards a Green, Resilient, and Inclusive Future (11 juin 2021)*
3. *Cross-Cutting Issues in IDA20 (11 juin 2021)*
4. *IDA20 Special Theme: Human Capital (11 juin 2021)*
5. *IDA20 Special Theme: Climate Change (11 juin 2021)*
6. *IDA20 Special Theme: Gender and Development (11 juin 2021)*
7. *IDA20 Special Theme: Fragility, Conflict and Violence (11 juin 2021)*
8. *IDA20 Special Theme: Jobs and Economic Transformation (11 juin 2021)*
9. *The IDA20 Results Measurement System (11 juin 2021)*
10. IDA20 Ask Paper: Demand, Architecture, and Scenarios (11 juin 2021)*
11. IDA20 Financing Framework (11 juin 2021)*
12. Shareholder SDR Allocations: Potential Options for Increasing IDA's Financing Capacity (2 juillet 2021)*

20 - 22 octobre 2021 – Réunion virtuelle

1. The Structural Gap and Reported Burden Share (13 septembre 2021)*
2. Local Currency Financing Solutions for IDA Countries (13 septembre 2021)*
3. Review of the Capital Adequacy Framework of IDA (13 septembre 2021)*
4. *IDA19 Mid-Term Review of the Operationalization of the Fragility, Conflict and Violence Envelope (23 septembre 2021)*
5. *IDA19 Mid-Term Review of the Crisis Response Window Early Response Financing (23 septembre 2021)*

¹ Les documents de l'examen à mi-parcours d'IDA-19 ont été examinés lors de plusieurs réunions tenues entre avril 2021 et octobre 2021 pour éclairer les discussions sur la reconstitution des ressources d'IDA-20.

6. *Sustainable Development Finance Policy of the International Development Association: Implementation Update (22 septembre 2021)*
7. *IDA19 Mid-Term Review of the IDA Refugee Policy (23 septembre 2021)*
8. *Draft IDA20 Deputies Report: Summary of Comments Received from Public Consultation and Actions Taken (8 décembre 2021)*
9. Operational and Financing Framework (2 octobre 2021)*
10. Review of IDA Capital Value Protection Program (17 septembre 2021)*
11. *IDA19 Implementation Status and Proposed Reallocations (9 octobre 2021)*

14 - 15 décembre 2021 – Réunion virtuelle

1. Draft: IDA20 Deputies Report (*Report from the Executive Directors of the International Development Association to the Board of Governors - Additions to IDA Resources: Twentieth Replenishment - Building Back Better from the Crisis: Towards a Green, Resilient and Inclusive Future*)

* Ces documents n'ont pas été rendus publics en application de la Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale, qui exclut la publication de documents contenant des projections financières confidentielles.

ANNEXE 14. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS D'IDA-20

La liste suivante présente les éléments que la direction a accepté de fournir à l'examen à mi-parcours d'IDA-20¹.

1. *Point sur la mise en œuvre d'IDA-20*, y compris les progrès et l'utilisation de tous les guichets de financement de l'IDA, ci-après le *Guichet de promotion du secteur privé* et l'enveloppe FCV, ainsi qu'une proposition de principes directeurs pour une approche durable de la suppression progressive de l'enveloppe FCV
2. Examen de la mise en œuvre de la *Politique de financement durable du développement*
3. Examen de l'utilisation des *prêts à échéance plus courte*
4. Définir et constitution de la contribution de l'IDA au programme sur l'égalité des chances pour les *minorités sexuelles et de genre* (LGBTI)
5. Réalisation d'une opération expérimentale de *financement en monnaie nationale* entièrement couvert
6. Présentation d'une définition opérationnelle de la préparation aux crises, élaboration d'un indicateur et détermination du périmètre des opérations et des instruments que l'indicateur pourrait couvrir
7. Élaboration d'une méthode pour déterminer, suivre et évaluer dans quelle mesure le financement des projets génère des *services de biodiversité et écosystémiques*
8. Examen du travail en partenariat entre l'IDA et d'autres acteurs du développement

¹ La direction a également accepté de faire le point sur le programme des obligations à long terme de l'IDA lors des Assemblées annuelles 2022.

ANNEXE 15. PROJET DE RÉOLUTION RELATIVE À IDA-20

Conseil des Gouverneurs

Augmentation des ressources : Vingtième reconstitution

ATTENDU QUE :

(A) Les membres de l'Association internationale de développement (l'« Association ») ont reconnu le besoin urgent d'augmenter les financements accordés par l'Association à ses pays emprunteurs afin de soutenir davantage la réponse à la pandémie de COVID-19 et la reprise après celle-ci ;

(B) Reconnaissant la forte demande de ressources additionnelles face à la pandémie de COVID-19, les Administrateurs de l'Association ont examiné les besoins financiers prospectifs de l'Association et ont conclu qu'il est souhaitable :

(i) de raccourcir d'un an la période couverte par la Dix-neuvième reconstitution des ressources autorisée par la Résolution n° 244 du Conseil des Gouverneurs (la « Dix-neuvième reconstitution ») et d'ajuster l'enveloppe de financement de la Dix-neuvième reconstitution ; et

(ii) d'autoriser une reconstitution des ressources pour les nouveaux engagements de financement pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 (la « Vingtième reconstitution ») à des montants et sur la base indiqués dans le rapport des Délégués à l'IDA intitulé « Augmentation des ressources de l'IDA : Vingtième reconstitution – Reconstruire en mieux après la crise : pour un avenir vert, résilient et inclusif » (le « Rapport »), approuvé par les Administrateurs le 17 février 2022 et présenté au Conseil des Gouverneurs ;

(C) les membres de l'Association jugent nécessaire d'augmenter les ressources de celle-ci et entendent prendre toutes les mesures statutaires et législatives nécessaires pour autoriser et approuver l'allocation de ressources additionnelles à l'Association pour les montants et aux conditions stipulés dans la présente Résolution ;

(D) Des souscriptions additionnelles sont à autoriser :

(i) pour les membres de l'Association qui ont exprimé leur intention, sous réserve de toute autorisation législative nécessaire, de mettre à la disposition de l'Association des ressources additionnelles, et

(ii) pour les autres membres de l'Association conformément aux dispositions de l'article III, section 1(c) des Statuts de l'Association (les « Statuts ») afin de donner à chacun de ces membres la possibilité de souscrire, dans des conditions qui seront raisonnablement déterminées par l'Association, un montant qui lui permettra de conserver le poids relatif de ses droits de vote ;

(E) Les Membres Bénéficiaires (tels que définis au paragraphe 13(a) ci-dessous) devront recevoir des voix additionnelles pour renforcer la voix des Bénéficiaires, sur la base de l'accord des Membres Non Bénéficiaires (tels que définis au paragraphe 13(b) ci-dessous) et des Membres Non Bénéficiaires Interstitiels (tels que définis au paragraphe 13(a) ci-dessous) de renoncer à leurs droits en vertu de l'article III, section 1(c) des Statuts ;

(F) Il est souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une portion des ressources que les membres se sont engagés à verser à l'Association lui soit versée sous forme de souscriptions anticipées ;

(G) des souscriptions additionnelles doivent être autorisées pour les membres afin de dédommager l'Association des engagements au titre de remises de dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTTE ; et pour prendre en compte l'élément de libéralité des prêts concessionnels accordés à l'Association par les membres ;

(H) Les Administrateurs de l'Association autorisent l'obtention de prêts concessionnels auprès des membres (dans chaque cas un « Prêt concessionnel de partenaire ») (CPL) dans les monnaies et aux conditions approuvées par les Administrateurs, et il est prévu que l'élément de libéralité des CPL constitue une partie des souscriptions du membre visées dans les présentes ;

(I) Il est souhaitable d'autoriser l'Association à fournir des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques, en sus de prêts ; et

(J) Il est souhaitable d'administrer tous les fonds restants de la Dix-neuvième reconstitution dans le cadre de la Vingtième reconstitution.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL DES GOUVERNEURS ACCEPTE le Rapport tel qu'approuvé par les Administrateurs, en **PREND NOTE** des conclusions et recommandations, **ET DÉCIDE** qu'une augmentation générale des souscriptions de l'Association est autorisée aux termes et conditions ci-après :

1. **Ajustement de la période couverte par la Dix-neuvième reconstitution.**

- a) La Résolution n° 244 est modifiée dans l'Attendu A pour se lire comme suit :
« Les Administrateurs de l'Association internationale de développement (« l'Association ») ont examiné les besoins financiers futurs de l'Association et conclu qu'il était souhaitable d'autoriser une reconstitution de ses ressources pour qu'elle puisse prendre de nouveaux engagements de financement durant la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 (la « Dix-neuvième reconstitution ») pour les montants et aux conditions stipulés dans le rapport des Délégués à l'IDA intitulé « Augmentation des ressources de l'IDA : Dix-huitième reconstitution » (le « Rapport »), approuvé par les Administrateurs le 11 février 2020 et soumis au Conseil des Gouverneurs ; »

- b) Hormis les dispositions du paragraphe 1(a) ci-dessus, tous les autres termes de la Résolution n° 244 du Conseil des Gouverneurs restent inchangés.

2. **Autorisation de souscriptions au titre de la Vingtième reconstitution.**

- (a) L'Association est autorisée à accepter des ressources additionnelles de chaque membre dans les montants et dans les monnaies spécifiés pour chacun de ces membres dans les colonnes 5, 6 et 8 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution.
 - i) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 2 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des membres des souscriptions additionnelles d'un montant et d'une monnaie spécifiés dans la Colonne 8 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution, afin de dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE.
 - ii) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 2 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des membres des souscriptions additionnelles prenant en compte l'élément de libéralité d'un CPL au montant et dans la monnaie spécifiés dans la Colonne 6 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution.
- (b) L'Association est autorisée à accepter des ressources additionnelles de tout membre pour lequel aucune souscription n'est spécifiée au Tableau 2 et des souscriptions additionnelles des membres en sus des montants spécifiés pour chacun desdits membres aux Tableaux 1a et 1b.
- (c) Les droits et obligations de l'Association et des membres qui rendent des ressources additionnelles pour l'Association conformément au paragraphe 4(b) ci-dessus au titre des souscriptions autorisées dans les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sont les mêmes (sauf indication contraire dans la présente Résolution) que ceux qui s'appliquent à la portion de quatre-vingt-dix pour cent de la souscription initiale des membres originels payable en vertu de l'article II, section 2(d) des Statuts par les membres dont la liste figure dans la Partie I de l'annexe A des Statuts.

3. **Accord de paiement.**

- (a) Lorsqu'un membre accepte de payer sa souscription, il dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement dont la forme est substantiellement celle qui est indiquée dans la Pièce jointe I à la présente Résolution (« Instrument d'engagement ») et, s'agissant de :
 - (i) sa souscription pour le financement de la remise de dette au titre de l'Initiative PPTE, un membre inclut ladite souscription dans un Instrument d'engagement ou transfère une contribution au titre de l'allégement de la dette, comme indiqué au paragraphe 10 (a) de la présente Résolution ; et

- (ii) un CPL de membre, le membre conclut un ou plusieurs accords écrits dont la forme est jugée acceptable par l'Association.
- (b) Lorsqu'un membre visé au paragraphe 4(b) ci-dessous accepte de payer la première partie de sa souscription sans l'assortir d'aucune condition, et que le paiement du solde est subordonné à la promulgation par ses instances législatives des textes d'ouverture de crédits nécessaires, il dépose (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un CPL) un Instrument d'engagement conditionnel sous une forme jugée acceptable par l'Association (« Instrument d'engagement conditionnel »), et ledit membre :
 - i) s'engage à ne ménager aucun effort pour obtenir, avant les dates de paiement spécifiées au paragraphe 4 (b) de la présente Résolution, l'approbation de la totalité de sa souscription par ses instances législatives ; et
 - ii) accepte, une fois ladite approbation obtenue, de notifier à l'Association qu'une partie quelconque de son Instrument d'engagement conditionnel a cessé d'être conditionnelle.

4. **Délai de paiement.**

- a) Chaque Membre bénéficiaire et chaque Membre non bénéficiaire interstitiel qui acceptent de ne souscrire que le montant nécessaire pour lui permettre de conserver le poids relatif de ses droits de vote verse ce montant intégral à l'Association dans les 31 jours qui suivent le dépôt de son Instrument d'engagement. Il est entendu toutefois que si la Vingtième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au 15 mars 2023, le versement peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la Date d'entrée en vigueur telle que définie au paragraphe 7 (a) de la présente Résolution.
- b) Un membre, autre que les membres visés au paragraphe 4(a) ci-dessus, qui accepte de souscrire un montant et qui dépose un Instrument d'engagement autre qu'un Instrument d'engagement conditionnel verse à l'Association le montant de sa souscription en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur ou à toute autre date convenue avec l'Association, le 15 avril 2024, et le 15 avril 2025. Il est entendu toutefois que :
 - i) l'Association et chaque membre peuvent décider d'anticiper les paiements ;
 - ii) si la Vingtième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au 15 mars 2023, le versement de la première tranche peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la date à laquelle la Vingtième reconstitution aura pris effet ;

- iii) l'Association peut accepter le report du paiement de toute tranche, ou partie de ladite tranche, si le montant payé, ajouté à tout solde inutilisé des versements antérieurs du membre concerné, est au moins égal au montant que l'Association estime devoir être versé par ledit membre jusqu'à la date d'échéance de la tranche suivante ; et
- iv) si un membre dépose un Instrument d'engagement auprès de l'Association après la date d'échéance de la première tranche de sa souscription, le versement de toute tranche ou partie de ladite tranche sera effectué à l'Association dans les 31 jours qui suivent la date dudit dépôt.
- c) Si un membre a déposé un Instrument d'engagement conditionnel et, après promulgation de la législation d'ouverture de crédit, notifiée à l'Association qu'une tranche, ou une partie de ladite tranche, cesse d'être conditionnelle après la date d'échéance de ladite tranche, le versement de ladite tranche ou partie de ladite tranche est effectué dans les 31 jours suivant la date de ladite notification.
- d) Si un membre a déposé un Instrument d'engagement conditionnel et, après promulgation de la législation d'ouverture de crédit, notifiée à l'Association qu'une tranche, ou une partie de ladite tranche, cesse d'être conditionnelle après la date d'échéance de ladite tranche, le versement de ladite tranche ou partie de ladite tranche est effectué dans les 31 jours suivant la date de ladite notification.

5. **Mode de paiement.**

- a) Les paiements dus en vertu de la présente Résolution se font, au choix du membre :
 - (i) en espèces, à des conditions convenues entre le membre et l'Association ;
ou
 - (ii) par le dépôt de bons ou d'obligations similaires émis par le gouvernement du pays membre ou le dépositaire désigné par lui ; ces titres ne sont pas négociables, ne portent pas intérêt et sont payables à vue pour leur valeur nominale au compte de l'Association.
- b) L'Association encaisse les bons ou obligations similaires des membres visés au paragraphe 4(b) ci-dessus, dans des proportions à peu près équivalentes à celles des souscriptions des membres, conformément au calendrier d'encaissement figurant en Pièce jointe II à la présente Résolution, ou comme convenu entre le membre et l'Association. Si un membre est dans l'impossibilité de satisfaire à une ou plusieurs demandes d'encaissement, l'Association peut convenir avec ledit membre d'un calendrier révisé permettant à l'Association de recevoir un montant d'une valeur au moins équivalente.

- c) Les dispositions de la Section 1 (a) de l'Article IV des Statuts sont applicables à l'utilisation de la monnaie d'un membre versée à l'Association en vertu de la présente Résolution, le cas échéant.

6. **Monnaie dans laquelle les paiements sont libellés.**

- (a) Les membres qui fournissent le montant de leurs souscriptions conformément au paragraphe 4(a) ci-dessus libellent les ressources à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution dans leur monnaie ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association. Les versements sont effectués dans la monnaie du membre ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association.
- (b) Les membres qui fournissent le montant de leurs souscriptions conformément au paragraphe 4(b) ci-dessus libellent en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre, les ressources qu'ils s'engagent à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution ; mais, si l'économie d'un membre a enregistré, pendant la période 2017-2019, un taux d'inflation moyen supérieur à 10 % par an, dûment constaté par l'Association, sa souscription est libellée en DTS ou en toute monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association. Les versements sont effectués en DTS, dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS ou, si l'Association y consent, dans une autre monnaie librement convertible, et l'Association peut, pour les besoins de ses opérations, changer librement les montants reçus.
- (c) Chaque membre s'engage à maintenir, pour ce qui concerne la monnaie de paiement utilisée par lui en application de la présente Résolution, ainsi que pour la monnaie dudit membre qui en est issue sous forme de principal, d'intérêts ou d'autres charges, la même convertibilité que celle qui existait à la date d'entrée en vigueur de la présente Résolution.
- (d) Les dispositions de la Section 2 de l'Article IV des Statuts régissant le maintien de la valeur ne s'appliquent pas.
- (e) Nonobstant les dispositions précédentes du présent paragraphe, un membre qui effectue une souscription sous la forme de l'élément de libéralité d'un CPL libelle et verse le paiement dudit CPL en DTS ou dans toute autre monnaie approuvée par les Administrateurs et selon les modalités définies dans ses accords de prêt respectifs.

7. **Date d'entrée en vigueur.**

- a) La Vingtième reconstitution entrera en vigueur et les ressources à verser à l'Association en application de la présente Résolution deviendront payables à celle-ci à la date (« Date d'entrée en vigueur ») à laquelle des membres dont le total des

souscriptions ne représente pas moins de 9 868 millions de DTS auront déposé auprès de l'Association des Instruments d'engagement, des Instruments d'engagement conditionnel, des Notifications de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette (telles que définies au paragraphe 10 (b) de la présente Résolution) ou des accords de prêt concessionnels dûment signés visant à octroyer les CPL, étant entendu que cette date ne doit pas être postérieure au 15 mars 2023 ou à toute autre date ultérieure que les Administrateurs de l'Association pourront fixer.

- b) Si l'Association juge que la mise à disposition des ressources additionnelles qui doivent lui être versées en application de la présente Résolution risque d'être indûment retardée, elle réunit dans les meilleurs délais les membres pour examiner la situation et étudier les mesures à prendre pour éviter toute suspension de la fourniture des financements de l'Association aux bénéficiaires remplissant les conditions requises.
- c) Pour éviter toute interruption du pouvoir d'engagement de l'Association envers les bénéficiaires admissibles avant l'entrée en vigueur de la Vingtième reconstitution, l'Association peut, avant la Date d'entrée en vigueur, juger d'utiliser un tiers du montant de la reconstitution pour des dons, des prêts, des prises de participations et des produits de gestion des risques.

8. **Souscriptions anticipées.**

- a) Pour éviter toute interruption du pouvoir d'engagement de l'Association envers les bénéficiaires admissibles avant l'entrée en vigueur de la Vingtième reconstitution, l'Association peut considérer, avant la Date d'entrée en vigueur, un tiers du montant total de chaque souscription pour laquelle -
 - (i) un Instrument d'engagement a été déposé auprès de l'Association ;
 - (ii) une Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette (telle que définie au paragraphe 10 (b) de la présente Résolution) a été reçue par l'Association ; ou
 - (iii) un accord de prêt concessionnel dûment signé au titre d'un CPL a été reçu par l'Association ;

comme « Souscription anticipée » à utiliser pour des dons, des prêts, des garanties, des prises de participations et des produits de gestion des risques, à moins que le membre visé au paragraphe 4(b) ci-dessus n'en décide autrement dans son Instrument d'engagement, dans la Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette ou dans l'accord de CPL.

- b) L'Association spécifie à quel moment les Souscriptions anticipées visées au paragraphe 8 (a) sont payables à l'Association.

- c) Les conditions applicables aux souscriptions à la Vingtième reconstitution sont applicables également aux Souscriptions anticipées jusqu'à la Date d'entrée en vigueur, lesdites souscriptions étant alors réputées constituer des versements au titre du montant dû par chaque membre visé au paragraphe 4(b) ci-dessus.
- d) Au cas où la Vingtième reconstitution n'entrerait pas en vigueur conformément aux dispositions du paragraphe 7 (a) de la présente Résolution, i) des voix seront attribuées à chaque membre pour la Souscription anticipée comme si elle avait été faite sous forme de souscription en vertu de la présente Résolution, et ii) tout membre ne faisant pas de Souscription anticipée aura la possibilité d'exercer les droits de préemption qui sont les siens en vertu de la Section 1 (c) de l'Article III des Statuts pour ce qui est de la souscription que l'Association spécifiera.

9. **Autorisation d'utiliser la Souscription.**

- (a) Les Souscriptions pourront être utilisées par l'Association pour le financement des bénéficiaires admissibles dès réception des Instruments d'engagement et après la Date d'entrée en vigueur, à condition que les Souscriptions anticipées puissent être disponibles plus tôt en vertu du paragraphe 8 (a) de la présente Résolution.
- b) Toute partie conditionnelle d'une souscription ayant fait l'objet d'un Instrument d'engagement conditionnel sera mise à disposition aux fins d'utilisation par l'Association une fois qu'il a été notifié à l'Association, conformément aux dispositions du paragraphe 3 (b) (ii) de la présente Résolution, que ladite partie a cessé d'être conditionnelle.
- c) L'Association peut prendre des engagements financiers envers des bénéficiaires admissibles, sous réserve que lesdits engagements n'entrent en vigueur et ne lient l'Association que lorsqu'elle pourra disposer des ressources de la Vingtième reconstitution à des fins d'engagement.

10. **Souscriptions au titre de l'Initiative PPTE.**

- a) Les membres qui versent une souscription additionnelle pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE le font soit i) dans le cadre d'une souscription additionnelle aux ressources ordinaires de l'Association (une « Souscription additionnelle pour l'allégement de la dette »), soit ii) au moyen d'une contribution au guichet PPTE du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette établie pour un créancier donné au profit de l'Association (une « Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette »).
- b) Les membres qui versent une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette soit i) concluent un Accord de contribution avec l'Association en tant qu'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette ; soit ii) pour les membres qui contribuaient déjà au Fonds fiduciaire pour l'allégement de la

dette, communiquent à l'Association un avis de contribution ou allocation additionnelle au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette (dans chaque cas, une « Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette »). Ladite Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette spécifie la contribution devant être versée au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette pour le montant indiqué dans la Colonne 8 du Tableau 1a-DTS de la présente Résolution, payable en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur, le 15 avril 2024, et le 15 avril 2025, étant entendu que l'Association et chaque membre peuvent décider d'anticiper les paiements.

- c) Lorsque tout montant d'une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette est payé pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE, ledit montant de la Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette est traité comme une souscription au titre de la Vingtième reconstitution.

11. **Autorisation de dons, de garanties, de prises de participation et d'intermédiation de produits de gestion des risques.** L'Association est autorisée par la présente Résolution à octroyer, au titre de la Vingtième reconstitution des ressources, des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques.

12. **Administration des fonds d'IDA-19 au titre de la Vingtième reconstitution.**

- a) À la date d'Entrée en vigueur, la totalité des fonds, recettes, avoirs et engagements de l'Association au titre de la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association seront administrés au titre de la Vingtième reconstitution, sous réserve, le cas échéant, de l'application des termes et conditions applicables à la Dix-neuvième reconstitution.
- b) Conformément à la Section 2 (a) (i) de l'Article V des Statuts de l'Association, l'Association est autorisée à utiliser les fonds visés au paragraphe 12 (a) ci-dessus, et les fonds en découlant à titre de principal, intérêts ou autres charges, pour fournir des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation et par l'intermédiation de produits de gestion des risques aux conditions et en vertu des politiques applicables au titre de la Vingtième reconstitution.

13. **Attribution de Droits de vote au titre de la Vingtième reconstitution.** Le Cadre des droits de vote de l'IDA recommandé par les Administrateurs est approuvé par les présentes et, nonobstant les dispositions du paragraphe 7 de la présente Résolution, entre en vigueur immédiatement. Sur la base du Cadre des droits de vote de l'IDA, des droits de vote seront attribués aux membres pour les souscriptions au titre de la Vingtième reconstitution, en plus de leurs droits de vote actuels, comme suit :

- (a) (i) (1) Chaque membre jugé admissible à recevoir un financement de l'Association le ou autour du 1^{er} juillet précédant immédiatement la date de soumission de la présente résolution au Conseil des Gouverneurs, mais à l'exclusion des membres qui sont proposés pour sortir du régime IDA au cours de la Vingtième reconstitution (« Membre bénéficiaire ») et (2) chaque membre qui n'est pas un Membre bénéficiaire, mais qui était admissible pour recevoir un financement de l'Association à tout moment pendant la période couverte par la Quinzième reconstitution jusqu'à la Dix-neuvième reconstitution (Membre non bénéficiaire interstitiel) qui accepte de ne souscrire qu'à concurrence d'un montant nécessaire pour lui permettre de conserver le pouvoir relatif de ses droits de vote et a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement (autre qu'en ce qui concerne l'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de membre qui est alloué conformément à l'alinéa (d) ci-dessous) se voient attribuer les voix de souscription spécifiées pour chacun de ces membres dans le tableau 2 à la date de paiement effective conformément au paragraphe 4(a) de la présente résolution sur la base d'une voix supplémentaire pour chaque tranche de 25 dollars de sa souscription additionnelle autorisée par l'Association pour ce membre afin de lui permettre de conserver le pouvoir relatif de ses droits de vote.
- (ii) Chaque Membre bénéficiaire et chaque Membre non bénéficiaire interstitiel qui accepte de souscrire un montant excédant le montant nécessaire pour lui permettre de conserver le pouvoir relatif de ses droits de et a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement (autre qu'en ce qui concerne l'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de membre qui sont alloués conformément à l'alinéa (d) ci-dessous) se voient attribuer un tiers des voix de souscription spécifiées pour chacun de ces membres dans le tableau 2 à chaque date de paiement effective en application du paragraphe 4 (b) de la présente Résolution sur la base de :
- (A) une voix additionnelle pour chaque tranche de 25 dollars de sa souscription additionnelle autorisée par l'Association pour ce membre afin de lui permettre de maintenir le pouvoir relatif de ses droits de vote ; et
- (B) une voix additionnelle pour chaque tranche de 17 670 dollars de sa souscription additionnelle autorisée en sus du montant indiqué au sous-paragraphe (A) ci-dessus.
- (iii) Chaque Membre bénéficiaire et chaque Membre non bénéficiaire interstitiel visé au sous-paragraphe (i) ci-dessus se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles indiqué dans la colonne d-3 du Tableau 2 à la date à laquelle lui sont attribuées les voix de souscription.

- (iv) Chaque Membre bénéficiaire et chaque Membre non bénéficiaire interstitiel visé au sous-paragraphe (ii) ci-dessus se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles spécifié dans la colonne d-3 du Tableau 2 au titre de sa souscription à la date à laquelle lui est attribué le premier tiers de ses voix de souscription.
- (v) Chaque membre bénéficiaire se verra attribuer le nombre de voix additionnelles (« Augmentation des droits de vote d'un Membre bénéficiaire ») indiqué dans la colonne b-1 du Tableau 2 à la date à laquelle lui sont attribuées les voix de souscription.
- (b) Chaque membre qui n'est pas un Membre bénéficiaire ou un Membre non bénéficiaire interstitiel (« Membre non bénéficiaire ») qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un Prêt concessionnel de membre) se verra attribuer le tiers du nombre des voix de souscription indiqué pour ce membre au Tableau 2 à la date de chaque paiement effectif, conformément au paragraphe 4 (b) de la présente Résolution sur la base d'une voix additionnelle pour chaque tranche de 17 670 dollars de sa souscription additionnelle. Chacun de ces membres se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles spécifié dans la colonne c-3 du Tableau 2 au titre de sa souscription à la date à laquelle lui est attribué le premier tiers de ses voix de souscription.
- (c) Chaque membre qui a versé une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette se verra attribuer la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne c-2 du Tableau 2, au moins semestriellement, après le paiement de tout montant de sa Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette pour dédommager l'Association des remises de dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTE.
- (d) Chaque membre qui a mis à la disposition de l'Association un CPL au montant indiqué au Tableau 1b se verra notifier par l'Association de l'élément de libéralité fixé par l'Association correspondant au CPL et se verra attribuer, au titre dudit élément de libéralité, la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne c-2 du Tableau 2, périodiquement, après le versement à l'Association du CPL.
- (e) Chaque membre qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement conditionnel se verra attribuer des voix de souscription à la date et dans la mesure des versements effectués au titre de sa souscription.
- (f) Tout membre qui dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement après l'une quelconque de ces dates se verra attribuer, dans les 31 jours suivant la date dudit dépôt, les voix de souscription auxquelles il a droit au titre dudit dépôt.

- (g) Si un membre ne verse pas un montant quelconque au titre de sa souscription à la date prévue, ou s'il ne verse pas avant l'échéance un montant quelconque d'un CPL (ou dû au titre de celui-ci), le nombre de voix de souscription attribué périodiquement audit membre en vertu de la présente Résolution relative à la Vingtième reconstitution sera réduit proportionnellement à l'insuffisance de la valeur actuelle nette de ces versements, étant entendu que lesdites voix lui seront restituées lorsque l'insuffisance de la valeur actuelle nette des paiements ayant provoqué ledit ajustement aura ultérieurement été comblée.

- (h) Si un membre met à disposition, à la date ou après la date d'adoption de la présente Résolution par le Conseil des Gouverneurs, des ressources additionnelles pour l'Association sous forme de souscriptions, conformément à l'autorisation donnée à l'Association en vertu des résolutions respectives pour toute reconstitution à partir de la Onzième reconstitution jusqu'à la Dix-neuvième reconstitution d'accepter des ressources additionnelles de tout membre i) pour lequel aucune contribution n'est spécifiée dans ces résolutions, ou ii) en sus des montants spécifiés pour ce membre dans ces résolutions, ce membre se verra attribuer le droit de vote, et les autres membres auront la possibilité d'exercer leur droit de préemption à l'égard de cette souscription additionnelle, conformément au Cadre des droits de vote de l'IDA et aux dispositions du présent paragraphe 13.

Tableau 1a-DTS. Contributions à la Vingtième reconstitution
(Montants des contributions en millions de DTS)

Membres contributeurs	Montant total des contributions des donateurs ^{1/}		Contribution de base				Coût de l'Initiative PTTE		Part nette ^{7/}	Part nette (référence à titre illustratif) ^{7/}
	Part brute ^{4/}	Montant (2)	Part ^{5/}	Montant (4)	Montant du don (5)	dont Élément de libéralité du montant du prêt concessionnel (6)	Part ^{6/}	Montant (8)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Algérie	0,08 %	19,59	0,08 %	19,59	19,59	-	0,00 %	-	0,12 %	0,11 %
Argentine	0,01 %	2,10	0,01 %	1,57	1,57	-	0,20 %	0,53	0,01 %	0,01 %
Australie	1,07 %	257,93	1,07 %	253,67	253,67	-	1,61 %	4,26	1,57 %	1,48 %
Autriche	1,51 %	364,00	1,52 %	361,72	361,72	-	0,86 %	2,28	2,21 %	2,09 %
Belgique	1,55 %	372,91	1,55 %	368,37	319,92	48,45	1,71 %	4,53	2,27 %	2,14 %
Canada	3,45 %	828,90	3,44 %	817,93	817,93	-	4,14 %	10,97	5,04 %	4,76 %
Chine	3,84 %	923,50	3,88 %	923,24	923,24	-	0,10 %	0,26	5,62 %	5,30 %
Croatie	0,01 %	2,33	0,01 %	2,33	2,33	-	0,00 %	-	0,01 %	0,01 %
Chypre	0,02 %	4,82	0,02 %	4,77	4,77	-	0,02 %	0,05	0,03 %	0,03 %
République tchèque	0,05 %	12,63	0,05 %	12,47	12,47	-	0,06 %	0,16	0,08 %	0,07 %
Danemark	1,10 %	264,67	1,10 %	261,46	261,46	-	1,21 %	3,21	1,61 %	1,52 %
Égypte, Rép. arabe d'	0,02 %	4,33	0,02 %	4,30	4,30	-	0,01 %	0,03	0,03 %	0,02 %
Estonie ^{3/}	0,02 %	4,29	0,02 %	4,27	4,27	-	0,01 %	0,03	0,03 %	0,02 %
Finlande	0,43 %	104,02	0,43 %	102,27	102,27	-	0,66 %	1,75	0,63 %	0,60 %
France	5,06 %	1 216,87	5,04 %	1 199,32	1 199,32	-	6,62 %	17,54	7,40 %	6,99 %
Allemagne	5,62 %	1 351,08	5,55 %	1 320,95	1 320,95	-	11,37 %	30,13	8,21 %	7,76 %
Hongrie	0,06 %	14,44	0,06 %	14,28	14,28	-	0,06 %	0,16	0,09 %	0,08 %
Islande	0,04 %	10,15	0,04 %	10,08	10,08	-	0,03 %	0,08	0,06 %	0,06 %
Inde	0,69 %	165,76	0,69 %	164,85	164,85	-	0,34 %	0,90	1,01 %	0,95 %
Indonésie	0,09 %	20,99	0,09 %	20,85	20,85	-	0,05 %	0,14	0,13 %	0,12 %
Irlande	0,37 %	88,46	0,37 %	87,92	87,92	-	0,20 %	0,53	0,54 %	0,51 %
Israël	0,08 %	19,96	0,08 %	19,66	19,66	-	0,11 %	0,30	0,12 %	0,11 %
Italie	2,05 %	493,85	2,03 %	483,78	483,78	-	3,80 %	10,07	3,00 %	2,83 %
Japon	10,00 %	2 405,85	9,93 %	2 363,45	2 363,45	-	16,00 %	42,40	14,63 %	13,81 %
Corée	1,50 %	360,88	1,50 %	356,90	356,90	-	1,50 %	3,98	2,19 %	2,07 %
Koweït	0,20 %	47,60	0,20 %	47,21	47,21	-	0,15 %	0,39	0,29 %	0,27 %
Lettonie ^{3/}	0,02 %	5,04	0,02 %	5,02	5,02	-	0,01 %	0,03	0,03 %	0,03 %
Lituanie ^{3/}	0,02 %	5,05	0,02 %	5,03	5,03	-	0,01 %	0,03	0,03 %	0,03 %
Luxembourg	0,21 %	51,11	0,21 %	50,61	50,61	-	0,19 %	0,50	0,31 %	0,29 %
Malaisie	0,03 %	6,30	0,03 %	6,09	6,09	-	0,08 %	0,20	0,04 %	0,04 %
Mexique	0,05 %	11,89	0,05 %	11,73	11,73	-	0,06 %	0,16	0,07 %	0,07 %
Maroc	0,01 %	3,50	0,01 %	3,50	3,50	-	0,00 %	-	0,02 %	0,02 %
Pays-Bas	2,94 %	706,59	2,94 %	698,98	698,98	-	2,87 %	7,61	4,30 %	4,06 %
Nouvelle-Zélande	0,11 %	27,27	0,11 %	26,93	26,93	-	0,13 %	0,34	0,17 %	0,16 %
Nigéria ^{3/}	0,06 %	14,15	0,06 %	14,02	14,02	-	0,05 %	0,13	0,09 %	0,08 %
Norvège	1,14 %	274,01	1,13 %	269,56	269,56	-	1,68 %	4,45	1,67 %	1,57 %
Pakistan	0,08 %	19,59	0,08 %	19,59	19,59	-	0,00 %	-	0,12 %	0,11 %
Philippines	0,02 %	4,18	0,02 %	4,09	4,09	-	0,03 %	0,09	0,03 %	0,02 %
Pologne	0,07 %	15,67	0,07 %	15,59	15,59	-	0,03 %	0,08	0,10 %	0,09 %
Portugal	0,04 %	9,96	0,04 %	9,86	9,86	-	0,04 %	0,10	0,06 %	0,06 %
Russie	0,15 %	34,98	0,15 %	34,98	34,98	-	0,00 %	-	0,21 %	0,20 %
Arabie saoudite	2,04 %	489,74	2,05 %	488,60	488,60	-	0,43 %	1,14	2,98 %	2,81 %
Singapour	0,20 %	48,11	0,20 %	47,73	47,73	-	0,14 %	0,38	0,29 %	0,28 %
République slovaque	0,01 %	2,40	0,01 %	2,38	2,38	-	0,01 %	0,03	0,01 %	0,01 %
Afrique du Sud ^{3/}	0,04 %	9,71	0,04 %	9,47	9,47	-	0,09 %	0,24	0,06 %	0,06 %
Espagne	1,01 %	243,56	1,00 %	238,29	238,29	-	1,99 %	5,28	1,48 %	1,40 %
Suède	3,14 %	755,32	3,14 %	747,66	747,66	-	2,89 %	7,66	4,59 %	4,34 %
Suisse	2,10 %	506,28	2,10 %	500,18	500,18	-	2,30 %	6,09	3,08 %	2,91 %
Thaïlande	0,03 %	7,22	0,03 %	7,18	7,18	-	0,01 %	0,04	0,04 %	0,04 %
Turquie	0,04 %	9,87	0,04 %	9,87	9,87	-	0,00 %	-	0,06 %	0,06 %
Royaume-Uni	5,71 %	1 374,78	5,65 %	1 345,12	1 345,12	-	11,19 %	29,65	8,36 %	7,89 %
États-Unis	10,18 %	2 448,68	10,07 %	2 395,36	2 395,36	-	20,12 %	53,32	14,89 %	14,06 %
Total partiel - Membres contributeurs		16 446,87		16 194,63	16 146,18	48,45		252,24	100,00 %	
Financement additionnel ^{2/}	0,05 %	11,35								
Total		16 458,22								

1/ Contribution susceptible d'être soumise à l'approbation du gouvernement et/ou du parlement.

2/ Représente le revenu estimé des placements générés en utilisant un profil d'encaissement régulier sur 9 ans par opposition à un profil sur 11 ans.

3/ Comprend une augmentation de la part de base due à des encaissements anticipés.

4/ Les parts brutes sont calculées en utilisant le montant cible de 24 058,48 millions de DTS (équivalent à 34 387,75 millions de dollars). Ce chiffre est obtenu en extrapolant le volume de financement ciblé d'IDA-20, soit 24,9 milliards de dollars par l'écart actuel reporté de 27,59 %. Les parts totales des Partenaires à IDA-20 n'atteignant pas 100 % de la cible, l'écart structurel qui en résulte est 31,58 %.

5/ Les parts de base sont calculées en utilisant le montant cible de 23 793,48 millions de DTS (équivalent à 34 008,97 millions de dollars). Ce chiffre est obtenu comme expliqué dans la note de bas de page 4 et en soustrayant le coût total de l'initiative PPTE pour IDA-20 qui est de 265 millions de DTS (378,78 millions de dollars).

6/ Les contributions au titre de l'Initiative PPTE sont calculées en appliquant les parts du coût de l'initiative PPTE convenues par les Partenaires lors des reconstitutions précédentes, sauf indication contraire d'un Partenaire individuel, au coût total de l'initiative PPTE pour IDA-20, qui est de 265 millions de DTS (équivalent à 378,78 millions de dollars).

7/ La « part nette » représente la contribution de chaque donateur en pourcentage de la somme réelle de toutes les contributions des donateurs, qui totalisent 23 508,17 millions. « Part nette (référence à titre d'illustration) » renvoie à la contribution de chaque donateur en pourcentage de la contribution cible des donateurs qui est de 24,9 milliards de dollars.

Tableau 1A-Monnaie de la contribution. Contributions à la Vingtième reconstitution
(Montants des contributions en monnaie de la contribution(MC), millions)

Membres contributeurs	Montant total des contributions des donateurs ^{1/}				Contribution de base	Coût de l'Initiative PTTE	Taux de change
	Monnaie de la contribution ^{2/} (1)	Montant ^{3/} (2)	Montant des remboursements anticipés de crédits (3)	Élément de libéralité du montant du prêt concessionnel (4)	Montant ^{3/} (5)	Montant ^{3/} (6)	(DTS/Monnaie de la contribution) (7)
Algérie	USD	28,00	-	-	28,00	-	1,42934
Argentine	USD	3,00	-	-	2,24	0,76	1,42934
Australie	AUD	488,01	-	-	479,97	8,04	1,88515
Autriche	EUR	435,89	-	-	433,16	2,73	1,19751
Belgique	EUR	388,54	-	58,02	383,11	5,43	1,19751
Canada	CAD	1 472,50	-	-	1 453,01	19,49	1,77644
Chine	CNY	8 544,44	-	-	8 541,99	2,45	9,25221
Croatie	HRK	21,00	-	-	21,00	-	9,01495
Chypre	EUR	5,77	-	-	5,71	0,06	1,19751
République tchèque	CZK	388,90	-	-	384,00	4,90	30,78998
Danemark	DKK	2 357,00	-	-	2 328,44	28,56	8,90558
Égypte, Rép. arabe d'	USD	6,19	-	-	6,15	0,04	1,42934
Estonie	EUR	5,10	0,04	-	5,07	0,03	1,19751
Finlande	EUR	125,00	-	-	122,91	2,09	1,19751
France	EUR	1 457,21	-	-	1 436,20	21,01	1,19751
Allemagne	EUR	1 617,93	-	-	1 581,85	36,08	1,19751
Hongrie	HUF	6 164,14	-	-	6 096,24	67,90	427,02226
Islande	ISK	1 812,59	-	-	1 798,40	14,19	178,49609
Inde	INR	17 480,00	-	-	17 384,92	95,08	105,45636
Indonésie	USD	30,00	-	-	29,80	0,20	1,42934
Irlande	EUR	105,93	-	-	105,29	0,64	1,19751
Israël	ILS	93,20	-	-	91,80	1,40	4,66982
Italie	EUR	591,39	-	-	579,33	12,06	1,19751
Japon	JPY	376 743,34	-	-	370 103,72	6 639,62	156,59480
Corée	KRW	584 773,42	-	-	578 332,16	6 441,26	1 620,42209
Koweït	KWD	20,50	-	-	20,33	0,17	0,43063
Lettonie	EUR	5,97	0,07	-	5,94	0,03	1,19751
Lituanie	EUR	6,00	0,05	-	5,97	0,03	1,19751
Luxembourg	EUR	61,21	-	-	60,61	0,60	1,19751
Malaisie	USD	9,00	-	-	8,71	0,29	1,42934
Mexique	USD	17,00	-	-	16,77	0,23	1,42934
Maroc	USD	5,00	-	-	5,00	-	1,42934
Pays-Bas	EUR	846,13	0,02	-	837,02	9,11	1,19751
Nouvelle-Zélande	NZD	55,00	-	-	54,31	0,69	2,01683
Nigéria	USD	20,00	0,22	-	19,82	0,18	1,42934
Norvège	NOK	3 348,88	-	-	3 294,47	54,41	12,22176
Pakistan	USD	28,00	-	-	28,00	-	1,42934
Philippines	USD	5,97	-	-	5,84	0,13	1,42934
Pologne	EUR	18,77	-	-	18,67	0,10	1,19751
Portugal	EUR	11,93	-	-	11,81	0,12	1,19751
Russie	USD	50,00	-	-	50,00	-	1,42934
Arabie saoudite	USD	700,00	-	-	698,37	1,63	1,42934
Singapour	USD	68,77	-	-	68,22	0,55	1,42934
République slovaque	EUR	2,88	-	-	2,85	0,03	1,19751
Afrique du Sud	ZAR	199,02	1,58	-	194,09	4,93	20,65496
Espagne	EUR	291,67	-	-	285,35	6,32	1,19751
Suède	SEK	9 200,00	-	-	9 106,72	93,28	12,18022
Suisse	USD	725,00	-	-	716,29	8,71	1,42934
Thaïlande	THB	327,70	-	-	325,99	1,71	45,40357
Turquie	USD	14,11	-	-	14,11	-	1,42934
Royaume-Uni	GBP	1 414,00	-	-	1 383,50	30,50	1,02853
États-Unis	USD	3 500,00	-	-	3 423,79	76,21	1,42934

1/ Contribution susceptible d'être soumise à l'approbation du gouvernement et/ou du parlement.

2/ Les contributions des pays dont le taux d'inflation moyen était supérieur à 10 % sur la période 2017-2019 devraient être libellées en DTS ou dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association.

3/ Les montants en monnaie nationale (MN) sont indiqués à l'exclusion des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré (le cas échéant) et des éléments de libéralité des prêts concessionnels (le cas échéant), qui sont tous inclus dans les montants indiqués en DTS. Le montant équivalent en monnaie nationale des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré est indiqué séparément dans les colonnes 3 et 4 respectivement.

Tableau 1b. Contributions sous forme de prêts concessionnels à la vingtième reconstitution
(Montants des contributions en millions de DTS)

Membres contributeurs	Montant du prêt ^{1/}				Conditions des Prêts		Élément de libéralité du prêt	
	Millions de DTS	Monnaie	Taux de change	Monnaie Millions	Échéance	Taux d'intérêt nominal en monnaie nationale	Millions de DTS	Monnaie Millions
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Belgique	213,75	EUR	1,19751	255,97	10-50	0,00 %	48,45	58,02

1/ Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix
(contre-valeur en USD)

États membres non bénéficiaires	Situation actuelle (avant IDA-20)						Voix additionnelles découlant d'IDA-20 et de l'actualisation du coût de l'IADM			Situation tenant également compte d'IDA-20				Nombre ajusté de droits de vote				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des droits de vote (a-6)	Souscriptions à IDA-20, y compris les ajustements apportés à l'IADM (USD) (c-1)	Voix de souscription à attribuer au titre d'IDA-20 (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	Montant cumulé des ressources (USD) (e-1)	en % des États membres non bénéficiaires (e-2)	Souscription (USD) (e-3)	Contributions (USD) (e-4)	Voix de souscription (g-1)	en % des États membres non bénéficiaires (g-2)	Voix d'adhésion (g-3)	Total des voix (g-4)	% du total des droits de vote (g-5)
AFRIQUE DU SUD	12 546 422	287 249 293	299 795 715	16 966	60 100	0,22%	14 031 229	794	3 746	313 826 944	0,10%	26 577 651	287 249 293	17 760	0,08%	63 846	81 606	0,22%
ALBANIE	400 796	-	400 796	4 659	60 100	0,19%	-	-	-	400 796	0,00%	400 796	-	4 659	0,02%	60 100	64 759	0,18%
ALGÉRIE	6 876 585	24 970 467	31 847 052	75 817	60 100	0,40%	28 019 407	1 586	3 746	59 866 459	0,02%	34 895 992	24 970 467	77 403	0,34%	63 846	141 249	0,38%
ALLEMAGNE	107 352 405	28 903 303 861	29 010 656 266	1 641 803	60 100	4,95%	1 952 669 054	110 508	3 746	30 963 325 320	9,79%	2 060 021 459	28 903 303 861	1 752 311	7,65%	63 846	1 816 157	4,94%
ARABIE SAOUDITE	29 238 699	3 194 972 737	3 224 211 436	1 020 937	60 100	3,14%	701 275 187	39 687	3 746	3 925 486 623	1,24%	730 513 886	3 194 972 737	1 060 624	4,63%	63 846	1 124 470	3,06%
ARGENTINE	32 764 256	129 368 800	162 133 056	379 510	60 100	1,28%	3 002 079	170	3 746	165 135 135	0,05%	35 766 335	129 368 800	379 680	1,66%	63 846	443 526	1,21%
AUSTRALIE	32 913 077	5 726 324 957	5 759 238 034	325 933	60 100	1,12%	372 148 604	21 061	3 746	6 131 386 638	1,94%	405 061 681	5 726 324 957	346 994	1,52%	63 846	410 840	1,12%
AUTRICHE	12 167 688	4 183 387 073	4 195 554 761	237 439	60 100	0,87%	522 236 031	29 555	3 746	4 717 790 792	1,49%	534 403 719	4 183 387 073	266 994	1,17%	63 846	330 840	0,90%
BAHAMAS, LES	655 542	8 003 489	8 659 031	7 432	59 200	0,19%	-	-	-	8 659 031	0,00%	655 542	8 003 489	7 432	0,03%	59 200	66 632	0,18%
BARBADE	514 018	1 892 596	2 406 614	5 727	60 100	0,19%	-	-	-	2 406 614	0,00%	514 018	1 892 596	5 727	0,03%	60 100	65 827	0,18%
BELGIQUE	17 963 732	5 360 397 680	5 378 361 412	304 378	60 100	1,06%	536 452 499	30 360	3 746	5 914 813 911	1,87%	554 416 231	5 360 397 680	334 738	1,46%	63 846	398 584	1,08%
BELIZE	348 646	-	348 646	4 057	60 100	0,19%	-	-	-	348 646	0,00%	348 646	-	4 057	0,02%	60 100	64 157	0,17%
BOTSWANA	291 146	3 631 705	3 922 851	3 736	60 100	0,19%	-	-	-	3 922 851	0,00%	291 146	3 631 705	3 736	0,02%	60 100	63 836	0,17%
BRÉSIL	35 235 101	960 349 675	995 584 776	478 343	60 100	1,57%	-	-	-	995 584 776	0,31%	35 235 101	960 349 675	478 343	2,09%	60 100	538 443	1,46%
BULGARIE	5 201 234	2 999 265	8 200 499	55 764	59 200	0,33%	-	-	-	8 200 499	0,00%	5 201 234	2 999 265	55 764	0,24%	59 200	114 964	0,31%
CANADA	66 653 616	13 752 188 628	13 818 842 244	782 051	60 100	2,45%	1 193 570 702	67 548	3 746	15 012 412 946	4,75%	1 260 224 318	13 752 188 628	849 599	3,71%	63 846	913 445	2,48%
CHILI	6 058 100	34 746 972	40 805 072	67 796	60 100	0,37%	-	-	-	40 805 072	0,01%	6 058 100	34 746 972	67 796	0,30%	60 100	127 896	0,35%
CHINE	55 177 129	2 296 058 368	2 351 235 497	710 921	60 100	2,24%	1 320 914 008	74 755	3 746	3 672 149 505	1,16%	1 376 091 137	2 296 058 368	785 676	3,43%	63 846	849 522	2,31%
CHYPRE	1 352 773	32 379 630	33 732 403	16 529	60 100	0,22%	6 891 807	390	3 746	40 624 210	0,01%	8 244 580	32 379 630	16 919	0,07%	63 846	80 765	0,22%
COLOMBIE	6 254 281	26 659 256	32 913 537	75 629	60 100	0,39%	-	-	-	32 913 537	0,01%	6 254 281	26 659 256	75 629	0,33%	60 100	135 729	0,37%
CORÉE	8 560 449	2 820 834 853	2 829 395 302	282 028	60 100	0,99%	518 023 771	29 317	3 746	3 347 419 073	1,06%	526 584 220	2 820 834 853	311 345	1,36%	63 846	375 191	1,02%
COSTA RICA	347 781	-	347 781	4 009	60 100	0,19%	-	-	-	347 781	0,00%	347 781	-	4 009	0,02%	60 100	64 109	0,17%
CROATIE	24 113 738	-	24 113 738	33 003	60 100	0,27%	3 331 885	189	3 746	27 445 623	0,01%	27 445 623	-	33 192	0,14%	63 846	97 038	0,26%
DANEMARK	16 979 914	4 289 022 797	4 306 002 711	243 690	60 100	0,88%	382 119 228	21 625	3 746	4 688 121 939	1,48%	399 099 142	4 289 022 797	265 315	1,16%	63 846	329 161	0,90%
ÉGYPTE, RÉP. ARABE D'	8 701 133	17 177 708	25 878 841	96 881	60 100	0,46%	6 194 290	351	3 746	32 073 131	0,01%	14 895 423	17 177 708	97 232	0,42%	63 846	161 078	0,44%
EL SALVADOR	517 389	23 707	541 096	5 870	60 100	0,19%	-	-	-	541 096	0,00%	517 389	23 707	5 870	0,03%	60 100	65 970	0,18%
ÉMIRATS ARABES UNIS	10 729	5 189 119	5 199 848	619	748	0,00%	-	-	-	5 199 848	0,00%	10 729	5 189 119	619	0,00%	748	1 367	0,00%
ÉQUATEUR	1 113 917	994 209	2 108 126	12 406	60 100	0,21%	-	-	-	2 108 126	0,00%	1 113 917	994 209	12 406	0,05%	60 100	72 506	0,20%
ESPAGNE	22 210 048	5 146 027 357	5 168 237 405	292 487	60 100	1,03%	352 416 035	19 944	3 746	5 520 653 440	1,75%	374 626 083	5 146 027 357	312 431	1,36%	63 846	376 277	1,02%
ESTONIE	279 327	22 182 050	22 461 377	1 271	53 400	0,16%	6 139 289	347	3 746	28 600 666	0,01%	6 418 616	22 182 050	1 618	0,01%	57 146	58 764	0,16%

États membres non bénéficiaires	Situation actuelle (avant IDA-20)						Voix additionnelles découlant d'IDA-20 et de l'actualisation du coût de l'IADM			Situation tenant également compte d'IDA-20				Nombre ajusté de droits de vote				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des droits de vote (a-6)	Souscriptions à IDA-20, y compris les ajustements apportés à l'IADM (USD) (c-1)	Voix de souscription à attribuer au titre d'IDA-20 (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	Montant cumulé des ressources (USD) (e-1)	en % des États membres non bénéficiaires (e-2)	Souscription (USD) (e-3)	Contributions (USD) (e-4)	Voix de souscription (g-1)	en % des États membres non bénéficiaires (g-2)	Voix d'adhésion (g-3)	Total des voix (g-4)	% du total des droits de vote (g-5)
ESWATINI	553 361	-	553 361	6 316	60 100	0,19%	-	-	-	553 361	0,00%	553 361	-	6 316	0,03%	60 100	66 416	0,18%
ÉTATS-UNIS	475 438 187	56 266 888 821	56 742 327 008	3 211 224	59 200	9,51%	3 543 465 937	200 536	3 746	60 285 792 945	19,06%	4 018 904 124	56 266 888 821	3 411 760	14,90%	62 946	3 474 706	9,45%
FINLANDE	8 043 176	2 347 891 362	2 355 934 538	133 330	60 100	0,56%	149 987 404	8 488	3 746	2 505 921 942	0,79%	158 030 580	2 347 891 362	141 818	0,62%	63 846	205 664	0,56%
FRANCE	94 480 328	20 403 971 507	20 498 451 835	1 160 071	60 100	3,55%	1 753 072 140	99 212	3 746	22 251 523 975	7,03%	1 847 552 468	20 403 971 507	1 259 283	5,50%	63 846	1 323 129	3,60%
GABON	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	-	-	-	857 702	0,00%	857 702	-	9 586	0,04%	60 100	69 686	0,19%
GRÈCE	4 022 065	231 323 896	235 345 961	13 319	48 500	0,18%	320 000	18	-	235 665 961	0,07%	4 342 065	231 323 896	13 337	0,06%	48 500	61 837	0,17%
GUATEMALA	689 007	-	689 007	7 789	60 100	0,20%	-	-	-	689 007	0,00%	689 007	-	7 789	0,03%	60 100	67 889	0,18%
GUINÉE ÉQUATORIALE	553 133	-	553 133	6 310	60 100	0,19%	-	-	-	553 133	0,00%	553 133	-	6 310	0,03%	60 100	66 410	0,18%
HONGRIE	13 258 959	191 394 711	204 653 670	160 267	60 100	0,64%	20 747 071	1 174	3 746	225 400 741	0,07%	34 006 030	191 394 711	161 441	0,71%	63 846	225 287	0,61%
INDONÉSIE	19 021 946	130 914 791	149 936 737	212 061	60 100	0,79%	30 020 794	1 699	3 746	179 957 531	0,06%	49 042 740	130 914 791	213 760	0,93%	63 846	277 606	0,75%
IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'	7 784 611	48 103 715	55 888 326	86 898	60 100	0,43%	-	-	-	55 888 326	0,02%	7 784 611	48 103 715	86 898	0,38%	60 100	146 998	0,40%
IRAQ	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	-	-	-	1 298 010	0,00%	1 298 010	-	14 338	0,06%	60 100	74 438	0,20%
IRLANDE	5 106 425	937 229 506	942 335 931	53 330	60 100	0,33%	126 884 983	7 181	3 746	1 069 220 914	0,34%	131 991 408	937 229 506	60 511	0,26%	63 846	124 357	0,34%
ISLANDE	288 250	116 728 789	117 017 039	6 622	60 100	0,19%	14 574 625	825	3 746	131 591 664	0,04%	14 862 875	116 728 789	7 447	0,03%	63 846	71 293	0,19%
ISRAËL	3 193 053	142 989 266	146 182 319	44 574	60 100	0,30%	28 546 458	1 616	3 746	174 728 777	0,06%	31 739 511	142 989 266	46 190	0,20%	63 846	110 036	0,30%
ITALIE	39 529 973	11 678 888 731	11 718 418 704	663 182	60 100	2,10%	714 438 447	40 432	3 746	12 432 857 151	3,93%	753 968 420	11 678 888 731	703 614	3,07%	63 846	767 460	2,09%
JAPON	106 611 133	45 608 794 469	45 715 405 602	2 587 176	60 100	7,70%	3 467 998 770	196 265	3 746	49 183 404 372	15,55%	3 574 609 903	45 608 794 469	2 783 441	12,16%	63 846	2 847 287	7,74%
JORDANIE	517 000	-	517 000	5 860	60 100	0,19%	-	-	-	517 000	0,00%	517 000	-	5 860	0,03%	60 100	65 960	0,18%
KAZAKHSTAN	2 617 371	6 571 277	9 188 648	29 047	60 100	0,26%	-	-	-	9 188 648	0,00%	2 617 371	6 571 277	29 047	0,13%	60 100	89 147	0,24%
KOWEÏT	5 755 615	1 124 705 557	1 130 461 172	63 976	59 200	0,36%	68 380 425	3 870	3 746	1 198 841 597	0,38%	74 136 040	1 124 705 557	67 846	0,30%	62 946	130 792	0,36%
LETTONIE	249 469	21 274 206	21 523 675	1 218	60 100	0,18%	7 174 243	406	3 746	28 697 918	0,01%	7 423 712	21 274 206	1 624	0,01%	63 846	65 470	0,18%
LIBAN	774 964	-	774 964	8 754	60 100	0,20%	-	-	-	774 964	0,00%	774 964	-	8 754	0,04%	60 100	68 854	0,19%
LIBYE	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	-	-	-	1 718 271	0,00%	1 718 271	-	18 809	0,08%	60 100	78 909	0,21%
LITUANIE	546 573	19 917 436	20 464 009	1 158	59 200	0,18%	7 226 204	409	3 746	27 690 213	0,01%	7 772 777	19 917 436	1 567	0,01%	62 946	64 513	0,18%
LUXEMBOURG	1 130 630	473 737 738	474 868 368	26 874	60 100	0,25%	73 290 490	4 148	3 746	548 158 858	0,17%	74 421 120	473 737 738	31 022	0,14%	63 846	94 868	0,26%
MACÉDOINE DU NORD	4 519 477	-	4 519 477	6 509	60 100	0,19%	-	-	-	4 519 477	0,00%	4 519 477	-	6 509	0,03%	60 100	66 609	0,18%
MALAISIE	4 382 462	65 200 477	69 582 939	50 696	60 100	0,32%	9 006 238	510	3 746	78 589 177	0,02%	13 388 700	65 200 477	51 206	0,22%	63 846	115 052	0,31%
MAROC	5 994 700	-	5 994 700	65 260	60 100	0,36%	5 003 466	283	3 746	10 998 166	0,00%	10 998 166	-	65 543	0,29%	63 846	129 389	0,35%
MAURICE	1 470 701	35 560	1 506 261	16 286	60 100	0,22%	-	-	-	1 506 261	0,00%	1 470 701	35 560	16 286	0,07%	60 100	76 386	0,21%
MEXIQUE	16 084 958	380 043 877	396 128 835	217 886	60 100	0,81%	17 011 783	963	3 746	413 140 618	0,13%	33 096 741	380 043 877	218 849	0,96%	63 846	282 695	0,77%
MONTÉNÉGRO	783 289	-	783 289	8 094	59 200	0,20%	-	-	-	783 289	0,00%	783 289	-	8 094	0,04%	59 200	67 294	0,18%
NORVÈGE	15 262 262	4 881 828 043	4 897 090 305	277 142	60 100	0,98%	395 364 396	22 375	3 746	5 292 454 701	1,67%	410 626 658	4 881 828 043	299 517	1,31%	63 846	363 363	0,99%
NOUVELLE-ZÉLANDE	605 127	427 102 337	427 707 464	24 205	60 100	0,25%	39 325 644	2 226	3 746	467 033 108	0,15%	39 930 771	427 102 337	26 431	0,12%	63 846	90 277	0,25%
OMAN	521 777	1 031 875	1 553 652	6 046	60 100	0,19%	-	-	-	1 553 652	0,00%	521 777	1 031 875	6 046	0,03%	60 100	66 146	0,18%
PALAOS	40 500	-	40 500	630	60 100	0,18%	-	-	-	40 500	0,00%	40 500	-	630	0,00%	60 100	60 730	0,17%

États membres non bénéficiaires	Situation actuelle (avant IDA-20)						Voix additionnelles découlant d'IDA-20 et de l'actualisation du coût de l'IADM			Situation tenant également compte d'IDA-20				Nombre ajusté de droits de vote				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des droits de vote (a-6)	Souscriptions à IDA-20, y compris les ajustements apportés à l'IADM (USD) (c-1)	Voix de souscription à attribuer au titre d'IDA-20 (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	Montant cumulé des ressources (USD) (e-1)	en % des États membres non bénéficiaires (e-2)	Souscription (USD) (e-3)	Contributions (USD) (e-4)	Voix de souscription (g-1)	en % des États membres non bénéficiaires (g-2)	Voix d'adhésion (g-3)	Total des voix (g-4)	% du total des droits de vote (g-5)
PANAMA	46 737	-	46 737	871	60 100	0,18%	-	-	-	46 737	0,00%	46 737	-	871	0,00%	60 100	60 971	0,17%
PARAGUAY	517 000	-	517 000	5 860	60 100	0,19%	-	-	-	517 000	0,00%	517 000	-	5 860	0,03%	60 100	65 960	0,18%
PAYS-BAS	48 527 827	10 257 250 918	10 305 778 745	583 236	60 100	1,87%	1 016 529 044	57 529	3 746	11 322 307 789	3,58%	1 065 056 871	10 257 250 918	640 765	2,80%	63 846	704 611	1,92%
PERÚ	3 041 052	15 602 676	18 643 728	34 138	60 100	0,27%	-	-	-	18 643 728	0,01%	3 041 052	15 602 676	34 138	0,15%	60 100	94 238	0,26%
PHILIPPINES	8 604 832	26 758 729	35 363 561	94 967	60 100	0,45%	5 974 138	338	3 746	41 337 699	0,01%	14 578 970	26 758 729	95 305	0,42%	63 846	159 151	0,43%
POLOGNE	52 078 291	112 916 797	164 995 088	577 857	60 100	1,85%	22 479 276	1 272	3 746	187 474 364	0,06%	74 557 567	112 916 797	579 129	2,53%	63 846	642 975	1,75%
PORTUGAL	4 771 403	343 705 879	348 477 282	19 721	60 100	0,23%	14 679 439	831	3 746	363 156 721	0,11%	19 450 842	343 705 879	20 552	0,09%	63 846	84 398	0,23%
RÉPUBLIQUE DOMINICAÏN	690 738	68 614	759 352	7 853	60 100	0,20%	-	-	-	759 352	0,00%	690 738	68 614	7 853	0,03%	60 100	67 953	0,18%
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	3 204 966	33 866 657	37 071 623	38 102	60 100	0,29%	3 399 907	192	3 746	40 471 530	0,01%	6 604 873	33 866 657	38 294	0,17%	63 846	102 140	0,28%
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	6 438 981	151 059 655	157 498 636	79 461	60 100	0,41%	18 166 025	1 028	3 746	175 664 661	0,06%	24 605 006	151 059 655	80 489	0,35%	63 846	144 335	0,39%
ROUMANIE	5 720 526	-	5 720 526	61 207	59 200	0,35%	-	-	-	5 720 526	0,00%	5 720 526	-	61 207	0,27%	59 200	120 407	0,33%
ROYAUME-UNI	215 713 766	38 680 369 308	38 896 083 074	2 201 250	60 100	6,57%	1 994 526 615	112 876	3 746	40 890 609 689	12,93%	2 210 240 381	38 680 369 308	2 314 126	10,11%	63 846	2 377 972	6,47%
RUSSIE	3 161 416	892 323 353	895 484 769	52 659	57 500	0,32%	50 174 656	2 840	3 746	945 659 425	0,30%	53 336 072	892 323 353	55 499	0,24%	61 246	116 745	0,32%
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	230 546	-	230 546	2 795	60 100	0,18%	-	-	-	230 546	0,00%	230 546	-	2 795	0,01%	60 100	62 895	0,17%
SERBIE	29 934 718	-	29 934 718	40 876	60 100	0,29%	-	-	-	29 934 718	0,01%	29 934 718	-	40 876	0,18%	60 100	100 976	0,27%
SINGAPOUR	1 208 058	320 644 944	321 853 002	31 512	59 200	0,26%	69 087 146	3 910	3 746	390 940 148	0,12%	70 295 204	320 644 944	35 422	0,15%	62 946	98 368	0,27%
SLOVÉNIE	13 058 937	50 173 115	63 232 052	3 578	60 100	0,19%	60 000	3	-	63 292 052	0,02%	13 118 937	50 173 115	3 581	0,02%	60 100	63 681	0,17%
SUÈDE	28 465 835	10 574 951 003	10 603 416 838	600 080	60 100	1,92%	1 086 211 647	61 472	3 746	11 689 628 485	3,70%	1 114 677 482	10 574 951 003	661 552	2,89%	63 846	725 398	1,97%
SUISSE	18 673 464	6 622 977 074	6 641 650 538	375 872	60 100	1,27%	729 072 515	41 260	3 746	7 370 723 053	2,33%	747 745 979	6 622 977 074	417 132	1,82%	63 846	480 978	1,31%
THAÏLANDE	5 165 607	14 147 759	19 313 366	56 819	60 100	0,34%	10 323 347	584	3 746	29 636 713	0,01%	15 488 954	14 147 759	57 403	0,25%	63 846	121 249	0,33%
TRINITÉ-ET-TOBAGO	2 298 539	-	2 298 539	25 192	60 100	0,25%	-	-	-	2 298 539	0,00%	2 298 539	-	25 192	0,11%	60 100	85 292	0,23%
TUNISIE	2 572 205	-	2 572 205	28 207	60 100	0,26%	-	-	-	2 572 205	0,00%	2 572 205	-	28 207	0,12%	60 100	88 307	0,24%
TURQUIE	10 545 155	247 310 761	257 855 916	139 160	60 100	0,58%	14 119 780	799	3 746	271 975 696	0,09%	24 664 935	247 310 761	139 959	0,61%	63 846	203 805	0,55%
UKRAINE	10 605 091	-	10 605 091	112 216	59 200	0,50%	-	-	-	10 605 091	0,00%	10 605 091	-	112 216	0,49%	59 200	171 416	0,47%
Total partiel États membres non bénéficiaires	1 831 779 826	291 081 031 441	292 912 811 267	21 566 023	5 260 548	78,00%	23 426 078 158	1 325 757	183 554	316 338 889 425	100,00%	25 257 857 984	291 081 031 441	22 891 780	100,00%	5 444 102	28 335 882	77,05%
Total partiel États membres bénéficiaires et États membres	226 879 256	707 126 698	934 005 954	2 463 683	5 104 900	22,00%								2 636 171	5 804 754	8 440 925	22,95%	
Total général	2 058 659 082	291 788 158 139	293 846 817 221	24 029 706	10 365 448	100,00%								25 527 951	11 248 856	36 776 807	100,00%	

Notes :

Situation actuelle (a-1) à (a-6) : Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,20635 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1^{er} janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-17 incluse, aux taux de change convenus.

Attribution des voix additionnelles Les voix de souscription des États membres non bénéficiaires attribuées au titre d'IDA-20 et de l'IADM dans la colonne (c-2) comprennent : i. les voix attribuées sur la base des contributions au titre d'IDA-20 selon le tableau 1 imputées pour l'accélération convenue du calendrier d'encaissement en ramenant le délai de onze à neuf ans, et, le cas échéant, pour les différences entre le calendrier d'encaissement convenu et le calendrier d'encaissement standard, et ii. les voix attribuées compte tenu des mises à jour du coût de l'IADM au titre d'IDA-20. Ces voix étaient auparavant attribuées dans le cadre des ajustements apportés au nombre de voix alors appliqué.

Pourcentage total des droits de vote (état actuel[avant IDA-20]) : Il tient compte de l'impact des contributions des États membres existants et de l'adhésion nouvelle de la Bulgarie, en utilisant le cadre des droits de vote existant avant IDA-20.

Nouveaux membres : La Bulgarie a été ajoutée à la liste, en apportant les ajustements nécessaires. En ce qui concerne la contribution de la Bulgarie à IDA-19, l'Association a procédé à une attribution de principe à ce pays de droits de vote sur la même base ce qui concerne les « États membres de la Partie II » indiqués dans la « Résolution 245 de l'IDA : Adhésion de la Bulgarie »

Souscriptions portant attribution de voix (USD) et souscriptions : Avec l'introduction du nouveau cadre des droits de vote d'IDA-20, toutes les ressources fournies depuis IDA-20 (y compris celles fournies au titre de l'exercice des droits de préemption) sont affectées aux souscriptions (USD). Avant IDA-20, les ressources totales cumulées sont réparties entre les souscriptions portant attribution de voix (USD) et les contributions (USD). Les soldes de clôture des souscriptions (USD) comprennent les souscriptions portant attribution de voix (USD) attribuées avant IDA-20 et les souscriptions (USD) attribuées depuis IDA20.

États membres bénéficiaires et États membres interstitiels	Situation actuelle (avant IDA-20)						s droits de vote d'un		Répartition pour l'exercice des droits de préemption afin de maintenir le poids des droits de vote				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-20 en DTS ou en monnaies librement convertibles			Nombre de voix ajusté				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)	Contributions (USD)	Montant cumulé des ressources (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des droits de vote	Voix additionnelles	Total des droits de vote (%)	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Ressources additionnelles totales (USD)	Voix de souscription	en % des États membres bénéficiaires et interstitiels	Voix d'adhésion	Total des voix	% du total des droits de vote
État membre	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(b-1)	(b-2)	(d-1)	(d-2)	(d-3)	(d-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(g-1)	(g-2)	(g-3)	(g-4)	(g-5)
États membres interstitiels																				
ANGOLA	10 709 981	4 426 432	15 136 413	116 412	60 100	0,51%			209 850	8 394	3 746	0,51%	-	-	-	124 806	4,73%	63 846	188 652	0,51%
ARMÉNIE	723 531	-	723 531	8 174	60 100	0,20%			23 750	950	3 746	0,20%	-	-	-	9 124	0,35%	63 846	72 970	0,20%
AZERBAÏDJAN	1 240 224	5 220 808	6 461 032	14 009	60 100	0,22%			33 775	1 351	3 746	0,22%	-	-	-	15 360	0,58%	63 846	79 206	0,22%
BOLIVIE	1 804 201	-	1 804 201	19 769	60 100	0,23%			43 675	1 747	3 746	0,23%	-	-	-	21 516	0,82%	63 846	85 362	0,23%
BOSNIE-HERZÉGOVINE	10 258 439	-	10 258 439	14 272	60 100	0,22%			34 225	1 369	3 746	0,22%	-	-	-	15 641	0,59%	63 846	79 487	0,22%
GÉORGIE	1 181 762	-	1 181 762	13 155	60 100	0,21%			32 325	1 293	3 746	0,21%	-	-	-	14 448	0,55%	63 846	78 294	0,21%
INDE	70 943 245	597 706 951	668 650 196	842 671	60 100	2,62%			1 458 575	58 343	3 746	2,62%	235 626 991	13 335	237 085 566	914 349	34,68%	63 846	978 195	2,66%
MOLDOVA	961 256	-	961 256	10 762	60 100	0,21%			28 200	1 128	3 746	0,21%	-	-	-	11 890	0,45%	63 846	75 736	0,21%
MONGOLIE	400 795	-	400 795	4 659	60 100	0,19%			17 700	708	3 746	0,19%	-	-	-	5 367	0,20%	63 846	69 213	0,19%
SRI LANKA	5 144 057	-	5 144 057	55 957	60 100	0,34%			105 900	4 236	3 746	0,34%	-	-	-	60 193	2,28%	63 846	124 039	0,34%
VIET NAM	2 572 205	-	2 572 205	28 207	60 100	0,26%			58 200	2 328	3 746	0,26%	-	-	-	30 535	1,16%	63 846	94 381	0,26%
États membres bénéficiaires																				
AFGHANISTAN	1 718 321	-	1 718 321	18 810	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 864	0,75%	69 054	88 918	0,24%
BANGLADESH	9 128 875	-	9 128 875	99 136	60 100	0,46%	10 510	0,49%	148 475	5 939	3 746	0,49%	-	-	-	105 075	3,99%	74 356	179 431	0,49%
BÉNIN	857 726	-	857 726	9 587	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 080	0,38%	68 445	78 525	0,21%
BHOUTAN	94 679	-	94 679	1 316	60 100	0,18%	4 054	0,19%	-	-	3 746	0,19%	-	-	-	1 316	0,05%	67 900	69 216	0,19%
BURKINA FASO	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
BURUNDI	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
CABO VERDE	145 978	-	145 978	1 883	60 100	0,18%	4 091	0,19%	600	24	3 746	0,19%	-	-	-	1 907	0,07%	67 937	69 844	0,19%
CAMBODGE	1 741 313	-	1 741 313	19 213	60 100	0,23%	5 235	0,24%	26 950	1 078	3 746	0,24%	-	-	-	20 291	0,77%	69 081	89 372	0,24%
CAMEROUN	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 863	0,75%	69 054	88 917	0,24%
RÉP. CENTRAFRICAINE	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
TCHAD	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
COMORES	145 978	-	145 978	1 883	60 100	0,18%	4 091	0,19%	600	24	3 746	0,19%	-	-	-	1 907	0,07%	67 937	69 844	0,19%
CONGO, RÉP. DÉM. DU	5 130 636	-	5 130 636	55 901	60 100	0,34%	7 656	0,36%	82 725	3 309	3 746	0,36%	-	-	-	59 210	2,25%	71 502	130 712	0,36%
CONGO, RÉP. DU	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
CÔTE D'IVOIRE	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 863	0,75%	69 054	88 917	0,24%
DJIBOUTI	281 880	-	281 880	3 366	60 100	0,18%	4 189	0,19%	2 850	114	3 746	0,19%	-	-	-	3 480	0,13%	68 035	71 515	0,19%
DOMINIQUE	145 978	-	145 978	1 883	60 100	0,18%	4 091	0,19%	600	24	3 746	0,19%	-	-	-	1 907	0,07%	67 937	69 844	0,19%
ÉRYTHRÉE	163 243	-	163 243	2 079	60 100	0,18%	4 104	0,19%	900	36	3 746	0,19%	-	-	-	2 115	0,08%	67 950	70 065	0,19%
ÉTHIOPIE	858 323	23 707	882 030	9 605	60 100	0,20%	4 601	0,21%	12 350	494	3 746	0,21%	-	-	-	10 099	0,38%	68 447	78 546	0,21%
FIDJI	960 277	-	960 277	10 734	60 100	0,21%	4 675	0,22%	14 050	562	3 746	0,22%	-	-	-	11 296	0,43%	68 521	79 817	0,22%
GAMBIE	463 172	-	463 172	5 330	60 100	0,19%	4 318	0,20%	5 850	234	3 746	0,20%	-	-	-	5 564	0,21%	68 164	73 728	0,20%
GHANA	4 008 767	-	4 008 767	43 654	60 100	0,30%	6 848	0,32%	64 125	2 565	3 746	0,32%	-	-	-	46 219	1,75%	70 694	116 913	0,32%
GRENADE	160 692	-	160 692	1 977	60 100	0,18%	4 097	0,19%	750	30	3 746	0,19%	-	-	-	2 007	0,08%	67 943	69 950	0,19%
GUINÉE	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 863	0,75%	69 054	88 917	0,24%
GUINÉE-BISSAU	244 886	-	244 886	2 885	60 100	0,18%	4 157	0,19%	2 125	85	3 746	0,19%	-	-	-	2 970	0,11%	68 003	70 973	0,19%

États membres bénéficiaires et États membres interstitiels	Situation actuelle (avant IDA-20)						s droits de vote d'un		Répartition pour l'exercice des droits de préemption afin de maintenir le poids des droits de vote				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-20 en DTS ou en monnaies librement convertibles			Nombre de voix ajusté				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)	Contributions (USD)	Montant cumulé des ressources (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des droits de vote	Voix additionnelles	Total des droits de vote (%)	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Ressources additionnelles totales (USD)	Voix de souscription	en % des États membres bénéficiaires et interstitiels	Voix d'adhésion	Total des voix	% du total des droits de vote
État membre	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(b-1)	(b-2)	(d-1)	(d-2)	(d-3)	(d-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(g-1)	(g-2)	(g-3)	(g-4)	(g-5)
États membres bénéficiaires																				
GUYANA	1 383 975	-	1 383 975	15 303	60 100	0,22%	4 977	0,23%	21 000	840	3 746	0,23%	-	-	-	16 143	0,61%	68 823	84 966	0,23%
HAÏTI	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
HONDURAS	517 000	-	517 000	5 860	60 100	0,19%	4 353	0,20%	6 650	266	3 746	0,20%	-	-	-	6 126	0,23%	68 199	74 325	0,20%
KENYA	2 856 949	-	2 856 949	31 207	60 100	0,27%	6 026	0,28%	45 200	1 808	3 746	0,28%	-	-	-	33 015	1,25%	69 872	102 887	0,28%
KIRIBATI	111 854	-	111 854	1 508	60 100	0,18%	4 066	0,19%	25	1	3 746	0,19%	-	-	-	1 509	0,06%	67 912	69 421	0,19%
KOSOVO	945 056	-	945 056	10 114	59 200	0,20%	4 575	0,21%	11 750	470	3 746	0,21%	-	-	-	10 584	0,40%	67 521	78 105	0,21%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	688 763	-	688 763	7 774	60 100	0,20%	4 480	0,21%	9 550	382	3 746	0,21%	-	-	-	8 156	0,31%	68 326	76 482	0,21%
LAO, RÉP. DÉM. POP	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
LESOTHO	281 880	-	281 880	3 366	60 100	0,18%	4 189	0,19%	2 850	114	3 746	0,19%	-	-	-	3 480	0,13%	68 035	71 515	0,19%
LIBÉRIA	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
MADAGASCAR	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 863	0,75%	69 054	88 917	0,24%
MALAWI	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
MALDIVES	60 926	-	60 926	955	60 100	0,18%	4 030	0,19%	-	-	3 746	0,19%	-	-	-	955	0,04%	67 876	68 831	0,19%
MALI	1 483 405	-	1 483 405	16 322	60 100	0,22%	5 044	0,23%	22 550	902	3 746	0,23%	-	-	-	17 224	0,65%	68 890	86 114	0,23%
ÎLES MARSHALL	27 322	-	27 322	598	60 100	0,18%	4 006	0,19%	-	-	3 746	0,19%	-	-	-	598	0,02%	67 852	68 450	0,19%
MAURITANIE	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
MICRONÉSIE, ÉTATS FÉD. DE	44 442	-	44 442	788	60 100	0,18%	4 019	0,19%	-	-	3 746	0,19%	-	-	-	788	0,03%	67 865	68 653	0,19%
MOZAMBIQUE	2 330 345	-	2 330 345	25 475	60 100	0,25%	5 648	0,26%	36 475	1 459	3 746	0,26%	-	-	-	26 934	1,02%	69 494	96 428	0,26%
MYANMAR	3 436 117	-	3 436 117	37 561	60 100	0,28%	6 446	0,30%	54 850	2 194	3 746	0,30%	-	-	-	39 755	1,51%	70 292	110 047	0,30%
NÉPAL	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
NICARAGUA	517 000	-	517 000	5 860	60 100	0,19%	4 353	0,20%	6 650	266	3 746	0,20%	-	-	-	6 126	0,23%	68 199	74 325	0,20%
NIGER	857 702	-	857 702	9 586	60 100	0,20%	4 599	0,21%	12 325	493	3 746	0,21%	-	-	-	10 079	0,38%	68 445	78 524	0,21%
NIGÉRIA	5 755 794	35 927 625	41 683 419	64 094	60 100	0,36%	8 197	0,38%	95 200	3 808	3 746	0,38%	20 138 662	1 140	20 233 862	69 042	2,62%	72 043	141 085	0,38%
PAKISTAN	17 356 628	63 821 175	81 177 803	195 342	60 100	0,74%	16 859	0,78%	294 750	11 790	3 746	0,78%	27 724 657	1 569	28 019 407	208 701	7,92%	80 705	289 406	0,79%
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	1 469 903	-	1 469 903	16 263	60 100	0,22%	5 040	0,23%	22 475	899	3 746	0,23%	-	-	-	17 162	0,65%	68 886	86 048	0,23%
RWANDA	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
SAMOA	160 692	-	160 692	1 977	60 100	0,18%	4 097	0,19%	750	30	3 746	0,19%	-	-	-	2 007	0,08%	67 943	69 950	0,19%
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	129 036	-	129 036	1 700	60 100	0,18%	4 079	0,19%	325	13	3 746	0,19%	-	-	-	1 713	0,06%	67 925	69 638	0,19%
SÉNÉGAL	2 856 949	-	2 856 949	31 207	60 100	0,27%	6 026	0,28%	45 200	1 808	3 746	0,28%	-	-	-	33 015	1,25%	69 872	102 887	0,28%
SIERRA LEONE	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
ÎLES SALOMON	160 692	-	160 692	1 977	60 100	0,18%	4 097	0,19%	750	30	3 746	0,19%	-	-	-	2 007	0,08%	67 943	69 950	0,19%
SOMALIE	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
SOUDAN DU SUD	607 675	-	607 675	59 200	60 100	0,19%	4 337	0,20%	6 275	251	3 746	0,20%	-	-	-	6 758	0,26%	67 283	74 041	0,20%
SAINTE-LUCIE	264 244	-	264 244	3 153	60 100	0,18%	4 175	0,19%	2 525	101	3 746	0,19%	-	-	-	3 254	0,12%	68 021	71 275	0,19%
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENA	128 854	-	128 854	1 693	60 100	0,18%	4 078	0,19%	325	13	3 746	0,19%	-	-	-	1 706	0,06%	67 924	69 630	0,19%

États membres bénéficiaires et États membres interstitiels	Situation actuelle (avant IDA-20)						s droits de vote d'un		Répartition pour l'exercice des droits de préemption afin de maintenir le poids des droits de vote				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-20 en DTS ou en monnaies librement convertibles			Nombre de voix ajusté				
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)	Contributions (USD)	Montant cumulé des ressources (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des droits de vote	Voix additionnelles	Total des droits de vote (%)	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions (USD)	Voix de souscription	Ressources additionnelles totales (USD)	Voix de souscription	en % des États membres bénéficiaires et interstitiels	Voix d'adhésion	Total des voix	% du total des droits de vote
État membre	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(b-1)	(b-2)	(d-1)	(d-2)	(d-3)	(d-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(g-1)	(g-2)	(g-3)	(g-4)	(g-5)
États membres bénéficiaires																				
SOUDAN	1 718 271	-	1 718 271	18 809	60 100	0,23%	5 208	0,24%	26 350	1 054	3 746	0,24%	-	-	-	19 863	0,75%	69 054	88 917	0,24%
ÉGYPTÉ, RÉP. ARABE D'	1 618 593	-	1 618 593	17 777	60 100	0,23%	5 140	0,24%	24 775	991	3 746	0,24%	-	-	-	18 768	0,71%	68 986	87 754	0,24%
TADJIKISTAN	638 796	-	638 796	7 257	60 100	0,20%	4 446	0,21%	8 775	351	3 746	0,21%	-	-	-	7 608	0,29%	68 292	75 900	0,21%
TANZANIE	2 856 949	-	2 856 949	31 207	60 100	0,27%	6 026	0,28%	45 200	1 808	3 746	0,28%	-	-	-	33 015	1,25%	69 872	102 887	0,28%
TIMOR-LESTE	488 450	-	488 450	5 199	59 200	0,19%	4 250	0,20%	4 275	171	3 746	0,20%	-	-	-	5 370	0,20%	67 196	72 566	0,20%
TOGO	1 298 010	-	1 298 010	14 338	60 100	0,22%	4 913	0,23%	19 550	782	3 746	0,23%	-	-	-	15 120	0,57%	68 759	83 879	0,23%
TONGA	128 854	-	128 854	1 693	60 100	0,18%	4 078	0,19%	325	13	3 746	0,19%	-	-	-	1 706	0,06%	67 924	69 630	0,19%
TUVALU	33 867	-	33 867	365	59 200	0,17%	3 931	0,18%	-	-	3 746	0,18%	-	-	-	365	0,01%	66 877	67 242	0,18%
OUGANDA	2 856 949	-	2 856 949	31 207	60 100	0,27%	6 026	0,28%	45 200	1 808	3 746	0,28%	-	-	-	33 015	1,25%	69 872	102 887	0,28%
OUBÉKISTAN	2 097 973	-	2 097 973	23 102	60 100	0,24%	5 491	0,26%	32 875	1 315	3 746	0,26%	-	-	-	24 417	0,93%	69 337	93 754	0,25%
VANUATU	331 756	-	331 756	3 877	60 100	0,19%	4 223	0,20%	3 625	145	3 746	0,20%	-	-	-	4 022	0,15%	68 069	72 091	0,20%
YÉMEN, RÉPUBLIQUE DU	2 666 517	-	2 666 517	27 064	60 100	0,25%	5 753	0,27%	38 900	1 556	3 746	0,27%	-	-	-	28 620	1,09%	69 599	98 219	0,27%
ZAMBIE	4 571 537	-	4 571 537	49 869	60 100	0,32%	7 258	0,34%	73 575	2 943	3 746	0,34%	-	-	-	52 812	2,00%	71 104	123 916	0,34%
ZIMBABWE	6 986 043	-	6 986 043	75 736	60 100	0,39%	8 965	0,42%	112 900	4 516	3 746	0,42%	-	-	-	80 252	3,04%	72 811	153 063	0,42%
Total partiel - États membres interstitiels	105 939 696	607 354 191	713 293 887	1 128 047	661 100	5,20%	-	0,00%	2 046 175	81 847	41 206	5,20%	235 626 991	13 335	237 085 566	1 223 229	46,40%	702 306	1 925 535	5,24%
Total partiel - États membres bénéficiaires	120 939 560	99 772 507	220 712 067	1 335 636	4 443 800	16,80%	381 444	17,72%	1 864 925	74 597	277 204	17,72%	47 863 319	2 709	48 253 269	1 412 942	53,60%	5 102 448	6 515 390	17,72%
Total partiel États membres bénéficiaires et États membres interstitiels	226 879 256	707 126 698	934 005 954	2 463 683	5 104 900	22,00%	381 444	17,72%	3 911 100	156 444	318 410	22,92%	283 490 310	16 044	285 338 835	2 636 171	100,00%	5 804 754	8 440 925	22,95%
Total partiel - États membres	1 831 779 826	291 081 031 441	292 912 811 267	21 566 023	5 260 548	78,00%										22 891 780		5 444 102	28 335 882	77,05%
Total général	2 058 659 082	291 788 158 139	293 846 817 221	24 029 706	10 365 448	100,00%										25 527 951		11 248 856	36 776 807	100,00%

Notes :

Situation actuelle (a-1) à (a-6) : Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,20635 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1^{er} janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-17 incluse, aux taux de change convenus.

Attribution des voix additionnelles Les voix de souscription des Membres bénéficiaires et Membres interstitiels attribuées au titre d'IDA-20 dans la colonne (f-2) comprennent les voix attribuées sur la base des contributions au titre d'IDA-20 selon le tableau 1 imputées pour l'accélération convenue du calendrier d'encaissement en ramenant le délai de onze à neuf ans, et, le cas échéant, pour les différences entre le calendrier d'encaissement convenue et le calendrier d'encaissement standard.

Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-20 en DTS ou en monnaies librement convertibles : Les montants portés dans la colonne (f-3) sont les ressources additionnelles versées dans le cadre d'IDA-20 par les États membres bénéficiaires et les États membres interstitiels en DTS ou en monnaies librement convertibles, comme indiqué au Tableau 1A-Monnaie de la contribution. Le montant équivalent en dollar est le résultat de la conversion du montant en DTS au moyen du taux de change moyen du dollar en DTS sur la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2021 (1 DTS = 1,42934 USD).

Pourcentage total des droits de vote (état actuel[avant IDA-20]) : Il tient compte de l'impact des contributions des États membres existants et de l'adhésion nouvelle de la Bulgarie, en utilisant le cadre des droits de vote existant avant IDA-20.

Souscriptions portant attribution de voix (USD) et souscriptions : Avec l'introduction du nouveau cadre des droits de vote d'IDA-20, toutes les ressources fournies depuis IDA-20 (y compris celles fournies au titre de l'exercice des droits de préemption) sont affectées aux souscriptions (USD). Avant IDA-20, les ressources totales cumulées sont réparties entre les souscriptions portant attribution de voix (USD) et les contributions (USD).

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Augmentation des ressources : Vingtième reconstitution

Instrument d'engagement

Nous nous référons à la Résolution N° _____ du Conseil des Gouverneurs de l'Association internationale de développement intitulée « Augmentation des ressources : Vingtième reconstitution », qui a été adoptée le _____ 2022 (« la Résolution »).

Conformément aux dispositions du paragraphe _____ de la Résolution, le Gouvernement [de/du/de la] _____ INFORME PAR LA PRÉSENTE l'Association que, conformément aux dispositions de la Résolution, il effectuera les souscriptions¹ qui lui sont autorisées conformément aux dispositions de ladite Résolution pour un montant de _____.^{2 [3]}

(Date)

(Nom et bureau) ⁴

¹ Le présent formulaire d'Instrument d'engagement peut être utilisé par un Membre pour une souscription ordinaire et pour toute Contribution additionnelle pour l'allégement de la dette soit dans un instrument distinct soit en combinaison.

² Conformément aux dispositions du paragraphe 6 (a) de la Résolution relative à la Vingtième reconstitution, les membres visés au paragraphe 4(b) de la Résolution sont tenus de libeller leur souscription en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre. Le paiement se fera conformément aux dispositions du paragraphe 6 (b) de la Résolution. Pour les membres visés au paragraphe 4(a) de la Résolution, le paiement sera effectué comme prévu au paragraphe 6(a) de la Résolution.

³ [En plus de ce montant, le membre contribuera _____, ce qui représente l'élément de libéralité du Prêt concessionnel de Partenaire (uniquement applicable aux souscriptions par des CPL).]

⁴ L'instrument doit être signé au nom de l'État membre par un représentant dûment habilité.

**Calendrier d'encaissement des contributions à IDA-20
(en pourcentage du total des contributions)**

<u>Exercice</u>	<u>Barème standard</u>
2023	4,7
2024	11,2
2025	17,0
2026	17,3
2027	15,2
2028	13,1
2029	10,2
2010	7,0
2031	4,3
	<hr/>
	100,0

ANNEXE 16. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DE L'IDA EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

Tableau A16. 1. Contributions à la vingtième reconstitution ^{8/}
(Montants des contributions en millions de dollars)

Membres contributeurs	Montant total des contributions des donateurs ^{1/}		Contribution de base				Coût de l'Initiative PTTE		Part nette ^{7/}	Part nette (référence à titre illustratif) ^{7/}	
	Part brute ^{4/}	Montant (2)	Part ^{5/}	Montant (4)	Montant (5)	Don	Élément de libéralité Prêt concessionne ¹	Part ^{6/}	Montant (8)	(9)	(10)
						(1)	(3)				
Algérie	0,08 %	28,00	0,08 %	28,00	28,00	-	-	0,00 %	-	0,12 %	0,11 %
Argentine	0,01 %	3,00	0,01 %	2,24	2,24	-	-	0,20 %	0,76	0,01 %	0,01 %
Australie	1,07 %	368,67	1,07 %	362,58	362,58	-	-	1,61 %	6,10	1,57 %	1,48 %
Autriche	1,51 %	520,28	1,52 %	517,02	517,02	-	-	0,86 %	3,26	2,21 %	2,09 %
Belgique	1,55 %	533,01	1,55 %	526,53	457,28	69,25	-	1,71 %	6,48	2,27 %	2,14 %
Canada	3,45 %	1 184,79	3,44 %	1 169,10	1 169,10	-	-	4,14 %	15,68	5,04 %	4,76 %
Chine	3,84 %	1 320,00	3,88 %	1 319,62	1 319,62	-	-	0,10 %	0,38	5,62 %	5,30 %
Croatie	0,01 %	3,33	0,01 %	3,33	3,33	-	-	0,00 %	-	0,01 %	0,01 %
Chypre	0,02 %	6,89	0,02 %	6,82	6,82	-	-	0,02 %	0,07	0,03 %	0,03 %
République tchèque	0,05 %	18,05	0,05 %	17,83	17,83	-	-	0,06 %	0,23	0,08 %	0,07 %
Danemark	1,10 %	378,30	1,10 %	373,71	373,71	-	-	1,21 %	4,58	1,61 %	1,52 %
Égypte, Rép. arabe d'	0,02 %	6,19	0,02 %	6,15	6,15	-	-	0,01 %	0,04	0,03 %	0,02 %
Estonie	0,02 %	6,14	0,02 %	6,10	6,10	-	-	0,01 %	0,04	0,03 %	0,02 %
Finlande	0,43 %	148,67	0,43 %	146,18	146,18	-	-	0,66 %	2,49	0,63 %	0,60 %
France	5,06 %	1 739,32	5,04 %	1 714,24	1 714,24	-	-	6,62 %	25,08	7,40 %	6,99 %
Allemagne	5,62 %	1 931,15	5,55 %	1 888,09	1 888,09	-	-	11,37 %	43,06	8,21 %	7,76 %
Hongrie	0,06 %	20,63	0,06 %	20,41	20,41	-	-	0,06 %	0,23	0,09 %	0,08 %
Islande	0,04 %	14,51	0,04 %	14,40	14,40	-	-	0,03 %	0,11	0,06 %	0,06 %
Inde	0,69 %	236,92	0,69 %	235,63	235,63	-	-	0,34 %	1,29	1,01 %	0,95 %
Indonésie	0,09 %	30,00	0,09 %	29,80	29,80	-	-	0,05 %	0,20	0,13 %	0,12 %
Irlande	0,37 %	126,44	0,37 %	125,67	125,67	-	-	0,20 %	0,76	0,54 %	0,51 %
Israël	0,08 %	28,53	0,08 %	28,10	28,10	-	-	0,11 %	0,43	0,12 %	0,11 %
Italie	2,05 %	705,88	2,03 %	691,48	691,48	-	-	3,80 %	14,39	3,00 %	2,83 %
Japon	10,00 %	3 438,78	9,93 %	3 378,17	3 378,17	-	-	16,00 %	60,60	14,63 %	13,81 %
Corée	1,50 %	515,82	1,50 %	510,13	510,13	-	-	1,50 %	5,68	2,19 %	2,07 %
Koweït	0,20 %	68,04	0,20 %	67,48	67,48	-	-	0,15 %	0,56	0,29 %	0,27 %
Lettonie	0,02 %	7,21	0,02 %	7,17	7,17	-	-	0,01 %	0,04	0,03 %	0,03 %
Lituanie	0,02 %	7,22	0,02 %	7,19	7,19	-	-	0,01 %	0,04	0,03 %	0,03 %
Luxembourg	0,21 %	73,06	0,21 %	72,34	72,34	-	-	0,19 %	0,72	0,31 %	0,29 %
Malaisie	0,03 %	9,00	0,03 %	8,71	8,71	-	-	0,08 %	0,29	0,04 %	0,04 %
Mexique	0,05 %	17,00	0,05 %	16,77	16,77	-	-	0,06 %	0,23	0,07 %	0,07 %
Maroc	0,01 %	5,00	0,01 %	5,00	5,00	-	-	0,00 %	-	0,02 %	0,02 %
Pays-Bas	2,94 %	1 009,96	2,94 %	999,09	999,09	-	-	2,87 %	10,87	4,30 %	4,06 %
Nouvelle-Zélande	0,11 %	38,98	0,11 %	38,49	38,49	-	-	0,13 %	0,49	0,17 %	0,16 %
Nigéria	0,06 %	20,22	0,06 %	20,04	20,04	-	-	0,05 %	0,18	0,09 %	0,08 %
Norvège	1,14 %	391,65	1,13 %	385,29	385,29	-	-	1,68 %	6,36	1,67 %	1,57 %
Pakistan	0,08 %	28,00	0,08 %	28,00	28,00	-	-	0,00 %	-	0,12 %	0,11 %
Philippines	0,02 %	5,97	0,02 %	5,84	5,84	-	-	0,03 %	0,13	0,03 %	0,02 %
Pologne	0,07 %	22,40	0,07 %	22,28	22,28	-	-	0,03 %	0,12	0,10 %	0,09 %
Portugal	0,04 %	14,24	0,04 %	14,10	14,10	-	-	0,04 %	0,14	0,06 %	0,06 %
Russie	0,15 %	50,00	0,15 %	50,00	50,00	-	-	0,00 %	-	0,21 %	0,20 %
Arabie saoudite	2,04 %	700,00	2,05 %	698,37	698,37	-	-	0,43 %	1,63	2,98 %	2,81 %
Singapour	0,20 %	68,77	0,20 %	68,22	68,22	-	-	0,14 %	0,55	0,29 %	0,28 %
République slovaque	0,01 %	3,44	0,01 %	3,40	3,40	-	-	0,01 %	0,04	0,01 %	0,01 %
Afrique du Sud	0,04 %	13,88	0,04 %	13,54	13,54	-	-	0,09 %	0,34	0,06 %	0,06 %
Espagne	1,01 %	348,14	1,00 %	340,59	340,59	-	-	1,99 %	7,54	1,48 %	1,40 %
Suède	3,14 %	1 079,61	3,14 %	1 068,67	1 068,67	-	-	2,89 %	10,95	4,59 %	4,34 %
Suisse	2,10 %	723,64	2,10 %	714,93	714,93	-	-	2,30 %	8,71	3,08 %	2,91 %
Thaïlande	0,03 %	10,32	0,03 %	10,26	10,26	-	-	0,01 %	0,05	0,04 %	0,04 %
Turquie	0,04 %	14,11	0,04 %	14,11	14,11	-	-	0,00 %	-	0,06 %	0,06 %
Royaume-Uni	5,71 %	1 965,02	5,65 %	1 922,64	1 922,64	-	-	11,19 %	42,39	8,36 %	7,89 %
États-Unis	10,18 %	3 500,00	10,07 %	3 423,79	3 423,79	-	-	20,12 %	76,21	14,89 %	14,06 %
Total partiel - Membres contributeurs		23 508,17		23 147,64	23 078,38	69,25		360,53		100,00 %	94,41 %
Financement additionnel ^{2/}	0,05 %	16,23									
Total		23 524,40									

1/ Contribution susceptible d'être soumise à l'approbation du gouvernement et/ou du parlement.

2/ Représente le revenu estimé des placements générés en utilisant un profil d'encaissement régulier sur 9 ans par opposition à un profil sur 11 ans.

3/ Comprend une augmentation de la part de base due à des encaissements anticipés.

4/ Les parts brutes sont calculées en utilisant le montant cible de 24 058,48 millions de DTS (équivalent à 34 387,75 millions de dollars). Ce chiffre est obtenu en extrapolant le volume de financement ciblé d'IDA-20, soit 24,9 milliards de dollars par l'écart actuel reporté de 27,59 %. Les parts totales des Partenaires à IDA-20 n'atteignant pas 100 % de la cible, l'écart structurel qui en résulte est 31,58 %.

- 5/ Les parts de base sont calculées en utilisant le montant cible de 23 793,48 millions de DTS (équivalent à 34 008,97 millions de dollars). Ce chiffre est obtenu comme expliqué dans la note de bas de page 4 et en soustrayant le coût total de l'initiative PPTE pour IDA-20 qui est de 265 millions de DTS (378,78 millions de dollars).
- 6/ Les contributions au titre de l'Initiative PPTE sont calculées en appliquant les parts du coût de l'initiative PPTE convenues par les Partenaires lors des reconstitutions précédentes, sauf indication contraire d'un Partenaire individuel, au coût total de l'initiative PPTE pour IDA-20, qui est de 265 millions de DTS (équivalent à 378,78 millions de dollars).
- 7/ La « part nette » représente la contribution de chaque donateur en pourcentage de la somme réelle de toutes les contributions des donateurs, qui totalisent 23 508,17 millions. « Part nette (référence à titre d'illustration) » renvoie à la contribution de chaque donateur en pourcentage de la contribution cible des donateurs qui est de 24,9 milliards de dollars.
- 8/ Le montant en USD est calculé en utilisant le taux de change de référence DTS/USD pour IDA-20, à savoir 1,42934.

Tableau A16. 2. Contributions sous forme de prêts concessionnels à la vingtième reconstitution
(Montants des contributions en millions de dollars)

Membres contributeurs	Montant du prêt ^{1/}				Conditions des prêts		Élément de libéralité du prêt	
	Millions d'USD	Monnaie	Taux de change	Monnaie Millions	Échéance	Taux d'intérêt nominal en monnaie nationale	Millions de DTS	Monnaie Millions
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Belgique	305,52	EUR	0,83781	255,97	10-50	0,00 %	69,25	58,02

1/ Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.

ANNEXE 17. CADRE DES DROITS DE VOTE DE L'IDA

Rapport des Administrateurs de l'IDA au Conseil des Gouverneurs en date du 28 septembre 2021
assorti d'un glossaire



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque
mondiale et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2021-0009
28 septembre 2021

**Examen des droits de vote de l'IDA :
Rapport aux Gouverneurs, Assemblées annuelles 2021**

On trouvera ci-joint le document d'information intitulé « *Examen des droits de vote de l'IDA : Rapport aux Gouverneurs, Assemblées annuelles 2021* » établi par le Groupe de la Banque mondiale pour la réunion du Comité du développement du 15 octobre 2021.

**Examen des droits de vote
de l'IDA**

**Rapport aux Gouverneurs, Assemblées
annuelles 2021**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

COGAM	Comité des questions administratives concernant la gouvernance et les Administrateurs
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institution financière internationale

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
II.	CONTEXTE	1
A.	DRIVERS FOR REVIEW	1
B.	GUIDING PRINCIPLES ENDORSED BY GOVERNORS	2
C.	ORGANIZING FRAMEWORK	2
D.	ASSESSMENT CRITERIA FOR BUILDING BLOCK OPTIONS	3
III.	STRUCTURE DES DISCUSSIONS.....	3
A.	COMPLETION OF FIRST PHASE – BUILDING BLOCK DELIBERATIONS.....	3
B.	SECOND PHASE - CONSENSUS BUILDING.....	4
IV.	NOUVEAU CADRE PROPOSÉ POUR LES DROITS DE VOTE DE L’IDA	6
V.	CONCLUSION	8

I. INTRODUCTION

- 1. Le Conseil des Administrateurs de l'IDA, sous la direction du Comité des questions administratives concernant la gouvernance et les Administrateurs (COGAM), a entrepris avec succès son examen du cadre des droits de vote de l'IDA (l'Examen) en prélude aux Assemblées annuelles 2021, comme demandé par les Gouverneurs.** Lors des Assemblées annuelles 2019, les Gouverneurs ont reçu le document intitulé *IDA Voting Rights Review: Report to Governors* (Examen des droits de vote de l'IDA : Rapport aux Gouverneurs) (le rapport 2019)¹. Ils ont approuvé la proposition d'examen du cadre des droits de vote de l'IDA, couvrant notamment son champ d'application et ses principes directeurs, et ont demandé que le Conseil des Administrateurs (les Administrateurs) de l'IDA dirige ledit examen. Lors des Assemblées annuelles 2020, les Gouverneurs ont reçu le document intitulé *IDA Voting Rights Review: Interim Progress Report to Governors* (Examen des droits de vote de l'IDA : Rapport intérimaire sur l'état d'avancement aux Gouverneurs (le rapport 2020), à la suite duquel les Gouverneurs ont demandé aux Administrateurs de conclure l'examen avant les Assemblées annuelles 2021².
- 2. Nos délibérations approfondies et la disposition des Administrateurs à faire des compromis sur les positions de départ ont conduit à la décision consensuelle et unanime de recommander un nouveau cadre** qui permettrait de renforcer la solidité financière de l'IDA en encourageant les contributions lors des reconstitutions futures. Si cette recommandation était approuvée, elle représenterait l'ajustement le plus important et ayant la plus vaste portée apporté au cadre des droits de vote de l'IDA depuis IDA-03. Le cadre simplifié garantirait l'équité entre les donateurs potentiels et protégerait et augmenterait le pouvoir de vote des Bénéficiaires via une structure de répartition du capital faisant la distinction entre États membres non bénéficiaires et États membres bénéficiaires.
- 3. Le présent rapport conclut l'Examen et rend compte aux Gouverneurs du travail effectué par le Conseil des Administrateurs de l'IDA depuis le rapport 2020, et recommande en outre le nouveau cadre proposé pour les droits de vote de l'IDA.** Il présente le contexte de l'examen (section II), décrit le solide programme de travail pour l'examen que le Conseil a mis en œuvre durant l'année écoulée (section III), fournit une description du cadre des droits de vote proposé (section IV) et, enfin, se conclut sur une recommandation spécifique à l'adresse des Gouverneurs sur le cadre envisagé (section V).

¹ Voir le communiqué du Comité du développement en date du 19 octobre 2019 le document intitulé « *IDA Voting Rights Review, Report to Governors, Annual Meetings 2019* », IDA/SecM2019-0205, daté du 23 août 2019.

² Voir le communiqué du Comité du développement du 16 octobre 2020 et le document intitulé « *IDA Voting Rights Review: Interim Progress Report to Governors, Annual Meetings 2020* », IDA/SecM2020-0260, daté du 6 septembre 2020.

II. CONTEXTE

A. FACTEURS AYANT MOTIVÉ L'EXAMEN

4. Comme indiqué dans les rapports 2019 et 2020 aux Gouverneurs, de nombreux Administrateurs ont estimé qu'un examen arriverait à point nommé, étant donné que le cadre des droits de vote de l'IDA actuel n'a pas été mis à jour depuis IDA-03, et serait approprié au regard de la transition de l'IDA vers un modèle de financement hybride et des préoccupations soulevées par les États membres concernant le cadre actuel. Les facteurs spécifiques qui ont motivé l'examen étaient les suivants :

- i) La préoccupation suscitée par le fait que le cadre actuel est trop compliqué.
- ii) La préoccupation suscitée par le fait que le cadre est obsolète, n'ayant pas évolué pour tenir compte des changements survenus à l'échelle mondiale depuis la création de l'IDA.
- iii) La préoccupation suscitée par le fait que le nombre de voix des États membres bénéficiaires continue de diminuer en raison du reclassement et des contributions des États membres de la Partie II.
- iv) La toute première utilisation historique des fonds propres de l'IDA pour accéder aux marchés financiers a mis en évidence l'importance de préserver lesdits fonds propres et la responsabilité fiduciaire des pays à l'égard de leurs contributions.
- v) Le souhait que le cadre permette davantage de renforcer et équilibrer les incitations pour les donateurs existants et nouveaux à augmenter leurs contributions.

B. PRINCIPES DIRECTEURS APPROUVÉS PAR LES GOUVERNEURS

5. **L'application de principes généraux (les « Principes directeurs ») qui soutendraient de l'examen et en détermineraient l'orientation a été jugée essentielle au succès de l'examen.** Les Principes directeurs définis dans le Rapport 2019 et approuvés par les Gouverneurs énonçaient ce qui suit :

- i) *Le système de droits de vote devrait encourager les donateurs, nouveaux comme existants, à contribuer à l'IDA, étant entendu que les contributions à l'IDA sont volontaires.*
- ii) *Les bénéficiaires de l'IDA sont des parties prenantes clés, et leurs droits de vote sont protégés et, si possible, renforcés.*
- iii) *L'IDA est une coopérative mondiale ; toutes les voix comptent pour assurer un processus inclusif et équitable.*
- iv) *Tous les partenaires de l'IDA trouvent un intérêt dans la viabilité financière de l'IDA.*

- v) *Des ajustements nécessitant la modification des statuts de l'IDA ne seront envisagés que faute de toute autre option.*
- vi) *L'examen sera dissocié de la reconstitution des ressources d'IDA-19 et de l'Examen de la répartition du capital 2020.*

6. **Un volet essentiel de la feuille de route de l'examen consistait à déterminer clairement les rôles et les responsabilités.** Les Gouverneurs ont demandé aux Administrateurs de diriger l'examen en tenant les Délégués à l'IDA et les représentants des pays emprunteurs régulièrement informés, et d'achever l'examen avant les Assemblées annuelles 2021.

C. CADRE D'ORGANISATION

7. **Un cadre d'organisation solide, composé de quatre éléments fondamentaux et comprenant deux phases, a été convenu au début de l'examen³.** Tout au long du processus, les Administrateurs étaient attachés à des discussions ouvertes, à une collaboration étroite et à la disposition à étudier diverses options. Ils étaient conscients de l'importance de maximiser les contributions à l'IDA, de protéger les droits de vote des bénéficiaires de l'IDA et d'assurer un cadre inclusif et équitable.

8. **Il existe quatre éléments fondamentaux qui reflètent tous les éléments possibles d'un cadre des droits de vote de l'IDA.** Si le cadre des droits de vote actuel de l'IDA est complexe, en ce qu'il fait intervenir de multiples paramètres et calculs, il peut cependant être décomposé en quatre éléments fondamentaux interdépendants :

- a) Structure de répartition du capital
- b) Calculs des voix pour le palier supérieur de la structure de répartition du capital
- c) Calculs des voix pour le palier inférieur de la structure de répartition du capital
- d) Transition au sein de la structure de répartition du capital

9. **L'examen s'est déroulé en deux phases : une phase de délibération portant sur les quatre éléments fondamentaux et une phase de recherche de consensus.** La phase de délibérations, au cours de laquelle les Administrateurs ont étudié et débattu des options envisageables pour chaque élément fondamental, s'est achevée en décembre 2020. La phase de recherche de consensus, au cours de laquelle les Administrateurs se sont attachés à circonscrire et convenir d'une combinaison de décisions clés pour établir le nouveau cadre, s'est achevée en septembre 2021.

³ La première réunion du COGAM s'est tenue le 29 janvier 2020 pour examiner le document intitulé « *IDA Voting Rights – Deciding on an Approach to the Review* » (Droits de vote. De l'IDA – Décision sur une approche de l'examen) présenté sous la cote COGAM/2020-0001 et daté du 21 janvier 2020.

D. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OPTIONS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

10. **Des critères d'évaluation ont été utilisés pour apprécier les options concernant les éléments fondamentaux.** Les Administrateurs se sont appuyés sur les critères d'évaluation énumérés ci-dessous pour apprécier les options concernant les éléments fondamentaux évoqués durant la première phase de l'examen, puis à nouveau pour évaluer et comparer les combinaisons d'éléments fondamentaux durant la deuxième phase. Conjuguant ces critères avec les Principes directeurs de plus haut niveau, les Administrateurs ont pu déterminer l'étendue des interprétations faites par les États membres des concernant les Principes directeurs et les arbitrages à faire éventuellement entre les critères.

- a) *Protéger ou améliorer la voix des bénéficiaires de l'IDA - L'option permet-elle aux bénéficiaires de l'IDA de maintenir ou d'augmenter plus facilement leurs droits de vote ?*
- b) *Encourager les contributions des donateurs - L'option incite-t-elle plus les donateurs à contribuer que le cadre actuel ?*
- c) *Traitement similaire ou identique des États membres - L'option traite-t-elle des États membres similaires de manière équitable ?*
- d) *Dynamique et auto-évolutif - L'option est-elle mieux à même de prendre en compte les mutations qui s'opèrent actuellement au sein de l'IDA, y compris l'évolution des profils de ses États membres ?*
- e) *Simplification - L'option est-elle moins complexe et plus simple à comprendre que le cadre actuel ?*

III. STRUCTURE DES DISCUSSIONS

11. **Durant l'année écoulée, le Conseil des Administrateurs de l'IDA, par l'intermédiaire du COGAM, a mis en œuvre un programme de travail rigoureux à l'appui de l'examen.** Après les Assemblées annuelles 2020, la première phase de l'examen s'est achevée par une analyse des deux éléments fondamentaux restants (calculs des voix pour le palier inférieur de la répartition du capital et transition au sein de la structure de répartition du capital). La deuxième phase portant sur la recherche de consensus s'est également achevée et consistait en un large éventail d'approches visant à aider les États membres à affiner leurs options, à chercher à mieux connaître les priorités des uns et des autres concernant le nouveau cadre et à continuer de promouvoir l'esprit de compromis.

A. ACHÈVEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE - DÉLIBÉRATIONS SUR LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

12. **La démarche en ce qui concerne les éléments fondamentaux a permis d'élargir et d'approfondir la compréhension par les États membres des questions relatives aux droits de vote et a aidé à déterminer les décisions essentielles qui devaient être prises pour toute modification à apporter au cadre des droits de vote.**

13. **Au début des débats sur les droits de vote, les États membres ont décidé d'utiliser et d'adapter le système de droits de vote existant, où les droits de vote au palier supérieur seraient déterminés par les contributions à l'IDA et ceux au palier inférieur seraient maintenus en faisant jouer les droits de préemption.** Les discussions sur les éléments fondamentaux de la structure de répartition du capital avant les Assemblées annuelles 2020 portaient sur une structure à deux paliers (États membres non bénéficiaires/États membres bénéficiaires) dans laquelle les droits de vote sont calculés suivant une approche cohérente pour les donateurs actuels et futurs éventuels. En outre, les discussions précédant les Assemblées annuelles 2020 sur les éléments fondamentaux du palier supérieur ont porté sur l'étude d'autres formules de fixation du prix des voix pour le palier des États non bénéficiaires.

14. **Les principaux défis qu'il a fallu relever au cours de l'année écoulée étaient les calculs des droits de vote des bénéficiaires du palier inférieur, en particulier l'augmentation desdits droits, les conditions de passage des États membres de la Partie II au palier supérieur des États membres non bénéficiaires, et le prix approprié par voix pour les États membres non bénéficiaires du palier supérieur à l'avenir.** Pour conclure la phase délibérative de l'examen, les États membres ont examiné les deux éléments fondamentaux restants :

- L'élément fondamental relatif aux calculs des droits de vote pour le palier inférieur était centré sur les droits de vote des États membres bénéficiaires. La clé de la protection des droits de vote des États membres bénéficiaires est leur droit de préemption, qui leur garantit suffisamment de voix pour conserver le pouvoir de leurs droits de vote. L'augmentation des droits de vote des États membres bénéficiaires, visant à renforcer leur voix et à aligner le pouvoir de ces droits sur celui des autres IFI, a également fait l'objet d'un débat.
- Les discussions sur l'élément fondamental relatif à la transition au sein de la structure de répartition du capital ont porté sur le passage des États membres de la Partie II au palier supérieur. Les Administrateurs ont étudié différentes solutions envisageables pour les États membres en transition (aussi bien les États membres non bénéficiaires actuels de la Partie II que ceux qui sortiront du régime IDA dans le futur). Le niveau de conservation des droits de vote acquis au moment de la transition vers le nouveau cadre (où les États membres en transition peuvent conserver leurs droits dans le nouveau cadre) et la durée de conservation des droits acquis sont des décisions clés qu'impose tout nouveau système de droits de vote.

En outre, les Administrateurs ont analysé plusieurs combinaisons des options concernant l'élément fondamental relatif au palier supérieur avec celles concernant l'élément fondamental relatif à la transition au sein de la structure de répartition du capital.

B. DEUXIÈME PHASE - RECHERCHE DE CONSENSUS

15. **La deuxième phase a commencé en janvier 2021, les Administrateurs s'attachant cette fois-ci à déterminer leurs combinaisons préférées, à chercher comprendre les positions de chacun et à réduire les combinaisons possibles pour tracer une voie vers le consensus.** La phase de recherche de consensus était marquée par un certain nombre d'étapes clés qui ont facilité la collaboration des Administrateurs et leur a permis de faire progresser l'examen d'une manière ouverte, inclusive et constructive.

Élaboration et mise à disposition d'un outil de simulation

16. **Un outil de simulation a été mis au point pour permettre aux États membres de mieux comprendre les arbitrages à faire entre les options.** Les discussions au cours de la première phase étaient en grande partie axées sur les principes, où les options concernant les éléments fondamentaux ont été examinées à l'aune des Principes directeurs et des critères d'évaluation. Dans la deuxième phase, un outil de simulation a été mis à disposition pour aider les États membres à affiner les options, en particulier en ce qui concernait l'impact potentiel sur les droits de vote des États membres pris individuellement et des groupes d'États membres. Cet outil a permis aux États membres de choisir diverses options et hypothèses de décision clés pour faire des projections illustratives des droits de vote pour chaque reconstitution allant d'IDA-20 à IDA-26.

Questionnaire rempli par tous les Administrateurs

17. **Tous les Administrateurs ont répondu à un questionnaire pour indiquer leurs combinaisons préférées des éléments fondamentaux.** Une fois que les États membres ont maîtrisé l'outil de simulation, chaque Administrateur a été invité à remplir un questionnaire afin d'indiquer l'option privilégiée pour le pays ou groupe de pays qu'il représente pour chacune des décisions clés et les aspects sur lesquels il pouvait y avoir de la flexibilité. L'objectif du questionnaire était de dégager les domaines de convergence concernant les principales préférences et les options à écarter dans les décisions à prendre, afin d'orienter les domaines sur lesquels mettre l'accent à l'avenir.

18. **Les réponses au questionnaire ont révélé un certain nombre de préférences claires pour chaque groupe d'États membres.** Différents groupes de pays, dont beaucoup constituaient un microcosme de l'ensemble du Conseil, ont trouvé le questionnaire particulièrement difficile.

19. **Le questionnaire a également révélé des divergences considérables sur des**

aspects essentiels du cadre, en particulier concernant les conditions du nouveau cadre relatives aux transitions et à la fixation du prix des voix des États membres non bénéficiaires. Face aux divergences et pour maintenir l'élan de la dynamique de l'examen, le président du COGAM a organisé un certain nombre de discussions informelles en groupes de travail.

Participation aux groupes de travail

20. **Les vingt-quatre groupes de pays du Conseil⁴ ont été divisés en quatre groupes de travail dans lesquels étaient représentés les principaux groupes d'États membres (États membres de la Partie I, donateurs de la Partie II, États membres bénéficiaires et États membres non bénéficiaires/non-donateurs de la Partie II) afin de favoriser une meilleure compréhension des autres points de vue et d'encourager des compromis dans la recherche d'un consensus.** Les objectifs des groupes de travail étaient de i) renforcer ce que le Conseil cherche à réaliser dans une démarche collective, ii) favoriser la compréhension de tous, et iii) donner des orientations au COGAM. Composé de conseillers et de conseillers seniors, chaque groupe de travail s'est réuni plusieurs fois au cours de plusieurs semaines pour débattre d'une liste de sujets spécifiques et effectuer une série d'exercices. Chaque groupe de travail a produit un rapport de ses travaux qui résumait leurs discussions et soulignait les combinaisons de compromis qui, selon le groupe, pouvaient jeter les bases d'un consensus.

21. **Deux combinaisons de compromis ont été retenues par les groupes de travail.** Les groupes de travail ont représenté une approche précieuse et des progrès notables ont été accomplis dans le renforcement des objectifs généraux de l'examen, l'amélioration de la compréhension des points de vue et des priorités des différents États membres et la détermination des combinaisons possibles dans la recherche de consensus. Les points de vue divergeaient toutefois quant à la manière dont tout nouveau cadre inciterait les donateurs, ainsi qu'en ce qui concernait la nécessité d'un traitement identique ou similaire pour les États membres non bénéficiaires ; enfin, les opinions divergeaient quant à la nécessité d'augmenter le nombre de voix des États membres bénéficiaires.

Organisation de réunions de consultation bilatérales

22. **Plusieurs séries de réunions bilatérales informelles, s'appuyant sur des notes techniques, ont contribué à dégager un consensus autour d'une combinaison de décisions clés.** À l'issue des discussions des groupes de travail, le président du COGAM a demandé à la direction de préparer une note présentant les combinaisons de manière détaillée (sur la base des deux grandes combinaisons de compromis retenues par les groupes de travail, et d'une augmentation des droits de vote pour les États membres bénéficiaires), qui auraient le plus de chances de dégager un consensus. Ces combinaisons ont été utilisées pour guider une série de réunions bilatérales visant à retenir une combinaison qui, selon tous les

⁴ Le groupe de pays du président n'a pas été inclus afin de maintenir une certaine indépendance.

Administrateurs, constitue une voie à suivre.

23. **Une combinaison qui nécessitait des niveaux de compromis similaires, où toutes les parties étaient « également mécontents », a émergé comme une voie à suivre.**

Les États membres ont noté qu'en plus du respect des principes directeurs et des critères d'évaluation de l'examen, trois aspects clés étaient nécessaires pour faire avancer l'examen et faciliter une décision finale par leurs capitales, à savoir que :

- Tous les États membres doivent avoir fait des compromis sur leurs positions préférées, de sorte qu'ils sont tous « également mécontents ».
- Le passage au nouveau cadre n'a pas une incidence radicale sur les droits de vote du pays, mais plutôt que tout recul est progressif.
- Le nouveau cadre est simple et facile à expliquer.

IV. NOUVEAU CADRE PROPOSÉ POUR LES DROITS DE VOTE DE L'IDA

24. **L'attachement indéfectible du Conseil des Administrateurs à la flexibilité et à la recherche de consensus pour l'amélioration de l'IDA ainsi que la solidité du processus d'examen ont permis de dégager un consensus sur le nouveau cadre de droits de vote recommandé.** Les États membres de l'IDA ont coopéré pour redéfinir l'intérêt que représente l'IDA en modernisant son système de droits de vote, volet crucial de la gouvernance, suivant une démarche simple, inclusive et durable. Les Principes directeurs ont été d'une grande utilité au Conseil qui cherchait alors à concevoir un nouveau cadre de droits de vote qui reflète l'évolution de l'IDA et du paysage de ses États membres, tout en reconnaissant l'importance de la voix des États membres bénéficiaires. Suivant la structure articulée sur des éléments fondamentaux utilisée tout au long de l'examen, les principales composantes du nouveau cadre proposé sont décrites ci-dessous⁵.

Structure de répartition du capital

25. **Une structure de répartition du capital à deux paliers, dont un pour les États membres non bénéficiaires et l'autre pour les États membres bénéficiaires.** Le cadre des droits de vote de l'IDA pour les souscriptions additionnelles s'éloignera de la structure actuelle composée des parties I et II, ce qui est un accomplissement majeur en soi⁶. Le

⁵ Des résultats illustratifs en matière de droits de vote par État membre, basés sur des contributions forfaitaires et d'autres hypothèses, ont été communiqués au Conseil des Administrateurs de l'IDA dans le cadre des discussions portant sur l'examen.

⁶ Une structure de répartition du capital entre États membres non bénéficiaires/États membres bénéficiaires pour les souscriptions additionnelles ne nécessitera aucune modification des statuts de l'IDA. Les Statuts font référence au statut des États membres de la Partie I et de la Partie II en ce qui concerne les souscriptions initiales d'un État membre lors de son affiliation à l'IDA, et déterminent les conditions de paiement de la souscription initiale ; des dispositions qui restent inchangées. L'examen s'est focalisé sur les souscriptions additionnelles, pour lesquelles les Statuts permettent à l'IDA de déterminer les conditions.

Conseil s'est plutôt montré favorable à une structure de répartition du capital fondée sur du factuel, se voulant auto-évolutive et comprenant deux paliers, qui tient compte du statut des États membres de l'IDA dans une structure de répartition du capital entre États membres non bénéficiaires et États membres bénéficiaires⁷. La distinction claire des États membres bénéficiaires reconnaît leur importance et permettra de mieux protéger leurs droits de vote.

Calcul des droits de vote du palier supérieur

26. **Un prix uniforme fixe de 17 670 dollars pour tous les États membres non bénéficiaires, où ces derniers recevront des voix de souscription additionnelles en fonction de leurs contributions lors des reconstitutions.** Avec un prix fixe et uniforme, les contributions des donateurs de l'IDA seraient récompensées de manière égale par addition⁸. Il a été noté que le prix ainsi que l'approche simple et claire de la souscription additionnelle constitueraient une base solide pour inciter à de nouvelles contributions. Comme pour les calculs dans le cadre actuel, les États membres non bénéficiaires accepteraient l'attribution des droits de vote conformément au cadre des droits de vote approuvé. De nombreux Administrateurs ont noté qu'un système de vote correspondant aux contributions, semblable à celui d'autres institutions financières tournées vers le marché, est bien placé pour garantir la confiance des marchés financiers. Certains donateurs de la Partie II ont fortement préféré une approche de fixation du prix différenciée ou un prix uniforme inférieur, et leur accord sur une tarification uniforme est un compromis important pour parvenir à un consensus.

27. **Les contributions passées et futures sont tout également précieuses.** Le soutien en faveur du prix des droits de vote des États membres non bénéficiaires fixé à 17 670 dollars, soit le même niveau que le prix actuel pour IDA-19, a été motivé par la nécessité de faire en sorte que les contributions passées soient appréciées au même titre que les contributions futures. Les Administrateurs ont noté l'importance d'éviter la dilution des droits de vote associés aux plus de 250 milliards de dollars de contributions historiques à l'IDA, soulignant que ces contributions constituent une grande partie de l'importante assise financière de l'IDA qui continuera à financer les prêts futurs et favoriser l'accès de l'IDA aux marchés.

Calculs des voix et droits de vote du palier inférieur

28. **Augmentation des droits de vote des bénéficiaires en reconnaissance de l'importance de leur voix.** Les Administrateurs ont noté que le modèle de l'IDA axé sur les pays est au cœur de l'IDA et l'un des principaux facteurs de son efficacité. Il s'est dégagé un large accord sur le fait que les droits de vote combinés des États membres bénéficiaires passeront de 16,85 % à 20,50 %, tandis que quelques Administrateurs ont préféré l'objectif

⁷ Un État membre bénéficiaire de l'IDA est tout pays admis à emprunter à l'IDA ; une liste des États membres bénéficiaires est fournie dans la Directive de la Banque relative aux conditions financières du financement de la Banque. Tous les autres États membres de l'IDA sont considérés comme des États membres non bénéficiaires.

⁸ Sur la base de l'addition de voix, les voix de souscription sont calculées sur la base de la contribution du donateur à la reconstitution en cours et ajoutées aux voix dont il disposerait déjà.

plus ambitieux de 25 %⁹. L'augmentation de 3,65 % serait appliquée sur quatre reconstitutions de l'IDA à compter d'IDA-20. Les nouvelles voix, de type voix d'adhésion, accordées au prorata aux États membres bénéficiaires dilueraient le poids des droits de vote des autres États membres et seront donc effectivement financées au prorata par tous les États membres non bénéficiaires concernés¹⁰.

29. **Les droits de préemption continueraient de protéger les droits de vote des États membres bénéficiaires.** La structure de répartition du capital entre États membres non bénéficiaires et États membres bénéficiaires sert à délimiter et à protéger les droits de vote des États membres bénéficiaires en faisant passer la plupart des donateurs au palier supérieur. De plus, comme dans le cadre actuel, toute dilution des droits de vote des États membres bénéficiaires résultant des contributions des États membres donateurs bénéficiaires serait compensée par l'attribution de droits de préemption de premier rang à un faible coût (25 dollars). Les droits de préemption de second rang au prix uniforme susmentionné compenseront les éventuelles contributions des États membres du palier inférieur, et toute contribution à l'IDA supérieure au paiement requis pour les droits de préemption de premier rang permettrait d'acquérir des droits de souscription supplémentaires au prix uniforme.

Modalités de transition vers le nouveau cadre et d'un palier à l'autre

30. **Conservation de 100 % des droits de vote acquis pour tous les États membres en transition dans le nouveau cadre.** Tous les membres actuels de la Partie II qui passeraient au palier des États membres non bénéficiaires dans le nouveau cadre conserveraient leurs droits de vote acquis au titre d'IDA-19. À partir d'IDA-20 (jusqu'à IDA-23), l'augmentation des droits de vote des États membres bénéficiaires et le niveau de leurs propres contributions et de celles d'autres donateurs auraient un impact sur leurs droits de vote. La conservation de l'ensemble des droits de vote acquis serait également accordée aux futurs États membres reclassés de l'IDA, lorsque ceux-ci accéderaient au palier des États membres non bénéficiaires. Pour de nombreux États membres, la conservation des droits de vote acquis était une condition primordiale pour l'acceptation de tout nouveau cadre, tandis que d'autres États membres ont dû faire des compromis importants. C'est en cela que le soutien à la conservation pleine et entière des droits de vote acquis a marqué un jalon important dans le processus de recherche de consensus.

31. **Les États membres de l'IDA reclassés récemment et ceux qui le seront dans le futur bénéficieraient d'une période d'attente couvrant cinq cycles de reconstitution, après leur reclassement, avant que le calcul standard des droits de vote du palier supérieur ne soit appliqué.** Compte tenu des défis auxquels sont confrontés de nombreux

⁹ L'objectif de 20,5 % reflétant l'augmentation naturelle dont bénéficieraient les États membres bénéficiaires si les États membres étaient passés au nouveau cadre sans conserver 100 % des droits de vote acquis.

¹⁰ Onze pays IDA ayant été reclassés récemment, à savoir l'Angola, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Inde, Moldova, la Mongolie, le Sri Lanka et le Viet Nam, tombent sous le coup de la période d'attente IDA-20, comme décrit au paragraphe 31 sur la transition vers le nouveau cadre. En conséquence, ces États membres ne sont pas concernés par l'augmentation des droits de vote des États membres bénéficiaires durant leurs périodes d'attente respectives.

États membres de l'IDA ayant été reclassés récemment, l'idée de l'observance d'une période d'attente avant que les calculs complets du palier supérieur ne soient appliqués à ces États membres a été largement soutenue. Ce délai d'attente donnerait aux États membres reclassés récemment un peu de temps supplémentaire avant d'être traités comme tous les autres donateurs potentiels. Les droits de vote de ces États membres reclassés continueraient d'être protégés par des voix préemption de premier rang pendant la période d'attente couvrant cinq reconstitutions, dont celle durant laquelle ils auront été reclassés. Toute contribution supérieure au paiement requis pour les droits de préemption de premier rang permettra d'acquérir des droits de souscription additionnels au prix uniforme. Après la fin de la période d'attente, le calcul standard des droits de vote du palier supérieur s'appliquerait à ces États membres, et ces derniers commenceraient avec leurs pleins droits de vote en vertu de l'accord sur la conservation de 100 % des droits acquis avant leur reclassement.

V. CONCLUSION

32. Les Gouverneurs ont chargé le Conseil des Administrateurs de l'IDA de la lourde tâche consistant à parvenir à un accord sur la réforme du cadre des droits de vote de l'IDA. Les Administrateurs ont entrepris un examen rigoureux de tous les éléments fondamentaux de tout cadre de droits de vote de l'IDA. La rigueur analytique des discussions ainsi que la volonté inébranlable de voir les résultats de l'examen rendre l'IDA mieux placée pour remplir sa mission ont abouti à un consensus unanime sur un nouveau cadre. Le cadre est un accomplissement extraordinaire et en effet, c'est l'IDA qui en est le principal bénéficiaire.

33. Les Administrateurs recommandent la mise en œuvre du cadre proposé pour les droits de vote de l'IDA décrit aux paragraphes 25 à 31 ci-dessus, et que cette mise en œuvre se fasse pendant IDA-20. En outre, les Administrateurs recommandent également une révision du cadre après la mise en œuvre complète de l'augmentation des droits de vote des États membres bénéficiaires pendant IDA-23 afin de s'assurer qu'il continue de bien servir l'IDA.

Glossaire

État membre bénéficiaire : un État membre sera considéré comme un bénéficiaire s'il est jugé admissible¹ pour recevoir un financement de l'Association le 1^{er} juillet ou autour de cette date précédant la date de soumission de la résolution de reconstitution des ressources au Conseil des Gouverneurs, mais à l'exclusion des États membres qu'il est proposé de sortir du régime IDA dans le cadre de la reconstitution pour laquelle l'approbation est demandée.

États membres reclassés récemment (« États membres non bénéficiaires interstitiels ») : il s'agit de chacun des États membres qui ne sont pas un État membre bénéficiaire, mais qui étaient admissibles pour recevoir un financement de l'IDA en qualité d'États membres bénéficiaires à tout moment pendant la période couverte par les cinq reconstitutions avant toute nouvelle reconstitution (c'est-à-dire, IDA-15 à IDA-19 pour IDA-20, IDA-16 à IDA-20 pour IDA-21, etc.).

Augmentation des droits de vote d'un État bénéficiaire : un État membre bénéficiaire d'IDA-20, tel que décrit ci-dessus, bénéficiera d'une augmentation de 3,65 % de ses droits de vote d'IDA-19. Cette augmentation de 3,65 % sera appliquée en quatre parts égales (0,9125 %) sur quatre reconstitutions allant d'IDA-20 à IDA-23². Des voix de type voix d'adhésion seront attribuées aux États membres bénéficiaires à chaque reconstitution, sans frais pour l'État membre bénéficiaire.

Contributions à la reconstitution : le versement de nouvelles ressources à l'IDA dans le cadre de toute reconstitution avant et après IDA-20 donnera accès à des droits de vote en utilisant le nouveau cadre.

¹ Voir la Directive de la Banque applicable relative aux conditions financières applicables au financement de la Banque.

² Les voix de souscription et d'adhésion accordées à la Bulgarie lors de son adhésion à l'IDA en tant que nouvel État membre en novembre 2021 (ce qui donne à la Bulgarie des droits de vote de 0,33 % avant la prise en compte de l'effet des contributions à IDA-20) réduisent les droits de vote de tous les autres États membres existants.

